



BOUYGUES

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2006



TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe 1
du règlement européen n° 809/2004

Pages du document
de référence

1. Personnes responsables	3 ^e de couv.	
2. Contrôleurs légaux des comptes	122 ; 199	
3. Informations financières sélectionnées	12 à 15	
3.1 Informations financières historiques	2 ^e de couv. ; 139	
3.2 Informations financières intermédiaires	sans objet	
4. Facteurs de risque	33 ; 45 ; 57 ; 68-69 ; 80-81 ; 94 à 99	
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société	140	
5.2 Investissements	14 ; 150 ; 152 ; 204	
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	22 à 89	
6.2 Principaux marchés	22 à 26 ; 34 à 39 ; 46 à 50 ; 58 à 62 ; 70 à 75	
6.3 Événements exceptionnels	sans objet	
6.4 Dépendance éventuelle	69 ; 81 ; 141	
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur sur sa position concurrentielle	25 à 27 ; 34 à 38 ; 46 à 50 ; 59 à 61 ; 72 ; 85-86	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire du Groupe	7	
7.2 Liste des filiales importantes	201-202 ; 213	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	169	
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	33 ; 43 ; 57 ; 66-67 ; 76-77	
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	12 à 15	
9.2 Résultat d'exploitation	12-13	
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Capitaux de l'émetteur	176-177	
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	152 ; 198	
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	96-97	
10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	sans objet	
10.5 Sources de financement attendues	12 à 15	
11. Recherche et développement, brevets et licences	32-33 ; 45 ; 56-57 ; 67-68 ; 80 ; 85	
12. Informations sur les tendances	15 ; 33 ; 45 ; 57 ; 69 ; 81 ; 89	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	sans objet	
14. Organes d'administration et de direction générale		
14.1 Organes d'administration et de direction générale	6 ; 102 à 117	
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale	113-114	
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montants des rémunérations et avantages en nature	123 à 126	
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	123	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	102 à 113	
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	114	
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	116-117 ; 120-121	
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	113	
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	22 ; 34 ; 46 ; 58 ; 70 ; 84 ; 195	
17.2 Participations et stock-options des administrateurs	126 à 129 ; 131	
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	136	
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	130-131	
18.2 Existence de droits de vote différents	140	
18.3 Contrôle de l'émetteur	130-131	
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	sans objet	
19. Opérations avec des apparentés	197	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	2 ^e de couv. ; 139	
20.2 Informations financières pro-forma	sans objet	
20.3 États financiers	150 à 213	
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	2 ^e de couv. ; 225-226	
20.5 Date des dernières informations financières	146-147	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	
20.7 Politique de distribution des dividendes	10	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	98-99	
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	sans objet	
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social	134 à 138	
21.2 Acte constitutif et statuts	140	
22. Contrats importants	86 ; 156-157	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	sans objet	
24. Documents accessibles au public	141 à 147	
25. Informations sur les participations	84 ; 86 à 89	

Informations financières historiques sur les exercices 2004 et 2005

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, présentés respectivement en pages 152 à 208 et 226 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2006 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2004, présentés respectivement en pages 94 à 122 et 143 du document de référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2005.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de Bouygues www.bouygues.com, rubrique "Finances/actionnaires".

SOMMAIRE

Message du Président	2
----------------------	---

1. Le Groupe

L'équipe dirigeante	6
Organigramme simplifié	7
Bouygues et ses actionnaires	8
Chiffres clés du Groupe	12
Le développement durable dans le Groupe	16

2. Activité et développement durable

Bouygues Construction, acteur global de la construction	22
Bouygues Immobilier, un leader de la promotion	34
Colas, numéro 1 mondial de la route	46
TF1, premier groupe de télévision en France	58
Bouygues Telecom, services de communication mobile	70
Développement durable : indicateurs annexes par métier	82
Bouygues SA	84
Alstom : une coopération prometteuse	86
Principaux événements depuis le 1 ^{er} janvier 2007	90

3. Les risques

4. Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	102
Rémunérations des mandataires sociaux - Attributions d'options	123
Actionnariat	130
Bourse	132
Capital	134
Résultats de Bouygues SA	138
Informations juridiques	140
Document annuel	142

5. Les comptes

Comptes consolidés	150
Comptes individuels	203

6. Assemblée générale mixte du 26 avril 2007

Ordre du jour	216
Rapports du conseil d'administration	218
Rapports des commissaires aux comptes	225
Projet de résolutions	237



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Photos-illustrations : A. Adjou (p.43), B. Asset (p.68), E. Avenel (p.37), R. Bella (p.58), G. Bedeau (p.59), A. Béraud (p.49), J. Bertrand (p.46-47), S. Boegli (p.33), M. Bourigaoui (p.8-10), J. Cauvin (p.64-65), Y. Chanoit (p.4-19-23-24-30-84-85-92-99-214), J.-F. Chapuis (p.53), C. Chevalin (p.66), E. Chognard (p.58-59-64), A. Da Silva - CDL (p.16), A. Da Silva (Graphix) (p.18-20-35-40-54-55-75-76-79-80-94-148), J. David (p.6), R. Dessade (p.36), F. Dunouau (p.57), F. Fontenay (p.26), B. Gaudillère (p.77), Getty Images (p.62), J. Graf (p.6), P. Guignard (1^{re} et 4^e couv.-p.31), D. Guislain (p.52), T. Lede (p.73), P. Lesage (p.6), E. Matheron Balay (p.70 à 73-75), V. Mati (p.95), J.-P. Mesguen (p.46), A. Morin (p.100), C. Nieves (p.37), V. Paul (p.23-24-30-34-41-42), T. Paviot (p.29), M. Pelletier (p.2-6), A. Pérus (L'œil du diable) (p.18), F. Pignat (p.62), J. Rostand (p.38), P. Sellon (p.34), J.-M. Sureau (p.6), J.-P. Teillet (p.47-51), L. Zabulon (p.61-63-69), L. Zylberman (p.22-26-74-98), Photothèques : Alstom (p.86 à 89-91), Bouygues Construction (p.25-28), Colas (p.50-52-56-91), DV Construction (p.27), GTO (p.48), Spie Rail (p.91), Architectes : Archikubik (p.37), Architectonica, Bridot-Willerval, B. Fort-Brescia, B. Willerval (p.34-36-38), J.-F. Bodin architecte/Perspective D. Guislain - © CAPA 2006 (p.44), Brochet-Lajus-Puyo (p.39), R. Carta (p.36), Gensler International & Associates (p.22), Pascal + Watson, Bouygues Bâtiment International (p.25), C. de Portzamparc (p.90) - K. Roche J. Dinkeloo & Associates / SRA-Architectes (4^e couv.-p.4-148), M. Rolinet (p.35), Valode & Pistre (p.39), J.-P. Viguier (p.34), J.-M. Willmotte Architecte (p.20-84-85-92-100-214), Impact Communication (p.42), ©1998-2007 Cranium Inc. Tous droits réservés (p.61), TF1 Vidéo 2006 (p.61), DDB Paris (p.70), i-mode® et i-mode® Haut Débit sont des marques déposées ou enregistrées par NTT DoCoMo Inc. au Japon et dans d'autres pays.

**Une année
marquée par
de magnifiques
performances**



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bouygues a connu une année 2006 marquée par de magnifiques performances. Les hausses de 50 % du résultat net et de 10 % du chiffre d'affaires en témoignent.

La rentabilité des trois métiers de la Construction a progressé à nouveau, et l'activité commerciale a été très intense, portée par une conjoncture favorable.

Bouygues Construction a atteint un niveau historique de prises de commandes, en augmentation de 38 %. **Bouygues Immobilier** affiche une croissance plus rapide que celle du marché, notamment dans le secteur du logement. **Colas a accru son carnet de commandes de 18 %** pour la deuxième année consécutive, et a amélioré fortement son chiffre d'affaires et son résultat net.

TF1, toujours leader en audience et sur le marché publicitaire, a recentré sa stratégie sur son métier d'éditeur de contenus multi-supports.

Bouygues Telecom a connu de brillants succès grâce à ses forfaits Neo et Exprima. Le nombre de ses clients a atteint 8,7 millions et son chiffre d'affaires a connu la plus forte progression des opérateurs français en 2006.

Événement majeur, l'entrée dans le capital d'Alstom, en avril 2006, s'est accompagnée d'un accord de coopération qui s'applique de façon

pragmatique. Bouygues peut ainsi se développer dans les secteurs prometteurs de l'énergie et des transports.

Le dividende ordinaire progresse de 33 %. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 26 avril 2007 un dividende de 1,20 euro par action.

Notre politique de développement durable s'est renforcée avec des initiatives telles que la publication d'un code d'éthique et l'adhésion au Pacte mondial de l'Onu. En 2007, nous lancerons Bouygues Partage, une nouvelle augmentation de capital réservée aux collaborateurs, pour les associer toujours plus étroitement aux bons résultats du Groupe.

Je suis confiant dans l'avenir du Groupe dont les perspectives sont très favorables. En 2006 et 2007, nous aurons recruté 35 000 personnes dans le monde, dont 20 300 en France. Je remercie les collaborateurs de leur travail et leur état d'esprit, conditions de nos succès présents et futurs, et nos actionnaires, dont la confiance et le soutien nous sont indispensables.

Le 27 février 2007

Martin Bouygues Président-directeur général



Le 1^{er} juillet 2006, le
siège social de Bouygues
s'est établi au 32 avenue
Hoche à Paris, dans un
immeuble conçu par
l'architecte Kevin Roche.



I. Le Groupe

6

L'équipe dirigeante

7

Organigramme simplifié

8

Bouygues et ses actionnaires

12

Chiffres clés

16

Le développement durable dans le Groupe

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Bouygues société mère



Olivier Poupart-Lafarge
Directeur général délégué



Martin Bouygues
Président-directeur général



Olivier Bouygues
Directeur général délégué



Alain Pouyat
Directeur général
Informatique et
Technologies nouvelles



Jean-Claude Tostivin
Directeur général adjoint
RH et Administration



Lionel Verdouck
Directeur général adjoint
Trésorerie et Finances



Jean-François Guillemin
Secrétaire général

Dirigeants des cinq métiers



Yves Gabriel
Président-directeur général
de Bouygues Construction



François Bertièrre
Président-directeur général
de Bouygues Immobilier



Alain Dupont
Président-directeur général
de Colas



Patrick Le Lay
Président-directeur général
de TF1



Philippe Montagner
Président-directeur général
de Bouygues Telecom

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 27 FÉVRIER 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général
Martin Bouygues

Administrateurs et directeurs généraux délégués

Olivier Poupart-Lafarge
Directeur général délégué

Olivier Bouygues
Directeur général délégué
et représentant permanent de SCDM,
administrateur

Administrateurs

Pierre Barberis
Ancien directeur général délégué
d'Oberthur

Patricia Barbizet
Directeur général-administrateur
d'Artémis

François Bertière
Président-directeur général
de Bouygues Immobilier

Madame Francis Bouygues

Georges Chodron de Courcel
Directeur général délégué
de BNP Paribas

Charles de Croisset
International advisor
de Goldman Sachs International

Michel Derbesse
Ancien directeur général délégué
de Bouygues

Lucien Douroux
Ancien président du conseil de
surveillance du Crédit Agricole
Indosuez

Alain Dupont
Président-directeur général de Colas

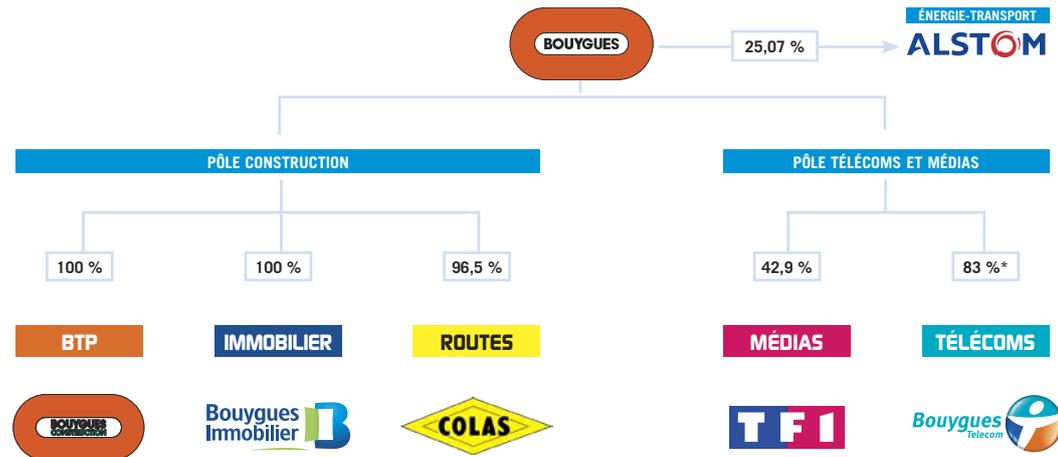
Yves Gabriel
Président-directeur général
de Bouygues Construction

Jean-Michel Gras
Représentant des salariés
actionnaires

Thierry Jourdain
Représentant des salariés
actionnaires

Patrick Kron
Président-directeur général d'Alstom

Patrick Le Lay
Président-directeur général de TF1



* 89,5 % consolidés depuis juin 2005

Jean Peyrelevade
Vice-président de Leonardo France

François-Henri Pinault
Président-directeur général de PPR

Michel Rouger
Ancien président du tribunal
de commerce de Paris

Censeurs
Philippe Montagner
Alain Pouyat*

COMITÉS DU CONSEIL

Comité des comptes
Michel Rouger (président)
Patricia Barbizet
Georges Chodron de Courcel

Comité de sélection
Jean Peyrelevade (président)
François-Henri Pinault

Comité des rémunérations

Pierre Barberis (président)
Patricia Barbizet

**Comité de l'éthique
et du mécénat**
Lucien Douroux (président)
Michel Derbesse
Jean-Michel Gras
François-Henri Pinault

* proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007

BOUYGUES ET SES ACTIONNAIRES



Assemblée générale des actionnaires à Challenger le 27 avril 2006

Communication avec les actionnaires

Bouygues s'efforce de mettre en permanence à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, une information financière transparente, complète et aisément accessible.

Communiqués financiers

- Les communiqués financiers du Groupe (publications de chiffre d'affaires, de résultats, annonces d'opérations financières) font l'objet d'une diffusion large et immédiate,

en France et à l'international, par les différents réseaux d'information des agences de presse et par internet. Depuis janvier 2007, conformément aux textes en vigueur, Bouygues diffuse son information réglementée par un prestataire référencé par l'AMF.

- Ces annonces financières sont reprises par des avis financiers synthétiques qui paraissent dans les principaux supports de la presse financière, économique et patrimoniale, française et internationale. En 2006, treize journaux et magazines ont publié ces avis.

Site internet

Dans un souci de rapidité, de transparence et d'égalité d'accès à l'information, le site internet www.bouygues.com met à la disposition des actionnaires une information détaillée et constamment actualisée relative à la vie du Groupe, ses principaux indicateurs de performance, ses dirigeants, ses métiers et ses valeurs.

Tous les communiqués de presse du Groupe et de ses métiers sont ainsi disponibles, ainsi que l'ensemble des documents utiles aux actionnaires : rapports annuels et comptes complets

Cotée depuis 1970 à la Bourse de Paris, Bouygues demeure l'une des grandes valeurs de la place, comme en témoigne sa présence au sein du CAC 40. Au cours de toutes ces années, Bouygues a souhaité associer ses actionnaires à ses développements, en alliant un comportement responsable et un esprit entrepreneurial.

(sur les sept dernières années), ainsi que les documents relatifs à l'assemblée générale. Toutes les présentations faites aux investisseurs en actions ou en obligations sont consultables sur le site. Des sujets particuliers font l'objet de rubriques spécifiques : gouvernement d'entreprise, notation Standard & Poor's, développement durable, information réglementée (au sens de la Directive "Transparence").

Un chapitre dédié aux actionnaires individuels permet de rendre l'information plus accessible

et plus adaptée, avec notamment les réponses aux questions fréquemment posées par le grand public. Par ailleurs, les grandes réunions de présentation des résultats sont retransmises en direct et disponibles en différé.

Enfin, les boîtes aux lettres électroniques investors@bouygues.com et servicetitres.actionnaires@bouygues.com permettent aux actionnaires de communiquer directement avec les

interlocuteurs des services concernés de Bouygues SA.

Parutions

Les principales publications du Groupe sont par ailleurs régulièrement envoyées aux actionnaires, notamment ceux inscrits au nominatif : l'abrégé du rapport annuel, le document de référence, le magazine interne "Le Minorange".

Publication de résultats

- Bouygues a choisi de publier ses résultats et les comptes consolidés du Groupe sur un rythme trimestriel, afin de maintenir la transparence et la régularité de sa communication financière. Cette politique permet aux actionnaires et à l'ensemble de la communauté financière de suivre la performance du Groupe et de ses métiers quatre fois par an.
- Par ailleurs, les comptes détaillés des cinq métiers sont publiés deux fois par an.

À la rencontre des investisseurs

Afin de nouer et de développer un véritable dialogue, la direction générale de Bouygues rencontre régulièrement ses actionnaires, ainsi que les principaux investisseurs institutionnels français et étrangers.

- Trois grands rendez-vous ont lieu chaque année, à l'occasion des résultats annuels et semestriels, ainsi que pour l'assemblée générale qui se tient au siège historique du Groupe à Challenger, à Saint-Quentin-en-Yvelines. La publication des résultats trimestriels est commentée au cours de conférences téléphoniques à destination des investisseurs professionnels et des analystes financiers.

- Le 13 novembre 2006, Bouygues est allé à la rencontre de ses actionnaires individuels lors d'une réunion à Nice organisée avec le concours de la FFCI (Fédération française des clubs d'investissement) et du Cliff (Association française des *investor relations*). La prochaine réunion d'information est prévue le 15 octobre 2007 à Marseille.
- Plus de 300 contacts par an entre la société et les investisseurs et analystes financiers français et étrangers permettent d'établir un dialogue permanent. Des *road-shows* à l'étranger sur les principales places financières offrent la possibilité aux grands investisseurs internationaux de rencontrer les dirigeants, de les interroger sur la stratégie et les perspectives, et de mieux faire connaître le Groupe à l'international. En 2006, treize *road-shows* ont eu lieu (Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Japon, Suisse, Scandinavie, Pays-Bas, Belgique, etc.).

• Le Groupe participe également à certaines conférences sectorielles à destination des investisseurs institutionnels français et internationaux. En 2006, les dirigeants de Bouygues Telecom étaient ainsi présents lors de deux grandes conférences télécoms : en mars à Londres (conférence Citigroup) et, en novembre, à Barcelone (conférence Morgan Stanley).

- La couverture du titre Bouygues par les analystes financiers s'est encore intensifiée en 2006 : 23 bureaux de recherche (*brokers*) français et étrangers suivent activement le titre Bouygues à ce jour (contre 18 fin 2005), dont 70 % recommandent le titre Bouygues à l'achat.

Le service Titres

Depuis 1990, Bouygues met à la disposition de ses actionnaires un service Titres qui leur propose d'assurer en propre la tenue des comptes titres au nominatif pur (prestation assurée gratuitement) ou administré. La mise des titres au nominatif pur garantit à l'actionnaire l'envoi régulier d'informations par Bouygues, ainsi qu'un accès

Contacts du service Titres Bouygues

Tél. : 01 44 20 11 07

01 44 20 10 73

Numéro Vert : 0805 120 007

(gratuit depuis un poste fixe)

e-mail :

servicetitres.actionnaires@bouygues.com

direct à la société. Tous les actionnaires au nominatif (pur et administré) peuvent bénéficier de droits de vote doubles si les titres sont détenus depuis plus de deux ans au nominatif. Tout actionnaire désirant inscrire ses titres sous cette forme est invité à en adresser la demande à son intermédiaire financier.

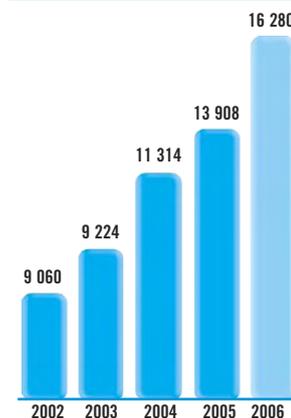
Création de valeur

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière de Bouygues à fin 2006 était de 16,3 milliards d'euros, en progression de 17 % par rapport à fin 2005. Le nombre de titres étant quasi stable, cette performance est due essentiellement à l'appréciation du cours de l'action. Sur dix ans, la création de valeur pour l'actionnaire est significative : 100 euros investis en titres Bouygues début 1996 valent 1 049 euros au 26 février 2007, soit une croissance de 23 % par an. Ce calcul intègre un réinvestissement des dividendes, notamment la distribution exceptionnelle de 5 euros par action de janvier 2005, qui avait représenté 15 % de la capitalisation boursière, et qui visait à récompenser les actionnaires après les investissements importants réalisés au cours des dernières années.

Capitalisation boursière

(en millions d'euros, au 31 décembre)





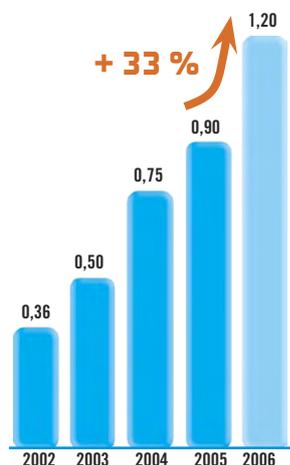
Dividende

Depuis 2003, Bouygues a amélioré chaque année la rémunération de ses actionnaires, avec une progression du dividende versé proche de celle du résultat récurrent.

Le 28 février 2007, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de voter au titre de l'exercice 2006 un dividende en augmentation significative, passant de 0,90 euro par action à 1,20 euro, soit + 33 %. Ce dividende traduit la volonté de Bouygues d'accroître sur la durée le dividende ordinaire et la rémunération de l'actionnaire.

Le taux de distribution du résultat récurrent progresse ainsi de 37 à 39 %.

Dividende ordinaire (euro / action)



Rachat d'actions

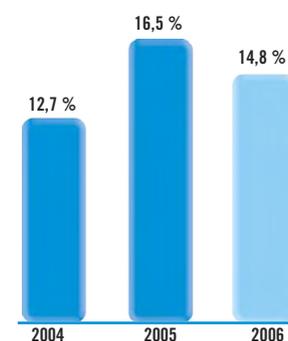
Bouygues poursuit une politique de rachat de ses propres actions sur le marché, afin d'optimiser la rentabilité des fonds propres, et de compenser la dilution provenant de la création d'actions nouvelles.

À ce titre, en 2006, Bouygues a annulé 6,4 millions d'actions (soit 1,9 % de son capital au 31 décembre 2006), afin d'annuler la dilution liée à l'achèvement de l'augmentation de capital réservée aux salariés (Bouygues Confiance 3) intervenue début 2006, ainsi qu'à la création d'actions résultant de l'exercice d'options de souscription.

ROCE (Rentabilité des capitaux investis)

L'un des instruments de mesure de la création de valeur par une entreprise revient à mesurer la rentabilité dégagée par les capitaux investis (capitaux propres apportés par les actionnaires et dette bancaire), et de la comparer au coût de ces capitaux. En 2006, le ROCE (*Return on Capital Employed*) du groupe Bouygues s'est établi à 14,8 %, en baisse par rapport à 2005, en raison de l'investissement stratégique réalisé dans Alstom pour 2,5 milliards d'euros. Cette rentabilité est environ le double du coût moyen pondéré du capital. Depuis 10 ans, le ROCE a fortement progressé : il était de 8,6 % en 1996.

ROCE*



(* ROCE = résultat opérationnel courant après impôt + quote-part des sociétés mises en équivalence / capitaux investis moyens (capitaux propres + dette)

Actionnariat à fin décembre 2006

- En 2006, la structure de l'actionnariat de Bouygues SA a été marquée par plusieurs changements : SCDM, société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues, a renforcé sa participation de 0,5 point dans le capital. La part du groupe Artémis (F. Pinault) s'est fortement réduite de 5,7 points en raison de la conversion en avril 2006 d'obligations convertibles émises par Artémis en 2003. La part des collaborateurs est stable à 13,2 %

du capital, ce qui fait de Bouygues la première société du CAC 40 par l'importance de l'actionnariat salarié. Enfin, la proportion des actionnaires étrangers a continué à progresser, signe d'une meilleure visibilité de Bouygues auprès des investisseurs internationaux.

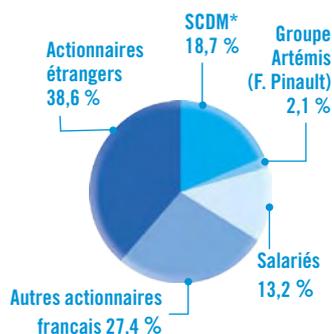
- La répartition différente des actions et des droits de vote s'explique par l'attribution aux actionnaires fidèles, ayant détenu durant plus de deux ans des titres au nominatif, d'un droit de vote double.

Le cours de l'action depuis début janvier 2006

Sur l'année 2006, l'action Bouygues affiche une progression de 17,7 %, du même ordre que celle du CAC 40 (+ 17,5 %) et de l'indice DJ Euro Stoxx 50® (+ 15,1 %), indice rassemblant les 50 plus grandes capitalisations de la zone euro, dont Bouygues ne fait pas partie.

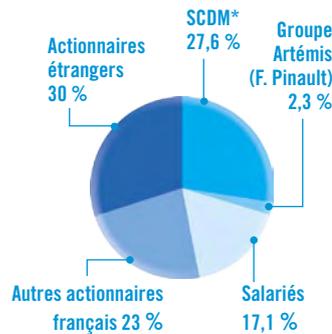
Le cours du titre Bouygues a notamment profité de trois facteurs positifs : la progression continue des trois métiers de la Construction (chiffre d'affaires, rentabilité, activité commerciale), du gain de parts de marché de Bouygues Telecom grâce au fort succès des offres illimitées Neo et Exprima, et du partenariat stratégique noué avec Alstom, qui a permis à Bouygues de réaliser un investissement majeur dans les marchés de l'énergie et des transports.

Répartition du capital au 31 décembre 2006



Nombre de titres : 334 777 583

Répartition des droits de vote au 31 décembre 2006



Nombre de droits de vote : 430 943 889

(*) SCDM est une société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues.

Évolution boursière depuis fin 2005



Agenda 2007

- 26 avril 2007**
Assemblée générale
- 3 mai 2007**
Païement du dividende
- 14 mai 2007**
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007
- 6 juin 2007**
Résultats du 1^{er} trimestre 2007
- 9 août 2007**
Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2007
- 31 août 2007**
Résultats du 1^{er} semestre 2007
- 15 octobre 2007**
Réunion d'information FFCI / Cliff à Marseille
- 14 novembre 2007**
Chiffre d'affaires des 9 mois 2007
- 5 décembre 2007**
Résultats des 9 mois 2007

Fiche signalétique de l'action Bouygues

- Place de cotation :** Euronext (compartiment A)
- Code ISIN :** FR0000120503
- Codes d'identification :**
Bloomberg : ENFP,
Reuters : BOUY.PA
- Valeur nominale :** 1 euro
- Membre des indices :** CAC 40, Euronext 100, FTSE Eurofirst 80 et Dow Jones Stoxx 600, Euronext FAS – IAS (Indice de l'Actionnariat Salarié), Indice éthique ECPI Ethical Index Euro.
- Classification sectorielle :**
 - indices MSCI / S&P : *Telecommunication services*
 - indices FTSE et Dow Jones : *Construction & Materials*
- Éligible au Service de règlement différé (SRD) et au Plan d'épargne en actions (PEA)

Contact

Anthony MELLOR
Directeur des Relations investisseurs
Tél. : 01 44 20 12 77
Fax : 01 44 20 12 43
Adresse : 32 avenue Hoche
75008 Paris
e-mail : investors@bouygues.com

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

en millions d'euros	2005	2006	2006 / 2005
Chiffre d'affaires	23 983	26 408	+ 10 %
EBITDA ⁽¹⁾	3 268	3 279	=
Résultat opérationnel	1 745	1 877	+ 8 %
Résultat net part du Groupe	832	1 246	+ 50 %
Résultat net récurrent ⁽²⁾	824	1 038	+ 26 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE)	16,5 %	14,8 %	- 1,7 pt
Capacité d'autofinancement	3 090	3 155	+ 2 %
Cash-flow libre ⁽³⁾	1 104	789	- 29 %
Capitaux propres (fin de période)	5 561	6 493	+ 17 %
Dette nette (fin de période)	2 352	4 176	+ 78 %
Ratio d'endettement (fin de période)	42 %	64 %	+ 22 pts
Dividende net (euro par action)	0,90	1,20 ⁽⁴⁾	+ 33 %
Effectifs (en nombre)	115 441	122 561	+ 6 %

(1) résultat opérationnel courant majoré des dotations nettes aux amortissements et des dépréciations et dotations nettes aux provisions, moins les reprises de dépréciations et provisions non-utilisées (2) bénéfice net hors résultats liés aux activités cédées : en 2006, 109 millions d'euros (part du Groupe) pour TPS et 99 millions d'euros (part du Groupe) pour Bouygues Telecom Caraïbe (BTC) (3) capacité d'autofinancement moins le coût de l'endettement financier net, moins l'impôt de l'exercice, moins les investissements d'exploitation nets (4) proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007

Dans les comptes 2005 et 2006, conformément aux normes IFRS, TPS et BTC, en cours de cession à fin 2005, sont comptabilisés uniquement pour leur quote-part de résultat net.

En 2006, Bouygues a de nouveau réalisé une très belle année tant en activité qu'en résultat. La dynamique commerciale des trois métiers de la Construction et de Bouygues Telecom a été particulièrement forte, avec des performances historiques.

Forte progression du résultat net

Le chiffre d'affaires s'établit, en 2006, à 26,4 milliards d'euros (+ 10 %). Tous les métiers du Groupe contribuent à cette croissance. Le résultat opérationnel croît de 8 % à 1 877 millions d'euros. Le résultat net, en augmentation de 50 %, intègre les résultats liés aux sociétés cédées : 109 millions d'euros (part

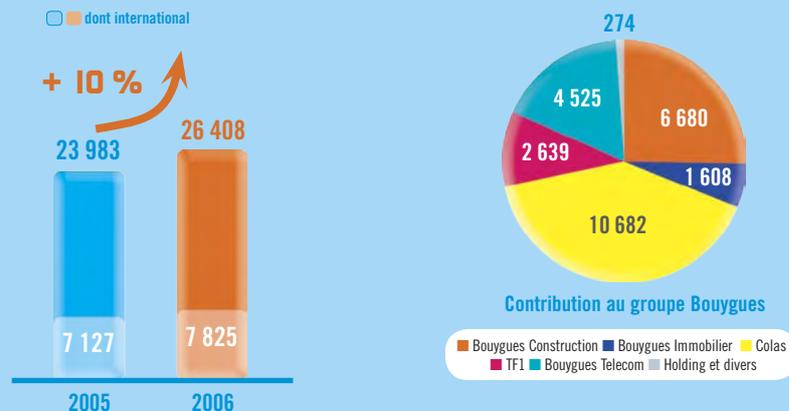
du Groupe) pour TPS et 99 millions d'euros (part du Groupe) pour Bouygues Telecom Caraïbe. Hors ces résultats, le résultat net récurrent progresse de 26 %. Alstom, consolidé par mise en équivalence sur six mois, contribue à hauteur de 56 millions d'euros au résultat de Bouygues.

Une structure financière solide

L'endettement net s'élève à 4 176 millions d'euros et représente 64 % des capitaux propres. Hors l'investissement de 2,5 milliards d'euros dans Alstom, la dette nette du Groupe s'est réduite de 700 millions d'euros. La note de crédit A- avec perspective stable a été renouvelée par Standard & Poor's.

CHIFFRE D'AFFAIRES : 26,4 milliards d'euros

en millions d'euros



Groupe Bouygues. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Bouygues en 2006 s'établit à 26,4 milliards d'euros, en progression de 10 % par rapport à l'année précédente, tant en France qu'à l'international. Tous les métiers ont progressé.

Bouygues Construction. Le chiffre d'affaires progresse de 15 % (11 % à périmètre et change constants), grâce à l'excellente conjoncture du Bâtiment en France, aux grands chantiers démarrés en 2006 à l'international et à la progression de l'Électricité-maintenance (ETDE).

Bouygues Immobilier. Le chiffre d'affaires est en croissance de 3 %. Sur l'ensemble de l'année, le Logement enregistre une hausse de 20 %. Comme prévu, l'immobilier d'entreprise (- 32 %) a atteint le point bas de son cycle.

Colas. Le chiffre d'affaires augmente de 13 % (11 % à périmètre et change constants). L'activité a bénéficié de marchés bien orientés, de bonnes conditions climatiques notamment en France et en Amérique du Nord et de la répercussion des hausses de prix des matières premières.

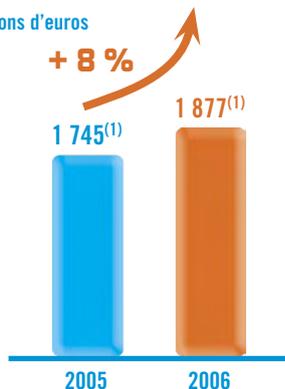
TF1. Le chiffre d'affaires croît de 6 %. Les recettes publicitaires nettes de la chaîne progressent de 3,7 % et les autres activités de 10 %.

Bouygues Telecom. En 2006, le chiffre d'affaires s'apprécie de 2 %* ; Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires net réseau en progression de 1,3 %*. Grâce au succès des offres grand public Neo, Exprima et Universal Mobile, et des offres Entreprises, Bouygues Telecom a réalisé une bonne performance commerciale en 2006.

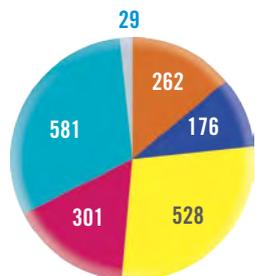
(* à base comparable (hors Bouygues Telecom Caraïbe)

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL : 1 877 millions d'euros

en millions d'euros



(1) hors TPS et Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), activités cédées



Contribution au groupe Bouygues

■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Holding et divers

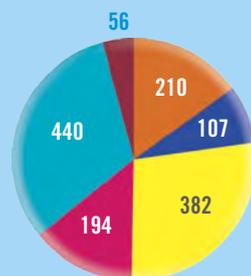
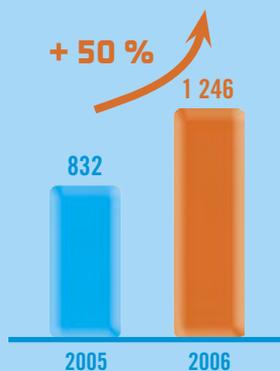
Le rythme de croissance du résultat opérationnel est proche de celui du chiffre d'affaires.

Les métiers de la Construction ont notamment poursuivi en 2006 l'amélioration de leur marge opérationnelle courante.

En revanche, les investissements commerciaux réalisés par TF1 et Bouygues Telecom ont affecté leur rentabilité : coûts de la Coupe du monde de football pour TF1, et dépenses marketing liées au succès des nouvelles offres illimitées Neo et Exprima lancées par Bouygues Telecom le 1^{er} mars 2006.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : 1 246 millions d'euros

en millions d'euros



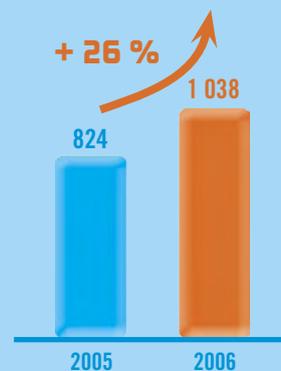
Le résultat net holding et divers est de - 143 millions d'euros.

Contribution au groupe Bouygues

■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Alstom

RÉSULTAT NET RÉCURRENT : 1 038 millions d'euros

en millions d'euros



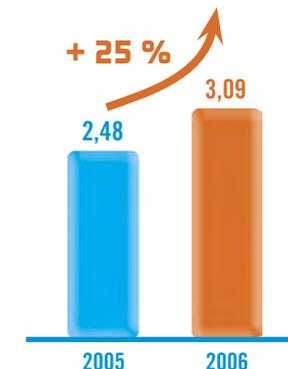
Le résultat net part du Groupe en 2006 est en très forte croissance ; il atteint 1 246 millions d'euros, soit + 50 %, grâce notamment à 208 millions d'euros de résultats liés à deux sociétés cédées : 109 millions d'euros (part du Groupe) pour TPS et 99 millions d'euros (part du Groupe) pour Bouygues Telecom Caraïbe. Ces deux actifs ont été créés, développés et valorisés par le Groupe.

Tous les métiers ont vu leur contribution au résultat net du Groupe progresser.

Hors ces résultats, le résultat net récurrent progresse de 26 %.

Alstom, dont Bouygues détient 25,1 %, est consolidé par mise en équivalence sur six mois en 2006, et contribue à hauteur de 56 millions d'euros au résultat de Bouygues.

BÉNÉFICE NET RÉCURRENT PAR ACTION : 3,09 euros



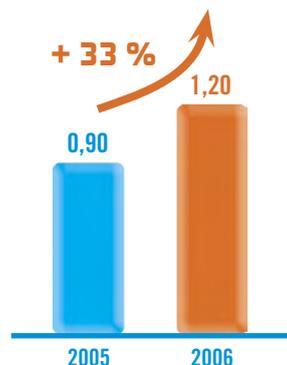
Le bénéfice net récurrent (hors résultats liés aux activités cédées) par action s'élève à 3,09 euros. Calculé sur le résultat net total part du Groupe, ce bénéfice net par action s'élève à 3,71 euros.

Au cours de l'exercice 2006, le nombre moyen de titres a été supérieur à celui de 2005.

Sur cinq ans (2002 à 2006), le bénéfice net récurrent par action est multiplié par 3,3.

DIVIDENDE NET PAR ACTION : 1,20 euro

en euro par action



Bouygues a continué à augmenter la rémunération de ses actionnaires en 2006.

Les bons résultats de l'exercice et les perspectives favorables permettent au Groupe de proposer une nouvelle forte croissance du dividende distribué aux actionnaires.

En effet, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 26 avril 2007 de distribuer un dividende de 1,20 euro par action, soit une augmentation de 33 %, conforme à l'évolution du résultat net récurrent. Ce dividende sera payé le 3 mai 2007.

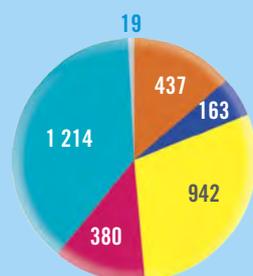
De 1996 à 2006, l'ensemble des dividendes payés aux actionnaires s'est élevé à 3,1 milliards d'euros : 1,4 milliard d'euros en dividendes ordinaires et 1,7 milliard d'euros sous la forme d'une distribution exceptionnelle (5 euros par action payés le 7 janvier 2005, soit 15 % de la capitalisation de l'époque).

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT : 3 155 millions d'euros

en millions d'euros



(1) hors TPS et Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), activités cédées



Contribution au groupe Bouygues

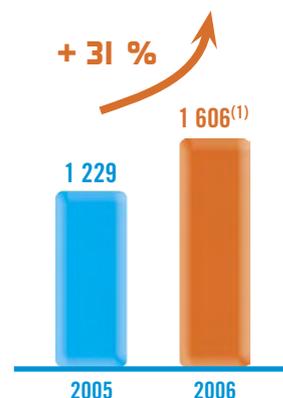
■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Holding et divers

En 2006, la capacité d'autofinancement du Groupe s'améliore légèrement de 2 %.

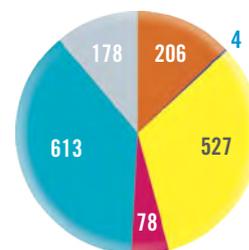
Bouygues continue à disposer d'une importante capacité à financer son développement.

INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION NETS : 1 606 millions d'euros

en millions d'euros



(1) hors TPS et Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), activités cédées



Contribution au groupe Bouygues

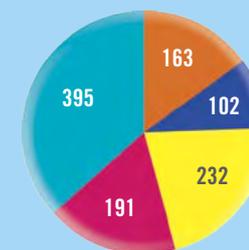
■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Holding et divers

Les investissements d'exploitation nets du Groupe sont en forte croissance, en raison du développement de l'activité de Bouygues Construction et de Colas.

Pour la holding, il s'agit essentiellement du coût du nouveau siège du Groupe à Paris, avenue Hoche.

CASH-FLOW LIBRE* : 789 millions d'euros

en millions d'euros



Contribution au groupe Bouygues

■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Holding et divers

Le cash-flow libre se définit comme la capacité du Groupe à dégager un excédent de trésorerie, après avoir financé le coût de la dette, les impôts et les investissements d'exploitation nets.

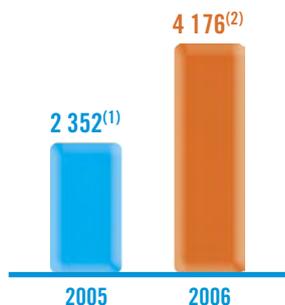
En 2006, Bouygues a généré une capacité d'autofinancement de 3 155 millions d'euros (+ 2 %). En soustrayant le coût de l'endettement financier net (200 millions d'euros), la charge d'impôt de l'exercice (560 millions d'euros) et les investissements nets d'exploitation (1 606 millions d'euros), le cash-flow libre s'établit à 789 millions d'euros, en recul par rapport à 2005.

Cette évolution est due au développement des investissements du Groupe.

(*) Le cash-flow libre holding et divers est de -294 millions d'euros.

ENDETTEMENT NET : 4 176 millions d'euros

en millions d'euros



(1) hors TPS

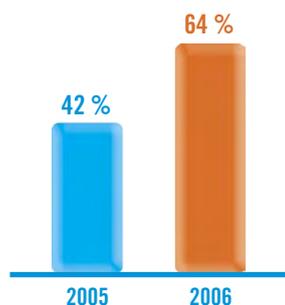
(2) hors TPS et Bouygues Telecom Caraïbe (BTC)

La situation financière de Bouygues demeure solide fin 2006.

L'endettement net s'élève à 4,2 milliards d'euros et représente 64 % des capitaux propres. Hors l'investissement de 2,5 milliards d'euros dans Alstom, la dette nette du Groupe s'est réduite de 700 millions d'euros, grâce à l'amélioration de l'exploitation des métiers.

Les métiers ont connu des évolutions contrastées : Bouygues Construction et Bouygues Telecom ont significativement amélioré leur trésorerie, qui s'est établie respectivement à 2 059 millions d'euros (+ 185 millions d'euros) et 66 millions d'euros (+ 507 millions d'euros). La trésorerie de Colas (409 millions d'euros, soit - 6 millions d'euros)

RATIO D'ENDETTEMENT : 64 %



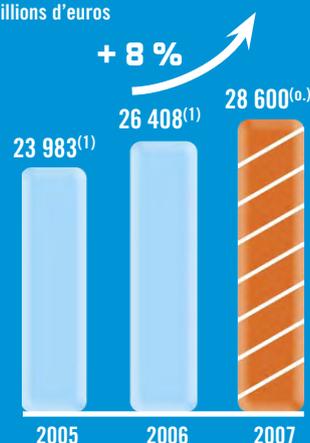
est stable. L'endettement net de TF1 est en légère augmentation (379 millions d'euros de dette, soit + 28 millions d'euros). Enfin, Bouygues Immobilier bénéficie toujours d'une trésorerie nette positive (26 millions d'euros) mais en réduction en raison d'un besoin en fonds de roulement croissant.

La dette nette "Holding et divers", qui s'élève à 6 357 millions d'euros, est en forte augmentation en raison de l'investissement stratégique de 2 524 millions d'euros réalisé dans Alstom.

Au total, cette situation saine, combinée à un échéancier de dette bien réparti et à une excellente liquidité, ont conduit Standard & Poor's à maintenir à nouveau la note de Bouygues : A- avec perspective stable.

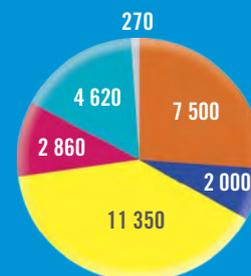
OBJECTIFS DE CHIFFRE D'AFFAIRES 2007 : 28 600 millions d'euros

en millions d'euros



(1) hors TPS et Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), activités cédées

(a.) : objectif



Contribution au groupe Bouygues

■ Bouygues Construction ■ Bouygues Immobilier ■ Colas
■ TF1 ■ Bouygues Telecom ■ Holding et divers

En 2007, les perspectives du Groupe sont bonnes : le chiffre d'affaires 2007 devrait atteindre 28,6 milliards d'euros, en croissance de 8 %, dont + 7 % en France et + 10 % à l'international.

Tous les métiers seront en croissance :

+ 12 % pour Bouygues Construction, grâce au haut niveau de commandes prises en 2006 et au développement des grands projets à l'international ;

+ 24 % pour Bouygues Immobilier, avec un redémarrage de l'immobilier d'entreprise et un marché du logement toujours porteur en France ;

+ 6 % pour Colas, sur des marchés se stabilisant à un haut niveau en France et avec des perspectives favorables à l'international ;

+ 8 % pour TF1 qui bénéficiera de l'arrivée de la grande distribution sur le marché de la publicité télévisée ;

+ 2 % pour Bouygues Telecom, avec l'incidence toujours négative de la baisse des tarifs des appels entrants (- 18 % au 1^{er} janvier 2007) imposée par le régulateur, mais compensée par la croissance du nombre de clients.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE GROUPE



Le développement durable est une aspiration croissante et légitime exprimée par les clients, les partenaires et les collaborateurs du Groupe. Il représente également une opportunité économique. L'exercice 2006 a été marqué par une intensification et une plus grande structuration des actions menées par le Groupe.

du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Par cet engagement, le Groupe traduit dans ses pratiques les dix principes du Pacte⁽¹⁾ et communiquera annuellement les progrès réalisés, en mettant en valeur une initiative par métier et par an.

Code d'éthique

En 2006, le conseil d'administration de Bouygues a décidé l'adoption et la diffusion d'un code d'éthique, élaboré à l'initiative et sous le contrôle de son comité de l'éthique et du mécénat.

généralement, vis-à-vis de la société civile. Bouygues attend que tous les collaborateurs du Groupe respectent dans leur vie professionnelle ces valeurs essentielles, de respect, d'équité et d'honnêteté.

Le code d'éthique appelle donc chaque collaborateur, quel que soit son niveau, à adopter cette éthique professionnelle. Il rappelle que certaines pratiques sont strictement interdites, par exemple, la corruption ou, en France, le financement de l'activité politique. Il comporte également des recommandations, son objectif étant d'aider les collaborateurs à déterminer leur comportement en face de situations concrètes et parfois complexes.

Chaque entité du Groupe doit mettre en œuvre le code d'éthique qui insiste sur la responsabilité particulière incombant à cet égard aux dirigeants vis-à-vis de leurs collaborateurs.

Un responsable de l'éthique a été désigné et un dispositif d'alerte professionnelle inséré dans le Code. Le comité de l'éthique et du mécénat a



Dans ce code d'éthique, Bouygues affirme les valeurs essentielles qu'il entend respecter compte tenu de ses responsabilités vis-à-vis de ses clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires publics ou privés et, plus

Stratégie

Le développement durable est intégré dans la stratégie du groupe Bouygues et de ses différents métiers. En appliquant le principe de l'amélioration continue, la maison mère et ses filiales ont établi des "feuilles de route" en relation avec leurs enjeux. Elles sont assorties d'objectifs mesurables.

Créée en 2005, la direction du développement durable de la maison mère est placée sous la responsabilité d'Olivier Bouygues, directeur général délégué du Groupe. Cette direction a pour voca-

tion d'entretenir, dans le Groupe, une dynamique vertueuse fondée sur le partage des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale, de sensibiliser et de former les collaborateurs et d'assister les métiers dans leurs réflexions.

Le développement durable dans les métiers du Groupe

Un rapport Développement Durable, propre à chaque métier du Groupe, figure ci-après, dans la section consacrée à l'activité du métier en 2006.

Pacte mondial

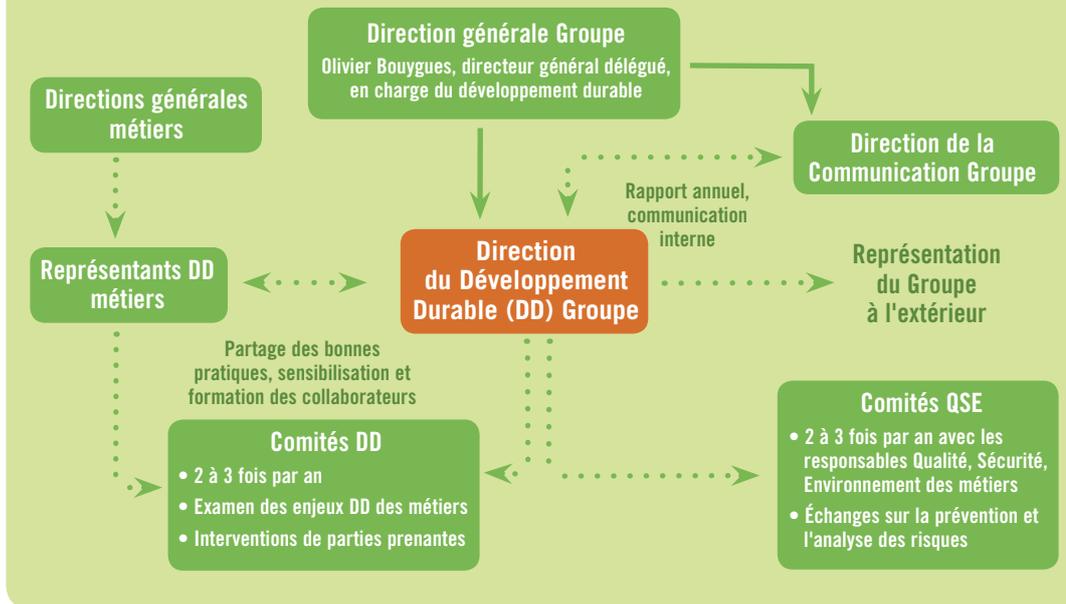


THE GLOBAL COMPACT

Le 8 décembre 2006, Bouygues SA a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies. La maison mère rejoint ainsi les cinq métiers de Bouygues et généralise l'adhésion de l'ensemble du Groupe. Par cette adhésion, Bouygues s'engage à adopter, promouvoir et faire respecter un ensemble de règles fondamentales dans le domaine des droits de l'Homme, des normes

(1) pour consulter les dix principes du Pacte mondial : <http://www.un.org/french/globalcompact/principes.htm>

L'organisation



veillé à ce que le dispositif d'alerte s'inscrive strictement dans le cadre de l'autorisation délivrée le 8 décembre 2005 par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

Indice boursier ISR

En mars 2007, Bouygues a intégré l'indice "ECPI Ethical Index Euro" destiné à l'investissement socialement responsable (ISR). Cet indice regroupe 150 sociétés cotées de la zone euro, sélectionnées pour leurs bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et éthique. Bouygues a l'objectif d'intégrer d'autres indices ISR.

Adhésion à CSR Europe

Bouygues SA a adhéré en octobre 2006 au réseau CSR Europe. Créée en 1995 et basée à Bruxelles (Belgique), cette association regroupe soixante-cinq multinationales européennes qui échangent sur les bonnes pratiques liées à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Formation des managers

Depuis plusieurs années, le groupe Bouygues a privilégié la formation pour diffuser et mettre en œuvre les valeurs qu'il entend promouvoir et respecter.

De nombreux séminaires sont organisés tant au niveau des filiales que du Groupe.

Créé en 1999, l'IMB (Institut du Management Bouygues) a pour mission de former, d'informer et d'animer les cadres dirigeants du Groupe.

Les séminaires *Développement des valeurs Bouygues* et *Respect et performance* rassemblent plusieurs fois par an des dirigeants exerçant leurs fonctions dans les différents métiers du Groupe. Depuis leur création, 2 511 personnes ont participé à ces séminaires, soit 192 sessions. Martin

Bouygues est toujours intervenu au cours des trente-deux sessions du séminaire consacré aux valeurs du Groupe, ce qui a permis aux dirigeants et cadres d'entendre le président-directeur général s'exprimer sur ces sujets et répondre à leurs questions.

Un module *Responsabilité sociale et environnementale* a été mis en place en 2006. Pendant une journée, 12 à 15 managers sont sensibilisés aux enjeux du développement durable. Ils sont informés des mesures adoptées par certaines entreprises pour y répondre.

Les participants échangent ensuite sur leurs propres pratiques et convictions, puis réfléchissent à des axes d'amélioration. Deux sessions ont eu lieu en 2006. Fin 2007, plus de cent cadres dirigeants auront participé à ce séminaire.

Communication

Les actions de la direction du développement durable et des comités associés sont expliquées et actualisées dans les outils de communication externe et interne du groupe Bouygues.

C'est le cas sur le site internet www.bouygues.com, dans *Le Minorange*, magazine interne de Bouygues diffusé à 50 000 exemplaires, ou dans *Challenger Express*, newsletter bimensuelle destinée aux 3 500 cadres dirigeants du Groupe.

Une rubrique de conseils pratiques liés au développement durable a par ailleurs été lancée sur le site intranet de Bouygues SA.

Les valeurs du Groupe

- **Les hommes** constituent la première valeur de nos entreprises.
- **Le client** est la raison d'être de l'entreprise. Le satisfaire est notre seul objectif.
- **La qualité** est la clé de la compétitivité.
- **La créativité** permet de proposer aux clients des offres originales en apportant des solutions utiles au meilleur coût.
- **L'innovation technique**, qui améliore les coûts et les performances des produits, est la condition de nos succès.
- **Le respect de soi**, des autres et de l'environnement inspire le comportement quotidien de tous.
- **La promotion des hommes** est fondée sur la reconnaissance individualisée des mérites.
- **La formation** donne aux hommes les moyens d'accroître leurs connaissances et d'enrichir leur vie professionnelle.
- **Les jeunes**, par leur potentiel, forment l'entreprise de demain.
- **Les défis** engendrent les progrès. Pour rester leaders, nous agissons en challengers.
- **L'état d'esprit des hommes** est un levier plus puissant que la seule force technique et économique de l'entreprise.

Performance extra-financière

Pour renforcer la mesure de sa performance extra-financière, le groupe Bouygues a décidé de déployer en 2007 sur l'ensemble des unités opérationnelles un logiciel spécifique.

Auto-évaluations

Bouygues SA a développé depuis 2002 un logiciel d'auto-évaluation, Abby, qui permet aux managers, sur la base d'un système de vote anonyme, de se comparer au modèle EFQM (*European Foundation for Quality Management*). Ce modèle recense et actualise les meilleures pratiques de management en matière de développement durable. Répartis en neuf critères, les principaux aspects qui conduisent à l'"excellence durable" sont abordés. L'auto-évaluation permet aussi d'identifier les points forts et les axes d'amélioration d'une organisation. Les actions à accomplir pour générer des progrès sont ensuite discutées et hiérarchisées. Six auto-

évaluations Abby ont été organisées en 2006 au sein du Groupe.

Mécénat

Le 26 avril 2006, une convention de mécénat a été signée entre le ministère de la Défense, le ministère de la Culture et de la Communication et Bouygues SA, portant sur la restauration de l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde à Paris. Bouygues finance et réalise les travaux, dont le montant s'élève à 6 219 000 euros TTC. Ceux-ci comprennent la rénovation du péristyle, de la galerie dorée et des deux salons d'apparat de ce bâtiment, classé monument historique et qui abrite, depuis 1789, la Marine nationale. Cette restauration s'inscrit dans le cadre d'un mécénat de compétences. Bouygues, par l'intermédiaire de ses filiales construction, met en effet à disposition son expertise de bâtisseur et son expérience dans la restauration du patrimoine national.



La restauration de l'Hôtel de la Marine fait l'objet d'un mécénat de compétences



La Fondation Francis Bouygues aide des bacheliers méritants à suivre des études supérieures

Bouygues SA soutient, par ailleurs, à hauteur de 200 000 euros par an sur trois ans, un projet expérimental lancé par Sciences Po Paris contre l'échec scolaire en Seine-Saint-Denis. Celui-ci est mis en place depuis la rentrée 2006 dans 17 classes de seconde générale et de BEP de quatre lycées, ce qui représente près de 500 élèves.

En 2006, Bouygues a, par ailleurs, apporté son soutien à une trentaine d'associations dont les actions interviennent essentiellement dans le domaine social, humanitaire et médical.

L'ensemble de ces soutiens représente un montant global de 3 200 000 euros en 2006.

Fondation d'entreprise Francis Bouygues

Créée en 2005, la Fondation a pour vocation d'aider des bacheliers méritants à mener leurs études supérieures.

Chaque boursier est parrainé par un collaborateur de Bouygues et reçoit une bourse variant de 1 500 à 8 000 euros par an pour une durée de quatre à six ans. En 2006, quarante-neuf boursiers ont été sélectionnés, pour autant de parrains. Ces élèves composent la promotion 2006-2007 de la Fondation et s'ajoutent aux dix-sept étudiants retenus en 2005. C'est la première action de mécénat transversale dans le groupe Bouygues. Elle s'ajoute aux opérations conduites indépendamment par Bouygues SA et les cinq métiers.

Actionnariat salarié

Constatant les bons résultats de l'année 2006 et les perspectives favorables de l'année 2007, Martin Bouygues a proposé au conseil d'administration d'associer les collaborateurs à ces performances en mettant en place une

nouvelle opération d'actionnariat des salariés. Celle-ci, appelée Bouygues Partage, présente des caractéristiques identiques pour tous les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe et cumule les avantages de trois mécanismes :

- une décote de 20 % pour la souscription de trois actions Bouygues ;
- un abondement de la société, égal au prix de souscription de neuf actions par bénéficiaire ;
- un effet de levier portant à 120 le nombre des actions souscrites.

Au total, pour le prix de souscription de trois actions, chaque souscripteur détiendra, à l'issue d'une période de 5 ans, l'équivalent de 12 actions ainsi que la plus-value éventuelle réalisée sur 108 autres actions.

Bouygues Partage s'inscrit dans la

122 561 collaborateurs (+ 6 %) au 31 décembre 2006

Statuts professionnels

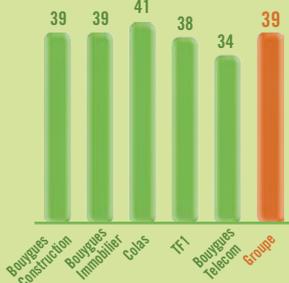


69 000 collaborateurs en France

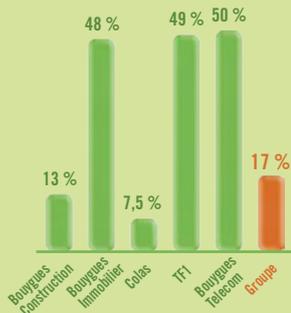
96,4 % des collaborateurs bénéficient d'un CDI

3,6 % sont en contrat temporaire

Âge moyen en France : 39 ans



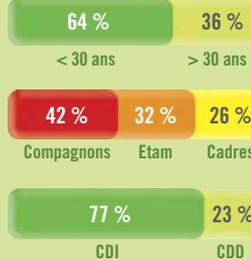
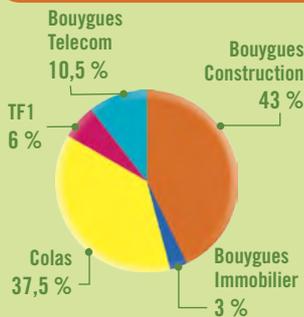
Collaboratrices par métier en France



Ancienneté moyenne en France : 11 ans



10 340 recrutements en France en 2006



conviction constante du Groupe qu'il est souhaitable d'associer étroitement les salariés aux réussites de l'entreprise. En comptabilisant tous les fonds communs de placement réservés aux collaborateurs, les salariés sont collectivement le deuxième actionnaire de Bouygues, avec 13,2 % du capital du Groupe et 17,1 % des droits de vote (chiffres au 31 décembre 2006). Ce résultat conforte le Groupe en tête des sociétés françaises du CAC 40 par l'importance du taux de participation des salariés dans son capital.

Activités en Afrique

Finagestion, filiale de Bouygues, a repris les activités africaines de Saur depuis la cession en 2004 de cette entreprise au fonds d'investissement PAI. Plusieurs actions ont été entreprises en 2006 en matière de responsabilité sociale et environnementale. Au Sénégal, la SDE (Sénégalaise des Eaux) coordonne la démarche environnementale de l'île de Gorée, site historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco. L'île est engagée dans la réhabilitation de son site et la mise en valeur de ses ressources naturelles. La SDE, première entreprise certifiée Qualité-Sécurité au Sénégal, poursuit par ailleurs sa politique de lutte contre le sida dans le pays à travers une série d'actions : promotion du dépistage, prévention de la transmission mère-fille, journées de sensibilisation. En Côte d'Ivoire, la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Électricité) mène une politique comparable de lutte contre la pandémie.



En 2007, le Groupe prévoit de recruter plus de 10 000 personnes en France

Partenariat

Le groupe Bouygues a décidé de généraliser l'utilisation du carburant diesel Total Excellium pour l'ensemble de sa flotte professionnelle en France.

Cette décision a été prise à l'issue d'un test mené par Bouygues Construction pendant six mois, afin de comparer les performances du carburant Total Excellium avec celles d'un diesel classique. Ce test, mené en partenariat avec Afaq / Afnor, a permis de réaliser une économie de 3,7 % de la quantité de carburants consommés. Les émissions de dioxyde de carbone ont aussi été réduites de 3,7 %.

Le groupe Bouygues a pour ambition de réaliser une réduction de 5 % de sa consommation de carburant et de ses émissions de CO₂ d'ici fin 2007.

Perspectives 2007

À l'initiative de Martin Bouygues, une série d'actions transversales seront menées en 2007 :

- renforcement de la mesure extra-financière ;
- développement d'une expertise sur le secteur des "quartiers durables" et des bâtiments à énergie positive ;
- développement de l'approche Santé des systèmes de management Qualité, Sécurité et Environnement ;
- approfondissement de la réflexion sur le marketing Développement Durable ;
- mise en œuvre d'un plan "Kyoto" pour le Groupe.

Performance extra-financière

Pour renforcer la mesure de sa performance extra-financière, le groupe Bouygues a décidé de déployer en 2007 sur l'ensemble des unités opérationnelles un logiciel spécifique.

Auto-évaluations

Bouygues SA a développé depuis 2002 un logiciel d'auto-évaluation, Abby, qui permet aux managers, sur la base d'un système de vote anonyme, de se comparer au modèle EFQM (*European Foundation for Quality Management*). Ce modèle recense et actualise les meilleures pratiques de management en matière de développement durable. Répartis en neuf critères, les principaux aspects qui conduisent à l'"excellence durable" sont abordés. L'auto-évaluation permet aussi d'identifier les points forts et les axes d'amélioration d'une organisation. Les actions à accomplir pour générer des progrès sont ensuite discutées et hiérarchisées. Six auto-

évaluations Abby ont été organisées en 2006 au sein du Groupe.

Mécénat

Le 26 avril 2006, une convention de mécénat a été signée entre le ministère de la Défense, le ministère de la Culture et de la Communication et Bouygues SA, portant sur la restauration de l'Hôtel de la Marine, place de la Concorde à Paris. Bouygues finance et réalise les travaux, dont le montant s'élève à 6 219 000 euros TTC. Ceux-ci comprennent la rénovation du péristyle, de la galerie dorée et des deux salons d'apparat de ce bâtiment, classé monument historique et qui abrite, depuis 1789, la Marine nationale. Cette restauration s'inscrit dans le cadre d'un mécénat de compétences. Bouygues, par l'intermédiaire de ses filiales construction, met en effet à disposition son expertise de bâtisseur et son expérience dans la restauration du patrimoine national.



La restauration de l'Hôtel de la Marine fait l'objet d'un mécénat de compétences



La Fondation Francis Bouygues aide des bacheliers méritants à suivre des études supérieures

Bouygues SA soutient, par ailleurs, à hauteur de 200 000 euros par an sur trois ans, un projet expérimental lancé par Sciences Po Paris contre l'échec scolaire en Seine-Saint-Denis. Celui-ci est mis en place depuis la rentrée 2006 dans 17 classes de seconde générale et de BEP de quatre lycées, ce qui représente près de 500 élèves.

En 2006, Bouygues a, par ailleurs, apporté son soutien à une trentaine d'associations dont les actions interviennent essentiellement dans le domaine social, humanitaire et médical.

L'ensemble de ces soutiens représente un montant global de 3 200 000 euros en 2006.

Fondation d'entreprise Francis Bouygues

Créée en 2005, la Fondation a pour vocation d'aider des bacheliers méritants à mener leurs études supérieures.

Chaque boursier est parrainé par un collaborateur de Bouygues et reçoit une bourse variant de 1 500 à 8 000 euros par an pour une durée de quatre à six ans. En 2006, quarante-neuf boursiers ont été sélectionnés, pour autant de parrains. Ces élèves composent la promotion 2006-2007 de la Fondation et s'ajoutent aux dix-sept étudiants retenus en 2005. C'est la première action de mécénat transversale dans le groupe Bouygues. Elle s'ajoute aux opérations conduites indépendamment par Bouygues SA et les cinq métiers.

Actionnariat salarié

Constatant les bons résultats de l'année 2006 et les perspectives favorables de l'année 2007, Martin Bouygues a proposé au conseil d'administration d'associer les collaborateurs à ces performances en mettant en place une

nouvelle opération d'actionnariat des salariés. Celle-ci, appelée Bouygues Partage, présente des caractéristiques identiques pour tous les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe et cumule les avantages de trois mécanismes :

- une décote de 20 % pour la souscription de trois actions Bouygues ;
- un abondement de la société, égal au prix de souscription de neuf actions par bénéficiaire ;
- un effet de levier portant à 120 le nombre des actions souscrites.

Au total, pour le prix de souscription de trois actions, chaque souscripteur détiendra, à l'issue d'une période de 5 ans, l'équivalent de 12 actions ainsi que la plus-value éventuelle réalisée sur 108 autres actions.

Bouygues Partage s'inscrit dans la

122 561 collaborateurs (+ 6 %) au 31 décembre 2006

Statuts professionnels

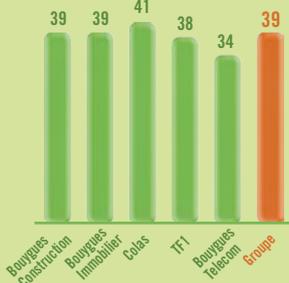


69 000 collaborateurs en France

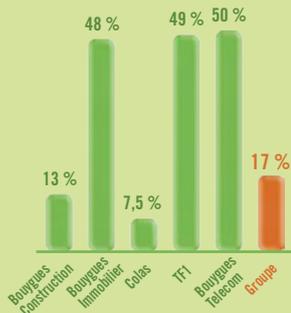
96,4 % des collaborateurs bénéficient d'un CDI

3,6 % sont en contrat temporaire

Âge moyen en France : 39 ans



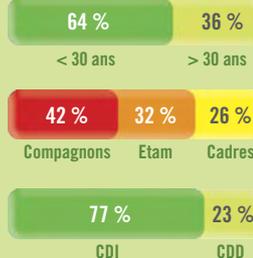
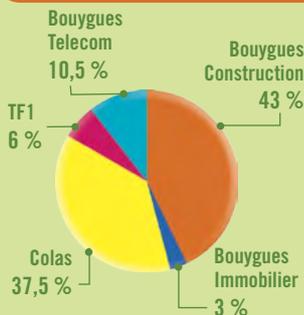
Collaboratrices par métier en France



Ancienneté moyenne en France : 11 ans



10 340 recrutements en France en 2006



conviction constante du Groupe qu'il est souhaitable d'associer étroitement les salariés aux réussites de l'entreprise. En comptabilisant tous les fonds communs de placement réservés aux collaborateurs, les salariés sont collectivement le deuxième actionnaire de Bouygues, avec 13,2 % du capital du Groupe et 17,1 % des droits de vote (chiffres au 31 décembre 2006). Ce résultat conforte le Groupe en tête des sociétés françaises du CAC 40 par l'importance du taux de participation des salariés dans son capital.

Activités en Afrique

Finagestion, filiale de Bouygues, a repris les activités africaines de Saur depuis la cession en 2004 de cette entreprise au fonds d'investissement PAI. Plusieurs actions ont été entreprises en 2006 en matière de responsabilité sociale et environnementale. Au Sénégal, la SDE (Sénégalaise des Eaux) coordonne la démarche environnementale de l'île de Gorée, site historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco. L'île est engagée dans la réhabilitation de son site et la mise en valeur de ses ressources naturelles. La SDE, première entreprise certifiée Qualité-Sécurité au Sénégal, poursuit par ailleurs sa politique de lutte contre le sida dans le pays à travers une série d'actions : promotion du dépistage, prévention de la transmission mère-fille, journées de sensibilisation. En Côte d'Ivoire, la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Électricité) mène une politique comparable de lutte contre la pandémie.



En 2007, le Groupe prévoit de recruter plus de 10 000 personnes en France

Partenariat

Le groupe Bouygues a décidé de généraliser l'utilisation du carburant diesel Total Excellium pour l'ensemble de sa flotte professionnelle en France.

Cette décision a été prise à l'issue d'un test mené par Bouygues Construction pendant six mois, afin de comparer les performances du carburant Total Excellium avec celles d'un diesel classique. Ce test, mené en partenariat avec Afaq / Afnor, a permis de réaliser une économie de 3,7 % de la quantité de carburants consommés. Les émissions de dioxyde de carbone ont aussi été réduites de 3,7 %.

Le groupe Bouygues a pour ambition de réaliser une réduction de 5 % de sa consommation de carburant et de ses émissions de CO₂ d'ici fin 2007.

Perspectives 2007

À l'initiative de Martin Bouygues, une série d'actions transversales seront menées en 2007 :

- renforcement de la mesure extra-financière ;
- développement d'une expertise sur le secteur des "quartiers durables" et des bâtiments à énergie positive ;
- développement de l'approche Santé des systèmes de management Qualité, Sécurité et Environnement ;
- approfondissement de la réflexion sur le marketing Développement Durable ;
- mise en œuvre d'un plan "Kyoto" pour le Groupe.



Pièce unique au monde,
cet escalier de verre
incurvé, situé dans l'entrée
du nouveau siège social
de Bouygues, a nécessité
des mois de recherche
et de tests.

2. Activité et développement durable

22

Bouygues Construction

34

Bouygues Immobilier

46

Colas

58

TF1

70

Bouygues Telecom

82

Développement durable : indicateurs annexes par métier

84

Bouygues SA

86

Alstom : une coopération prometteuse

90

Principaux événements depuis le 1^{er} janvier 2007

ACTEUR GLOBAL DE LA CONSTRUCTION

Excellentes performances commerciales et financières en 2006



Le pont de Masan Bay [Corée-du-Sud]

Faits marquants

PPP / PFI gagnés

- Prisons du Havre, du Mans et de Poitiers (234 M€).
- Waltham Forest Schools au Royaume-Uni (39 M€).
- Éclairage public de Redcar et Cleveland au Royaume-Uni (59 M€).

Contrats majeurs signés

- Autoroute A41 (512 M€).
- Aéroports de Chypre (488 M€).
- Centrale nucléaire EPR de Flamanville (348 M€).
- Ritz-Carlton à Dubaï (155 M€).

Ouvrages en cours

- Centrale nucléaire d'Olkiluoto en Finlande (170 M€).
- Tour T1 à Paris La Défense (97 M€).

Ouvrages livrés en 2006

- Tunnel de Lok Ma Chau à Hong-Kong (290 M€).
- Central Middlesex Hospital à Londres (108 M€).

Chiffre d'affaires 2006

6 923
millions d'euros
(+ 13 %)

Marge opérationnelle courante

4,4 %
(+ 0,3 point)

Résultat net part du Groupe

209
millions d'euros
(+ 19 %)

Carnet de commande

8 668
millions d'euros
(+ 45 %)
Nouvelle méthode

Collaborateurs

42 900

Chiffre d'affaires 2007 (o.)

7 800
millions d'euros
(+ 13 %)
(o.) : objectif

Des performances remarquables

Une prise de commandes record : 9 milliards d'euros (+ 38 %)

L'année a été marquée par les excellentes performances commerciales de Bouygues Construction tant en France (5,3 milliards d'euros, + 34 %) qu'à l'international (3,7 milliards d'euros, + 44 %).

Le niveau historique de la prise de commandes (+ 38 %), ainsi que l'intégration des carnets de sociétés acquises, expliquent la forte croissance du carnet de commandes (8 668 millions d'euros, + 45 %), qui devient supérieur à l'activité réalisée sur l'année (6 923 millions d'euros) pour la première fois depuis 5 ans.

Bouygues Construction est un leader mondial de la construction. Sa gamme de savoir-faire s'étend de la conception des projets jusqu'à leur maintenance, dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et du génie électrique et thermique.

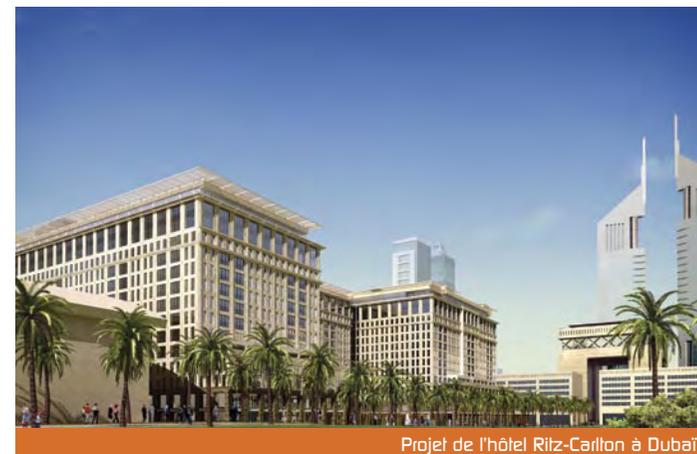
Un chiffre d'affaires en forte progression : 6 923 millions d'euros (+ 13 %)

Bouygues Construction enregistre une forte croissance de son activité dans tous ses métiers. En France, l'activité augmente de 17 % pour atteindre 4 268 millions d'euros. À l'international, elle s'établit à 2 655 millions d'euros, en hausse de 7 %.

Les acquisitions réalisées en 2006 ont notamment permis à Bouygues Construction d'étendre son implantation en Europe, tout en renforçant ses compétences dans des métiers à forte valeur ajoutée.

Trois acquisitions significatives en Europe

- Avec l'acquisition de Marazzi (98 millions d'euros d'activité), Losinger Construction accélère son développement en Suisse alémanique et dans le secteur du développement immobilier.
- Bouygues Bâtiment International a acquis la majorité du capital de VCES (116 millions d'euros d'activité) afin de développer, en République Tchèque, ses compétences en matière de conception, financement, construction et exploitation de grands projets.



Projet de l'hôtel Ritz-Carlton à Dubaï



DTP Terrassement

• Thermal Transfer (109 millions d'euros d'activité) bénéficie d'une expertise reconnue en conception-construction clés en main de salles blanches. Avec cette troisième acquisition, ETDE marque sa volonté d'accentuer son déploiement au Royaume-Uni, qui est sa deuxième zone d'activité après la France.

Un résultat net en très forte augmentation : 209 millions d'euros (+ 19 %)

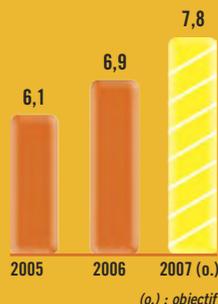
La marge nette a été portée de 2,9 % en 2005 à 3 % en 2006, notamment grâce à la poursuite de la politique associant sélectivité des projets et maîtrise des risques.

La trésorerie nette progresse à nouveau

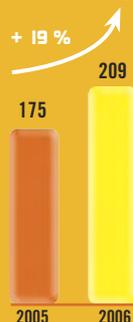
À 2 059 millions d'euros (+ 185 millions d'euros), la trésorerie disponible de Bouygues Construction est une composante de la maîtrise des risques de la construction. Elle donne au groupe la capacité de poursuivre sa stratégie de développement.

La capacité d'autofinancement s'établit à 437 millions d'euros (+ 7 %). Bouygues Construction a mené une politique active de développement en 2006 : les investissements nets (flux de trésorerie) se sont élevés à 391 millions d'euros.

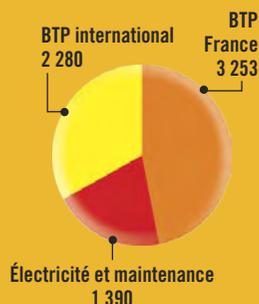
Chiffre d'affaires (CA) en milliards d'euros



Résultat net en millions d'euros



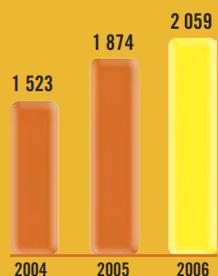
CA par activité en millions d'euros



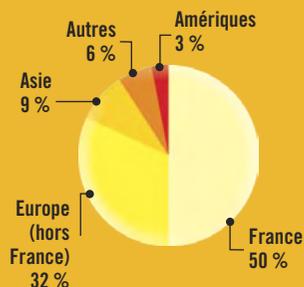
Carnet de commandes en milliards d'euros



Trésorerie nette en millions d'euros



Carnet de commandes par zone géographique



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Immobilisations corporelles et incorporelles	265	400
• Goodwill	175	293
• Actifs financiers non courants	218	219
ACTIF NON COURANT	658	912
• Actifs courants	2 255	2 894
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 074	2 399
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
ACTIF COURANT	4 329	5 293
• Actif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL ACTIF	4 987	6 205

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Capitaux propres (part du Groupe)	414	526
• Intérêts minoritaires	4	5
CAPITAUX PROPRES	418	531
• Dettes financières long terme	122	229
• Provisions non courantes	519	587
• Autres passifs non courants	1	3
PASSIF NON COURANT	642	819
• Dettes financières (part à - 1 an)	4	5
• Passifs courants	3 849	4 744
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	74	106
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
PASSIF COURANT	3 927	4 855
• Passif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL PASSIF	4 987	6 205

ENDETTEMENT FINANCIER NET	2005	2006
	(1 874)	(2 059)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 131	6 923
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	249	305
• Autres produits et charges opérationnels	(11)	(43)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	238	262
• Produit de l'excédent financier net	32	51
• Autres produits et charges financiers	1	9
• Charge d'impôt	(114)	(119)
• Quote-part du résultat net des entités associées	19	8
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	176	211
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	176	211
• Part des intérêts minoritaires	(1)	(2)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	175	209



Le tunnelier de l'autoroute A41

Activité bâtiment et travaux publics

France

2006 aura été une année record pour la construction en France. La très bonne tenue du logement neuf s'est poursuivie, les mises en chantier atteignant le niveau historique de 421 000 logements. L'embellie amorcée en 2005 sur le marché du non-résidentiel s'est accélérée, notamment dans la construction de bâtiments administratifs, de bureaux et de bâtiments industriels. Dans les travaux publics, le volume des travaux réalisés a progressé de plus de 7 %.

Sur un marché estimé à 184 milliards d'euros, Bouygues Construction est une des trois "majors", avec Vinci et Eiffage, un grand nombre de petites et moyennes entreprises régionales se répartissant le reste du marché. Leader sur le marché francilien, Bouygues Construction se situe parmi les quatre premiers acteurs de la construction dans chacune des cinq grandes régions qui maillent le territoire français.

La diversification dans des métiers à forte valeur ajoutée, associée à une

stratégie constante de sélectivité et de maîtrise des risques, a permis une progression significative de ses performances ces dernières années. Par exemple, Bouygues Construction entend être une référence sur le marché des partenariats publics-privés (PPP) ou celui du développement immobilier, qui consiste à élaborer des projets immobiliers, en détectant des actifs fonciers, et en réunissant investisseurs et utilisateurs auxquels elle apporte ses compétences de conception et de construction. Bouygues Construction, via ses filiales spécialisées, se positionne comme un opérateur global au service de ses clients, investisseurs publics ou privés et collectivités locales, en prenant en compte l'ensemble de leurs attentes pour mener à bien leurs projets.

Sur un marché toujours bien orienté, le chiffre d'affaires de **Bouygues Bâtiment Ile-de-France** (1 376 millions d'euros) a progressé de 18 % en 2006, soit à un rythme très supérieur à celui du marché (5 %). Elle accélère son développement dans le domaine de la rénovation, avec notamment l'obtention de trois projets de plus de 50 millions d'euros (dont la réhabilitation des cabinets de travail des députés, rue de l'Université à Paris pour 82 millions d'euros) ; elle confirme son savoir-faire en développement immobilier avec, par exemple, la signature de l'affaire Porte des Poissonniers à Paris (68 millions d'euros). Le groupe marque son engagement dans le développement durable avec la livraison du nouveau siège de Bouygues SA, sa maison mère,

premier immeuble de bureaux certifié HQE à Paris.

Intervenant à la fois sur des marchés de bâtiment et de travaux publics, l'activité des filiales régionales françaises de **Bouygues Entreprises France-Europe** (1 554 millions d'euros) a progressé sur l'ensemble de leurs marchés (+ 17 %). 2006 a été marquée par la part croissante des grandes opérations d'infrastructures avec la prise en commandes de cinq affaires de plus de 40 millions d'euros (contre une en 2005) : l'autoroute A41, trois centres hospitaliers (Évreux, Caen, Clermont-Ferrand), et le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan. Le dynamisme des

Cirmad, filiales de développement immobilier, a également fortement contribué à ces bonnes performances, leur activité ayant progressé de plus de 50 % en 2006.

Avec une stratégie tournée vers les grands projets d'infrastructures, l'activité en France de **Bouygues Travaux Publics** s'établit à 242 millions d'euros en 2006. L'année a été marquée par le lancement d'opérations importantes, parmi lesquelles l'autoroute A41 (512 millions d'euros) et le tunnel de Toulon (89 millions d'euros). Après la centrale nucléaire d'Olkiluoto en Finlande et plusieurs centrales de première génération, l'obtention du

contrat de construction de l'EPR de Flamanville (348 millions d'euros) vient témoigner de l'expertise du groupe dans le génie civil nucléaire. Le chiffre d'affaires 2006 de DTP Terrassement en France s'élève à 105 millions d'euros. L'approfondissement de son ancrage territorial par le déploiement d'agences régionales doit lui permettre d'accroître la part récurrente de son activité.

International

À l'international, Bouygues Construction exerce son activité par le biais de filiales locales ou d'implantations limitées à la durée des chan-



La Tour TI à Paris La Défense



Bouygues UK a livré le Central Middlesex Hospital

tiers. La concurrence est vive, avec la concentration des groupes européens, le retour depuis 2003 des groupes américains et la progression d'acteurs des pays émergents. Selon l'enquête annuelle de décembre 2006 de la revue *Engineering News Record* (ENR), les 225 premiers constructeurs internationaux ont réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires de 160 milliards d'euros (189 milliards de dollars) hors de leur marché domestique, soit une croissance, par rapport à 2004, de 13 % en dollars et de 30 % en euros.

Au **Royaume-Uni** (marché estimé à 192 milliards d'euros), Bouygues UK se concentre sur le marché des projets en PFI (*Private Finance Initiative*), dans les secteurs de la santé (livraison du Central Middlesex Hospital), de l'éducation (signature des écoles Peterborough et Lewisham pour 155 millions d'euros), et du logement social, qui bénéficient d'importants programmes gouvernementaux de construction. En **Suisse**, Losinger accélère son développement (+ 26 % en 2006), notamment en zone alémanique. L'acquisition de Marazzi lui per-

met de se renforcer en développement immobilier, et de devenir ainsi l'un des "majors" de la construction en Suisse. Bouygues Bâtiment International a débuté les travaux des aéroports de **Chypre** (488 millions d'euros), première référence du groupe dans le domaine des concessions aéroportuaires.

Bouygues Construction pérennise son activité en **Europe de l'Est**, grâce aux bonnes performances des filiales locales. La croissance a été forte en Roumanie (+ 59 %), le pays bénéficiant des opportunités liées à son entrée dans l'Union européenne en 2007. Elle a été encore plus soutenue en Russie (+ 64 %), notamment à Ekaterinbourg (signature d'un hôtel Hyatt pour 72 millions d'euros), une ville qui offre de nombreuses perspectives. Avec l'acquisition de VCES, Bouygues Bâtiment International s'implante durablement en République Tchèque, un des pays les plus dynamiques de l'Union européenne, dont le secteur de la construction est en pleine croissance (+ 4,2 % en 2005). En 2006, DTP Terrassement a remporté, en partenariat avec Bouygues

Travaux Publics et VSL, le contrat de construction d'une section de 22 km de l'autoroute A4 en Pologne (72 millions d'euros). Cette opération s'inscrit dans sa stratégie d'expansion en Europe Centrale.

Le groupe est historiquement présent en **Asie-Pacifique** à travers Dragages, établie à Hong-Kong depuis 1955. Elle tire parti des opportunités créées par le développement des nouveaux territoires en se positionnant sur des opérations à haute technicité (agrandissement du parc d'attractions Ocean Park pour 46 millions d'euros).

Troisième entreprise de bâtiment en Thaïlande, Bouygues Thai, qui réalise 80 % de son activité dans les tours résidentielles de luxe (construction de trois tours de logements de 231 mètres pour 43 millions d'euros), profite de la forte croissance du pays. En Chine, Bouygues Travaux Publics va creuser, en joint-venture avec l'entreprise chinoise STEC, le tunnel de Chong Ming (71 millions d'euros), qui reliera Shanghai Pudong à l'île de Shanghai.

Après le contrat pour la préfabrication et la pose de 45 km de viaducs d'une des lignes du métro aérien de Dubaï remporté par VSL en 2005, Bouygues Construction poursuit sa stratégie de développement au **Moyen-Orient**, avec notamment les contrats de l'hôtel Ritz-Carlton à Dubaï pour 155 millions d'euros et de l'Equestrian Club à Jeddah pour 76 millions d'euros. Dans cette zone en très forte croissance, près de 80 projets hôteliers sont programmés dans les quatre prochaines années.

Implantée à Cuba depuis 1997 et à Trinité et Tobago depuis 2005, Bouygues Bâtiment International poursuit son expansion en **Amérique**, notamment dans les Caraïbes, où elle prévoit de concrétiser une première opération dans les îles Turks-and-Caïcos en 2007. Grâce au tourisme notamment, ces archipels connaissent un développement sans précédent. Des milliers de chambres sont en construction et en projet. En Jamaïque, où le marché des travaux publics est dynamisé par l'exploitation de la bauxite, l'une des principales ressources naturelles du pays, Bouygues Travaux Publics a livré la deuxième phase de l'autoroute

Highway 2000 (63 millions d'euros), dont le pôle Concessions assure l'exploitation.

En **Afrique**, où DTP Terrassement bénéficie d'un ancrage historique, l'entreprise se positionne sur des projets à financements internationaux, comme la réhabilitation de l'axe Brazzaville-Kinkala au Congo (22 millions d'euros). Au Maroc, après la livraison du port de Tanger (187 millions d'euros), le groupe tire parti de la bonne conjoncture dans le tourisme grand public et d'affaires en signant le contrat de construction d'un complexe hôtelier à Marrakech (47 millions d'euros).



Projet de l'aéroport de Chypre

Activité électricité-maintenance

ETDE exerce trois activités à forte composante de services : les travaux publics de réseaux (37 % de l'activité), le génie électrique et thermique (25 %), et 28 % pour le *facility management* (FM). La direction internationale représente une part croissante de l'activité (19 %).

La contribution d'ETDE au chiffre d'affaires consolidé de Bouygues Construction progresse de 41 % pour s'établir à 1 390 millions d'euros. L'entreprise a acquis 13 sociétés en 2006, la croissance organique a été de 14 %.

France

Dans le cadre d'un marché de l'électricité et de la maintenance en forte concentration, ETDE vise deux objectifs : étendre son maillage territorial et acquérir de nouvelles compétences. Son ambition est de passer d'une

offre centrée sur l'électricité à une offre globale d'ensemblier-intégrateur multi-technique.

ETDE conforte son ancrage territorial dans les métiers de réseaux avec l'acquisition d'Aygobère dans le Sud-Ouest et de Seras dans le nord des Deux-Sèvres, mais aussi des fonds de commerce de la SNEF en Drôme-Ardèche et Brenon dans l'Allier.

La division Génie Électrique et Thermique renforce son expertise dans le domaine hospitalier (hôpital de Clermont-Ferrand), et dans la sécurisation de tunnels ferroviaires, dans l'optique de la construction des futures lignes TGV (tunnel de Fréjus). Elle complète son positionnement géographique et ses compétences techniques avec quatre nouvelles acquisitions : Gilbert Frères (Île-de-France, vidéosurveillance), Imatec (Nord, génie climatique), KDR (nord de l'Île-de-France, plomberie-

chauffage) et Simer (Le Havre, instrumentation).

Exprimm, filiale de *facility management*, accélère sa croissance avec, l'obtention de plusieurs contrats significatifs de maintenance d'ensembles immobiliers (Giat Industries, Total). La division Réseaux & Communications a procédé à deux acquisitions en 2006 afin de renforcer son ancrage territorial : Technitelec et Gesdat dans la région lyonnaise. Axione a remporté plusieurs contrats de délégation de service public, notamment en Charente-Maritime et à Quimper en Bretagne.

International

ETDE intervient à l'international à travers des filiales locales bien implantées sur leur marché. Présente en **Afrique** depuis plus de 50 ans, ETDE enregistre une forte croissance de ses activités de réseaux (+ 57 %), notamment au Congo (construction de réseaux hydrauliques et d'énergie pour 20 millions d'euros). Depuis 2005, elle a étendu son réseau de filiales au **Royaume-Uni**, où elle est bien implantée sur le marché des PFI d'éclairage public (quartiers de Barnet et Enfield à Londres pour 98 millions d'euros) et du *facility management* d'infrastructures publiques (écoles Lewisham et Peterborough pour 171 millions d'euros). En 2006, ETDE a élargi son champ d'intervention au marché du *design and build* de salles blanches avec l'acquisition de Thermal Transfer. L'acquisition de Ballestra Galiotto, entreprise spécialisée en chauffage et climatisation en **Suisse**, s'inscrit dans



Axione sur le marché des réseaux haut débit



ETDE a obtenu des PFI d'éclairage public à Londres

la stratégie de croissance du pôle FM, qui vise à développer à l'international des implantations pérennes, capables d'offrir à ses clients une gamme complète de services en maintenance multi-techniques et multi-services des infrastructures. Avec l'acquisition de Szigma-Coop, l'un des leaders sur le marché du génie climatique en Hongrie, ETDE s'implante pour la première fois en Europe de l'Est, sur un marché en forte croissance. L'objectif à terme est de bâtir en **Hongrie** une

implantation pérenne multi-métier, capable de proposer des offres sur tous les segments de marché pratiqués par l'entreprise.

ETDE intervient aussi à l'international sous forme de grands projets ciblés à forte valeur ajoutée, soit en direct avec le client (reconstruction d'une ligne haute tension en Finlande) ou bien en partenariat avec Bouygues Bâtiment International (immeubles de bureaux Tema à Moscou).



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux

2006 a vu se concrétiser la volonté de la direction générale de Bouygues Construction de passer d'initiatives dispersées à une démarche structurée en matière de développement durable.

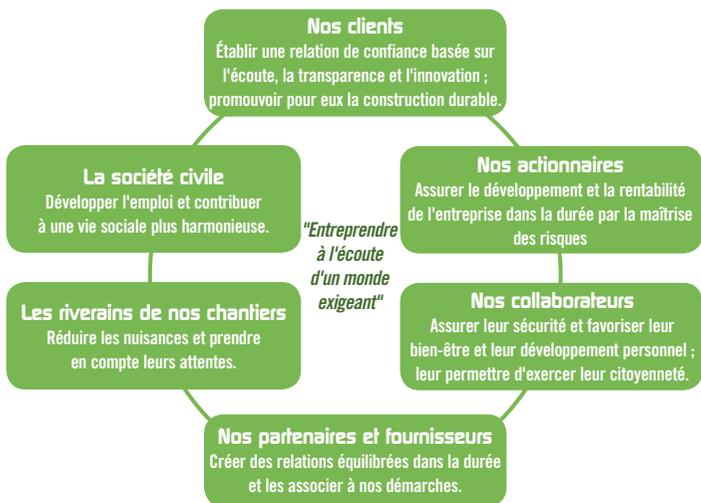
En cohérence avec les valeurs de Bouygues Construction, alliant la recherche de la performance et le respect des hommes, elle s'inscrit à la fois dans une vision à long terme et dans une approche très opérationnelle.

La conception de la démarche a été pilotée par un dirigeant opérationnel du comité de direction générale de Bouygues Construction. Il s'est appuyé sur un comité développement durable réunissant des représentants des différentes structures de Bouygues Construction.

Pour construire cette démarche, une analyse des enjeux communs à l'ensemble des entreprises du groupe a été conduite (voir schéma ci-dessous). Pour répondre à ces enjeux, organisés autour des principales parties prenantes de Bouygues Construction, sept axes de progrès ont été définis et déclinés en 42 actions, qui constituent le socle commun de travail des filiales de Bouygues Construction. Le déploiement de la démarche a été lancé début 2007.

Les sept axes de progrès de Bouygues Construction

Si la démarche développement durable articulée autour de sept axes a été lancée début 2007, une partie des actions qu'elle englobe a été initiée dès 2006.



Axe 1 - Établir une relation de confiance avec nos clients fondée sur l'écoute, la transparence et l'innovation

Engagements

- Être constamment à l'écoute de nos clients.
- Refuser tout compromis avec les règles de la concurrence et l'éthique des affaires.
- Répondre aux exigences de nos clients en matière de QSE.
- Apporter des solutions innovantes à nos clients pour répondre aux attentes de leurs parties prenantes, en particulier concernant la protection de l'environnement.

Actions communes

- Développer les enquêtes de satisfaction clients.
- Sensibiliser les managers aux questions d'éthique des affaires.
- Engager des démarches de triple certification (Iso 9001, Iso 14001, Ohsas 18001) dans toutes les entités opérationnelles.
- Proposer des solutions innovantes pour économiser l'énergie et les matières premières, développer des éco-variantes.

Réalisations en 2006

■ L'écoute

Un état des lieux des pratiques en matière d'enquêtes de satisfaction clients a été conduit auprès des principales structures du groupe. Des axes

de progression sont apparus : mise en œuvre plus systématique des enquêtes, recours à des organismes spécialisés pour professionnaliser leur réalisation et garantir une expression libre.

■ La transparence

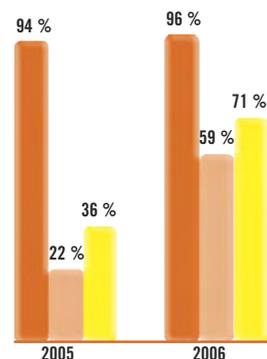
Un travail de sensibilisation des collaborateurs – plus particulièrement des managers de Bouygues Construction – a été mené en 2006. Rédigé par Bouygues SA, le code d'éthique a été diffusé à tous les collaborateurs de Bouygues Construction en France. Il est en cours de diffusion à l'international. Par ailleurs, 150 managers ont suivi le séminaire *Développement des valeurs Bouygues*, organisé par Bouygues SA.

■ L'engagement de démarches de triple certification

Bouygues Construction se fixe pour objectif de généraliser un système de

Chiffre d'affaires par certification

- Chiffre d'affaires certifié Iso 9001
- Chiffre d'affaires certifié Iso 14001
- Chiffre d'affaires certifié OHSAS 18001/110



management intégré Qualité-Sécurité-Environnement. La démarche de certification a connu une nette progression en 2006.

Ceci porte à 47 % le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre d'unités opérationnelles ayant obtenu la triple certification.

■ L'innovation

Bouygues Construction s'attache à introduire, dès que le cahier des charges le permet, des éco-variantes ou des solutions innovantes sur le plan environnemental dans ses offres ou dans les méthodes d'exécution qu'elle propose. À titre d'exemple, Losinger, filiale suisse de Bouygues Construction, a conçu, en 2006, un questionnaire pour analyser avec ses clients l'impact environnemental de leurs projets en phase de conception.



Tri sélectif sur un chantier

Témoignage

Jean-Paul Segade

directeur général du CHU de Clermont-Ferrand

Nous avons la chance de construire un hôpital neuf à Clermont-Ferrand. Sur cette construction destinée à durer plus de 50 ans, il est pour nous essentiel de pouvoir intégrer une démarche de développement durable, respectant les normes nationales et internationales. Nous nous sommes d'abord attachés à vérifier la qualité du sol, pour nous prémunir de toute pollution éventuelle. En partenariat avec Bouygues Construction, nous nous sommes ensuite penchés sur les travaux avant démolition, avec notamment la traçabilité des matériaux, puis le volet construction. Un hôpital doit en effet pouvoir être modulable. De la même manière, le solaire a été proposé comme source d'énergie complémentaire. En matière de développement durable, nous attendons avant tout du constructeur des conseils et de l'adaptabilité. Il faut également que celui-ci n'ait pas peur de nous dire la vérité : ce bâtiment coûtera plus cher à l'achat, mais permettra ensuite de réaliser des économies d'énergie.



Offrir des garanties de performance en matière de qualité, de sécurité, d'environnement

Axe 2 - Intégrer la prise en compte des risques dans la gestion quotidienne de l'entreprise

Engagements

- Évaluer les risques économiques, techniques, environnementaux et sociaux d'un projet vu dans sa globalité.
- Maîtriser l'exposition dans les pays à risques.
- Évaluer les risques d'image sur les projets appréhendés dans leur globalité.

Actions communes

- Renforcer la vigilance sur les risques environnementaux et sociaux.
- Renforcer les compétences des collaborateurs sur ces sujets.
- Réaliser des études sur les risques pays (politique, économique, social...).
- Évaluer les risques d'image liés au contrat, mais aussi à son contexte général.

Réalisations en 2006

Bouygues Construction s'est appuyé sur des procédures internes pour mieux détecter, maîtriser et gérer les risques inhérents à son métier : risques techniques, géologiques, perturbations climatiques, nuisances liées à l'exécution des travaux etc. L'entreprise veut renforcer sa vigilance sur les risques environnementaux, sociaux et d'image liés aux différentes opérations qu'elle traite. En complément des analyses

réalisées par les équipes de Bouygues Construction SA, les structures se dotent progressivement d'experts et formalisent leur système de management des risques. Bouygues Travaux Publics a ainsi recruté un "risk manager" chargé d'animer cette démarche et de la faire vivre auprès des opérationnels.

Axe 3 - Être leader dans nos métiers en matière de sécurité et de protection de la santé

Engagements

- Assurer la protection physique de nos collaborateurs et des intervenants externes (intérimaires, collaborateurs des sous-traitants).
"Un seul objectif : zéro accident".
- Promouvoir une approche ergonomique des postes de travail.
- Intégrer les risques encourus pour la santé.

Actions communes

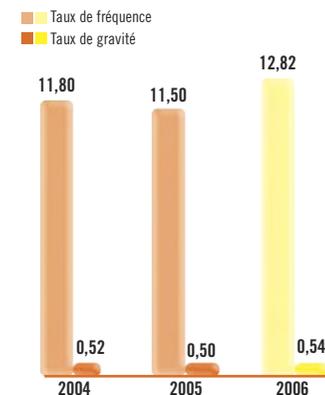
- Tendre vers un niveau élevé de prévention et le décliner sur tous les continents.
- Impliquer les partenaires et sous-traitants dans nos démarches de progrès "sécurité".
- Progresser en matière de sécurité routière.
- Faire appel à l'ergonomie pour améliorer les conditions de travail.
- Informer les collaborateurs sur les produits dangereux et les procédures de mise en œuvre.
- Promouvoir la vaccination.
- Lutter contre la consommation de drogues, d'alcool et de tabac.

Réalisations en 2006

■ Management de la sécurité

Un management global de la sécurité, qui s'appuie notamment sur un comité permanent Prévention-Santé-Sécurité, permet à Bouygues Construction de se placer parmi les meilleurs de son secteur avec un nombre d'accidents du travail quatre fois moins élevé que la moyenne du BTP en France. Cependant, ces résultats sont en légère dégradation par rapport à 2005. Celle-ci s'explique notamment par la forte croissance de l'activité qui a conduit à intégrer des collaborateurs moins expérimentés et le rachat d'entreprises dont les taux sont plus proches de la moyenne nationale, en particulier chez ETDE qui a connu une très forte croissance externe en 2006. Deux accidents mortels de collaborateurs se sont produits au cours de l'année. Un constat qui conduit à renforcer les efforts en matière de prévention.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail





Objectif : zéro accident

■ Prévenir les accidents

Les résultats sécurité des filiales ont été pris en compte dans le calcul du montant de l'intéressement 2006 de leurs collaborateurs. La prévention passe aussi par la mobilisation des salariés à travers des campagnes d'affichage ou des formations à l'attention des compagnons. Celles-ci peuvent prendre des formes innovantes comme le "permis de construire" remis aux compagnons qui ont passé avec succès un test sur la sécurité.

Un effort a été entrepris pour décliner ces pratiques à l'international, y compris dans les pays où la législation locale est moins exigeante qu'en France. Par exemple, la direction internationale d'ETDE a organisé à Libreville (Gabon) un séminaire Sécurité destiné aux responsables hygiène, sécurité, environnement (HSE) des filiales africaines d'ETDE (Sidelif, Sogec et Sogeco). Enrichie par des intervenants externes, cette rencontre a été l'occasion de présenter un rapport d'activité sur la sécurité et de travailler notamment sur un permis de conduire "entreprise".

■ Impliquer partenaires et sous-traitants

Les efforts pour intégrer les intérimai-

res dans les actions de formation à la sécurité ont été maintenus en 2006, ce qui a permis de stabiliser le taux de fréquence des accidents des intérimaires à 19,64, après une année de baisse très significative (- 18 % en 2005).

L'implication des sous-traitants est un axe fort de notre politique sécurité. L'entité Ouvrages Publics a signé une convention de partenariat avec l'OP-PBTP⁽¹⁾, en janvier 2006, pour développer des actions d'information, de formation et de prévention auprès de ses principaux partenaires et sous-traitants. Huit entreprises partenaires se sont engagées dans cette démarche aux côtés d'Ouvrages Publics.

■ Renforcer la sécurité routière

En 2006, les initiatives en matière de sécurité routière se sont poursuivies, à travers des campagnes de prévention telles que celle de DTP Terrassement qui a lancé une formation à la sécurité routière destinée à tous ses collaborateurs.

Brézillon s'est également distingué par l'obtention du Trophée Laplace, remis par la Cramif⁽²⁾ en octobre 2006, pour son système global de gestion du risque routier (sensibilisation des conducteurs, gestion des véhicules et des chauffeurs, organisation des déplacements sur les chantiers), qui a permis une baisse de 40 % des accidents de la route en trois ans.

■ Promouvoir une approche ergonomique

L'approche ergonomique en matière de prévention continue à progresser. Ainsi, Bouygues Travaux Publics a recruté une

ergonome en 2006 pour accompagner la généralisation de cette démarche sur tous ses chantiers. Celle-ci a permis d'améliorer les postes de travail sur les tunneliers des chantiers de l'A41 (France) et de Gautrain (Afrique du Sud), ainsi que sur les poutres de lancement du Viaduc de Tsin Yi (Hong-Kong). L'entreprise a également formé ses cadres opérationnels sur ce thème dans le cursus "Atouts TP".

En matière d'ergonomie et de prévention, Bouygues Construction a aussi mis au point, en partenariat avec un fournisseur, une nouvelle banche pour couler le béton, parfaitement étudiée en termes d'ergonomie. Elle apporte un confort et une sécurité accrues aux compagnons.

■ Développer des programmes de protection de la santé de nos collaborateurs

Un recensement systématique des produits à risques est conduit afin d'écartier les produits dangereux pour la santé et d'établir des recommandations pour les autres. Certaines huiles de coffrage ont été bannies en 2006.

Par ailleurs, Bouygues Construction SA a mené en 2006 une opération de sensibilisation sur la vaccination contre la grippe et une information détaillée sur les précautions à prendre face aux risques de pandémie de grippe aviaire.

L'objectif en 2007 est de s'engager pour protéger la santé de nos collaborateurs sur des pratiques nocives telles que les consommations de tabac, d'alcool et de drogue.

Axe 4 - Développer les compétences de nos collaborateurs et favoriser l'égalité des chances

Engagements

- Renforcer l'attractivité de Bouygues Construction.
- Assurer le développement personnel des collaborateurs (bien-être, épanouissement et progression de carrière).
- Encourager la diversité dans l'entreprise.
- Inciter les collaborateurs à être acteurs des démarches de développement durable.

Actions communes

- Développer des plans d'actions sur l'attractivité dans chaque entité.
- Établir des parcours de formation personnalisés.
- Développer les ordres de compagnonnage ou les filières valorisant l'élite du personnel d'exécution.
- Réaliser des enquêtes de satisfaction des collaborateurs.
- Améliorer le niveau de féminisation de l'entreprise.
- Mettre en place un volet "personnes handicapées" dans nos politiques Ressources Humaines.
- S'assurer de l'application du principe d'égalité des chances à l'embauche.
- Favoriser l'implication des collaborateurs dans la démarche Développement Durable.

Réalisations 2006

■ Renforcer l'attractivité

En 2006, Bouygues Construction a recruté 8 500 nouveaux collaborateurs. La forte progression de l'activité en France, comme à l'international, maintiendra en 2007 un niveau de recrutement très élevé avec 10 000 nouveaux collaborateurs prévus, dont 4 000 en France.

Dans ce contexte, l'attractivité de Bouygues Construction est un enjeu stratégique. Elle a été définie comme un axe de travail prioritaire en 2006 et pour 2007. En 2006, les "Défis Bouygues Construction" déclinés auprès des différents profils - jeunes diplômés, maîtrise et compagnons - ont contribué, en complément de la présence plus traditionnelle dans les écoles, à répondre aux forts enjeux de recrutement.

Pour renforcer la fidélisation, des accords d'intéressement ont été signés en juin 2006 dans la majeure partie des filiales de Bouygues Construction.

■ Personnaliser la formation

En 2006, Bouygues Construction a consacré 25,6 millions d'euros à la formation en France, soit plus de 4 % de sa masse salariale. En plus de formations généralistes, les collaborateurs bénéficient de cursus spécifiques : formations managériales, "Campus commerce", "Top maîtrise" (destinée à la maîtrise expérimentée), etc. L'objectif en 2007 est de compléter ce dispositif et de personnaliser davantage les parcours de formation.

(1) Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

(2) Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Création d'une université d'entreprise

Créée par Ecover FM (Royaume-Uni), le but de l'université FM, est, à l'image d'une université établie, de fournir un enseignement qualifiant de haute qualité offrant aux étudiants des possibilités de promotion. Cette université sera aussi un centre de R-D. Ecover FM est accrédité par des départements du gouvernement ou des associations professionnelles pour délivrer des formations diplômantes (ex. : RH, finance, sécurité, *facility management*). L'université est ouverte aux employés d'Ecover FM, ainsi qu'à des jeunes diplômés suivant des stages d'intégration / apprentissage.

■ Ordres de compagnonnage

Créé en 1963 par Francis Bouygues, l'ordre des compagnons du Minorage comptait, fin 2006, 949 membres, sur 8 500 compagnons en France, répartis dans seize ordres. Cet ordre vise à valoriser les meilleurs d'entre eux, exemplaires dans la transmission du savoir aux jeunes, la sécurité, la fraternité, la solidarité, le respect sur les chantiers, etc.

■ La diversité dans l'entreprise

Des actions ont été engagées en 2006 dans trois directions :

- Une meilleure intégration des femmes, qui représentent 12,6 % des effectifs, et 17 % des cadres, en légère hausse par rapport à l'année précédente (14 % en 2005). Un nombre croissant de femmes



Les femmes représentent 12,6 % des effectifs

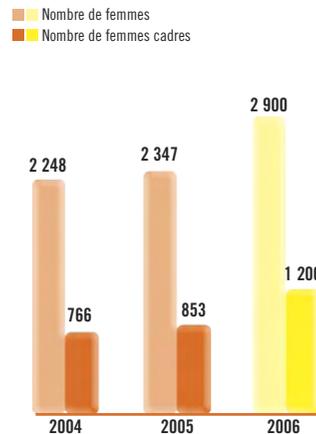
prennent en charge des postes de responsabilité opérationnelle (encadrement de chantiers, commercial, développement immobilier etc.). En revanche, leur représentation parmi les compagnons reste très marginale, malgré des initiatives telles que le partenariat conclu par GFC Construction avec l'ANPE pour former des femmes compagnons sur ses chantiers.

- Plusieurs sociétés ont réalisé des opérations visant à intégrer et maintenir dans l'emploi des personnes handicapées. Bouygues Bâtiment Ile-de-France a signé la charte "Entreprise-Handicap" avec le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, et Logirep (société de HLM). L'entreprise s'engage à ouvrir davantage ses recrutements aux personnes handicapées et à aller au-delà des obligations réglementaires pour améliorer l'accès aux bâtiments construits.
- ETDE a signé en mai 2006 avec les partenaires sociaux un accord sur trois ans, qui comporte quatre grands engagements :
 - La sensibilisation des collaborateurs à la notion de handicap.
 - Le recrutement de personnes handicapées (60 d'ici 2008).

- Le maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés (130 déjà présents).
- La sous-traitance d'activités au secteur protégé (100 000 euros de chiffre d'affaires confié en 2006).
- Enfin, une réflexion a été engagée pour assurer l'égalité des chances à l'embauche : étude comparative pour étudier les bonnes pratiques externes, projet de formation pour sensibiliser les chargés de recrutement.

Ce volet de la diversité constitue un enjeu de progression majeur.

Nombres de femmes



Axe 5 - Créer des relations équilibrées dans la durée avec nos partenaires, fournisseurs et sous-traitants

Engagements

- Instaurer des partenariats avec nos sous-traitants pour les impliquer dans nos démarches de progrès.
- Veiller au respect des normes de qualité et des droits sociaux chez nos fournisseurs lointains.
- Lutter contre le travail illégal.

Actions communes

- Impliquer les sous-traitants dans nos démarches Qualité-Sécurité-Environnement.
- Développer une approche partenariale avec nos sous-traitants.
- Auditer les fournisseurs dans les pays émergents sur les aspects qualité et droits sociaux.
- Mettre en place des procédures pour lutter contre le travail illégal.

Réalisations en 2006

■ Renforcer la relation avec les sous-traitants

Les partenariats prennent diverses formes : organisation de conventions réunissant les principaux sous-traitants, groupes de réflexion communs sur les gains possibles en matière de productivité, de sécurité et de qualité (démarche "Pist" en Île-de-France). L'écoute est également une dimension clé formalisée par Brézillon, depuis septembre 2006, à travers un bilan de coopération. En fin de chantier, le

sous-traitant qualifie sa perception globale du chantier dans ses différentes phases et ses relations avec Brézillon.

■ Veiller au respect des normes de qualité et des droits sociaux

Une "charte développement durable", conçue en 2006, sera progressivement adjointe à tous les contrats passés avec les fournisseurs et sous-traitants. Une vigilance particulière sera portée aux entreprises des pays émergents, soumises à des législations moins strictes que dans les pays de l'OCDE. Une procédure d'audit portant sur la qualité et les droits sociaux a été formalisée à cet effet par la direction des Achats. Son application va se généraliser en 2007. Un accord avec l'université de Munich a été conclu pour réaliser ces audits qualité.



Assurer la sécurité

Témoignage

Patrick Blanche

directeur général de Métallerie de L'Authion*

Nous avons participé au projet "Pist", une démarche de partenariat entre Bouygues Construction et ses sous-traitants. Nous sommes intégrés aux projets très en amont, ce qui nous permet de réfléchir à des solutions standardisées et de réaliser ainsi des gains de temps et d'argent. Nous apportons notre savoir-faire en termes technologiques et de négociation face aux architectes, et devons répondre à un certain nombre d'obligations (QSE, SAV etc.), ce qui nous permet de progresser dans ces domaines. En contrepartie, nous sommes reconnus comme un véritable partenaire. C'est un bon outil de fidélisation !

* entreprise sous-traitante de Bouygues Bâtiment Ile-de-France

Axe 6 - Respecter l'environnement dans l'exercice de nos activités

Engagements	Actions communes
<p>Dans la conception des ouvrages</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle de conseil sur le choix des techniques et matériaux mis en œuvre, en intégrant l'analyse de cycle de vie. Poursuivre et amplifier notre axe de recherche sur la construction durable. Développer des ouvrages d'une qualité environnementale élevée lorsque nous sommes concepteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un référentiel de produits ciblés (pour les écoles, hôpitaux, logements) intégrant les coûts énergétiques de fabrication, d'usage et de valorisation en fin de vie. Promouvoir un thème de recherche phare en matière de construction durable dans chaque entité. Promouvoir et vendre ces ouvrages.
<p>Dans la réalisation des chantiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les dépenses énergétiques et économiser les ressources naturelles. Diminuer et valoriser les déchets produits par les chantiers. Limiter les nuisances pour les riverains. 	<ul style="list-style-type: none"> Tendre vers un niveau élevé de prévention en matière d'environnement et le décliner sur tous les continents. Développer les matériels à forte qualité environnementale. Diminuer les consommations de carburants. Diminuer et recycler les déchets. Disposer d'un plan d'actions visant à limiter les nuisances pour les riverains. Développer des actions de concertation et d'écoute des riverains (panneau d'affichage, numéro vert, site internet etc.).
<p>De manière générale</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer les "petits gestes" pour l'environnement. Respecter les traditions et les systèmes de valeurs des pays dans lesquels nous intervenons. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les collaborateurs aux gestes écologiques au quotidien. Informers les expatriés sur le pays dans lequel ils sont affectés.

Réalisations en 2006

■ Prise en compte de la dimension environnementale dans la conception

Avec 21% du budget R-D de Bouygues Construction, les thèmes liés à la construction durable se placent en première position des dépenses de recherche. Plusieurs sujets sont à l'étude : indice de construction durable Habitat, bâtiment d'habitation à énergie positive, engagements sur les consommations d'énergie des futurs bâtiments, etc.

Par ailleurs, Bouygues Construction, à travers plusieurs de ses filiales a développé une expertise en matière de démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), dont l'objectif est de concevoir et réaliser des bâtiments

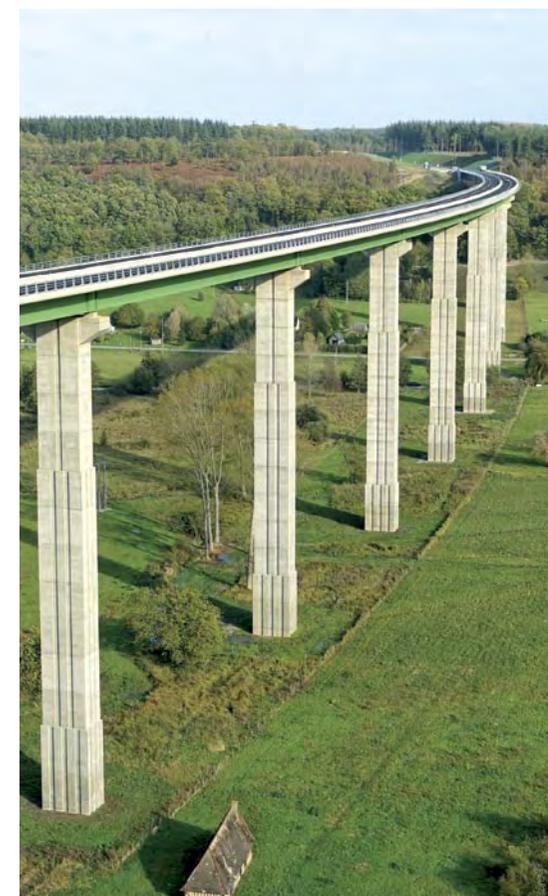
sains et confortables, consommant peu d'énergie. La filiale Elan offre, depuis 2003, une compétence d'assistance technique en HQE à la maîtrise d'ouvrage comme aux entreprises de construction. En 2006, les structures du groupe ont conçu et commercialisé 21 ouvrages de haute qualité environnementale, pour l'essentiel en Europe de l'Ouest.

■ Respect de l'environnement dans la réalisation des chantiers

Les chantiers mettant en œuvre des "plans bleus" (ou équivalent), dont l'objectif est de mobiliser les collaborateurs sur l'intégration de la dimension QSE tout au long de la vie d'un projet, se sont multipliés en 2006 en France et à l'international. Lancés en 2005, dans le cadre de la nouvelle politique Qualité-Sécurité-Environnement du groupe, ils ont bénéficié d'une forte mobilisation des collaborateurs. Au sein de Bouygues Construction Entreprises France-Europe, les chantiers qui respectent ces règles peuvent prétendre à l'obtention d'un label interne "Chantier bleu" qui récompense les efforts dans les économies d'énergie, la gestion des déchets et les relations avec le voisinage. En 2006, 128 chantiers ont obtenu ce label.

Quelques exemples de ces pratiques :

- Exprimm (filiale de *facility management*) a travaillé sur l'acquisition d'une gamme de produits verts biodégradables pour remplacer les produits chimiques classiques (décapants et dégraissants) qu'elle utilise dans son activité.



Veiller à l'intégration des ouvrages dans l'environnement

- Le développement d'éco-matériels a été poursuivi avec notamment une large diffusion des bacs de rétention des huiles de décoffrage (130 en fonctionnement), des coffrets de régulation d'eau, la mise au point d'un chauffe-eau solaire pour bungalow (Sanisol), etc.

- La diminution de la consommation de carburants constitue également un enjeu important. DTP Terrassement (près de 40 millions de litres de gasoil consommés par an) a organisé une formation systématique de ses conducteurs d'engins à l'éco-conduite pour réduire ses consommations. Exprim a incité ses collaborateurs à recourir à des *e-meetings*. L'objectif est de réduire la consommation de carburants de 10 % sur 12 mois pour 200 véhicules. Afin de mobiliser les collaborateurs, l'entreprise redistribue les gains obtenus sous forme d'intéressement.
- La qualité des relations avec les riverains est un axe de travail fondamental de Bouygues Construction : concertation avec les associations locales en amont et tout au long de la vie du chantier, communication permanente en direction des riverains, minimisation des nuisances (bruit, poussière, circulation) ont été développées en 2006.
- Sur le chantier de l'A41 (Annecy-Genève) situé dans une zone sensible d'un point de vue environnemental, l'entreprise a développé de nombreuses actions d'information et de concertation, à travers l'organisation de réunions avec les associations écologistes et de riverains, des visites de chantier ouvertes au public, un site internet très développé, un numéro vert, etc. Deux personnes sont employées à plein temps pour les relations avec les parties prenantes locales.

Axe 7 - Participer à la vie économique et sociale des territoires où nous sommes implantés

Engagements

- Développer une politique d'insertion auprès de populations en difficulté économique ou sociale.
- Mettre en place des actions de solidarité dans les régions et les pays où nous sommes présents ; contribuer à la mise en valeur du patrimoine.

Actions communes

- Établir des partenariats avec des associations et des clubs sportifs favorisant l'éducation et l'insertion des jeunes.
- Mener des opérations en collaboration avec les structures d'insertion locales.
- Privilégier les actions de soutien à l'éducation et à la santé.
- Développer le mécénat culturel.

Réalisations en 2006

■ Politique d'insertion auprès de populations en difficulté économique ou sociale

En France, cette implication prend diverses formes : financement d'associations travaillant à l'insertion des jeunes ; partenariat impliquant les collaborateurs personnellement comme dans le cas de GFC Construction avec "Sport dans la ville" qui, au-delà de l'apport financier, organise des rencontres sportives et des visites de

chantier pour les jeunes ; ou encore la Fondation d'Auteuil auprès de laquelle Construction Privée s'engage à recruter des jeunes pour les former dans le Centre d'apprentissage Gustave Eiffel, créé par le groupe en 1997.

Des opérations en collaboration avec des structures d'insertion ont également été conduites.

À titre d'exemple, ETDE et Bouygues Bâtiment Ile-de-France ont organisé une rencontre de recrutement avec des jeunes issus de quartiers en difficulté à Clichy-sous-Bois et Montfermeil (Seine-Saint-Denis), en partenariat avec les missions locales d'insertion et des associations de quartier. Sur 35 candidats présélectionnés, 12 jeunes ont été recrutés.

À l'international, Bouygues Construction a une politique volontariste d'emploi de compagnons et de cadres locaux. À Cuba, Bouygues Bâtiment International a mis en place une démarche très structurée de transfert de savoir-faire aux personnels locaux.

■ Actions de solidarité dans le domaine de l'éducation et de la santé

S'appuyant sur les initiatives de ses filiales, Bouygues Construction a souhaité focaliser ses actions de solidarité dans l'éducation et la santé. Bouygues Thaï, en collaboration avec EDF et Carrefour, a poursuivi en 2006 son soutien à l'école de Baan Nam Kem en Thaïlande. Après avoir construit l'école à la suite des ravages du tsunami, l'entreprise finance l'emploi d'un professeur français ainsi que des équipements et matériels pédagogiques.

Autre exemple dans le domaine de la santé : au Mali, DTP Terrassement a fait construire un nouveau dispensaire ouvert 24h/24 pour assurer les soins des 550 collaborateurs de la mine de Morila (et de leurs familles) dont elle extrait les minerais. L'équipe soignante a été renforcée pour répondre aux besoins croissants, notamment en termes de paludisme et de sida (7 000 consultations par an pour une équipe d'un médecin, un infirmier et six aides-soignantes).

En 2006, les différentes filiales du groupe ont soutenu 75 associations et collaboré avec près d'une centaine de structures d'insertion.

Recherche et développement

La recherche et l'innovation tiennent une place croissante dans la stratégie de développement de Bouygues Construction. Situées au cœur de chacun de ses métiers, elles jouent un rôle essentiel pour l'amélioration de sa compétitivité et de ses performances. C'est avant tout dans le cadre de ses chantiers, que ce soit au stade commercial, au stade de la conception ou de la réalisation, que Bouygues Construction se distingue par sa tradition d'innovation. Preuve du rôle moteur de l'innovation dans la dynamique, le budget alloué à la R-D mutualisée au niveau Bouygues Construction a progressé de 86 % par rapport à 2005 pour atteindre 3 millions d'euros en 2006.

Pour stimuler l'innovation à tous les

niveaux de l'entreprise et enrichir le programme de R-D de Bouygues Construction, une organisation centralisée autour d'un Comité et d'un cycle Innovation a été mise en place.

Le Comité définit la politique R-D transverse de Bouygues Construction. Il sélectionne les thèmes prioritaires, et définit les responsables de projet, les budgets, les livrables et le planning.

Il anime le cycle R-D par la formalisation d'un programme intégré dans la stratégie de chaque entité. Chaque année, il sélectionne les sujets à inclure dans ce programme transverse, selon deux critères précis : leur synergie au sein du groupe et leur forte valeur ajoutée.

Les efforts de recherche de Bouygues Construction se poursuivent sur cinq thèmes prioritaires : l'approche "coût global" ciblée sur les secteurs hospitaliers, pénitentiaires et autoroutiers, la construction durable avec notamment le développement de partenariats avec EDF sur le thème du bâtiment efficace en énergie, le béton, la productivité et la robotique, et la construction virtuelle.

Le Concours Innovation, dont la première édition s'est tenue en 2005, a généré 331 dossiers, dont 41 ont été intégrés dans le programme R-D 2006 de Bouygues Construction. Issus de ce concours, trois nouveaux thèmes ont été traités cette année : les tunnels et la géotechnique, l'instrumentation, les centrales nucléaires nouvelle génération EPR avec la réalisation d'une



Siège de Swisscom Mobile à Berne, un bâtiment HQE

maquette de grand diamètre suivant les spécifications précises d'EDF.

Ces travaux de recherche ont débouché sur des applications concrètes en 2006 : la mise en place d'un site intranet "construction durable" mis à jour de toutes les nouveautés réglementaires technologiques référencant les bonnes pratiques en opérations HQE et H&E ; le développement d'une technique de protection cathodique des bétons à la mer sur le chantier du port de Tanger au Maroc ; l'application de l'instrumentation des molettes du tunnelier de l'A41 pour la mesure en temps réel de leur comportement ; la réalisation d'un prototype de robot ponceur de murs et de plafonds pour ses activités de démantèlement nucléaire.

En 2006, Bouygues Construction a participé pour la première fois au salon européen de la Recherche et de l'Innovation à Paris, où elle a également organisé une table ronde sur le thème de la construction durable.

Risques opérationnels

Bouygues Construction doit gérer les nombreux risques liés à une activité exposée : risques géologiques, décou-

verts archéologiques, perturbations climatiques affectant les délais d'exécution, imprévision, perturbation de l'exécution des contrats liés à l'intervention de nombreux acteurs, nuisances liées à l'exécution des travaux etc.

À ces risques classiques s'ajoutent ceux de la conception et de l'exploitation lorsque Bouygues Construction conclut des contrats globaux de conception-construction-exploitation.

Dans ses montages privés (notamment les Partenariats Public-Privé en France et les *Private Finance Initiative* en Angleterre), Bouygues Construction privilégie une logique de financement de projet, c'est-à-dire l'absence d'exposition vis-à-vis de la dette de ces projets.

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entreprises de Bouygues Construction ne sont pas actuellement confrontées à un risque majeur de solvabilité de leurs clients. L'activité liée à la réalisation de grands ouvrages complexes susceptibles d'engendrer des risques du fait de leur taille ou de leur technicité, représente moins de 10 % de l'activité de Bouygues Construction. Sur les opérations signi-

ficatives, les entités de Bouygues Construction mettent en œuvre une politique de groupement qui est de nature à mutualiser les risques et optimiser la gestion des ressources et des moyens techniques.

S'agissant des activités de conception, la société dispose de moyens importants en ingénierie et bureau d'études. Elle maintient la sélectivité dans le choix des projets et met en œuvre une politique d'assurance adéquate auprès d'assureurs de premier rang, lui permettant de maîtriser ses principaux risques.

Les directions juridiques de Bouygues Construction sont très présentes dans le montage des projets et la négociation des contrats, et contribuent ainsi à la maîtrise de ces principaux risques.

De manière plus générale, Bouygues Construction s'appuie sur les procédures internes mises en place en 2003 pour mieux détecter, maîtriser et gérer les risques.

Enfin, il existe, au sein de Bouygues Construction, des procédures d'engagement et de contrôle définissant les conditions et modalités selon les-

quelles ses différentes entités peuvent s'engager.

Dans le domaine de l'environnement, Bouygues Construction estime ne pas être exposé à des risques majeurs. En effet, la société ne possédant pas de sites de production fixes, assimilables à des installations industrielles permanentes, les risques de pollution sont limités aux seules installations ponctuelles sur les chantiers.

Par ailleurs, les déchets générés par les activités de construction sont majoritairement classés inertes selon les critères actuels. Bouygues Construction s'applique à se mettre en conformité avec les réglementations locales concernant la gestion de ses déchets, notamment en matière de tri sélectif à la source, et de négociation

avec les filières de traitement des déchets exigées par les législateurs locaux.

Bouygues Construction estime que les risques liés au stockage ou au transport des déchets ou de produits toxiques résultent principalement de l'utilisation d'huiles et de carburants nécessaires lors de la mise en œuvre du béton ou pour les travaux de terrassement. Dans chaque projet, elle met en place l'organisation nécessaire pour prévenir les risques de pollution pouvant en découler et pour réagir dans les meilleures conditions en cas d'accident. Bouygues Construction veille à rester en conformité avec les réglementations en vigueur et met en place les systèmes de prévention et de gestion nécessaires.

Perspectives 2007

Bouygues Construction exerce son activité sur des marchés porteurs, avec de bonnes perspectives de croissance. À fin décembre 2006, le carnet de commandes s'élève à 8 668 millions d'euros, et couvre 68 % de l'activité prévisionnelle 2007. Le groupe maintient sa stratégie d'offres à forte valeur ajoutée :

- les partenariats publics-privés dans les secteurs scolaire, hospitalier et d'éclairage public en particulier en France et au Royaume-Uni ;
- le développement immobilier qui génère une part croissante de l'activité Bâtiment en France et en Europe ;
- les concessions d'infrastructures qui offrent de nombreuses perspectives dans le domaine des transports en France et à l'international ;
- électricité et maintenance : tout en maintenant un développement organique continu, ETDE poursuit sa politique de croissance externe en France et en Europe.

UN LEADER DE LA PROMOTION

Croissance record des réservations de logements et forte progression des résultats



Sur le marché de l'immobilier d'entreprise, les réservations ont augmenté de 59 % en valeur en France

Faits marquants

Logement

- 10 852 logements réservés (+ 32 %).
- Forte progression en province (+ 43 %).
- Développement en Pologne (+ 68 %).

Immobilier d'entreprise

- Reprise de l'activité en France (145 000 m² vendus).
- Réservations en hausse (+ 27 %) à 466 millions d'euros.
- Vente à Nanterre de 38 000 m².
- Livraison de 36 000 m² de bureaux à Madrid (Cristalia).

Développement

- Appel d'offres gagné à Bordeaux (La Berge du lac : 1 545 logements sur 30 ha).
- Accord avec Cerqual pour certifier "Habitat et Environnement" tous les logements en France.
- Lancement de la marque "Maisons Elîka", la maison à petit prix.

Chiffre d'affaires 2006

1 608
millions d'euros
(+ 3 %)

Marge opérationnelle courante

10,9 %
(+ 0,9 point)

Résultat net part du Groupe

107
millions d'euros
(+ 19 %)

Collaborateurs

1 245

Chiffre d'affaires 2007 (o.)

2 000
millions d'euros
(+ 24 %)

(o.) : objectif

Un leader de la promotion immobilière

La mission de Bouygues Immobilier est de fournir à ses clients, entreprises et particuliers, les immeubles adaptés à leurs besoins : logements, bureaux et parcs commerciaux.

Bouygues Immobilier prospecte et étudie des terrains dont il se porte acquéreur, avant d'élaborer des programmes en collaboration avec des architectes et des bureaux d'études reconnus. Il réalise ensuite ce projet le plus souvent en tant que maître d'ouvrage, et assure parallèlement la commercialisation auprès de particuliers, d'entreprises ou d'investisseurs.

En 2006, la société qui présente une excellente situation financière et des bénéfices en forte hausse (+ 19 %) a encore accru ses parts de marché, à Paris comme en province.

À partir de trente-trois implantations en France et huit en Europe, Bouygues Immobilier développe des projets de logements, d'immeubles de bureaux et de parcs commerciaux. En 2006, l'entreprise a accru ses parts de marché.

Les réservations de l'exercice s'élèvent à 2 278 millions d'euros, en progression de 31 % par rapport à l'année précédente, dont :

- 10 852 logements pour 1 793 millions d'euros (+ 33 %) ;
- 145 000 m² d'immobilier d'entreprise pour 466 millions d'euros (+ 27 %).

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2006 s'élève à 1 608 millions d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est réalisé à concurrence de 1 260 millions d'euros, soit 78 % en logement (en hausse de 20 %) et à hauteur de 348 millions d'euros, soit 22 % en immo-

bilier d'entreprise (en baisse de 32 %).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 176 millions d'euros et représente 10,9 % du chiffre d'affaires, contre 10 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du groupe s'élève à 107 millions d'euros, en hausse de 19 %.

Les capitaux propres s'élèvent à 331 millions d'euros et la société affiche un excédent net de trésorerie pour la cinquième année consécutive.

L'activité opérationnelle de Bouygues Immobilier a été soutenue par un marché dynamique et une très forte demande.



Immeuble Exallix à Paris La Défense



Mar Vermelho, bureaux à Lisbonne

Logement : un marché toujours en croissance

En France, en 2006, l'environnement de l'activité logement de Bouygues Immobilier est resté favorable. Le marché de la promotion immobilière privée, 126 300 logements en 2006, a progressé de 3,5 % par rapport à 2005. Il a été très actif et les prix ont continué à augmenter, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2005 (7 % environ). Les stocks à la vente sont passés de 6 à 8,5 mois.

Les fondamentaux restent sains. Les besoins de logements ne cessent d'augmenter en raison du vieillissement de la population et des migrations importantes des habitants du nord ou du centre vers le croissant Atlantique et jusqu'au pourtour méditerranéen. Par ailleurs, de nouveaux besoins apparaissent, ceux des familles monoparentales ou recomposées, issues du mouvement de décohabitation.

Chiffre d'affaires en millions d'euros



Résultat net en millions d'euros



Logement

Réervations en unités



Réervations

en millions d'euros



Logement Réervations par zone géographique



Immob. d'entreprise en milliers de m²



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Immobilisations corporelles et incorporelles	47	13
• Goodwill	-	-
• Actifs financiers non courants	34	46
ACTIF NON COURANT	81	59
• Actifs courants	957	1 484
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	237	144
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
ACTIF COURANT	1 194	1 628
• Actif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL ACTIF	1 275	1 687

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Capitaux propres (part du Groupe)	284	330
• Intérêts minoritaires	1	1
CAPITAUX PROPRES	285	331
• Dettes financières long terme	72	38
• Provisions non courantes	79	85
• Autres passifs non courants	5	3
PASSIF NON COURANT	156	126
• Dettes financières (part à - 1 an)	14	78
• Passifs courants	819	1 150
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1	2
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
PASSIF COURANT	834	1 230
• Passif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL PASSIF	1 275	1 687

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(150) (26)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 557	1 608
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	156	176
• Autres produits et charges opérationnels	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	156	176
• Coût de l'endettement financier net	1	(1)
• Autres produits et charges financiers	(12)	(10)
• Charge d'impôt	(53)	(56)
• Quote-part du résultat net des entités associées	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	92	109
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	92	109
• Part des intérêts minoritaires	2	2
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	90	107



Le projet Seine Ouest avec la tour Mozart à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)

Parallèlement, les particuliers éprouvent un besoin de plus en plus important d'investir dans la pierre qui reste une valeur refuge pour leur retraite. En 2006, le marché a été favorisé par la loi ENL dite loi Borloo avec la création ou l'aménagement de nouveaux dispositifs de défiscalisation. Par ailleurs, les taux d'intérêts sont restés bas et ont favorisé le développement des prêts bancaires.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires comptable du logement chez Bouygues Immobilier est en forte progression en France (+ 14 %). La société a connu en 2006 une croissance exceptionnelle sur le plan commercial. Avec 10 209 logements réservés en France, les réservations ont fortement progressé (+ 32 %). La hausse est de

14 % en Île-de-France et de 43 % en province. Il s'agit d'un nouveau record commercial pour Bouygues Immobilier qui a continué à progresser en part de marché. En 2006, la part de marché de Bouygues Immobilier s'est établie à 8,1 % sur le marché français, contre 6,4 % en 2005.

Les réservations réalisées en province ont représenté 66 % des réservations de Bouygues Immobilier en France.

Le marché du logement est encore faiblement concentré. Les huit premiers promoteurs français représentent environ 40 % du marché et les quatre premiers 27 %. Les deux principaux concurrents de Bouygues Immobilier sur le marché du logement sont Nexity et Kaufman and Broad.

Paris et région parisienne

En Île-de-France où les quatre premiers promoteurs représentent moins de la moitié du marché, Bouygues Immobilier a nettement consolidé sa position. Sa part de marché est passée de 13 % en 2005 à 18 % en 2006. Les réservations réalisées en Île-de-France ont représenté 33 % du total.

En raison de l'absence de foncier à Paris et de la forte hausse des prix, Bouygues Immobilier s'est essentiellement développé en deuxième et troisième couronne, afin de proposer des programmes qui demeurent accessibles pour les primo-accédants.

Un certain nombre de grands programmes sont actuellement en cours de réalisation :

- programmes dans des communes en bordure du périphérique tels que la Villa Schaeffer (52 appartements) à Aubervilliers (93), le Clos Majorelle (30 logements) à Saint-Ouen (93), Respireo (143 logements) à Bobigny (93) et le Crescendo à Argenteuil (95). Ces opérations sont recherchées tout à la fois par les investisseurs et les primo-accédants car leur prix varie de 3 300 à 3 600 euros le m² ;
- programmes de niveau intermédiaire dans des communes comme Châtillon (100 logements) ou le Plessis-Robinson (40 appartements) à environ 4 000 euros le m² ;
- en grande couronne, réalisation de maisons à Chanteloup (le Hameau Grand Clair, 71 logements) et de maisons de ville à Chelles (68 logements).

Certains programmes d'envergure ont

été livrés en région parisienne :

- le programme Les jardins du Carrousel, à Issy-les-Moulineaux, réalisé en co-promotion avec Cogedim, est l'une des plus importantes opérations d'Île-de-France avec 500 appartements et plus de 40 000 m². Il a été réalisé dans un environnement historique avec des matériaux nobles et de somptueux espaces verts ;
- à Mantes-la-Jolie, une nouvelle tranche d'un important programme de 700 logements, co-réalisé avec trois autres promoteurs, la "Zac des Bords de Seine", établi sur les rives du fleuve dans un site remarquable.

Province

Le poids de la province dans les activités de Bouygues Immobilier s'est accru de façon notable ces dernières années.



À Marseille, des bureaux transformés en logements de prestige



Les réservations de logements ont progressé de 32 %

Ce marché reste très éclaté puisque les quatre premiers promoteurs réalisent seulement 24 % de part de marché.

Ce développement s'appuie sur une forte croissance dans les régions Paca et Rhône-Alpes et dans le croissant Atlantique. Ces dernières années, Bouygues Immobilier a accru sa présence en ouvrant plusieurs agences. Avec trente-trois implantations sur le territoire français, dont vingt-neuf en province, la société est mieux à même de répondre aux attentes de ses clients. Bouygues Immobilier continue de recueillir les fruits du renforcement de son maillage territorial.

L'adoption d'un nouveau découpage, "Province Nord" et "Province Sud" avec deux directions opérationnelles, a permis à la société de se développer significativement en améliorant sa position.

En 2006, Bouygues Immobilier a ouvert comme prévu des agences à Caen, Reims et Metz, ce qui lui permet de couvrir 210 villes. Pour assurer sa croissance, la société a ainsi créé de nombreux emplois sur l'exercice, en intégrant 375 nouveaux collaborateurs, dont les deux tiers dans les agences en province.

Cette année, plusieurs programmes particulièrement remarquables ont été livrés :

- à Angers, Côté Maine (122 logements), un immeuble de standing construit avec créativité dans un environnement hostile ;
- le programme Patio Verde à Floirac (71 logements), à 6 km de Bordeaux, a été conçu avec des exigences environnementales sévères : lames

brise-soleil pour limiter la consommation de chauffage, fenêtres plus grandes pour gagner 18 % de luminosité ;

- à Bordeaux, Les Chais, une opération de 51 maisons particulières dessinées par des architectes contemporains sur l'un des plus beaux fonciers de la ville, est particulièrement originale ;
- à Marseille, le programme Rivoli a consisté à réhabiliter un immeuble de bureaux pour y installer 36 appartements de prestige. Un travail méticuleux de restauration ;
- à Fréjus, l'Indiana (34 logements) – primée par les "Pyramides d'argent" – réconcilie confort high-tech et environnement nature. Cette résidence a bénéficié du label Habitat et Environnement.

En 2006, plusieurs programmes importants ont été lancés pour répondre à la croissance :

- à Saint-Cyr-sur-Loire, dans le cœur de ville, un programme de 104 logements. Il s'agit d'une très belle opération de restructuration d'une école en maisons de ville et de la réalisation d'immeubles collectifs ;
- à Douai, une résidence étudiante de 119 logements ;
- à La Roche-sur-Yon, un établissement de 75 logements pour personnes âgées dépendantes ;
- à Houlgate, Le Parc Vert Marine, un programme de 67 appartements et maisons individuelles situés au cœur de la ville ;

- à Rennes, deux programmes d'importance, Cour d'Auvergne (100 logements) et Le Jardin des senteurs (102 logements) ;
- à Nantes, La petite Sensive (196 logements en co-promotion avec Eiffage) ;
- à Dijon, Les Jardins Luna, un ensemble de 131 logements ;
- à Bordeaux, Villa Saint Louis (99 logements).

En 2006, Bouygues Immobilier a remporté le concours d'aménagement de la Berge du lac à Bordeaux. Sur 30 hectares seront réalisés 1 550 logements collectifs et individuels, avec les équipements nécessaires (écoles, commerces et services, centre culturel, gymnase...).

À Toulouse, Bouygues Immobilier co-aménage la "Zac des Ponts jumeaux" avec deux autres promoteurs. Il s'agit de 10 hectares sur lesquels seront réalisés 9 immeubles représentant 550 logements, dont plus de 100 en logement social, ainsi qu'un immeuble de bureaux et des locaux commerciaux.

Immobilier d'entreprise et commercial

Reprise de l'activité de bureaux

En France, le marché du bureau a redémarré en 2006 après plusieurs années de baisse. Les réservations de Bouygues Immobilier ont augmenté de 59 % en valeur avec 417 millions d'euros pour 133 000 m² commercialisés en France.

Ce mouvement est dû à la fois à la pénurie de grands immeubles neufs aux standards internationaux, à Paris comme dans l'ensemble de l'Île-de-France, ainsi qu'à un important niveau de liquidités disponibles chez les investisseurs. En provenance de la plupart des régions du globe, les investisseurs se sont montrés très actifs : 23 milliards d'euros étaient investis, dont 17 % environ dans des immeubles neufs.

De tous ces facteurs, il résulte une orientation à la hausse des valeurs locatives ainsi qu'une baisse des



Résidence Vallmar à Barcelone



Bouygues Immobilier a commercialisé 145 000 m² de bureaux, commerces et hôtels en 2006

taux de rendement attendus sur les opérations louées à des utilisateurs. Sur ce marché, Bouygues Immobilier qui réalise essentiellement des grands projets de plus de 20 000 m² est bien positionné, puisqu'il bénéficie d'un portefeuille commercial important et sécurisé pour les trois ans à venir. Les projets maîtrisés se situent dans un grand nombre de zones attractives, en bordure du périphérique parisien, à La Défense, à Nanterre, mais également dans des sites émergents ou particulièrement dynamiques comme Orly, Massy, Meudon, Saclay, Saint-Denis. Le volume d'affaires en cours de montage dépasse 2 milliards d'euros.

Bouygues Immobilier réalise des immeubles de prestige neufs, comme des réhabilitations. En 2006, Bouygues Immobilier a maintenu son activité et commercialisé 145 000 m² de bureaux, commerces et hôtels, dont 12 000 m² en Europe, confortant ainsi sa position de leader sur le marché de l'immobilier de bureaux neuf.

Les grands programmes de Bouygues Immobilier répondent aux attentes des investisseurs et des utilisateurs en termes de développement durable. Comme le projet Seine Ouest, nouveau quartier d'affaires de Haute Qualité Environnementale (HQE®) à Issy-les-Moulineaux.

La société a livré en 2006 des projets importants :

- Exaltis (21 000 m²), un élégant immeuble de 14 étages à l'architecture sobre et élégante, au cœur du quartier d'affaires de La Défense ;

- à Wasquehal, à 5 minutes de Lille, une nouvelle tranche du programme Château Blanc, emblème de la nouvelle notion de parc d'entreprises (6 000 m²) ;
- près de Lyon, à Saint-Priest, la première tranche d'un vaste programme de 13 bâtiments de deux étages, Woodstock (32 000 m², dont 20 000 m² de bureaux et 12 000 m² de locaux d'activité et de laboratoires). Ce projet a été conçu en privilégiant le bois dans la construction ;
- l'immeuble Grand Horizon à Marseille (12 700 m²).

Parmi les grands projets, actuellement en cours de développement, figurent :

- Mozart, à Issy-les-Moulineaux, partie d'un programme représentant 89 000 m² dont 45 000 m² pour le futur siège de Bouygues Telecom. Un projet ambitieux certifié HQE, qui marie haute technologie et environnement ;
- Forum Seine à Issy-les-Moulineaux. Il s'agit notamment de créer 20 000 m² de bureaux. Une partie abritera le siège social de Bouygues Immobilier, conçu par le célèbre architecte Christian de Portzamparc ;
- le technopôle Bouygues Telecom à Meudon (53 600 m²) ;
- l'immeuble Spallis à Saint-Denis (39 000 m²), situé sur la Zac Pleyel ;
- le siège de Total Raffinage à Nanterre, en partenariat avec Colony Capital (38 000 m²) ;



Résidence Palio Verde à Floirac

- le siège de Schneider Electric à Nanterre avec BNP Paribas (33 400 m²), vendu à La Mondiale ;
- à Marseille, Le Patio (8 920 m²) et Plein Ouest (11 000 m²) ;
- à Rouen, les bureaux de la gare (5 938 m²) ;
- à Lille, un programme dans le parc d'affaires Euralille.

Parcs commerciaux : un lancement réussi

Bouygues Immobilier poursuit son implantation sur le marché français des parcs commerciaux. En 2006, la société, qui dispose d'une expérience importante dans ce domaine en Europe, développe des projets à Orange (30 000 m²) et Caen (15 000 m²). Ceux-ci sont en cours dans des délais conformes aux prévisions.

Leur concept est de proposer une offre complémentaire à celle présente en centre-ville, avec une approche architecturale et environnementale innovante et sur mesure.

Ces deux projets sont actuellement en cours d'autorisation administrative. Leurs travaux devraient débuter en 2008.

Europe : poursuite du développement

En Europe, dans les cinq pays où la société est implantée (Espagne, Portugal, Allemagne, Belgique et Pologne), Bouygues Immobilier poursuit sa croissance avec un chiffre d'affaires de 217 millions d'euros, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2005.

En Espagne, Bouygues Inmobiliaria a livré les quatre premiers bâtiments de l'opération d'immeubles de bureaux Cristalia à Madrid aux sociétés DBRE et Crédit Suisse (34 800 m² sur les 92 000 m²). Cette année, la société a également livré un centre commercial de 33 000 m² à Alcalá de Guadaíra (Séville) à l'investisseur CGS et un immeuble de bureaux de 13 700 m² à Barcelone à Inversegueros. Elle a aussi démarré un programme de 328 logements Costa del Sol à Manilva, réalisé en co-promotion avec Pierre & Vacances.

Au Portugal, Bouygues Imobiliária s'est positionnée sur deux opérations de centres commerciaux à Portimão (sud) et Braga (nord) portant respectivement sur 34 000 m² et 41 000 m². Par ailleurs, la société a commercialisé la totalité de son projet de *retail center* de 18 800 m² situé également à

Braga. Enfin, la société a loué et livré à l'Emsa (Agence européenne de sécurité maritime) 7 000 m² de bureaux à Lisbonne. Sur le même site, 10 000 m² de bureaux ont été pré-loués à Sonae ; la livraison aura lieu en 2007.

En Allemagne, Bouygues Immobilier a achevé la commercialisation de son programme Les Solitaires de 60 logements, vendu un immeuble de 3 000 m² de bureaux, et mis en vente le programme Main Triangel d'une superficie de 30 000 m².

En Belgique, Bouygues Immobilier poursuit la commercialisation et la construction de son programme West Point (450 appartements), situé à Molenbeek-Saint-Jean, dans la banlieue de Bruxelles. La pose de la première pierre de la seconde tranche de Sedgewick House et la livraison de Chasse Royale sont également intervenues au cours de l'exercice. La

société va réaliser sa première opération de bureaux à Auderghem (environ 20 000 m²). Elle a aussi déposé un permis de construire pour un parc commercial à Charleroi.

En Pologne, dans un marché du logement résidentiel très porteur, 358 logements ont été réservés, soit 68 % d'augmentation par rapport à 2005. La société a également livré son deuxième programme de logements à Varsovie représentant 105 appartements. Bouygues Immobilier Polska, qui dispose par ailleurs de réserves foncières importantes à Varsovie représentant un potentiel de près de 2 500 logements, envisage de démarrer ses premières opérations d'immobilier d'entreprise et de se développer dans d'autres villes du pays. Bouygues Immobilier Polska ambitionne de réaliser plus de 1 000 logements par an à un horizon de deux ans.



Le technopôle Bouygues Telecom à Meudon (Hauts-de-Seine)

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Bouygues Immobilier a accru ses effectifs de 36 % en 2006

Les enjeux

La prise en compte des conséquences sociales et environnementales des activités de Bouygues Immobilier est une démarche formalisée depuis trois ans.

François Bertière, président-directeur général de Bouygues Immobilier, a engagé plusieurs actions définies autour d'enjeux majeurs :

- renforcer la prise en compte de critères environnementaux pour la réalisation des logements ;
- systématiser les enquêtes sur la qualité ;
- diversifier le recrutement, grâce à l'apprentissage notamment ;
- poursuivre une démarche de démocratisation d'accès aux logements avec Maisons Elîka.

Organisation

La politique de développement durable est placée sous l'autorité de Philippe Jossé, directeur général Développement et Services et membre du comité de direction générale. Le comité Développement durable, dont il a la charge, assure le suivi de la démarche et sa mise en application au sein des équipes de l'entreprise. L'organisation

de ce comité repose sur le directeur Qualité. Les actions sont relayées par les correspondants en région. La direction générale analyse et oriente la politique de développement durable lors des deux revues stratégiques annuelles.

Le comité Éthique et Mécénat, créé en 2005, a pour but de veiller au respect des règles de conduite des collaborateurs. Il a, par ailleurs, pour mission de définir la stratégie de mécénat de la société et de vérifier la mise en œuvre de ses recommandations.

La politique de développement durable

Vis-à-vis des collaborateurs

Diversification du recrutement

Bouygues Immobilier a intégré 375 nouveaux collaborateurs au cours de l'année 2006, et a enregistré une croissance de 21 % de ses effectifs. La société connaît un taux de *turn-over* inférieur à 5 %. Les recrutements concernent principalement des jeunes (45 % ont moins de trente ans), recrutés dans les fonctions opérationnelles. Pour faire face à sa croissance, Bouygues Immobilier a élargi son mode de recrutement.

La société a choisi de mettre l'accent sur l'apprentissage, en multipliant par six les recrutements qui bénéficient de ce mode de formation. Bouygues Immobilier cherche à former durablement des jeunes à ses métiers, tout en leur permettant, en parallèle, de poursuivre un cursus scolaire. En quête de nouveaux profils et de diversité, la

direction des Ressources Humaines qui recrute majoritairement des Bac + 5, cherche à diversifier ses sources de recrutement à l'extérieur des secteurs de la promotion et du BTP.

Afin de mieux répondre aux 10 000 candidatures reçues chaque année, les équipes de la direction des Ressources Humaines traitent la plus grande partie *via* internet. La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion a permis la réduction de la consommation de papier.

Les candidatures reçues par courrier sont scannées par des personnes handicapées dans un centre d'aide par le travail (CAT).

Bouygues Immobilier a accueilli, en 2006, 120 stagiaires rémunérés. Leur sélection est aussi rigoureuse que celle d'un nouveau collaborateur, car l'objectif est de les former afin qu'ils puissent être embauchés à l'issue de leur stage. Ainsi, 25 % des étudiants en stage chez Bouygues Immobilier se sont vus proposer un CDI.

Dans cette optique, les relations avec les grandes écoles se sont renforcées. Bouygues Immobilier a participé à trois forums d'écoles supérieures. Une campagne de communication sur les métiers de la promotion immobilière, chargée de valoriser les compétences de Bouygues Immobilier, a été développée.

Promotion des compétences, politique de formation

Cette année, l'entretien annuel d'échange entre le collaborateur et sa

hiérarchie a été agrémenté d'un nouvel outil d'évaluation, Booster, illustrant d'une rosace les compétences de chacun. Les critères retenus, qui correspondent à des niveaux clairs et compréhensibles, ont permis d'élaborer une évaluation formalisée plus précise et plus conforme à la réalité du métier.

En 2006, Bouygues Immobilier a consacré 3,7 % de sa masse salariale à la formation. Ainsi, 2 620 inscriptions à des journées de formation ont été enregistrées, ce qui correspond à 3 800 jours de formation délivrés, soit une moyenne de 3,75 jours de formation par collaborateur. Parmi les formations dispensées, *Être orienté Client* et *Gérer son stress*, qui mettent l'accent sur la professionnalisation du comportement.

Parallèlement, Bouygues Immobilier met l'accent sur son "Club Senior", qui permet à ses retraités de donner un peu de leur temps pour former et encadrer des collaborateurs plus jeunes. La société encourage cette transmission d'expérience en préparant ces collaborateurs volontaires bien avant leur départ. Ainsi, deux collaborateurs ayant fait valoir leurs droits à la retraite en 2006 ont participé à la formation de jeunes collaborateurs arrivés dans l'entreprise cette année.

En 2006, afin d'accompagner l'engagement pris dans le cadre de la certification Habitat et Environnement des logements produits, un module de formation spécifique à la certification a été mis en place à destination de

l'ensemble des équipes de Bouygues Immobilier. Sont concernés : le responsable régional, le responsable d'agence, la filière technique et le chargé des projets ainsi certifiés.

Politique de lutte contre les discriminations

Lors des sept sessions de séminaires d'intégration des nouveaux collaborateurs, qui ont accueilli 250 personnes

et qui se déroulent sur deux jours tous les mois, le président-directeur général de Bouygues Immobilier, François Bertière, est intervenu pour expliquer la politique et la stratégie de l'entreprise. Il participe lui-même à la formation des nouveaux arrivants en expliquant d'une part les six valeurs comportementales de l'entreprise, et en relayant d'autre part le code d'éthique diffusé par le groupe Bouygues.

Bouygues Immobilier a mis en place des groupes de travail dans l'objectif de :

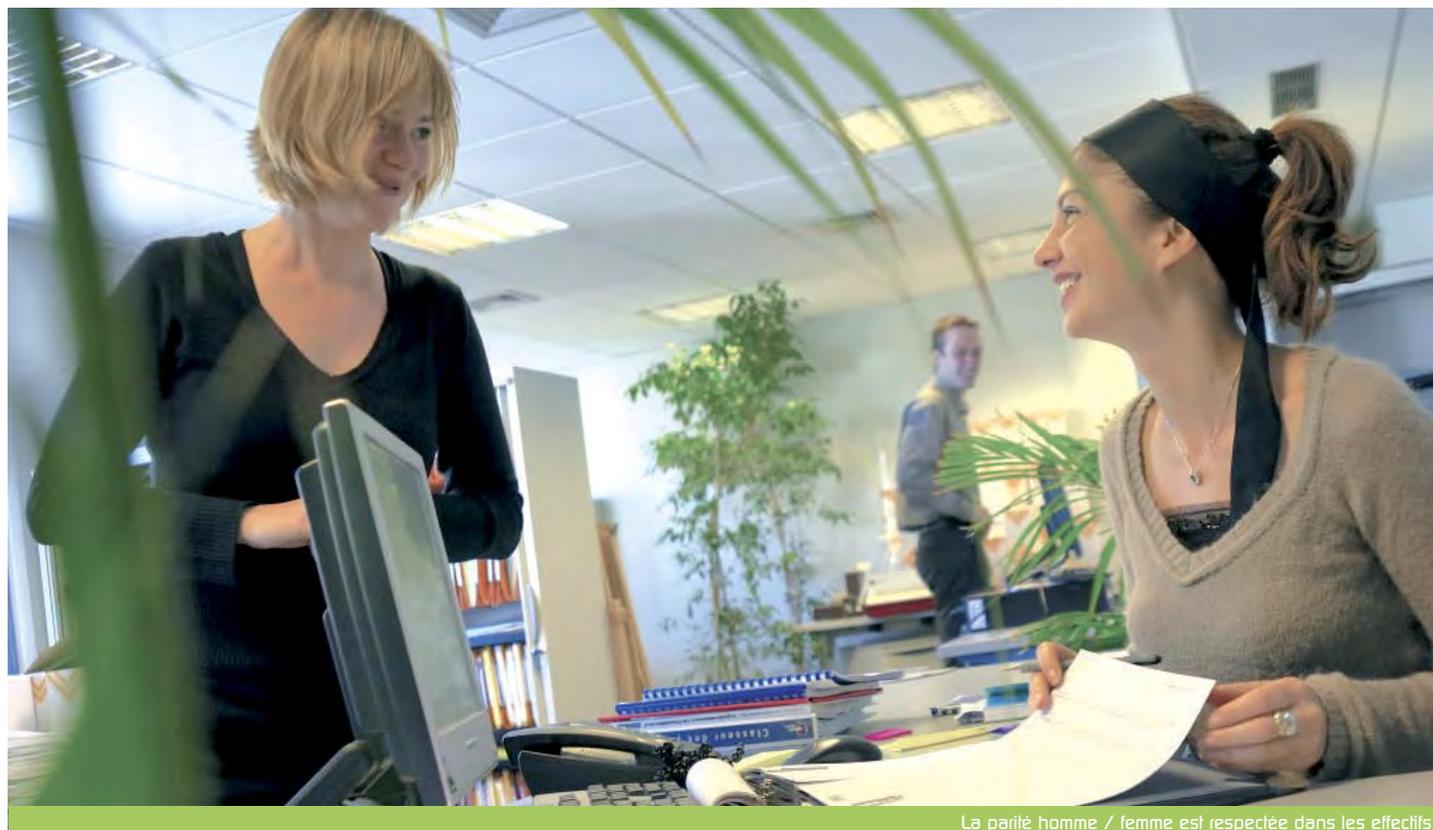
- sensibiliser ses collaborateurs à la promotion de l'égalité et à la lutte contre les discriminations ;
- élaborer des bonnes pratiques pour amener ses partenaires, dans le cadre de contrats, de marchés, à prendre des engagements contre les discriminations ;

- mener des actions de sensibilisation et d'information envers ses clients.

La parité homme / femme est respectée : 50 % de l'effectif global est constitué par des femmes.

En 2006, 190 femmes et 185 hommes ont été embauchés.

En ce qui concerne les départs, ils concernent autant les femmes que les hommes.



La parité homme / femme est respectée dans les effectifs



Intégration des personnes handicapées

L'emploi de collaborateurs handicapés demeure faible, mais des pistes permettant l'intégration d'un plus grand nombre d'handicapés sont à l'étude. Au sein de la direction des Ressources Humaines, une personne a été chargée de cette démarche.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est mesuré par le nombre total de jours maladie enregistrés par rapport au nombre total de jours travaillés dans l'année chez Bouygues Immobilier, pour l'ensemble de l'effectif. En 2006, ce taux est de 1,73 %, en légère diminution par rapport aux deux années passées.

Accord de participation, intéressement

En 2006, pour la troisième année consécutive, le plafonnement de l'in-

téressement distribué aux salariés de Bouygues Immobilier a permis aux personnes disposant des revenus les plus faibles d'obtenir des sommes allant jusqu'à un mois de salaire. Cette disposition, fruit d'un accord avec l'ensemble des partenaires sociaux, a touché un nombre de collaborateurs plus important qu'en 2005.

Communication interne sur la protection de l'environnement

Un comité de travail consacré aux gestes citoyens a été constitué. Le gaspillage, le tri et les économies d'énergie comptent parmi les thèmes retenus, puisés parmi les idées et les suggestions des collaborateurs. Bouygues Immobilier souhaite diffuser en interne cette culture de prise en compte de la réduction des impacts environnementaux de ses activités, en suscitant le volontariat des collaborateurs. L'idée est de responsabiliser chaque salarié.

Mesures de la satisfaction des collaborateurs

Pour la première fois, la direction des Ressources Humaines a mandaté une agence indépendante, Publicis Consultants, pour la réalisation, en novembre 2006, d'une enquête auprès des collaborateurs de la société. Au total, 67 % d'entre eux ont accepté d'y répondre, le traitement des données par l'agence leur garantissant à la fois l'anonymat et la liberté de réponse. Les résultats seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs en début d'année 2007.

Le but de cette enquête est d'écouter les collaborateurs de Bouygues Immobilier, de mesurer leur degré de satisfaction et leurs attentes à l'égard de la société, mais aussi d'appréhender leur niveau de bien-être et leur sentiment à l'égard de leurs conditions de travail. Le traitement des réponses

recueillies vise à les traduire en indicateurs statistiques, ainsi qu'à faire remonter les propositions des salariés. Pour la direction générale, l'objectif est de retenir un certain nombre de domaines d'amélioration possibles.

Le dialogue social

La qualité du dialogue social a été stimulée en 2006, lors des élections professionnelles réalisées en décembre, par l'arrivée chez Bouygues Immobilier de représentants au comité d'entreprise issus des deux syndicats FO et CFTC, un syndicat qui n'était pas représenté au niveau national au sein de la société lors des dernières élections.

Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, le vote s'est effectué via internet, sur un site sécurisé mis à disposition par la société e-votez. Cette démarche novatrice a permis de simplifier les modalités pratiques du

vote et a pu ainsi favoriser une forte participation de 76 %.

Vis-à-vis des parties prenantes : clients, partenaires, prestataires extérieurs

Bouygues Immobilier s'est engagé, par sa démarche environnementale, à concevoir des logements en respectant les sites et les écosystèmes et à prendre en compte la préservation des ressources. Cette approche passe par la formation de ses équipes. Au sein de l'entreprise, les équipes s'engagent dans la politique environnementale, sociale et l'innovation dans la conception et la réalisation, allant au-delà de la stricte obligation légale. À ce titre, une organisation spécifique a été mise en place avec un responsable Développement Durable. Tous les collaborateurs seront mobilisés autour de cette nouvelle politique volontariste.

ici, **Bouygues Immobilier** crée un quartier d'affaires de Haute Qualité Environnementale

Ensemble, imaginons votre bien-être

Bouygues Immobilier

Politique environnementale

Depuis octobre 2006, la sensibilisation aux problématiques de l'environnement dans l'entreprise a franchi une nouvelle étape avec le lancement du processus Habitat et Environnement (H&E). Un protocole d'accord a été signé avec Cerqual⁽¹⁾. Dans ce protocole, Bouygues Immobilier s'engage à faire évoluer la qualité des logements produits par l'entreprise.



À compter du 1^{er} juillet 2007, tous les permis de construire déposés pour les opérations en résidentiel feront l'objet d'une demande de certification H&E.

La société intégrera cette démarche environnementale dans toutes ses procédures qualité, de la conception des produits au service après-vente. Bouygues Immobilier sélectionnera les partenaires qui seront susceptibles d'intégrer cette démarche, et les accompagnera dans son appropriation *via* notamment l'organisation de programmes de formation et de sensibilisation élaborés avec le Cerqual et le bureau d'études européen GreenAffair. Des audits seront menés sur la qualité des prestations des fournisseurs.

En parallèle, Bouygues Immobilier remettra aux acquéreurs, aux syndics et aux gestionnaires des immeubles, un guide de bonne conduite environ-

nementale qui recensera les bonnes pratiques en termes de dépenses d'énergies.

Des indicateurs ont été retenus pour cet engagement unique dans le domaine de la promotion immobilière et seront mesurés en 2007 pour les opérations certifiées :

- la mesure des économies d'énergie primaire ;
- la mesure des économies dues à la consommation d'eau recyclée ;
- la mesure des économies sur rejets des gaz à effet de serre ;
- le suivi des déchets (valorisation / élimination).

En 2006, 21 opérations représentant 900 logements ont déjà fait l'objet d'une demande de certification.

Deux programmes exemplaires

Le programme Patio Lumière, à Grenoble, illustre la démarche volontaire de développement durable de Bouygues Immobilier. Cette résidence rassemble 43 logements collectifs dans un quartier renouvelé autour d'un parc de 5 hectares.

À Magny-les-Hameaux (Yvelines), ce sont 35 maisons qui bénéficient de la certification Habitat & Environnement grâce à l'intégration de capteurs solaires assurant 30 % des besoins énergétiques et à la création de ventilations par puits canadiens. Elles seront livrées en 2007.

Dans le domaine de l'immobilier d'entreprise, Bouygues Immobilier s'appuie sur la certification Haute Qualité Environnementale (HQE). La société est entrée dans la phase de conception de 156 000 m², à travers plusieurs opérations stratégiques situées à l'entrée d'Issy-les-Moulineaux (Mozart, mais aussi EOS Generali et l'îlot 15 de la Zac Forum Seine). En 2007, six opérations HQE seront en phase opérationnelle de construction et d'exécution.

Pour certaines de ses réalisations HQE, Bouygues Immobilier s'appuie sur le savoir-faire reconnu au plan international de spécialistes OTH, Tribu ou Terreco dont les réalisations sont des références en la matière.

Vis-à-vis des clients

Mesure de leur satisfaction

En 2006, le taux de satisfaction des clients livrés était de 75 % (72 % en 2005). Bouygues Immobilier a décidé de systématiser ses enquêtes qualité. 100 % des clients livrés seront sollicités afin de mesurer leur satisfaction, qui sera aussi évaluée dans le domaine environnemental.

Une nouvelle offre à petits prix pour les primo-accédants

Dès l'annonce par les pouvoirs publics de leur volonté de développer des programmes immobiliers destinés aux primo-accédants et aux revenus les plus modestes, Bouygues Immobilier a manifesté son intérêt pour ce secteur et pour développer une nouvelle offre adaptée à cette demande.

La société a lancé une gamme de mai-



Systematisation des enquêtes de satisfaction des clients

sons traditionnelles de qualité à petits prix, commercialisées sous la marque Maisons Elika, à travers une filiale spécifique. Réalisé dans un esprit "village", ce produit est destiné aux personnes qui disposent de ressources modestes et de possibilités de financement limitées, avec apports personnels faibles ou inexistants. Cette initiative s'inscrit aussi dans une démarche de service aux collectivités locales, grâce à un urbanisme aéré, une intégration dans la politique de mixité urbaine et un fort engagement environnemental puisque les Maisons Elika sont certifiées Habitat & Environnement.

Trois sites ont été retenus pour accueillir des programmes Maisons

Elika dans les prochains mois. Un premier permis de construire a été déposé pour la réalisation de 49 maisons. Cinq opérations sont d'ores et déjà prévues en 2007, soit près de 200 logements, puis 1 000 logements par an dès 2010, soit 10 % de l'activité Logement actuelle de Bouygues Immobilier.

Politique générale entreprises / fournisseurs / prestataires

■ Achats responsables

Après avoir mis en place en 2005 une politique d'achats pour référencer les entreprises sur des critères de qualité et de fiabilité, Bouygues Immobilier a élargi cette démarche et créé, en 2006, des partenariats qui fixent des

(1) organisme en charge de la certification des logements neufs



Bouygues Immobilier est partenaire fondateur de la Cité de l'architecture et du patrimoine

axes de progrès. En signant un accord de partenariat sur deux ans, les co-contractants de Bouygues Immobilier s'engagent sur l'application de bonnes pratiques. En retour, la société leur permet de planifier leur activité et leur garantit des primes en cas de respect d'un nombre de réserves réduit pour chaque projet livré.

■ **Clauses sociales et environnementales**

La signature du Pacte mondial de l'Onu engage la société en tant que donneur d'ordres, mais aussi tous ses partenaires. Bouygues Immobilier envisage, pour 2007, l'inscription de clauses sociales et environnementales dans les contrats cadres signés avec ses prestataires, fournisseurs et partenaires.

Société civile

En 2006, Bouygues Immobilier a créé une équipe spécifique aux grands projets urbains afin d'assister les collectivités dans la réalisation de projets importants à l'échelle d'un quartier, notamment lorsqu'il s'agit de rendre à la ville des zones foncières abandonnées.

Engagements divers

Pour la troisième année consécutive, les salariés de Bouygues Immobilier se sont mobilisés en faveur du Téléthon, à l'occasion des 20 ans de l'émission. Le défi Bouygues Immobilier - Téléthon a fédéré plus de 1 000 collaborateurs volontaires, soit plus de 90 % des effectifs, partout en France. Cet enga-

gement collectif a permis la remise d'un chèque de 280 482 euros à l'Association française contre les myopathies, classant Bouygues Immobilier parmi les dix premières entreprises donatrices.

Mécénat

En 2006, Bouygues Immobilier a rejoint le Club des partenaires fondateurs de la Cité de l'architecture et du patrimoine. La société a signé pour trois ans une convention de mécénat avec l'établissement public, qui assure la promotion de l'architecture en France. Par cette action, Bouygues Immobilier s'engage en faveur d'un patrimoine durable et témoigne de son désir de soutenir activement la créativité architecturale. La société souhaite continuer de favoriser les partenariats avec des architectes de renom, mais aussi faire émerger de nouveaux talents.

Dans le cadre des manifestations organisées par la Cité de l'architecture, l'Institut de Chaillot proposera également des formations aux collaborateurs de Bouygues Immobilier pour les sensibiliser davantage à la création.

Lancé il y a trois ans par la Fédération des promoteurs constructeurs, le concours des "Pyramides d'or" a primé, en 2006, quatre réalisations de Bouygues Immobilier parmi celles présentées par les promoteurs adhérents. C'est dans la catégorie du logement durable que les programmes se sont démarqués. Un programme situé à Obernai a remporté tous les

Découvrez...



Maisons
elika
Chez vous, tout simplement

prix : Grand Prix Régional, du logement durable et de l'esthétique immobilière.

Par ailleurs, Bouygues Immobilier relaie ces actions en devenant le parrain des Naja (Nouveaux albums des jeunes architectes) et en s'engageant à faire participer à ses appels d'offres des jeunes talents de moins de 35 ans.

Recherche et développement

Bouygues Immobilier investit dans la R-D tournée vers le marketing stratégique et l'élaboration de nouveaux produits.

Cette année, il a été le premier promoteur à rechercher la certification Habitat et Environnement pour l'ensemble de ses programmes. La société a également mis au point le concept Maisons Elika, des maisons à petit prix pour les primo-accédants, un exemple unique dans le secteur de la promotion immobilière.

Les travaux actuels portent sur :

- les nouveaux concepts de services associés à la vente de logements ;
- le développement d'une nouvelle activité autour des grands projets urbains et de l'accompagnement des collectivités locales, pour laquelle une structure dédiée a été créée ;
- l'accompagnement de la jeune direction des produits spécifiques, à destination des étudiants et des "seniors", comme les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou les résidences étudiantes.

Risques opérationnels

Bouygues Immobilier a recensé ses principaux risques majeurs, tant sur le plan de l'environnement, de la santé, de la technologie, des médias ou de la politique. La pollution des sites est un des principaux risques auxquels est confronté Bouygues Immobilier en tant que promoteur. La société a systématisé les enquêtes détaillées portant sur les sols des terrains avant leur achat, afin de retracer leur historique. En cas de doute ou de soupçon, une analyse fouillée est demandée à un expert, qui, le cas échéant, sera missionné pour dépolluer le site. Pour se prémunir contre ce risque, la société impose, le plus souvent, au vendeur du

terrain, de dépolluer le site ou de prendre en charge le coût de dépollution. Lorsqu'un site comporte des bâtiments existants destinés à être démolis pour libérer l'emprise foncière, Bouygues Immobilier s'assure du respect de la réglementation relative au désamiantage et à la dépollution en vérifiant, en particulier, que les travaux sont confiés à des entreprises agréées, garantes du respect des règles de sécurité.

Les opérations de promotion immobilière de Bouygues Immobilier sont soumises à des autorisations qui peuvent faire l'objet de multiples recours de tiers, ces procédures pouvant générer des retards et difficultés dans le lancement des opérations.

Perspectives 2007

Bouygues Immobilier entend conforter sa position de leader de la promotion immobilière en France et d'acteur de référence en Europe. Sa stratégie pour 2007 :

- **logement** : poursuivre un développement dynamique et maîtrisé, principalement en province, en Pologne et en Belgique ;
- **bureaux** : privilégier la vente et la production des opérations pendant leur développement ;
- **certification "Habitat et Environnement"** : mettre en œuvre ce processus pour la totalité des logements ;
- **maintenir une rentabilité élevée et une structure financière solide.**

Une nouvelle augmentation des réservations de logements est prévue, avec un développement des parts de marché sur un marché stabilisé, et une forte reprise de l'immobilier d'entreprise. Le chiffre d'affaires 2007 est donc anticipé en hausse sensible grâce à la forte activité commerciale de 2005 et 2006.



NUMÉRO 1 MONDIAL DE LA ROUTE

Poursuite de la croissance rentable en 2006, forte progression du chiffre d'affaires et du résultat net



Carrière de Trapp à Raon-l'Étape [Vosges]

Faits marquants

Quelques chantiers en France

Réfections de chaussées autoroutières (A5, A9, A16, A26, A29) ; réalisation de déviations (Meaux, Beauvais, Jarnac) ; réhabilitation de la piste n°4 d'Orly ; lots de tramways ou "BusWay" (dont Marseille, Montpellier, Saint-Étienne, Le Mans, Paris, Nantes) ; étanchéité / bardage du satellite S3 à Roissy-CDG ; achèvement des voies pour la LGV Est européenne ; chantiers urbains avec enrobés au Végécol.

Quelques chantiers à l'international et Outre-Mer

PFI de Portsmouth (Grande-Bretagne) ; construction d'une section de l'autoroute D1 (Slovaquie), de l'usine de traitement d'eaux usées de Csepel (Hongrie) ; réhabilitation des autoroutes I-25, I-75, I-585 (États-Unis) ; réalisation d'infrastructures pour une exploitation minière à Madagascar ; contrats pluriannuels d'entretien routier en Alberta (Canada).

Chiffre d'affaires 2006

10 716
millions d'euros
(+ 12 %)

Marge opérationnelle courante

4,9 %
(+ 0,5 point)

Résultat net part du Groupe

396
millions d'euros
(+ 29 %)

Collaborateurs

60 600

Chiffre d'affaires 2007 (o.)

11 400
millions d'euros
(+ 6 %)

(o.) : objectif

Amplification des très bonnes performances

En 2006, Colas, en confirmant et amplifiant les bonnes performances de 2005, poursuit sa stratégie de croissance rentable : un chiffre d'affaires de 10,7 milliards d'euros (+ 12,3 % par rapport à 2005) qui génère un résultat net part du Groupe de 396 millions d'euros (+ 29 %), une capacité d'autofinancement de 942 millions d'euros (+ 20 %), des investissements nets de 581 millions d'euros, un bilan avec une trésorerie nette positive de 409 millions d'euros.

Une présence dans tous les domaines de la route

Intervenant dans tous les domaines de la route et des infrastructures de transport, Colas intègre l'ensemble des

Colas intervient dans tous les domaines de la route et des infrastructures de transport. Elle intègre l'ensemble des activités industrielles, des carrières et centrales d'enrobage aux usines d'émulsions et de liants.

activités industrielles en amont, des carrières et centrales d'enrobage aux usines d'émulsion et de liants.

L'ensemble des activités de Colas en 2006 s'est exercé sur des marchés plutôt bien orientés, où les besoins de modernisation ou d'entretien des infrastructures restent importants. Le chiffre d'affaires consolidé est en forte hausse, tiré par le niveau général de commandes en croissance régulière tout au long de l'exercice et amplifié par l'impact de la hausse des coûts des matières premières. L'efficacité et la bonne organisation du réseau, composé de 1 400 implantations réparties à travers une quarantaine de pays, permettent de bénéficier pleinement du

niveau élevé d'investissements publics et privés. Dans ce contexte, aidé par des conditions climatiques optimales, la quasi-totalité des filiales a confirmé ou amélioré ses performances.

Routes

En France, l'activité Routes est très diversifiée. Elle consiste en la réalisation annuelle d'environ 54 000 chantiers de construction ou d'entretien d'infrastructures de transport - autoroutes, routes nationales, départementales, communales, aéroports, ports, plateformes pour réseaux ferrés ou transports en commun urbains en site propre -, de plateformes industrielles ou commerciales, de voirie et



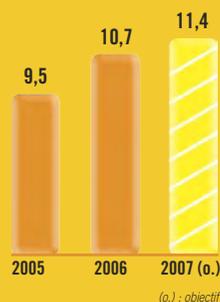
Déviations de Meaux [Seine-et-Marne]



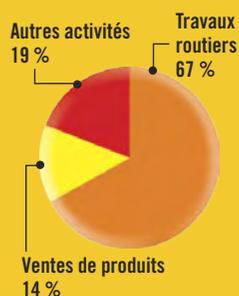
Le tramway parisien

réseaux divers pour des ensembles de logements individuels ou collectifs, d'aménagements urbains (zones piétonnières, places), de loisirs (équipements sportifs, circuits automobiles, pistes cyclables) ou environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens). Elle est complétée en amont par des activités industrielles de production de granulats et de fabrication de matériaux routiers (enrobés, liants, émulsions) auto-consommés ou vendus à tiers. En région Île-de-France s'ajoute un secteur bâtiment qui comprend une activité classique de construction de bâtiments (majoritairement de bureaux) et une activité de démolition et déconstruction de bâtiments anciens, et enfin, à la Réunion, une activité importante de construction d'ouvrages d'art et de bâtiment.

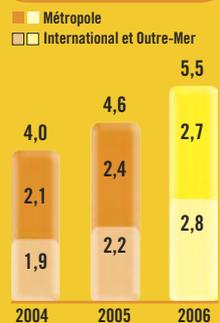
Chiffre d'affaires (CA) en milliards d'euros



Chiffre d'affaires par activité



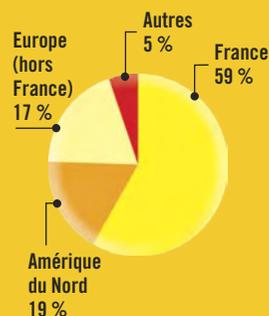
Camel de commandes en milliards d'euros



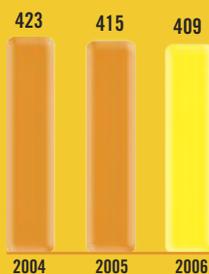
Résultat net en millions d'euros



CA par zone géographique



Trésorerie nette en millions d'euros



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Immobilisations corporelles et incorporelles	1 687	1 888
• Goodwill	205	222
• Actifs financiers non courants	428	503
ACTIF NON COURANT	2 320	2 613
• Actifs courants	2 960	3 446
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	661	704
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	9	4
ACTIF COURANT	3 630	4 154
• Actif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL ACTIF	5 950	6 767

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Capitaux propres (part du Groupe)	1 451	1 694
• Intérêts minoritaires	27	27
CAPITAUX PROPRES	1 478	1 721
• Dettes financières long terme	108	137
• Provisions non courantes	471	513
• Autres passifs non courants	59	63
PASSIF NON COURANT	638	713
• Dettes financières (part à - 1 an)	38	32
• Passifs courants	3 687	4 171
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	100	126
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	9	4
PASSIF COURANT	3 834	4 333
• Passif en cours de cession d'activité	-	-

TOTAL PASSIF	5 950	6 767
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(415)	(409)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 540	10 716
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	422	524
• Autres produits et charges opérationnels	(32)	4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	390	528
• Coût de l'endettement financier net	(10)	(15)
• Autres produits et charges financiers	4	3
• Charge d'impôt	(121)	(168)
• Quote-part du résultat net des entités associées	49	54
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	312	402
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	312	402
• Part des intérêts minoritaires	(5)	(6)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	307	396



La route des Tamarins à la Réunion

Quatre activités complémentaires à la route sont exercées.

Sécurité et signalisation

L'activité Sécurité et signalisation routières consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (barrières de sécurité, balisage) et de signalisation horizontale (production de peinture et travaux de marquage au sol), et la gestion de trafic (maintenance de feux tricolores).

Pipelines et canalisations

Les pipelines, canalisations et forages regroupent la pose et l'entretien de pipelines et canalisations de gros diamètre pour le transport des fluides (pétrole, gaz) ou de plus petit diamètre (eau, réseaux secs, électricité, chauffage, télécommunications), les forages en grande profondeur, les forages dirigés horizontaux de gros diamètre sur longues distances.

Étanchéité

L'Étanchéité comprend la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité en France et à l'exportation, d'appareils d'éclairage et de désenfumage, la pose et l'entretien d'asservissements, et la réalisation de travaux d'étanchéité de voirie (asphalte), d'étanchéité et / ou d'enveloppe de bâtiment.

Ferroviaire

Le Ferroviaire comprend la construction et l'entretien de réseaux de chemin de fer (voies traditionnelles, lignes à grande vitesse LGV), la pose de voies

de tramway ou de métro et une activité de travaux d'élargissement de tunnels ferroviaires.

Univers de concurrence

Sur les marchés qui comprennent la route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales sont en concurrence avec les sociétés Eurovia (groupe Vinci), Eiffage TP et un réseau très dense de l'ordre de 1 600 petites, moyennes ou grandes entreprises régionales ou locales ; sur le marché des granulats, il faut ajouter les groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments Français et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics. Les filiales opérant dans les activités complémentaires sont également en concurrence avec des filiales spécialisées de groupes de BTP français déjà cités ou internationaux, auxquelles viennent s'ajouter de nombreuses petites, moyennes ou grandes entreprises spécialisées, nationales ou régionales ou étrangères, comme :

- pour la signalisation : les sociétés Signature (groupe Burelle), Girod, Lacroix ;
- pour le ferroviaire : les sociétés Vossloh, TSO, Balfour Beatty, Carillion, Comsa, Tecsa.

Colas se situe à la première place dans le classement des entreprises routières, à la deuxième pour la production d'agrégats, le ferroviaire et l'étanchéité. Pour le reste des activités, un classement n'a pas de signification.



Pose de pipelines

À l'international, l'activité routière est sensiblement identique à celle exercée en France. La taille des chantiers réalisés est en moyenne plus importante en Amérique du Nord, en Europe centrale ou dans l'Océan Indien. L'activité travaux est complétée également par des activités industrielles en amont (granulats, enrobés, émulsion, béton prêt à l'emploi). La part de ces productions vendues à tiers peut être plus importante, comme en Amérique du Nord par exemple. Les activités complémentaires exercées à l'international sont essentiellement celles de pipelines / canalisations / forages, de génie civil et de ferroviaire en Europe, de bâtiment et de génie civil dans l'Océan Indien. En Asie, Colas développe une activité de stockage et commercialisation de produits pétroliers essentiellement routiers (bitume).

Dans l'ensemble des pays ou des régions (aux États-Unis ou au Canada, il n'existe pas, dans ces métiers, de marché national), Colas occupe des positions de premier rang en croissance et est en compétition, dans chaque pays, avec des concurrents nationaux ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En France comme à l'international,

l'activité routière présente un caractère de forte saisonnalité, plus ou moins marquée selon les pays. L'activité est assez faible au premier trimestre (15 % du chiffre d'affaires total). La plus grosse partie de l'activité est réalisée entre avril et octobre (de l'ordre de 70 %).

Forte croissance du chiffre d'affaires en 2006

En France

Le chiffre d'affaires consolidé France s'élève à 6,3 milliards d'euros en progression de 14,4 % par rapport à 2005.

En métropole

Dans un marché routier en progression, l'ensemble constitué par les seize filiales routières régionales a enregistré un chiffre d'affaires de 4,8 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2005. Bénéficiant de conditions climatiques très favorables, les volumes d'activité ont été très élevés, tirés par les investissements des collectivités locales dans les domaines des aménagements urbains, les transports en commun en site propre (programmes de tramways) et la maintenance du patrimoine routier, les chantiers autoroutiers et aéroportuaires, et les investissements du secteur privé (immobilier, logistique, industries, énergie). L'amélioration des résultats provient de l'augmentation des volumes, de la productivité et de la poursuite de la modernisation des outils industriels. Quelques acquisitions ont été réalisées dans la produc-

tion de matériaux (agrégats, béton), dans la construction routière et dans les activités de déconstruction.

Sécurité et signalisation

L'activité des filiales de Sécurité et signalisation est également satisfaisante en 2006, avec un chiffre d'affaires qui n'est qu'en légère baisse (1 %), grâce à un bon niveau de commandes en pose et maintenance de glissières de sécurité et d'écrans acoustiques. Les filiales de production et d'application de peinture routière ont maintenu leur part de marché et poursuivi le développement de leur gamme de produits orientés vers le développement durable.

Pipelines et canalisations

Le chiffre d'affaires réalisé dans les Pipelines, canalisations et forages est en hausse de 9 % par rapport à celui de 2005. L'acquisition d'une société spécialisée dans le forage horizontal dirigé de gros diamètre sur grandes distances à l'international élargit l'expertise de ce pôle.

Étanchéité

En 2006, les filiales Étanchéité ont enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 9 % par rapport à 2005. Les ventes à l'exportation ont progressé sur l'ensemble des marchés malgré l'effet pénalisant des fortes hausses du coût des matières premières, difficiles à répercuter intégralement.

Ferroviaire

Le chiffre d'affaires réalisé dans le Ferroviaire est en forte hausse (15 %).

L'acquisition d'une société régionale complète le maillage géographique dans le sud-ouest de la France. Une licence de transport de fret et un certificat de sécurité ont été obtenus.

Colas et Spie ont signé, le 20 décembre 2006, un accord d'exclusivité en vue de la cession à Colas de Spie Rail. Avec une prévision de chiffre d'affaires de l'ordre de 300 millions d'euros, cette acquisition doit permettre la constitution en 2007 d'un pôle de construction et de maintenance d'infrastructures et de superstructures ferroviaires français complet, des études à la conception et à la construction (ballast, pose de rail, caténaires, signalisation), capable de répondre aux grandes opérations d'infrastructures ferroviaires tant en France qu'à l'international (voir aussi "Principaux événements depuis le 1^{er} janvier 2007", page 90, Protocole de cession de Spie Rail à Colas).

Dans les Départements d'Outre-Mer

À la Réunion, la filiale GTOI est en fort développement. Le bâtiment est soutenu par la demande tant publique que privée, les Travaux Publics par les grands chantiers, et la production industrielle de matériaux de construction est tirée par la croissance du BTP. En Guadeloupe, en raison du faible niveau d'investissements des collectivités territoriales, l'activité s'appuie essentiellement sur les marchés de VRD. En Martinique où, au contraire, les collectivités investissent dans les infrastructures, l'activité progresse. En Guyane, le chiffre d'affaires est

comparable à celui de 2005. Le chiffre d'affaires total réalisé dans les départements d'Outre-Mer est en hausse de 23 %.

À l'international et dans les Territoires d'Outre-Mer

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international et dans les Territoires d'Outre-Mer s'élève à 4,4 milliards d'euros, en hausse de 9,5 % par rapport à 2005 (6,7 % à taux de change et structure comparables).

Europe

Le chiffre d'affaires en Europe (hors France) atteint 1 848 millions d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport à celui réalisé en 2005. La fin de grands chantiers exceptionnels – autoroutes en Hongrie et Ring d'Anvers en Belgique – masque la bonne performance obtenue en 2006 en Europe.

En Belgique, le chiffre d'affaires est en légère baisse par rapport à 2005, après la fin de la réhabilitation du Ring d'Anvers. Au Danemark, l'activité connaît une légère amélioration. En Grande-Bretagne, le chiffre d'affaires de Colas Ltd est en progression grâce notamment à la deuxième année de gestion du contrat PFI de réhabilitation et d'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth, et malgré la tendance baissière des budgets routiers. De nombreux contrats d'entretien pluriannuels ont été à nouveau obtenus ou renouvelés cette année. En Irlande, le marché reste dynamique. Deux dépôts de bitume ont été acquis en *joint venture*, à Dublin et Belfast, ainsi que des



Pose des voies de la LGV Est européenne

activités de commercialisation de bitumes. Après plusieurs années de stagnation, le chiffre d'affaires de Colas Suisse est en hausse dans un marché routier qui reste tendu. Le niveau d'activité a été excellent pour les filiales hongroises, tchèques et slovaques. En Roumanie, le marché a été dynamisé par l'approche de l'intégration dans l'Union européenne ; un nouveau site de production d'agrégats a été acquis. En Autriche et en Allemagne, le niveau de production de liants est resté stable. En Pologne, on note une certaine reprise du marché traditionnel et du secteur privé. De nouvelles sociétés spécialisées ont rejoint le Groupe en République Tchèque ou en Hongrie.

Amérique du Nord

Avec un chiffre d'affaires record proche de 2,1 milliards d'euros, en hausse de 15,7 % par rapport à l'an passé, 2006 constitue une excellente année pour Colas en Amérique du Nord. À parité de change et périmètre identiques, la croissance par rapport à 2005 est de 9,5 %.

Aux États-Unis, dans le prolongement de l'année 2005, le chiffre d'affaires a augmenté de 12 %, avec un marché porteur dans la majorité des vingt-trois États dans lesquels les filiales opèrent, y compris en Californie où

l'activité a redémarré. La politique de maîtrise des coûts d'exploitation et notamment des coûts de matières premières menée par les filiales a permis de limiter l'impact de la forte hausse du prix des produits pétroliers (bitume et carburants). Des acquisitions ont été réalisées, notamment dans l'Ohio, en Virginie, en Géorgie, en Caroline du Sud et en Alaska. Au Canada, les filiales canadiennes ont connu une nouvelle année de forte activité, bénéficiant du niveau élevé des budgets publics et de la croissance soutenue des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, dans toutes les provinces et en particulier dans l'ouest, pourvu d'importantes ressources pétrolières (exploitation des schistes bitumineux). Des acquisitions ont été réalisées notamment au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Océan Indien-Afrique

Au **Maroc**, dans un marché très concurrentiel, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 progresse légèrement par rapport à l'an passé.

Au **Bénin**, la baisse du chiffre d'affaires devrait s'inverser avec le démarrage d'un nouveau chantier.

Au **Gabon**, les travaux d'infrastructures sur les sites pétroliers se sont poursuivis. En **Afrique australe**, le

chiffre d'affaires reste stable. Le chiffre d'affaires de la région Océan Indien poursuit sa croissance grâce notamment aux grands chantiers en cours de réalisation à **Madagascar**.

Territoires d'Outre-Mer

Dans les territoires d'Outre-Mer, l'activité réalisée à **Mayotte** bénéficie des investissements publics et des projets industriels pétroliers ; le chiffre d'affaires en **Nouvelle-Calédonie** a progressé grâce à la reprise d'un projet minier et d'un programme ambitieux de logements sociaux.

En Asie

Colas est désormais implantée dans sept pays avec un métier central de production et de ventes de produits bitumineux en croissance malgré un prix de matière première très fluctuant et une disponibilité en dents de scie. Près d'un million de tonnes de liants bitumineux a été distribué à travers dix dépôts. La stratégie de développement des activités de fabrication, stockage et distribution de produits pétroliers (bitume, émulsions) se poursuit.

En **Thaïlande**, Tasco et les autres sociétés ont enregistré la plus forte progression d'activité de la zone.

En **Malaisie**, la société KBC, dont Tasco détient 50 % du capital, achève les travaux de construction d'une raffinerie de bitume sur le site portuaire de Kemaman, sur la côte est de la péninsule. À terme, cette unité pourra traiter 25 000 barils de pétrole par jour et produire jusqu'à 800 000 tonnes de bitume par an à partir du 2^e trimestre

2007. En Chine, Tasco a acquis 51 % d'un dépôt de bitume dans le sud de Shanghai, ce qui porte à quatre le nombre des entités dans ce pays.

En **Inde**, avec six unités de production, Hincol conforte sa position de leader sur le marché des émulsions et poursuit son développement.

En **Corée-du-Sud**, la filiale Isco nouvellement créée a acquis une carrière dotée d'un poste d'enrobage.

Colas a été présente dans près de quarante pays en 2006.

Les exemples suivants traduisent la grande diversité des chantiers : en France, construction et entretien du réseau autoroutier (sections des réseaux A5, A9, A16, A26, A29) et routier (déviations de Meaux, Beauvais, Sables-d'Olonne), renforcement de pistes d'aéroport à Orly, Roissy, Lesquin, aménagement des zones d'accès et de stockage du port maritime de Calais, aménagements urbains en enrobés Végécol, réalisation de travaux de voirie pour les tramways de Marseille, Montpellier, Saint-Étienne, Le Mans, Paris, Clermont-Ferrand, pose d'un gazoduc de 1 200 mm de diamètre sur 20 km pour Gaz de France Transport entre Fos-sur-Mer et Saint-Martin-de-Crau, étançage et bardage du satellite S3 de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, achèvement des travaux de construction de 190 km de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne, déconstruction du terminal 2E à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, construction de la route

des Tamarins à la Réunion ; à l'international, en Grande-Bretagne, réhabilitation de la voirie de Portsmouth dans le cadre du PFI signé en 2004 pour 25 ans ; en Belgique, réfection d'une section du Ring de Bruxelles ; en Hongrie, réalisation d'une section autoroutière du contournement de Budapest (M0) et d'une usine de traitement des eaux usées à Csepel ; en République Tchèque, démarrage de la construction d'une section de l'autoroute D47 ; en Slovaquie, construction d'une section de 8 km de l'autoroute D1 ; en Roumanie, réhabilitation de routes ; aux États-Unis, réfection d'une section de l'Interstate 79 en Pennsylvanie, réhabilitation de la piste principale de l'aéroport de Syracuse dans l'État de New York, aménagement de la piste de l'aéroport de Kotzebue en Alaska ; au Canada, construction d'un aérodrome privé et d'une section de l'autoroute 63 à Fort McMurray en Alberta ; au Maroc, dédoublement de la RN16 desservant le nouveau port de Tanger ; à Madagascar, construction et réhabilitation de la RN6.

Colas a poursuivi sa politique de croissance dans la production et la vente de matériaux de construction, notamment les granulats. La production totale en 2006 a atteint 113 millions de tonnes (en croissance de 11,3 %), réalisée à partir de plus de 600 carrières et gravières réparties sur l'ensemble des implantations. Les réserves d'agrégats en pleine propriété ou en droits d'exploitation acquis s'élèvent à 2,6 milliards de tonnes, soit environ 23 années de production.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2006, plus de 350 chantiers réalisés en Végécol

Critiquée pour son association à l'automobile et au camion, la route remplit pourtant des missions essentielles de développement durable : liberté des déplacements, échanges économiques et culturels, unité politique des pays, ascenseur social, lieu de recyclages pour de nombreuses industries, etc. Colas affirme que ses métiers doivent être exercés dans le respect d'exigences qui se déclinent autour de trois enjeux stratégiques et cinq programmes d'actions.

L'organisation

En relation avec la direction générale, la direction Environnement assure une mission d'accompagnement et de suivi. Elle travaille avec les directions des

filiales et du siège et anime un réseau de plus d'une centaine de responsables environnement dans les filiales. Elle met en place progressivement des indicateurs spécifiques basés exclusivement sur des données consolidables et de fiabilité suffisante pour engager des politiques de progrès.

Les différentes certifications, Qualité, Sécurité ou Environnement, ne constituent pas un objectif en soi. Elles sont utilisées comme des outils de performance dans leurs domaines :

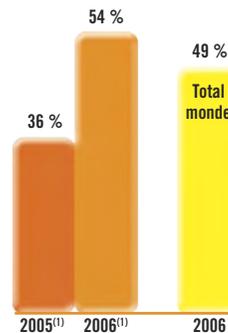
- Une politique systématique de certification Iso 9001 (ou équivalente) se traduit par un taux de certification qualité de 80 % du chiffre d'affaires (hors États-Unis où cette certification ne correspond pas à l'environ-

nement culturel et légaliste, ce qui n'exclut pas une réelle politique de qualité).

- La démarche sécurité est structurée autour d'actions et d'indicateurs mobilisateurs qui rendent inutile la certification systématique.
- Pour l'environnement, la priorité s'applique aux sites industriels, même si certaines filiales ont opté pour une certification de l'ensemble de leur activité. Ce taux global de certification dépasse 30 % du chiffre d'affaires, tandis qu'il atteint presque 50 % pour les activités industrielles.
- L'intégration QSE n'a pas été systématisée, puisque chaque référentiel fait l'objet d'une réflexion distincte, même si une demi-douzaine de filiales a choisi cette démarche et obtenu la triple certification Iso 9001, Iso 14001 et OHSAS 18001.

Certification Environnement des activités industrielles

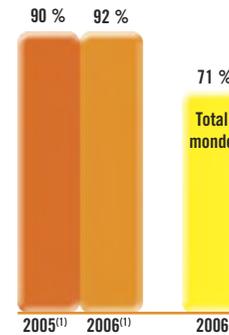
(en % du chiffre d'affaires)



(1) Belgique, Suisse et France métropolitaine

Certification Qualité de l'ensemble des activités

(en % du chiffre d'affaires)



(1) Belgique, Suisse et France métropolitaine

La politique développement durable

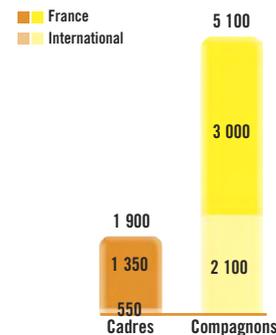
Trois enjeux stratégiques

Renouvellement et adéquation des ressources humaines

■ Recrutement

Chaque année, les embauches représentent environ 10 % des effectifs. Face à la complexité de ses métiers

Recrutements en 2006



et de ses marchés, Colas cherche à diversifier ses profils. Cette politique s'adapte aux différents contextes locaux mais se veut partout conforme à l'environnement légal, social ou sociétal, ainsi qu'aux conventions de l'Organisation internationale du travail.

Les recrutements ont augmenté de 35 % par rapport à 2005. Certains besoins sont toutefois difficilement satisfaits : manque de candidats qualifiés ou tensions sur le marché de l'emploi dans les grandes zones urbaines.

En conséquence, Colas a multiplié et diversifié ses actions : campagne de communication nationale par affichage orientée vers le grand public "Un jour, je construirai des routes avec Colas", utilisation d'internet, relations avec le monde de l'enseignement, sollicitation du réseau des collaborateurs, etc.

En 2006, Colas a accueilli 2 650 stagiaires, dont 600 hors métropole, soit 6 % de plus qu'en 2005. En 2006, près de 70 % des 150 élèves ingénieurs ayant effectué leurs stages de dernière année ont été recrutés. Ces stages, encadrés par des conventions avec les établissements d'enseignement, sont de courte durée (3 à 6 mois), ne sont pas conçus pour se substituer à des emplois permanents et bénéficient d'une rémunération en adéquation avec le travail effectué.

La profession des travaux publics, et les métiers de l'exploitation en particulier, restent à dominante masculine, même si le recrutement des femmes de formation supérieure augmente. Le

nombre de collaboratrices dans les fonctions supports, y compris dans des postes de fortes responsabilités, est en nette croissance.

Colas intervient en faveur de l'insertion des personnes durablement éloignées du travail. En France, ces actions couvrent la collaboration avec les organismes de formation et d'insertion comme les "passerelles pour l'emploi" pour jeunes en échec scolaire, l'insertion de jeunes défavorisés et mal intégrés dans la société avec la protection judiciaire de la jeunesse, le partenariat avec "Défense 2^e chance" de l'Établissement public d'insertion de la défense (Épide). Hors métropole, des actions comparables sont conduites : intégration de travailleurs d'origine mexicaine avec les autorités locales aux États-Unis, accueil d'hommes ou de femmes sans qualification et provenant de quartiers difficiles en Nouvelle-Calédonie. Les efforts pour l'accueil et l'insertion des personnes handicapées ont été intensifiés en 2006 : adhésion à l'association "Tremplin" regroupant plusieurs grands groupes français, mise à disposition de collaborateurs handicapés (secrétariat ou accueil) par l'association Sotres-Lorraine, partenariat avec une agence de travail temporaire spécialisée dans le placement de travailleurs handicapés.

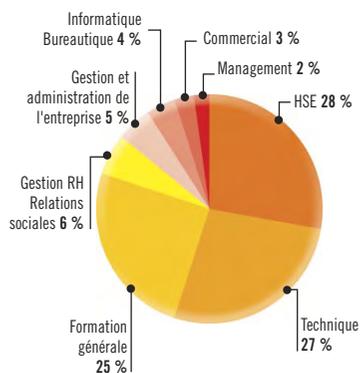
■ Formation

C'est un investissement prioritaire chez Colas avec des budgets importants (4 % de la masse salariale en France). La formation est dispensée au sein des filiales et / ou dans le cadre du Colas Campus qui a accueilli près



Reconstruction du Palais de la Rovala, à Madagascar, sous l'égide de l'Unesco

Ventilation des heures de formation par thème (France)



de 3 700 collaborateurs dans 372 sessions de formation en 2006.

Une importance particulière est accordée à l'apprentissage et à la formation en alternance des jeunes : en 2006, près de 500 contrats ont été mis en place en France.

■ Rémunération et fidélisation

En France, la rémunération en début de carrière est déterminée selon la formation initiale. À l'international, elle peut découler de règles conventionnelles. Les évolutions sont ensuite fonction du respect d'objectifs personnalisés et du niveau de responsabilité. Une part variable est généralisée. Les bons résultats obtenus en 2006 ont permis une progression des rémunérations supérieure à l'inflation. Cette progression est accrue si l'on ajoute les autres éléments de la rémunération globale : régimes de participation (en nette augmentation), régimes de prévoyance.

La promotion interne est privilégiée, facilitée par la politique de formation ; les carrières longues sont favorisées, parfois au-delà de l'âge de départ en retraite, et des réflexions sont en cours pour renforcer les perspectives des collaborateurs seniors.

Acceptation sociale des sites industriels

Colas mène une stratégie d'intégration verticale vers la production de matériaux de construction : granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, émulsions, liants, membranes d'étanchéité, peintures routières et résines. L'acceptation des sites industriels par la société est parfois difficile par crainte de nuisances. Il est indispensable de renouveler et d'intensifier le dialogue avec les collectivités riveraines, autour de trois axes :

- réduction, voire suppression, des impacts environnementaux au-delà de la simple conformité administrative, politique systématique de certification environnementale,
- mise en place d'outils méthodologiques et de référentiels internes pour aider les établissements à progresser,

- création d'un indicateur de suivi du dialogue local. Près de 30 % du chiffre d'affaires des installations industrielles bénéficie d'une structure de dialogue local avec les riverains, les mairies et les administrations.

Éthique

Colas a engagé de nombreuses actions, en y associant des partenaires indépendants :

- l'Association Qualité Pesage en France (AQP), en partenariat avec Socotec et Veritas, a pour vocation d'équiper les centrales d'enrobage d'un système de pesée inviolable qui assure la traçabilité des livraisons. Trois quarts des tonnes d'enrobés produits en France sont vendus sous un tel système.
- revente de matériel "travaux publics d'occasion" : en France, Colas est à l'origine du lancement par une grande société internationale de ventes aux enchères de matériels d'occasion, sous le contrôle de Tracfin⁽¹⁾. La globalité des ventes de Colas est effectuée sur ce marché (6,7 millions d'euros en 2006).

- formation au droit de la concurrence : tous les chefs d'établissement et les directions de filiales en France ont reçu en 2006 une nouvelle formation par un cabinet juridique expert. Ces huit sessions ont rassemblé plus de 800 collaborateurs. À l'international, des formations similaires ont été organisées et ont rassemblé 123 collaborateurs.

(1) traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Cinq programmes d'actions

Recyclage

Le recyclage est un axe fondamental, puisque Colas est un important producteur et utilisateur de matériaux. Cette activité se décline en quatre types :

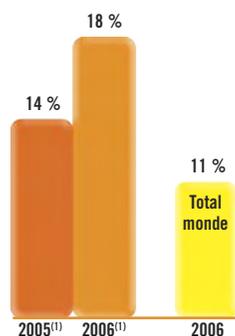
- incorporation des rebuts pour apporter des propriétés supplémentaires : enrobé silencieux Colsoft (poudre de pneus usagés), revêtement esthétique Scintiflex (déchets de miroiterie), Mur Fractal anti-bruit (déchets de bois), sous-couches Compogom (pneus automobiles) etc ;
- plateformes de valorisation des déchets du BTP : déblais ordinaires (Ecosol), asphalte de trottoir (25 % dans les asphaltes fournis à la Ville de Paris), bétons de démolition (une trentaine d'installations de concassage en France), revêtements bitumineux recyclés en place (Sud-Ouest et Maroc) ou incorporés en centrale d'enrobage, etc.
- substitution aux matériaux classiques à qualité et coûts équivalents : gravats, fines de centrales thermiques dans la fabrication des enrobés, laitiers sidérurgiques ;
- utilisation de matériaux subnormaux dans une optique d'intérêt public : Colas gère plus de 40 % des mâchefers du Grand Lyon et a valorisé, en 2006, près de 70 000 tonnes de sables de fonderie en Nord-Picardie.

L'ensemble de ces valorisations et recyclages totalise près de 8 millions de tonnes, soit plus de 11 % de la

production totale d'agrégats de Colas, ce qui équivaut à la production de 24 carrières Colas de taille moyenne ; ce chiffre est en forte progression. En ce qui concerne les seuls enrobés bitumineux, la production de Colas incorpore 8 % d'enrobés recyclés, une économie de plus de 3 millions de tonnes, soit l'équivalent de la production de 32 centrales d'enrobage Colas de taille standard, ainsi qu'une économie d'environ 150 000 tonnes de bitume, soit l'équivalent de la production d'une raffinerie de moyenne importance.

Énergie

Matériaux recyclés
(en % de la production des carrières et gravières)



(1) Belgique, Suisse et France métropolitaine

Consommation d'énergie

Depuis 2005, un audit général de la consommation énergétique se poursuit pour définir des indicateurs pertinents dans ce domaine complexe. Des actions ont été engagées en 2006 :

- renforcement, pour les sites industriels, des référentiels internes utilisés dans les systèmes de manage-

ment de type Iso 14001 pour associer à chaque site un plan d'économies d'énergie spécifique,

- critères de sélection privilégiant l'efficacité énergétique pour l'achat de matériel,
- suivi des consommations par type de véhicule, marque et conducteur, afin d'orienter les investissements, affiner l'entretien et préciser les besoins de formation (une conduite souple peut générer des économies de consommation de l'ordre de 10 à 15 %),
- expérimentations d'alternatives aux carburants fossiles.

Contenu énergétique des produits et des techniques

- **Néophalte BT**, asphalte produit à près de 100°C de moins que les températures habituelles, progresse en France et surtout à l'international. 7 000 m² de trottoirs ont été réalisés avec ce produit à Casablanca.
- **Enrobés 3E (Environnementaux et Économes en Énergie)** : fabriqués à des températures de 40 à 50°C inférieures à celles des fabrications traditionnelles, ils représentent une économie d'énergie de 10 à 20 % et répondent aux exigences européennes et américaines.
- **La gamme Végéroute** a été développée pour substituer aux composants pétroliers ou pétrochimiques des matières premières végétales et pour diminuer les températures, voire réduire les quantités mises en œuvre. En 2006, le prix de l'innova-



Le Néophalte Basse Température progresse en France et à l'international

tion du Salon des maires et des collectivités locales de France a été décerné à cette gamme qui couvre :

- des fluxants qui présentent l'avantage supplémentaire d'éviter les évaporations de COV (Composés Organiques Volatiles) et d'améliorer les propriétés du bitume ;
- le Végécol : ce substitut du bitume, translucide et colorable, offre des performances égales ou supérieures à celles du bitume. Il a reçu en 2006, le prix de l'AIPCR (Association mondiale de la route) et le prix national de l'innovation au Royaume-Uni. En 2006, plus de 350 chantiers ont été réalisés (60 en 2005 et 4 en 2004) et

1 900 tonnes de ce liant appliquées (600 en 2005 et moins de 60 en 2004) dont 140 à l'international ;

- le Végémark, nouveau liant de marquage routier, permet une remise en circulation après son application dix fois plus rapide qu'un produit classique.
- l'Ostréa, enduit de marquage à chaud développé avec le soutien de l'Ademe et dérivé du Végémark, qui substitue au calcaire classique un recyclat de coquilles d'huîtres. En 2006, Ostréa a été récompensé par le prix Pierre Potier remis par le ministre français délégué à l'Industrie.



La formation à la sécurité a été renforcée

- "Écologiste" d'aide au choix de structures routières : dans le prolongement de travaux sur l'analyse de cycle de vie, il permet de calculer des variantes visant à réduire le contenu énergétique et le volume de gaz à effet de serre.

Sécurité / Santé

■ Prévention des accidents au travail

La formation individuelle est privilégiée. Près du tiers des heures de formation est ainsi consacré à la sécurité. En 2006, l'accent a été mis sur la formation des relais sécurité en établissement.

Pour améliorer la formation à la sécurité de tout nouvel arrivant sur un chantier, Colas a développé en France un outil informatique sur ordinateur portable. Celui-ci permet de visionner des images, photos, films et témoignages décrivant les situations à risque.

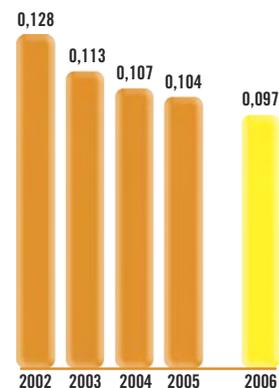
En 2006, un partenariat a été conclu avec sept entreprises de travail temporaire afin de renforcer la sécurité des intérimaires sur les chantiers.

À Madagascar, Colas a enregistré un million d'heures travaillées sans accident sur un grand chantier de 11 mois et plus de 600 personnes.

L'objectif est un taux de fréquence inférieur à 10 d'ici 2010. Un deuxième objectif, pour 2008, est d'atteindre 50 % des centres de travaux sans accident avec arrêt. Enfin, 30 % du personnel devra être détenteur du brevet de sauveteur secouriste du travail d'ici 2008. Fin 2006, Colas en recense 12 784, soit 21 % des effectifs.

Sécurité routière (France)

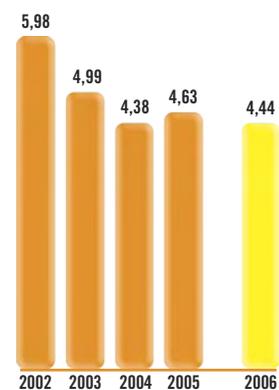
indice de sécurité



Nombre d'accidents avec tiers ramené au parc automobile

Sécurité au travail (monde)

indice de sécurité



■ Sécurité routière

Colas est signataire de la Charte européenne de sécurité routière depuis 2005. La politique menée en France est étendue à l'ensemble du périmètre européen avec un objectif de réduire de 25 % d'ici à 2008 le nombre d'accidents avec des tiers. Les mesures déjà éprouvées en France (500 Relais Sécurité Routière et 18 700 collaborateurs ayant bénéficié de formations Scope à la conduite sûre), au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Pologne et dans l'Océan Indien sont progressivement généralisées (comité de pilotage et programmes de lutte contre l'insécurité routière).

■ Santé

Dans plusieurs régions, une action d'aide au sevrage tabagique a été proposée aux collaborateurs volontaires. Les filiales françaises ont intégré dans leur règlement intérieur des dispositions encadrant la consommation de boissons alcoolisées, anticipant l'évolution de la réglementation. Une sensibilisation sur la drogue a débuté en 2006 afin d'informer l'ensemble des animateurs sécurité. Aux États-Unis, le dépistage systématique des drogues et de l'alcoolisme est assez largement répandu.

Risque chimique

Le nouveau règlement européen Reach (*Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals*) imposera progressivement un contrôle des produits chimiques avant leur mise sur le marché. Pour Colas, ce règlement conforte la recherche de produits de substitution pour la fabrication d'émulsifiants, de liants, de produits de marquage, etc. Cette évolution conduira probablement à une réduction des gammes de produits vendues par les entreprises du secteur chimique, ce qui conduit à anticiper cette situation.



Session de formation à la sécurité routière

Au-delà de la réglementation, l'objectif de Colas est de compléter et d'accélérer la maîtrise de ce risque avec des outils méthodologiques internes : inventaires des substances utilisées, hiérarchisation des risques, réduction des risques par la suppression, la substitution ou l'éco-conception, formation et information des collaborateurs au risque résiduel.

Cette politique définit des actions prioritaires :

- **solvants** : abandon de leur usage en laboratoire (objectif pratiquement atteint) ; abandon des fontaines à solvants en ateliers au profit de fontaines lessivielles ou bactériologiques (objectif déjà pratiquement atteint en France) ; abandon du toluène dans les peintures.
- **pigments** : abandon des pigments à base de métaux lourds dans les peintures (objectif atteint) ; recherche de conditionnement sous forme non pulvérulente (en cours de lancement),
- **produits anticollants** : abandon du fioul par les équipes d'application d'enrobés au profit d'esters méthyliques d'huiles végétales (en cours de déploiement),
- **fumées de bitume** : encouragement à la réalisation d'études par des organismes indépendants au niveau européen. En France, l'ensemble des éléments disponibles à ce jour per-

met de classer ce risque comme "faible et suffisamment réduit" selon les termes de la législation du travail et en phase avec la médecine du travail qui a exclu la nécessité d'un suivi médical renforcé.

Dialogue Nord-Sud : Maroc et Madagascar

Présent dans ces deux pays depuis plus de cinquante ans, Colas y occupe une forte position. Ses actions contribuent à la croissance, au développement économique, social et culturel, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

■ Au Maroc :

- ouverture d'un centre de formation de techniciens,
- élimination des transformateurs au pyralène,
- mise en place d'une filière d'élimination des huiles usées avec des partenaires,
- création de deux fondations épaulant des organisations non-gouvernementales (ONG) pour une banque vestimentaire et une structure d'aide aux mères abandonnées,
- financement de la construction d'un puits dans la province d'Erachidia ; réalisation d'une station de pompage solaire pour un village.

■ À Madagascar :

- modernisation de la médecine du travail pour tous les collaborateurs (visites médicales régulières, campagnes de lutte contre le paludisme, les diarrhées et le sida). En 2006, une campagne de dépistage volon-

taire et anonyme a couvert plus de 1 500 collaborateurs,

- aide au reboisement par l'administration malgache, campagne de sensibilisation à l'abandon de l'usage du charbon de bois,
- mise en place de filières spécifiques à l'élimination de déchets tels que les huiles usées,
- don de 0,5 million d'euros pour la reconstruction du Rova, appelé aussi "Palais de la reine", détruit par un incendie en 1995 et symbole de l'histoire malgache. Colas réalise l'essentiel des travaux de restauration en partenariat.

L'implication de Colas dans ces deux pays conduit naturellement à être un partenaire de référence pour les grands projets :

■ **Au sud de Madagascar**, le projet QMM d'exploitation de minerai de titane est conçu comme un cas d'école de développement durable : création d'emploi local, sécurité, santé, environnement, retombées économiques locales et nationales par exemple.

■ **À Rabat**, le projet d'aménagement du Bouregreg se veut à la fois économiquement viable et exemplaire en termes de développement durable : restructuration urbaine, restauration et mise en valeur du patrimoine architectural, amélioration des transports, fermeture et mise aux normes des décharges, protection et adaptation du tissu sociologique de petits métiers.

Le dialogue institutionnel avec la société civile

Entreprises privées et infrastructures

Colas défend l'idée d'une évolution des rapports entre la sphère publique et les entreprises privées pour la construction et l'entretien des infrastructures. L'entreprise soutient le recours à des financements alternatifs, de type PPP, PFI ou concessions, afin d'optimiser l'investissement et de réduire la consommation de ressources.

Dans le même esprit, si la pratique des variantes permet une contribution supplémentaire à un projet, leur exclusion freine l'innovation. Ainsi, Colas développe des outils pour proposer des "éco-variantes" basées sur des bioproduits ou sur des structures routières plus économes en énergie et moins génératrices de gaz à effet de serre.

Participation à la vie collective, soutien de projets

En France, au-delà d'une participation à des actions de réinsertion, intégrée à la politique de ressources humaines, la participation à la vie locale revêt surtout la forme de mécénats culturels (une centaine), sportifs (plus de trois cents équipes) et humanitaires (une trentaine de projets), qui expriment les valeurs d'engagement collectif et de dynamisme de Colas, pour un total de l'ordre de 1,3 million d'euros.

En janvier 2006, Colas a signé un contrat de partenariat avec Assia El Hannouni. Cette athlète handicapée

a remporté quatre médailles d'or aux Jeux paralympiques d'Athènes de 2004 et deux nouvelles médailles d'or aux Championnats du monde de 2006. Colas lui apporte un soutien matériel pour son entraînement sportif et ses études en communication. Elle participe à des manifestations internes pour partager son expérience avec les collaborateurs.

À l'international, les actions sont moins facilement recensées. Un premier échantillonnage aboutit à 0,5 million d'euros et 150 actions : une quarantaine

pour la solidarité scolaire ou humanitaire avec des ONG (financement au Vietnam de la construction de maisons et d'écoles pour les populations pauvres, par exemple), une quarantaine d'actions culturelles, près d'une centaine dans le domaine du sport.

Favoriser la diffusion des idées

Cette politique couvre trois grands domaines : les arts, avec la Fondation Colas qui fait entrer l'art moderne sur les lieux de travail ; les sciences humaines, sociales, économiques, politiques,

avec le Cercle Colas qui invite régulièrement des penseurs et des acteurs de la vie contemporaine à s'exprimer sur un thème de leur choix ; les sciences, avec les Rencontres Scientifiques Colas, en partenariat avec le magazine *La Recherche*, qui fait intervenir des personnalités scientifiques.

La recherche et développement

La recherche est un axe stratégique majeur pour Colas depuis de très nom-

breuses années. Doté d'un portefeuille de 135 brevets, avec des produits utilisés en France et diffusés à l'international par les filiales, le groupe reste pionnier dans la mise au point de nouvelles techniques routières adaptées aux besoins et aux évolutions différenciés des marchés mondiaux. En 2006, les dépenses de R-D ont représenté un budget de 61 millions d'euros, dont 60 % en France (cf. définition OCDE, incluant recherche pure, développement expérimental et activités techniques des laboratoires, informatique).

La politique de Colas en matière de recherche et développement a pour objectif d'anticiper et de répondre aux exigences des clients, publics ou privés, des usagers et des riverains d'infrastructures de transport, en termes de qualité, de sécurité, de respect de l'environnement et de coût. Elle vise à améliorer les techniques existantes, concevoir de nouveaux produits et élargir l'offre de services.

Le groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure de l'entrée de nouvelles sociétés. Force de proposition, ce réseau travaille en synergie étroite avec la filière exploitation et travaux.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) de Magny-les-Hameaux (Yvelines), premier centre de recherche privé dans le domaine de la route, est le fer de lance de la politique d'innovation du groupe. Ses équipes mettent



Le Campus Scientifique et Technique à Magny-les-Hameaux (Yvelines)



Colas a recruté 7 000 collaborateurs en 2006

leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales pour des chantiers traditionnels mais aussi pour de grands chantiers ou des opérations plus complexes comme la construction de plateformes de tramways ou les PPP, les PFI comme celui de Portsmouth en Grande-Bretagne. Le CST réunit plus de 80 collaborateurs, ingénieurs et techniciens, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison avec ce centre, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études se

sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du groupe et apportent un soutien technique aux chantiers, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques à la pointe du progrès, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques : appareils de laboratoires permettant d'analyser les matériaux, logiciels de calculs pour des simulations sophistiquées, des mesures de risque, appareils d'auscultation modernes.

Grâce à ces matériels, les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes techniques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 1 800 personnes réparties en laboratoires (1 000) et en bureaux d'études (800), dont environ 45 % en France.

Les risques opérationnels

Les métiers exercés par Colas ne sont pas très exposés à des risques majeurs, compte tenu de leur nature, de la dispersion des établissements et du nombre de chantiers réalisés. Colas adapte et améliore en permanence les procédures de gestion des risques et intègre cette dimension dans la politique de formation.

Colas porte un soin particulier à l'analyse et à la prévention des risques par un suivi de la sinistralité et une analyse des phénomènes de causalité. La gestion du risque est intégrée au système de gestion des filiales, niveau le plus adapté à leur identification, leur prévention, leur maîtrise et leur gestion. Des outils de *reporting* permettent de mieux identifier les différents risques, de centraliser les retours d'expérience pour bâtir une politique et des actions de prévention.

Les activités industrielles relèvent en France de la réglementation des installations classées ou des carrières. Des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrières font partie intégrante des autorisa-

tions d'exploitation. Le principe est identique dans les autres pays ; ces engagements sont provisionnés dans les comptes et remis à jour périodiquement.

En 2006, dans le cadre de la construction de l'extension du port de Longoni à Mayotte, un déversement accidentel de boues de dragage par un sous-traitant a fait l'objet d'actions correctives rapides de suivi et de nettoyage (aspiration de plusieurs milliers de tonnes de boues) en coordination avec des experts scientifiques et l'administration.

Colas est sensible à la variation de l'approvisionnement et du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, huiles, etc.) dans l'activité routière, ainsi que d'autres matières premières

comme l'acier ou l'aluminium dans les activités de sécurité, signalisation, étanchéité. Un grand nombre des chantiers routiers et des engagements pris sont de courte durée : les contrats contiennent, chaque fois que cela est possible, des clauses de révision de prix qui protègent ou limitent la répercussion des hausses de prix.

Dans certains cas, des contrats d'achat de plus long terme ou des couvertures peuvent être négociés au cas par cas.

Les risques techniques sont limités par le nombre de contrats réalisés chaque année. Les brevets et techniques ne présentent pas de risques d'obsolescence et la politique R-D de Colas permet un renouvellement et une modernisation permanents.

Perspectives 2007

Le carnet de commandes de Colas à fin décembre 2006, est en hausse de 18 % par rapport à fin 2005 (métropole : + 12 % ; international et Outre-Mer : + 25 %). Il est bien réparti sur l'ensemble des activités, des filiales et des régions.

De nombreux appels d'offres sont à l'étude dans les domaines autoroutier (nouvelles sections en concession) et ferroviaire (PPP).

Ainsi, les données actuellement disponibles permettent d'envisager une activité soutenue au premier semestre 2007, tant en France qu'à l'international. La croissance externe pourrait être plus forte qu'en 2006.

En 2007, Colas devrait donc connaître une nouvelle progression en poursuivant sa stratégie de développement rentable.



PREMIER GROUPE DE TÉLÉVISION EN FRANCE

Toujours en tête de l'audience, une stratégie de diversification gagnante



Succès de la série française R.I.S

Faits marquants

- **Décembre** : acquisition de 95 % de 1001 listes, leader du mariage sur internet ; annonce d'une prise de participation minoritaire de 33,5 % dans AB Groupe. Près de 5 milliards de pages vues sur tf1.fr en 2006.
- **Octobre** : lancement de JET, chaîne de jeux et divertissements.
- **Août** : le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie valide le rapprochement de Groupe Canal+ et TPS.
- **Juin** : création de WAT, 1^{re} plateforme internet française de *blogs* audiovisuels multi-supports et multi-contenus ; prise de participation de 20 % dans Overblog, 2^e plateforme de *blogs* écrits en France.
- **Mars** : distribution sécurisée de LCI, TV Breizh et TF1 en Belgique.
- **Janvier** : partenariat publicitaire et éditorial avec Neuf Cegetel.

Chiffre d'affaires 2006

2 654
millions d'euros
(+ 6 %)

Marge opérationnelle courante

11,3 %
(- 2,2 points)

Résultat net part du Groupe*

452
millions d'euros
(+ 92 %)

* y.c. 254 M€ au titre de TPS

Collaborateurs

3 800

Chiffre d'affaires 2007 (o.)

2 875
millions d'euros
(+ 8 %)

(o.) : objectif

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 a augmenté de 6 % à 2 654 millions d'euros. Les recettes publicitaires nettes de la chaîne TF1 sont en hausse de 3,7 % à 1 708 millions d'euros, soutenues par la croissance des investissements des secteurs des télécommunications et des services. Les autres activités sont en croissance de 10 % par rapport à 2005, grâce essentiellement au dynamisme du groupe Téléshopping, des chaînes thématiques France, de TF1 International et d'Eurosport International.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 300,8 millions d'euros en baisse de 11,3 % par rapport à 2005. Cette diminution s'explique principalement par la hausse de 15,3 % du coût de la grille de l'Antenne TF1 (dont 113,6 millions d'euros de coût de diffusion exceptionnel lié à la Coupe du monde de

Grâce à une stratégie de contenus multi-supports, TF1 développe son leadership. Le groupe, organisé autour de directions transversales par genres de programmes, conjugue aujourd'hui, pour ses annonceurs, puissance et affinité.

football 2006). Hors Coupe du monde de football, la croissance du coût de la grille est de 2,9 %.

Le résultat net des activités poursuivies s'établit à 198,7 millions d'euros, en diminution de 9,9 % par rapport à 2005, reflétant l'évolution du résultat opérationnel courant. L'incidence du rapprochement de TPS et des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+, sur le compte de résultat consolidé 2006 de TF1, est de 253,6 millions d'euros. Le groupe TF1 enregistre donc un résultat net part du groupe de 452,5 millions d'euros, sur l'année.

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres part du groupe atteignent 1 358 millions d'euros. L'endettement financier net s'élève à 378,5 millions d'euros, soit 27,9 % des capitaux propres.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité en 2006 s'élève à 323,4 millions d'euros par rapport à 248,8 millions d'euros en 2005.

Antennes France

Le chiffre d'affaires du pôle Antenne France augmente de 5,7 % en 2006 par



L'enquête corse a rassemblé près de 11 millions de téléspectateurs



Coupe du monde de football

rapport à 2005. Le chiffre d'affaires publicitaire de la chaîne TF1 est en hausse de 3,7 %, celui des autres activités augmente de 14,3 %. Cependant, le résultat opérationnel courant est en baisse de 15,9 %. Cette baisse résulte essentiellement de la hausse du coût de la grille liée à la diffusion de la Coupe du monde de football en 2006.

La chaîne TF1

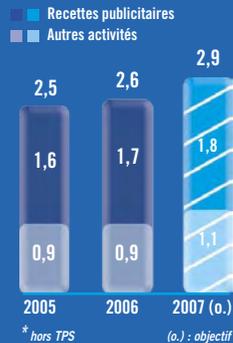
En 2006, TF1 a réalisé 98 des 100 plus fortes audiences de l'année en télévision, ce qui constitue la meilleure performance depuis 1991. TF1 continue de proposer les programmes les plus événementiels de la télévision.

La fiction française diffusée sur TF1 occupe 47 places.

La Coupe du monde de football de la FIFA, qui a permis à TF1 de réaliser le record absolu d'audience depuis la création du Médiamat avec 22,2 millions de téléspectateurs pour la demi-finale Portugal-France le 5 juillet, occupe les huit premières places du palmarès.

Les séries US (*Les Experts, Les Experts Miami, Les Experts Manhattan*) occupent 14 places, avec un record à

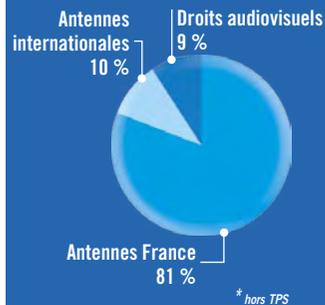
Chiffre d'affaires* en milliards d'euros



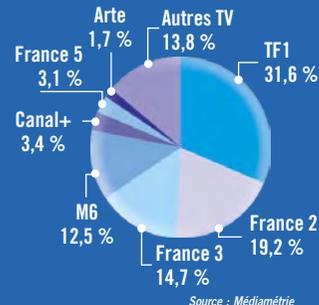
Résultat net en millions d'euros



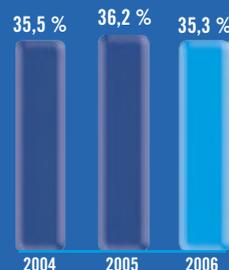
Chiffre d'affaires* par activité



Part d'audience individus de 4 ans et plus



Part d'audience Femmes de moins de 50 ans



Investissements dans la production française en millions d'euros



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Immobilisations corporelles et incorporelles	332	311
• Goodwill	481	505
• Actifs financiers non courants	118	754
ACTIF NON COURANT	931	1 570
• Actifs courants	1 787	1 851
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	176	275
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	12	2
ACTIF COURANT	1 975	2 128
• Actif en cours de cession d'activité	564	-
TOTAL ACTIF	3 470	3 698

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Capitaux propres (part du Groupe)	1 051	1 358
• Intérêts minoritaires	(1)	-
CAPITAUX PROPRES	1 050	1 358
• Dettes financières long terme	513	506
• Provisions non courantes	32	34
• Autres passifs non courants	49	38
PASSIF NON COURANT	594	578
• Dettes financières (part à - 1 an)	25	147
• Passifs courants	1 450	1 612
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1	2
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	1
PASSIF COURANT	1 476	1 762
• Passif en cours de cession d'activité	350	-
TOTAL PASSIF	3 470	3 698

ENDETTÉMENT FINANCIER NET	2005	2006
	351	379

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 509	2 654
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	339	301
• Autres produits et charges opérationnels	14	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	353	301
• Coût de l'endettement financier net	(13)	(12)
• Autres produits et charges financiers	-	(5)
• Charge d'impôt	(115)	(99)
• Quote-part du résultat net des entités associées	(5)	13
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	220	198
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	14	254
RÉSULTAT NET TOTAL	234	452
• Part des intérêts minoritaires	2	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	236	452



Michel Serrault dans *Monsieur Léon*

10,3 millions pour *Les Experts Miami* le 10 mai 2006.

Enfin, le cinéma diffusé sur TF1 occupe douze places, avec des films qui ont rassemblé plus de 12 millions de téléspectateurs.

L'audience moyenne des programmes de *prime-time* de TF1 en 2006 a progressé de plus de 300 000 téléspectateurs par rapport à 2005, s'établissant à 7,6 millions, ce qui est le meilleur score depuis 1994.

TF1 est la seule chaîne capable de rassembler régulièrement 10 millions de téléspectateurs et plus, dans un paysage audiovisuel numérique au sein duquel le téléspectateur est de plus en plus sollicité par des écrans et des services nouveaux.

Le chiffre d'affaires publicitaire de

TF1 augmente de 3,7 % en 2006. La part de marché de la chaîne s'établit à 54,8 %⁽¹⁾, en hausse de 0,4 point⁽¹⁾. Cette hausse du chiffre d'affaires publicitaire reflète les évolutions sectorielles suivantes.

- Entamée depuis la rentrée 2004, la baisse des secteurs de la grande consommation en télévision reste sur la même tendance. En 2006, les investissements publicitaires du secteur de l'alimentation et de l'entretien reculent respectivement de 2,9 %⁽¹⁾ et 3,5 %⁽¹⁾ par rapport à 2005. En revanche, le secteur des boissons progresse de 5,5 %⁽¹⁾ et le secteur toilette-beauté enregistre une croissance de 1,6 %⁽¹⁾.
- Les investissements des secteurs des télécommunications et des services continuent leur progression. Le secteur des télécommunications devient le quatrième secteur investisseur en télévision (derrière l'alimentation, la toilette-beauté et l'édition).
- Avec une hausse de 30,2 %⁽¹⁾, les investissements du secteur des services atteignent 500,4 millions d'euros⁽¹⁾ en 2006. Les banques (la moitié des investissements du secteur) progressent de 33 %⁽¹⁾; l'assurance (un tiers des investissements du secteur) est en hausse de 63 %⁽¹⁾.

Les chaînes thématiques France

Les chaînes thématiques France ont généré un chiffre d'affaires de 153,8 millions d'euros en 2006, en hausse de 10,3 %. Le chiffre d'affaires publicitaire de ces chaînes augmente de 14 % sur la période. Dans cet

(1) source : Secodip

Nombre de foyers recevant les chaînes

en millions

Chaînes	2006	2005	Variation
Eurosport France	6,8	6,5	+ 4,6 %
TV Breizh	5,2	4,6	+ 13,0 %
LCI	6,1	5,4	+ 13,0 %
TMC*	14,8	9,2	+ 60,9 %
TF6	3,0	2,8	+ 7,1 %
Série Club	2,5	2,2	+ 13,6 %
Odyssée	2,2	2,2	-
Histoire	4,5	4,3	+ 4,7 %
Ushuaïa TV	1,1	1,2	- 8,3 %

* y compris hertzien en région Paca (environ 2,2 millions de foyers) et TNT

environnement, les performances de TV Breizh sont à souligner : la conju-

gaison de bons résultats d'audience et la progression du nombre de foyers recevant les chaînes permettent à la chaîne d'afficher une hausse de 37 % de son chiffre d'affaires.

Pour l'ensemble de ces chaînes, les bons résultats d'audience et les réorganisations ont permis de réduire la perte opérationnelle de 3,4 millions d'euros en 2006 à - 13,4 millions d'euros. Cette perte opérationnelle tient compte notamment du coût de lancement de la chaîne de jeux JET (- 3,5 millions d'euros). TV Breizh a atteint le point mort opérationnel en 2006.

La sécurisation des contrats de distribution de ces chaînes en France et en zone francophone, les bonnes

performances d'audience, combinées à un strict contrôle des coûts, devraient permettre à ce pôle d'atteindre le point mort opérationnel en 2007, et de générer une marge opérationnelle de 10 % en 2008. Le pôle découverte devrait, lui aussi, atteindre le point mort opérationnel dès 2007.

Activités dérivées de l'Antenne

Groupe Téléshopping

Le chiffre d'affaires du groupe Téléshopping est en croissance de 23,5 % à 110,4 millions d'euros en 2006 bénéficiant du dynamisme de l'activité internet en croissance de



L'audience moyenne des programmes de *prime-time* a progressé de plus de 300 000 téléspectateurs

52 %. Cette activité représente 27 % des ventes de marchandises du groupe Téléshopping.

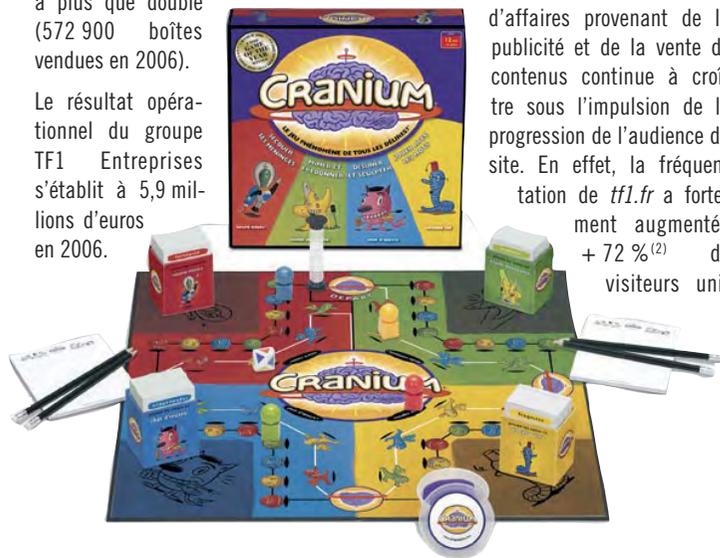
En 2007, Téléshopping bénéficiera du lancement, en association avec le groupe Dogan, de son activité de télé-achat en Turquie, ainsi que de l'intégration de la société 1001 listes acquise en décembre 2006.

En 2006, le résultat opérationnel du groupe Téléshopping est de 8,7 millions d'euros.

Groupe TF1 Entreprises

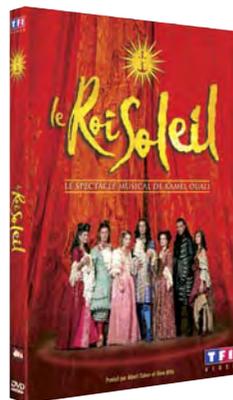
Le chiffre d'affaires de TF1 Entreprises et de ses filiales est en hausse de 24,4 % en 2006, grâce notamment aux opérations musicales, aux ventes de jeux de société et au développement des opérations hors-média. Le nombre de boîtes de jeux de société vendues a plus que doublé (572 900 boîtes vendues en 2006).

Le résultat opérationnel du groupe TF1 Entreprises s'établit à 5,9 millions d'euros en 2006.



Pôle production

Le pôle production (composé notamment de TF1 Films Production, TF1 Publicité Production et du groupe Glem) a généré 31,1 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'année 2006 et une perte opérationnelle de - 1,3 million d'euros (incluant une provision sur titres de 3,5 millions d'euros).



E-TF1

E-TF1 a généré un chiffre d'affaires de 71,3 millions d'euros en 2006, en hausse de 3 % par rapport à 2005, après une année 2005 déjà en forte croissance. Le chiffre d'affaires provenant de la publicité et de la vente de contenus continue à croître sous l'impulsion de la progression de l'audience du site. En effet, la fréquentation de *tf1.fr* a fortement augmenté : + 72 %⁽²⁾ de visiteurs uni-

ques entre décembre 2005 et décembre 2006. Le résultat opérationnel de E-TF1 s'établit à 3,8 millions d'euros.

Droits audiovisuels

Le chiffre d'affaires du pôle Droits audiovisuels augmente de 3,4 %. Sa marge opérationnelle s'améliore à 10,3 %. En 2006, le groupe TF1 Vidéo a vendu plus de 23 millions de DVD, soit une progression de 13 % par rapport à 2005. Cependant, son chiffre d'affaires est en légère baisse de 1,6 % résultant de la baisse du prix de vente

moyen des DVD. Les trois titres les plus vendus en 2006 sont : *Le Roi Soleil* (plus de 610 000 copies vendues), *Gad Elmaleh* (plus de 500 000 copies vendues) et *Florence Foresti* (plus de 400 000 copies vendues). Le résultat opérationnel de TF1 Vidéo est de 15,6 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 9,9 %.

Antennes internationales

Eurosport International a généré 259,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en hausse de 6,5 %. Les recettes d'abonnements progressent de 7,6 % grâce à la croissance du marché européen, avec 103,4 millions de foyers (hors France) recevant la chaîne Eurosport, ainsi qu'à la qualité des chaînes du groupe Eurosport et la notoriété de la marque qui permet-



L'activité de Téléshopping est en croissance de 23,5 %

tent d'augmenter le nombre d'abonnés payants. Le chiffre d'affaires publicitaire augmente de 6,8 %, dynamisé par les Jeux olympiques de Turin qui ont réuni 140 millions de téléspectateurs européens.

Eurosport International affiche un résultat opérationnel stable à 29,7 millions d'euros, soit une marge de 11,5 %. Ce résultat tient compte de l'augmentation du coût des droits liée à la diffusion des Jeux olympiques de Turin, ainsi que du coût de développement de WTCC, Eurosport 2 et Eurosport en Asie.

France 24, détenue conjointement à 50 % par TF1 et France Télévisions, a été lancée le 6 décembre 2006. Cette chaîne est consolidée par intégra-

tion proportionnelle dans les comptes consolidés de TF1 en 2006. Cependant, son impact sur les comptes reste peu significatif.

Cession de TPS

Le 6 janvier 2006, Vivendi Universal, TF1 et M6 ont conclu un accord industriel rapprochant les activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS dans un ensemble contrôlé par Vivendi Universal. Cet accord a été soumis à la consultation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, et à l'approbation des autorités de la concurrence. Le rapprochement des activités de télévision payante en France de TF1, M6 et Vivendi a été réalisé définitivement le 4 janvier 2007.

(2) source Médiamétrie / Xiti / panel NielsenNetRatings / Cyberstat



Eurosport et quatre chaînes thématiques du groupe figurent dans le Top 10 de l'audience

À l'issue de ce rapprochement, ce nouvel ensemble est détenu par :

- Vivendi Universal à 85 %,
- TF1 à 9,9 %,
- M6 à 5,1 %.

Cet accord est la conséquence de quatre phénomènes majeurs qui bouleversent les grands équilibres de la télévision en France et, particulièrement, de la télévision payante :

- L'évolution rapide des technologies numériques de distribution et leur adoption très rapide par les consommateurs qui ont provoqué une multiplication des plateformes de distribution de contenus audiovisuels (ADSL, TNT, télévision sur mobile, etc).
- Le développement des offres gratuites, notamment sur la TNT et l'ADSL qui proposent des bouquets de chaînes en libre accès.
- L'arrivée de nouveaux acteurs puissants. D'une part, des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'accès à internet (FAI) sur le marché de la télévision payante qui proposent sur leurs réseaux des offres couplées alliant téléphone, internet et télévision. D'autre part, le marché français suscite l'intérêt de grands groupes mondiaux qui prennent position à la fois sur le secteur de la distribution et de l'édition. Enfin, la restructuration en cours du câble et la possibilité de proposer

des offres *triple*, voire *quadruple play* en font un mode de diffusion très concurrentiel.

- Un cadre réglementaire qui ne s'applique pas de la même manière à tous les acteurs. Ainsi, les opérateurs de télécommunications ne sont soumis à aucune obligation, notamment en matière de soutien à la création et de respect du pluralisme, et certaines chaînes échappent à la réglementation française en émettant depuis l'étranger.

Le rapprochement stratégique entre Groupe Canal+ et TPS confère au nouvel ensemble une taille critique pour affronter la nouvelle concurrence en capitalisant

sur leur savoir-faire et en améliorant la créativité, la qualité et la diversité de l'offre.

TF1 et M6 ont décidé de rester actionnaires du nouvel ensemble pour un minimum de trois ans après la finalisation de l'opération. TF1 et M6 disposent, à l'expiration de ce délai, d'une option de vente à valeur de marché, assortie d'un montant minimum garanti de 1,13 milliard d'euros pour 15 %, soit une valorisation globale de 7,5 milliards d'euros pour le nouvel ensemble.

Prise de participation dans le groupe AB

TF1 s'est engagée, sous conditions suspensives, à prendre une participation financière de 33,5 % dans AB Groupe pour un montant de 230 millions d'euros.

Le groupe AB :

- dispose d'un catalogue de droits de programmes télévisés francophones de plus de 1 300 titres représentant 37 000 heures de programmes ;
- édite des chaînes de télévision gratuites : en France, TMC (détenue à 40 %) et NT1 (détenue à 100 %) et, en Belgique, AB 3 et AB 4 ;
- édite également des chaînes de télévision payante disponibles par satellite, câble, TNT ou ADSL, dont RTL 9 (détenue à 65 %).

Le fondateur du groupe AB, Claude Berda, conserve le contrôle exclusif. Il détient 66,5 % du capital et continue à assurer la présidence du groupe AB.



Mimi Mathy dans *Joséphine ange gardien* sur TF1

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les enjeux

TF1, première chaîne généraliste française, s'est depuis longtemps engagée à défendre et promouvoir les valeurs liées à son métier historique d'éditeur de programmes et de diffuseur. Ces valeurs fondamentales, inscrites dans la convention signée avec le CSA (mise à jour en 2002), sont appliquées dans la programmation. Elles se traduisent aussi dans le fonctionnement interne de la chaîne et de ses filiales.

Grâce à la mise en place et au suivi de "feuilles de route" impliquant la direction générale, les collaborateurs et les fournisseurs, cinq enjeux clés ont été définis :

- une responsabilité quant aux contenus diffusés et produits,

- le reflet à l'antenne des préoccupations de la société actuelle et de sa diversité,
- un lien fort entre l'antenne et la société civile,
- une gestion vertueuse du capital humain et du cadre social au sein de TF1,
- une gestion responsable des enjeux environnementaux.

Organisation

Une organisation a été mise en place en 2006. Elle porte le nom de "TF1 entreprise citoyenne". Le directeur chargé de cette démarche rend compte directement au président-directeur général, Patrick Le Lay, et assure la coordination avec le groupe Bouygues.

À ses côtés, une équipe organise la réflexion et sa diffusion dans l'entreprise. Un comité de pilotage valide les options et les priorités. Chacun de ces acteurs internes (plus de 30 personnes) participera d'ici fin 2007 au séminaire d'échanges sur le thème du développement durable organisé par Bouygues SA.

La politique Développement Durable

La performance éthique et responsable du groupe TF1 est reconnue et prise en compte par plusieurs agences de notation sociale et environnementale. TF1 fait partie de trois indices de développement durable : DJSI Stoxx, l'APSI Eurozone et le FTSE4Good Europe Index.

La responsabilité des contenus

TF1 s'engage à poursuivre toutes les actions permettant le respect intégral de la charte CSA et les recommandations du BVP⁽¹⁾, participer à la réflexion sur les thèmes émergents concernant la responsabilité sociale des médias et de la publicité, en particulier :

- garantir l'indépendance et l'éthique journalistique,
- agir pour une programmation et une diffusion responsables,
- assurer la protection de la jeunesse (sites internet, signalétique sur les programmes etc.).

Le respect des téléspectateurs s'exprime avant tout par le contenu des programmes diffusés ou mis en ligne. La

(1) bureau de vérification de la publicité

convention signée avec le CSA en 2002 rappelle les engagements de TF1 : indépendance et pluralisme de l'information, respect de la vie publique et des droits de la personne, protection de l'enfance. Le rôle de la publicité dans les modes de consommation et les préoccupations de la société civile à cet égard (lutte contre l'obésité, écono-

mies d'énergie, etc.), sont de nouveaux enjeux pris en compte par les instances de régulation du secteur. Claude Cohen, présidente de TF1 Publicité, est ainsi membre du Conseil de l'éthique publicitaire, mis en place par le BVP en décembre 2005. Ce Conseil a fait du développement durable sa priorité pour 2007.



Garantir l'indépendance et l'éthique journalistique

L'éthique journalistique

La direction de l'Information garantit l'indépendance de la rédaction. L'ensemble de la rédaction ne s'interdit de porter à la connaissance du téléspectateur aucun sujet tant que cela reste de l'information. Elle s'interdit en revanche toute posture militante. La totalité des sujets réalisés sont visionnés par le rédacteur en chef avant passage à l'antenne.

Des séminaires intitulés *Liberté et responsabilité* sont organisés régulièrement par la direction des Affaires juridiques et réglementaires à destination des journalistes. L'objectif est de leur rappeler les règles de droit qui s'imposent à eux dans le cadre de leur mission d'information. Une trentaine de journalistes a suivi ce séminaire au cours de l'année 2006.

La conformité des programmes

TF1 a mis en place un service de conformité des programmes, rattaché à la direction de l'Antenne, chargé de vérifier que les programmes sont en ligne avec la réglementation édictée par le CSA.

Internet

Le public des 4-10 ans fait l'objet d'une attention toute particulière, à l'antenne de Tfou comme sur le site internet éponyme. L'enjeu majeur est la sécurisation, traitée sous l'angle du contrôle de la sortie du site et des forums. Les seules portes de sortie de *tfou.fr* conduisent à des sites partenaires. Dans tous les autres cas, l'utilisateur est prévenu qu'il quitte le

site sécurisé. Sur les forums, l'enfant internaute ne peut utiliser que certains mots, prédéfinis en fonction du thème. Un partenariat a été signé avec l'association Action Innocence dont l'objectif est la protection des enfants sur internet. Enfin, une charte parentale explique le fonctionnement du site.

Le lien social

TF1 s'engage, en tant que première chaîne nationale, à jouer un rôle dans la réactivation du lien social, en particulier :

- à refléter la diversité des cultures, origines et courants de pensée,
- à encourager les nouveaux talents par la programmation et lors de l'achat de productions,
- à contribuer à la sensibilisation des spectateurs sur les enjeux du développement durable et les grandes problématiques de société.



TF1 partenaire de l'opération "Pièces jaunes"

La diversité à l'Antenne

TF1 a poursuivi, en 2006, les efforts engagés lors des années précédentes dans le domaine de la représentation à l'Antenne de la diversité des cultures et des origines, notamment au sein des rédactions de TF1 et LCI, mais aussi dans le public et parmi les candidats des émissions de jeux. Les émissions de télé-réalité intègrent systématiquement des candidats qui reflètent la diversité de la population française. En fiction, un travail a été réalisé avec les producteurs et les agences de casting afin de mettre en avant des acteurs issus des minorités visibles dans des rôles de personnages occupant des professions identitaires : médecins, juges, avocats etc.

Au service des grandes causes

Pour la 17^e année consécutive, TF1 s'est engagée, en janvier 2006, aux côtés de la Fondation Hôpitaux de



Émission *Le village des enfoirés* pour les Restos du cœur

Tous les enfants ont des droits

TF1 soutient l'opération "Tous les enfants ont des droits" lancée par l'association Les Petits Citoyens. Elle a pour objectif de sensibiliser les jeunes téléspectateurs à la Convention internationale des droits de l'enfant. Du 20 novembre 2006 au 7 janvier 2007, l'émission jeunesse Tfou a diffusé 30 dessins animés d'une minute, réalisés par Les Petits Citoyens et parrainés par des personnalités. Les différents sujets abordés sont l'éducation, l'esclavage ou encore l'adoption.

Paris-Hôpitaux de France pour l'opération "Pièces Jaunes".

En février 2006, TF1 a diffusé gracieusement sur son antenne une campagne contre le cancer.

La sensibilisation des spectateurs aux bouleversements climatiques passe par les programmes de l'antenne de TF1, tel *Ushuaïa Nature* présentée par Nicolas Hulot, mais aussi ceux

des chaînes thématiques et des sites internet.

Chaque année, TF1 (programmes jeunesse) lance au moins une opération civique pour sensibiliser les enfants aux grands problèmes de société (cf. encadré).

La société civile

TF1 s'engage à renforcer la proximité entre la chaîne et son public, poursuivre ses actions de solidarité et notamment :

- à être à l'écoute des téléspectateurs,
- à rendre les contenus accessibles aux sourds et malentendants,
- à innover sur le terrain de la solidarité, notamment en direction des banlieues.

Les sourds et malentendants

Sans attendre l'avenant à la convention donnant aux grands médias privés un objectif analogue à celui du service public (100 % des programmes sous-titrés en 2010), TF1 augmente pro-

gressivement le nombre d'heures et de programmes sous-titrés, ainsi que les budgets qui y sont consacrés.

Nombre d'heures sous-titrées

31 % en 2005, 49 % en 2006
3 838 heures sous-titrées

Objectif 2007

60 % des programmes

L'accueil téléspectateurs

TF1 a mis en place depuis dix ans un service accueil téléspectateurs (S.A.T), de 12 collaborateurs, consacré aux demandes de ses téléspectateurs. Le S.A.T reçoit environ 300 appels par jour, et 500 contacts e-mails ou courriers, soit environ 150 000 contacts en 2006. Le délai de réponse par e-mail est de 48 h et d'une semaine pour les courriers. Les attentes font l'objet de synthèses hebdomadaires. Une cellule technique a été créée afin de répondre aux téléspectateurs qui rencontrent des problèmes de réception.

La solidarité

Le comité Solidarité de TF1, présidé par Claude Cohen, rassemble des représentants des grandes entités de la chaîne. Il se réunit chaque mois pour examiner les nombreuses demandes d'aides qui sont adressées à TF1. Le budget, géré par le comité, comporte à la fois du temps d'antenne accordé et des dons financiers. La fabrication et/ou la diffusion de spots sur l'antenne sont offerts à certaines associations.

Montant des dons* en 2006

21 365 325 euros
(18 565 437 euros en 2005)

(* valorisation des espaces Antenne, dons effectués à l'occasion d'émissions de jeux, espaces publicitaires accordés aux campagnes gratuites, dons en nature

Créée en 2006, la Fondation TF1 soutiendra les porteurs de projets d'associations dont les bénéficiaires sont des jeunes issus des quartiers sensibles.

L'agence "Nouvelle Cour"

En 2006, TF1 et le groupe TBWA France ont créé l'agence de communication "Nouvelle Cour", implantée à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Cette agence est destinée à accueillir cinq à six jeunes par an, diplômés de BTS, pour un contrat d'un à deux ans maximum. Il s'agit de révéler le potentiel de talents qui existe dans les banlieues.

Capital humain et cadre social

TF1 s'engage à maintenir des prestations sociales de très bon niveau, favorisant le bien-être et la sécurité des collaborateurs.

La politique en faveur de la famille est très développée : prime de mariage, de naissance, réservation de places en crèche, allocation garde d'enfant versée par les comités d'entreprise. Les femmes enceintes conservent leur rémunération pendant toute la durée de l'arrêt de travail et, à partir du 6^e mois de grossesse, la durée hebdomadaire du travail est réduite de 10 heures. Par ailleurs, à la suite d'un

congé maternité, elles peuvent bénéficier d'un congé d'allaitement d'une durée de quatre semaines.

En matière d'épargne salariale, le PEE est plébiscité par l'ensemble des collaborateurs du groupe (88,58 % d'adhérents), l'abondement s'élève à 3 750 euros par an et par salarié. Depuis 2006, les salariés ont accès au Perco du groupe Bouygues.

Les garanties d'assurance et de prévoyance sont de très bon niveau, l'entreprise finançant la moitié de la cotisation. Un contrat spécifique est prévu pour couvrir l'ensemble des salariés qui partent dans des zones à risques.

TF1 s'attache aussi à créer un cadre agréable en mettant des services de proximité à disposition de ses salariés : distributeur de carte orange, agence de voyages, distributeur de billets, coiffeur, salle de sport. Des permanences sont également organisées avec un médecin du sport, une représentante de l'assurance "frais médicaux" et une assistante sociale.

Dans le cadre du 1 % logement, TF1 propose des logements sociaux aux collaborateurs se trouvant en situation d'urgence. Par ailleurs, le groupe propose aussi à ses collaborateurs l'ensemble des dispositifs existants dans le cadre du 1 % (Loca-pass, Pass-travaux etc.).

Les non permanents

Une négociation de branche a été engagée en 2006 visant à doter les salariés intermittents employés par les

diffuseurs, publics et privés, d'un statut collectif. Un accord a été conclu en décembre 2006 entre l'ensemble des diffuseurs et la majorité des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et FO).

TF1 a, pour sa part, continué de mener une politique volontariste d'intégration des salariés non permanents. Ceci

a conduit depuis cinq ans à embaucher plus de 550 salariés (intermittents techniques, cachetiers, pigistes et réalisateurs). Pour la première fois, le groupe TF1 est passé en dessous du seuil des 10 % de l'effectif total en matière de recours à l'intermittence, aux cachetiers et aux réalisateurs.

Parallèlement, TF1 a mis en place une



TF1 mène une politique volontariste d'intégration des non permanents

politique sociale forte pour cette catégorie de personnel :

- accès aux opérations d'augmentation de capital TF1 ou Bouygues, accès à la participation dans les conditions prévues dans l'accord,
- mise en place d'une assurance frais médicaux et d'un régime de prévoyance,
- accord 35 h spécifique aux intermittents, revalorisation annuelle des barèmes, accès aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise.

L'égalité des chances

TF1 a poursuivi sa politique de non discrimination entre les deux sexes, notamment dans le recrutement et l'évolution des carrières et des salaires. La proportion de femmes et d'hommes promus est proportionnellement équitable (autour de 13 % chacun en 2006). 60 % des hommes ont bénéficié d'une formation en 2006 et un peu plus de 62 % des femmes. Par ailleurs, un travail important est réalisé au sein de la commission "égalité professionnelle hommes / femmes" du comité d'entreprise de façon à comparer la situation entre les salariés de TF1 SA sur divers critères tels que les effectifs, les congés, la formation, la rémunération, et à en corriger les écarts lorsque ceux-ci sont constatés sur la base d'indicateurs précis.

Enfin, près de 70 % des femmes ayant eu un jour de congé de maternité en 2005 ont bénéficié en 2006 d'une augmentation de salaire supérieure à



Le groupe TF1 a entrepris un premier bilan carbone

l'augmentation générale. Ceci signifie que la maternité n'affecte pas la rémunération des collaboratrices de TF1 de façon défavorable. Pour 2007, il a été décidé, avec les organisations syndicales, d'octroyer les taux négociés de l'augmentation générale et individuelle pour l'ensemble des femmes salariées de TF1 qui auront eu au moins un jour de congé de maternité sur l'année 2006.

Les travailleurs handicapés

Le groupe mène depuis plusieurs années une campagne de sensibilisation afin de renforcer l'insertion des travailleurs handicapés. Celle-ci repose sur quatre objectifs principaux :

l'emploi direct, le maintien dans l'emploi, le recours au secteur protégé, l'information et la sensibilisation. Un accord d'entreprise sur ce thème va être négocié en 2007.

L'accompagnement

Le groupe TF1 accompagne le salarié tout au long de sa vie professionnelle en assurant un suivi personnalisé de sa carrière.

L'entreprise consacre plus de 3 % de sa masse salariale à la formation.

La mobilité fait aussi partie des axes directeurs de la politique RH de TF1. Ainsi, 257 collaborateurs ont pu changer de poste en 2006.

Les enjeux environnementaux

TF1 s'engage à porter la démarche environnementale au niveau des meilleures pratiques, en associant les fournisseurs et les collaborateurs. Elle s'engage :

- à agir pour limiter l'empreinte écologique directe du groupe,
- à sensibiliser les collaborateurs à la protection de l'environnement,
- à engager une politique d'achats responsable.

L'ensemble des thèmes environnementaux est traité dans le cadre du système de management de l'environnement mis en place en 2005. L'enjeu est à la fois de se positionner au niveau des meilleures pratiques du secteur, d'anticiper les contraintes énergétiques et climatiques des prochaines années, en associant les fournisseurs à la démarche, et de sensibiliser les collaborateurs aux comportements écologiques.

En 2006, la décade de la consommation d'énergie sur le site principal de TF1 à Boulogne-Billancourt a été amorcée. Les actions de la feuille de route qui y ont contribué (installation de détecteurs de présence, ampoules basse consommation, nouveau type d'éclairage sur le studio etc.) seront poursuivies en 2007.

La consommation d'énergie

Avec son nouveau décor du journal télévisé, TF1 inaugure le premier système d'éclairage éconergétique⁽⁴⁾ d'un studio de télévision. Aux choix techniques a été associée une sensibilisation du personnel d'exploitation. La nouvelle

Bilan carbone

Le groupe TF1 a entrepris, avec le soutien de l'Ademe, un premier bilan carbone, afin de cartographier les sources d'émissions de gaz à effet de serre, et de réfléchir à leur réduction dans le cadre des engagements français et européens. Dès les premiers résultats connus, en février 2007, un groupe de travail a été constitué pour proposer des actions incitant à la réduction ou à la compensation. Les premiers résultats seront présentés au comité développement durable. Une campagne de mobilisation interne sera lancée pour accompagner le plan d'action.

(4) éconergétique signifie produire la même quantité de travail ou de service en diminuant la quantité d'énergie utilisée.

installation, qui n'a fait aucun compromis sur la qualité de la lumière, permet une économie supérieure à 25 % de la consommation moyenne de l'éclairage scénique pour une édition du journal télévisé, par rapport à l'ancienne version, soit l'équivalent de 8 tonnes de CO₂ en moins par an. En 2007, cette approche, inspirée du projet européen *Greenlight*, sera étendue à une étude sur l'ensemble des éclairages du bâtiment du Point du jour.

Actions de sensibilisation

Plusieurs manifestations internes (projection du film *Une vérité qui dérange*, session d'information sur les enjeux climatiques pour les journalistes, opérations "commerce équitable" à la cafétéria, distribution du livre vert de la Fondation Nicolas Hulot etc.) ont été organisées en 2006. Elles sont relayées dans les supports de communication interne. Depuis 2005, des critères liés à la protection de l'environnement, et plus généralement au développement durable, sont inclus dans les appels d'offres destinés aux fournisseurs.

Téléshopping et la D3E

Téléshopping commercialise des produits et biens de grande consommation. Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont générés par l'entreprise, mais également par ses clients. Le 15 novembre, Téléshopping a adhéré à Ecologic⁽⁵⁾ pour initier une démarche de traitement des déchets conforme à la directive européenne D3E. Par ailleurs, Téléshopping a l'objectif en 2008 de favoriser l'éco-conception.

(5) organisme agréé par l'État pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets EEE collectés sélectivement pour l'ensemble des catégories à l'exception des lampes

Organisation des relations avec les parties prenantes

Parties prenantes	Acteurs au sein de TF1	Exemples d'action
Autorité de régulation	Secrétariat général, communication externe, directions Antenne et TF1 Publicité	Réunions, participation à différents groupes de travail, rédaction de bilans.
Télespectateurs	Service Accueil télespectateurs	Réponse à tous les contacts individuels (e-mail, téléphone, courrier) par un service spécifique.
Annonces	Service commercial TF1 Publicité	Publication de nos conditions générales de vente. Site internet : tf1publicite.fr
Collaborateurs et organisations syndicales	Management, responsables des ressources humaines et affaires sociales	Dialogue et négociation d'accords avec les représentants du personnel : 50 réunions par an, mise à disposition d'intranet pour les organisations syndicales ; développement des supports de communication interne (édition papier, intranet groupe, boîte à idées etc.) ; entretien annuel personnalisé ; conférences, projections, affichages etc. ; mise à disposition de documents internes : règlement intérieur, Éticnet.
Producteurs	Unités de programmes et service conformité	Présence du service conformité sur tous les tournages
Associations, organisations non-gouvernementales	Antenne, comité Solidarité, Affaires sociales	Prise en compte de toutes les demandes d'aide et réponse élaborée par le comité Solidarité. Contrats pluriannuels JVA (<i>JeVeuxAider.com</i>), FNH (Fondation Nicolas Hulot) ; partenariats (ex. : Action Innocence). Adhésion (Tremplin), dialogue nourri avec de nombreuses associations (ex. : associations de sourds et de malentendants).
Actionnaires et communauté financière	Communication financière	Guide de l'actionnaire. Assemblée générale, réunion d'analystes. Rapport annuel. Road shows auprès des investisseurs institutionnels. Réunions et conférences téléphoniques avec les analystes. Contacts réguliers par téléphone. Site internet.
Fournisseurs et prestataires	Direction des technologies et des moyens internes	Intégration des fournisseurs dans les démarches transversales de l'entreprise (gestion des risques, développement durable), par un dialogue permanent et personnalisé.

Recherche et développement

Les activités de R-D découlent principalement des activités de développement expérimental. Ces dépenses sont généralement engagées en vue de la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service, ou de la diffusion d'un nouveau programme.

Les programmes

L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fiction et de production de films dont les résultats peuvent être incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes peut intégrer les étapes suivantes :

- achat d'un format, concept de programme, convention littéraire ;
- réalisation d'une étude sociologique de ces nouveaux programmes auprès des télespectateurs ;
- prestation de conseil ;
- repérage des lieux, casting, conception d'un décor, production d'un épisode.

Les dépenses de R-D liées aux programmes intègrent donc :

- ces différents coûts, à partir du moment où ces nouveaux formats de fictions, variétés, divertissements n'ont encore jamais été diffusés sous cette forme à l'antenne, qu'ils soient diffusables ou non diffusables, et tels qu'ils impactent les charges de l'exercice (mise au rebut ou diffusion) ;

- le coût des conventions littéraires relatives à des nouveaux concepts (jamais encore diffusés à l'antenne), mises au rebut au cours de l'exercice.

Innovation technologique

Le groupe TF1 a mis en place une équipe dédiée à l'étude et au développement des innovations technologiques. Les missions de cette direction sont :

- assurer une veille des technologies grands publics et des usages,
- apporter des idées de nouveaux produits exploitant les technologies émergentes,
- réaliser des prototypes et tests d'exploitation,
- réaliser des études marketing de consommation et économiques.

En 2006, cette direction a principalement travaillé sur :

- de nouveaux produits publicitaires : nouveaux formats vidéo, *outdoor* ;
- la délinéarisation des usages de consommation de l'image : vidéo à la demande, payante et gratuite, décodeur à disque dur enregistreur (PVR) ;
- des produits à consommer en mobilité (TV sur mobile, *podcast*, etc.) ;
- les nouvelles activités reposant sur un concept innovant (investissements et dépenses de lancement) qui n'a jamais encore fait l'objet d'exploitation commerciale dans le groupe. En 2006, le groupe TF1 a lancé notamment :

- WAT, la première plateforme française du web sur laquelle les internautes peuvent déposer des vidéos, compositions musicales, photos et textes ;
- JET, première chaîne de télévision multi-support dédiée au jeu ;
- TF1 a investi dans deux sociétés développant des concepts innovants :
 - Overblog, deuxième plateforme de blog en France ;
 - *En Direct Avec* : un service de conseil en direct avec des jockeys juste avant une course hippique.

En 2006, le montant des dépenses de recherche et développement pour le groupe TF1 est d'environ 13,7 millions d'euros.

Risques opérationnels

Risques industriels et liés à l'environnement

Le comité "Réagir", créé en 2003, poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs associés aux processus clés du groupe. Il tient également à jour et teste régulièrement des plans de reprise rapide d'activités susceptibles d'être déclenchés suite à tout événement exceptionnel inter-

rompant le signal de diffusion, ou rendant inaccessible le bâtiment de TF1. L'organisation de gestion des risques a renforcé, en 2006, ses moyens et son organisation.

Un site de secours externe et protégé est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 et LCI), l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'es-

paces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent, si nécessaire, l'ajustement du dispositif.

Le dispositif de secours externe a connu, sur 2005 et 2006, une adaptation technique impliquant la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un second site externe, du fait du lancement de la régie finale numérique. En 2007, l'ensemble des moyens de secours sera regroupé sur un lieu unique.

Diffusion des programmes de TF1 - Risque d'interruption du transport du signal

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens *via* les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF,
- par satellite (Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair),
- par câble (obligation dite du *must-carry* analogique à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe *via* son réseau hertzien terrestre. La société Globecast assure pour sa part la diffusion satellitaire.



La Formule 1 en direct sur TF1



TF1 met en œuvre une stratégie d'édition multi-support

TDF est, de très loin, le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision. Il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF. TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement). Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion du signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat ne sont pas à la mesure des pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés). Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un

émetteur est, bien sûr, proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. TF1 a donc négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. À ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion, aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

Eurosport, pour sa part, dispose d'infrastructures au Royaume-Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

Risques liés à la réglementation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatique-

ment pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Le groupe TF1 doit également respecter un certain nombre d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production. Toute augmentation de ces contraintes, pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe que la chaîne devra, dans un délai de cinq ans, rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de ses programmes, à l'exception des messages publicitaires. À noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soit pas soumis à l'obligation en raison de leurs caracté-

ristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Il convient de noter que le 5 mars 2007 a été promulguée une loi modifiant la loi du 30 septembre 1986, intitulée "Modernisation de la diffusion audiovisuelle et télévision du futur".

Cette loi aménage d'une part les modalités d'introduction de la télévision hertzienne en haute définition et en mobilité, et d'autre part, les modalités d'extinction de la diffusion hertzienne analogique en France. À ce titre, le texte prévoit un arrêt définitif de la diffusion hertzienne analogique nationale le 30 novembre 2011, avec un démarrage de l'extinction par plaques dès le 31 mars 2008. La loi aménage deux types de compensations pour les

opérateurs privés historiques hertziens : un prolongement automatique des autorisations de cinq ans (si les éditeurs de chaîne sont membres du Groupement d'Intérêt Public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique) et l'octroi d'un canal de télévision numérique terrestre supplémentaire en 2011 (assorti d'obligations spécifiques en matière de production et de diffusion).

Par ailleurs, les opérateurs privés historiques hertziens en clair bénéficient à la date d'extinction de leur diffusion analogique d'une prolongation de 5 ans de leurs autorisations, afin de compenser l'obligation qui leur est faite de couvrir 95 % de la population française en télévision numérique terrestre.

Perspectives 2007

- **Renforcer son rôle fédérateur** en consolidant le leadership de la chaîne TF1, en développant les autres antennes, en proposant de nouveaux formats (programmes, services) adaptés aux nouvelles technologies et aux nouveaux usages (mobilité...).
- **Accroître le développement à l'international** avec ses thématiques paneuropéennes (Eurosport, JET, WAT, etc.) et étendre la distribution de ses chaînes dans les zones francophones.
- **Mettre en œuvre une stratégie d'édition multi-support** autour de ses grandes thématiques (information, sport, divertissement, cinéma et séries...).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, TF1 bénéficie de l'ouverture du marché publicitaire TV au secteur de la grande distribution. La croissance du coût de la grille de l'antenne TF1 sera de l'ordre de 2,5 % à 3 % (hors grands événements sportifs) en 2007.



Le nombre de clients Forfait a augmenté de 15 %

Faits marquants

- **Novembre** : lancement d'une expérimentation du "sans contact" mobile sur l'ensemble du réseau RATP et francilien de la SNCF.
- **Octobre** : Neo atteint un million de clients, sept mois après le début de sa commercialisation.
- **Juillet** : début du déploiement du réseau HSDPA.
- **Juin** : création de la Fondation Bouygues Telecom (médico-social, environnement, langue française).
- **Mai** : dixième anniversaire de l'ouverture commerciale.
- **Avril** : cession de Bouygues Telecom Caraïbe à Digicel.
- **Mars** : lancement de Neo et Exprima, deux gammes de forfaits illimités.

Chiffre d'affaires 2006

4 539
millions d'euros
(+ 2 %)

Marge opérationnelle courante

12,8 %
(- 1,9 point)

Résultat net part du Groupe*

491
millions d'euros
(+ 39 %)

* y. c. 110 M€ au titre de BTC

Collaborateurs

7 400

Chiffre d'affaires 2007 (o.)

4 630
millions d'euros
(+ 2 %)

(o.) : objectif

Une année d'investissement commercial

Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4 539 millions d'euros en 2006. À la suite de la cession de la filiale Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), en avril 2006, le chiffre d'affaires 2005 a été retraité : à base comparable, la progression du chiffre d'affaires est de 2,1 %, malgré une baisse de 24 % des tarifs de terminaison d'appel, décidée par l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et applicable au 1^{er} janvier 2006.

Le chiffre d'affaires net réseau a progressé de 1,3 % pour atteindre 4 256 millions d'euros. Hors revenus entrants (qui subissent la baisse des tarifs de terminaison d'appel) et *roaming*, la croissance a été de 6 %.

En 2006, Bouygues Telecom met l'illimité au cœur de sa stratégie en lançant le 1^{er} mars les forfaits Neo et Exprima. À fin décembre, 1,5 million de clients ont souscrit à ces nouvelles offres.

Cette croissance est due à la progression du parc de clients (9,4 % sur l'année) soutenue par le succès des offres illimitées Neo et Exprima.

La tendance à la diminution de l'usage voix s'est inversée en 2006, notamment à cause de l'augmentation de la consommation dans le cadre des offres illimitées : l'usage moyen s'établit à 270 minutes par mois. En revanche, le revenu moyen par client ("arpu⁽¹⁾") a continué à décliner de 44,8 euros en 2005 à 41,6 euros, en raison essentiellement de la baisse des tarifs de terminaison d'appel.

(1) average revenue per user

Le succès commercial de Neo a eu un double impact négatif immédiat sur l'Ebitda :

- les coûts d'acquisition, quasi stables à l'unité, ont augmenté sous l'effet volume,
- les coûts d'interconnexion mobiles ont fortement progressé en raison des communications vers les mobiles pendant la période d'appels illimités (20 h à minuit).

L'Ebitda consolidé s'élève à 1 229 millions d'euros, soit 29,3 % du chiffre d'affaires net réseau ; en 2005,





les chiffres comparables étaient 1 324 millions d'euros et 31,9 % du chiffre d'affaires net réseau.

Le résultat opérationnel courant subit la baisse de l'Ebitda. Il passe de 653 millions d'euros en 2005 à 581 millions d'euros en 2006, soit une baisse de 1,9 point de marge opérationnelle courante.

L'exercice 2006 a été une année d'investissement commercial significatif qui a pesé sur les marges, mais qui a renforcé la position de Bouygues Telecom pour les années à venir.

Le bénéfice net s'élève à 491 millions d'euros, après prise en compte d'un résultat de 110 millions d'euros des activités cédées. La cession de la totalité des actions de BTC au groupe Digicel s'est effectuée pour un prix de 155 millions d'euros, incluant le remboursement du prêt d'actionnaire consenti par Bouygues Telecom à sa filiale.

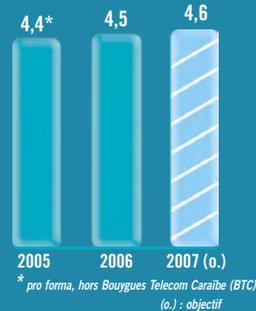
Le cash-flow généré en 2006 a permis le versement d'un premier dividende de 400 millions d'euros en avril 2006 et le remboursement de la totalité de la dette bancaire. Bouygues Telecom termine l'année avec une trésorerie nette positive de 66 millions d'euros, à comparer avec une dette nette de 441 millions d'euros à fin 2005.

De bons résultats commerciaux

Le marché

En France, le parc a atteint 51,7 millions de cartes SIM au 31 décembre 2006,

Chiffre d'affaires en milliards d'euros



Résultat net en millions d'euros



Trésorerie nette en millions d'euros



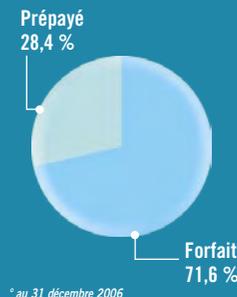
Investissements d'exploitation nets en millions d'euros



Clients Forfait en millions



Répartition* des clients



BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Immobilisations corporelles et incorporelles	3 078	3 045
• Goodwill	12	1
• Actifs financiers non courants	205	67
ACTIF NON COURANT	3 295	3 113
• Actifs courants	1 011	1 010
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	92
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	-	-
ACTIF COURANT	1 016	1 102
• Actif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL ACTIF	4 311	4 215

PASSIF (en millions d'euros)	2005	2006
• Capitaux propres (part du Groupe)	2 132	2 214
• Intérêts minoritaires	-	-
CAPITAUX PROPRES	2 132	2 214
• Dettes financières long terme	434	19
• Provisions non courantes	54	100
• Autres passifs non courants	-	-
PASSIF NON COURANT	488	119
• Dettes financières (part à - 1 an)	11	6
• Passifs courants	1 679	1 875
• Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	1
• Instruments financiers (liés à l'endettement)	1	-
PASSIF COURANT	1 691	1 882
• Passif en cours de cession d'activité	-	-
TOTAL PASSIF	4 311	4 215
ENDETTEMENT FINANCIER NET	441	(66)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2005	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 447	4 539
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	653	581
• Autres produits et charges opérationnels	(58)	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	595	581
• Coût de l'endettement financier net	(25)	(9)
• Autres produits et charges financiers	-	-
• Charge d'impôt	(220)	(191)
• Quote-part du résultat net des entités associées	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	350	381
• Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	2	110
RÉSULTAT NET TOTAL	352	491
• Part des intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (part du Groupe)	352	491

en progression de 7,6 % sur l'année. Cette croissance a été significative sur le parc postpayé (+ 10 %), alors que le parc prépayé a faiblement progressé. La croissance a été notamment alimentée par les MVNO (*Mobile Virtual Network Operator*) dont le parc a crû de 1,1 million d'unités, ce qui représente 31 % de la croissance totale du parc français.

Selon la définition de l'Arcep, le taux de pénétration du marché a atteint 81,8 % au 31 décembre 2006.

Position concurrentielle

Dans ce marché, Bouygues Telecom a réalisé une performance commerciale historique. Grâce au succès de Neo et Exprima, sa part de marché sur les connexions nettes post-payées s'est élevée à 26 %.

À la fin de l'exercice 2006, le parc postpayé de Bouygues Telecom compte 6 248 000 clients ; il a progressé de 14,6 % en un an. Le mix clients, avec 71,6 % de postpayé, s'est encore amélioré de 3,2 points sur l'année. La part de parc postpayé de Bouygues Telecom sur le marché métropolitain est passée de 18,4 % à fin 2005 à 19,1 % à fin 2006.

Politique commerciale

Au 1^{er} semestre 2006, Bouygues Telecom a opéré une refonte complète de ses forfaits. Depuis le 1^{er} mars, deux gammes de forfaits illimités succèdent aux offres Référence et Intégral :

- **Neo** : appels illimités vers tous les opérateurs fixes et mobiles en

France métropolitaine, tous les jours de vingt heures à minuit ; appels vers l'Europe et l'Amérique du Nord au même prix que vers la France. Sept forfaits sont proposés, de 2 h à 15 h.

- **Exprima** : appels illimités vers tous les opérateurs fixes en France métropolitaine, tous les jours de vingt heures à minuit. Six forfaits sont proposés, de 1 h à 8 h.

Ces offres inédites ont reçu un accueil très favorable. Elles comptent 1,5 million de clients à fin décembre, dont une majorité de moins de 25 ans.

Avec Neo et Exprima d'une part, et l'option i-mode® illimité d'autre part, Bouygues Telecom propose une offre convergente illimitée sur le mobile, associant services, voix et internet.

Universal Mobile a continué de séduire les jeunes, avec plus de 680 000 clients à fin décembre.

Depuis août, les clients Universal Mobile et Nomad disposant d'un terminal compatible ont accès à i-mode® et aux e-mails gratuits et illimités.

En novembre, une offre d'accès haut débit a été proposée au grand public. Elle permet une connexion à internet depuis un ordinateur portable équipé d'une carte GPRS / Edge. Un forfait de 100 Mo, simple et généreux, est disponible pour tous les clients, indépendamment d'un forfait voix. Sans contrainte de temps, il permet l'envoi et la réception d'e-mails, le surf sur

internet et l'utilisation des messageries instantanées.

Après l'ouverture du réseau haut débit Edge en mai 2005, Bouygues Telecom a augmenté sa part de marché auprès de la clientèle Entreprises. Le nombre de lignes s'est accru de 18,5 % en 2006, en particulier chez les clients à forte valeur (PME et professionnels).

Politique de distribution

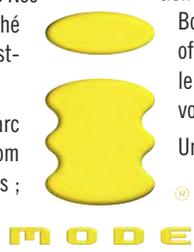
Bouygues Telecom a renforcé sa pré-

sence sur le canal de distribution par internet. La boutique internet, accessible depuis le site de Bouygues Telecom (www.bouyguetelecom.fr), est un point de vente interactif qui permet de souscrire en ligne à toutes les offres. Disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24, cette boutique propose une large gamme de terminaux et offre des avantages réservés aux internautes (minutes de communication offertes, bonus de SMS etc.). Une livraison est assurée gratuitement en 48 h.

Relation clients

Depuis de nombreuses années, la relation clients est au cœur de la stratégie de Bouygues Telecom.

- L'entreprise a fait le choix d'une gestion internalisée de ses six centres de relation clients Forfait, tous implantés en France.
- Des équipes polyvalentes assurent la gestion des clients regroupés en portefeuille.



Universal Mobile continue de séduire les jeunes

- Un important programme de professionnalisation et de formation, dispensé par l'Académie clientèle et commerciale, créée en juin 2005, a été mis en place.
- La valorisation et la reconnaissance du métier de conseiller de clientèle ont été consacrées, en mars 2005, par la création du Cercle des chargés de clientèle qui compte, à fin 2006, 140 membres distingués pour leur professionnalisme et leur état d'esprit.

Reconnaissant la qualité des services de relation clients, l'Afaq Afnor Certification a attribué à Bouygues Telecom, en décembre 2006, la certification "NF Service Centre de Relation Client" pour le périmètre "Forfait grand public".

Activité des filiales

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au cours de l'exercice, RCBT a continué sa politique de développement en ouvrant 47 points de vente, de préférence en centre commercial comme au cours de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, le nombre de boutiques était de 521 (après 5 fermetures), contre 479 au 31 décembre 2005.

À la suite du test mené en 2005 dans 22 boutiques d'un nouveau concept de magasin, modulable en fonction de la configuration des lieux et basé sur l'alliance de la productivité et de la proximité clients, RCBT a déployé ce concept en 2006 dans 112 magasins supplémentaires.



Contribuer à une meilleure protection du consommateur

Afin de disposer d'une structure de distribution de référence, de renforcer le savoir-faire en points de vente et le service aux clients, RCBT a décidé, en 2005, de créer, à côté des Clubs propriétaires et des Clubs associés, un réseau de succursales ; sept étaient actives à fin 2005. Ce réseau a continué de se développer pour atteindre le nombre de 54 fin 2006.

L'activité des Clubs représente 32 % des acquisitions, 45 % des renouvellements de Bouygues Telecom et près de 90 % des actes de service après-vente.

En 2006, RCBT a réalisé un chiffre d'affaires de 319 millions d'euros.

Téléciel

Grossiste en produits et services de télécommunications, Téléciel anime et approvisionne en mobiles et cartes recharges un réseau national de 1 700 points de vente de différents profils : des indépendants spécialistes dans la téléphonie mobile, des enseignes nationales ou régionales multi-activités, des spécialistes de la vente à distance et des spécialistes de la vente de rechargements prépayés.

En 2006, Téléciel a poursuivi avec succès le développement de l'enseigne Phonéo qui regroupe 76 distributeurs au 31 décembre 2006. Phonéo est un réseau national de points de

vente indépendants, spécialistes de la téléphonie mobile et du multimédia. Les distributeurs deviennent partenaires de Téléciel, bénéficiant d'avantages particuliers, tout en préservant l'identité et la notoriété de leur point de vente.

Le chiffre d'affaires de Téléciel s'élève à 142 millions d'euros en 2006, en progression de 34 %.

Environnement réglementaire

Au cours de l'année 2006, de nombreux sujets sont venus alimenter l'actualité réglementaire, se traduisant dans la plupart des cas par des investissements importants ou par des incidences significatives sur les revenus des opérateurs.

Réglementation des tarifs

Terminaison SMS

Fin juillet, l'Arcep a publié sa décision fixant à 3 centimes d'euro la terminaison d'Orange et SFR et à 3,5 centimes d'euro celle de Bouygues Telecom. La France est ainsi le premier pays de l'Union européenne à identifier la terminaison SMS comme un marché pertinent et à le réguler. Dans son avis, la Commission européenne souligne que l'asymétrie des terminaisons entre opérateurs ne peut être toutefois que temporaire.

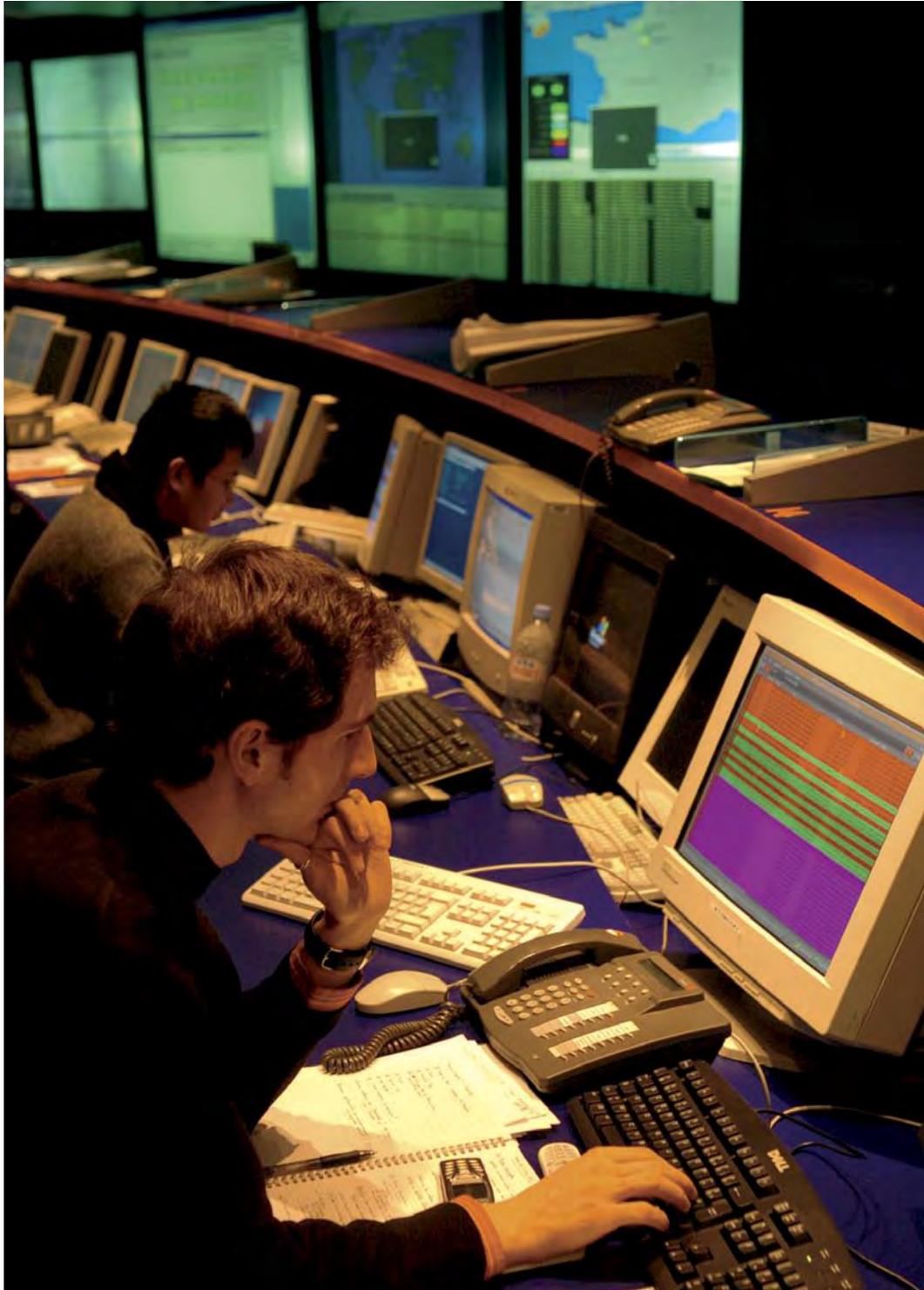
Terminaison d'appel voix

Fin septembre, l'Arcep a rendu publics les tarifs de terminaison d'appel voix pour l'année 2007. Ils seront de

7,5 centimes d'euro la minute pour Orange et SFR et de 9,24 centimes d'euro la minute pour Bouygues Telecom, correspondant à une baisse d'environ 21 % pour les deux premiers et d'environ 18 % pour Bouygues Telecom. L'Autorité considère que la reconduction de l'écart entre les terminaisons de Bouygues Telecom et celle de ses concurrents est justifiée par les différences de coûts. L'écart de 1,74 centime d'euro en valeur absolue en faveur de Bouygues Telecom sera réexaminé fin 2007, après analyse de l'évolution des différences de coûts entre les opérateurs et l'élaboration d'un modèle de coûts communs.

Itinérance internationale

À la suite des analyses conduites par un certain nombre d'États membres,



2006 marque le début du processus de révision du cadre réglementaire européen des communications électroniques

la Commission a décidé de procéder par voie de règlement en proposant en juillet un projet de texte visant à réguler ce marché. Seraient concernés à la fois les tarifs de gros et les tarifs de détail. La baisse serait supérieure à 50 %.

Le projet de règlement devrait être soumis au vote du Parlement, puis du Conseil des ministres d'ici juin 2007. Il entrerait alors en vigueur en septembre pour les tarifs de gros et six mois plus tard pour les tarifs de détail.

Licences

Consultation publique

Suite à la demande faite par Orange et SFR, dès le renouvellement de leurs autorisations GSM, de pouvoir réutiliser certaines de leurs fréquences 2G pour poursuivre leur déploiement UMTS, l'Arcep a lancé, début octobre, une consultation publique sur les modalités de réutilisation des fréquences 900 et 1 800 Mhz par la 3G et, afin de déterminer si trois ou quatre opérateurs doivent être pris en compte dans le schéma de partage des bandes 900 et 1 800 Mhz, sur l'intérêt des acteurs pour la quatrième licence 3G encore disponible.

Dans son compte-rendu de fin novembre suite à cette consultation, l'Autorité indique avoir reçu plusieurs marques d'intérêt pour la quatrième licence.

Elle prévoit en conséquence de lancer rapidement un appel à candidatures pour l'attribution de cette licence courant 2007.

Autorisation GSM

L'Arcep a également lancé, en octobre, une consultation sur les conditions de renouvellement de la licence GSM de Bouygues Telecom, qui arrive à échéance le 8 décembre 2009.

En effet, les conditions du renouvellement de ces autorisations doivent être notifiées à l'intéressé deux ans avant leur échéance, soit fin 2007 pour Bouygues Telecom.

L'Autorité se proposait d'assortir ce renouvellement des mêmes conditions que celles appliquées à Orange et SFR lors du renouvellement de leur autorisation 2G, intervenu au mois de mars. Aucun commentaire n'a contesté le principe de ce renouvellement.

Cadre réglementaire européen

L'année 2006 marque le début du processus de révision du cadre réglementaire européen des communications électroniques. Cette révision est un processus récurrent, prévu dans les directives de 2002 qui constituent le cadre actuel. À cet effet, la Commission européenne a lancé fin 2005 des consultations à la suite desquelles elle doit élaborer des propositions législatives modifiant le cadre réglementaire, pour adoption d'ici fin 2008 et entrée en vigueur dans les États membres à partir de 2010. La Commission annonce un projet de texte pour le second semestre 2007.

Consommation

L'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre des engagements pris



par les opérateurs de communications électroniques, le 27 septembre 2005, lors de la table ronde organisée par le ministre de l'Industrie. Les opérateurs avaient notamment pris les engagements suivants :

- Prévoir l'offre systématique de contrats d'une durée n'excédant pas douze mois pour tous les types de prestations ; Bouygues Telecom propose systématiquement, à côté des engagements à vingt-quatre mois, un engagement à douze mois.
- Mettre en place la gratuité des temps d'attente sur les centres d'appel, dès la mi-2006 pour les services d'assistance technique sur les mobiles, et avec l'objectif de le généraliser d'ici fin 2006 pour tous les autres services. Concernant la gratuité du temps d'attente vers les numéros courts, Bouygues Telecom développera la fonctionnalité pour l'été 2007.
- Réduire les délais de résiliation à un mois, ce qui est le cas pour les nouveaux clients de Bouygues Telecom.

Télévision sur mobile

À la suite des expérimentations menées par les opérateurs, auxquelles

Bouygues Telecom a largement participé, un projet de loi permettant le développement de la télévision mobile personnelle (TMP) a été adopté par le Sénat, prévoyant notamment les dispositions suivantes :

- L'attribution des fréquences aux chaînes par le CSA, avec prise en

compte des engagements des candidats en matière de couverture du territoire et de couverture *indoor*.

- La possibilité d'un droit d'accès payant au service de la télévision mobile personnelle.

Ce texte a également été amendé pour introduire des dispositions complémentaires. En particulier, l'interdiction de la pratique des "écrans noirs" pour la télévision mobile personnelle devrait limiter les spéculations sur l'acquisition de droits exclusifs.

Portabilité

L'Arcep a publié en mars 2006 ses lignes directrices sur l'évolution de la portabilité dans sa nouvelle version.

Les opérateurs ont constitué un grou-

pement d'intérêt économique ayant pour objet le développement du système d'information destiné à gérer de manière centralisée la portabilité au bénéfice de tous les acteurs.

Compte-tenu des délais de développement et surtout de tests de ces systèmes, le gouvernement et l'Arcep ont souligné le caractère irréaliste de la date de mise en œuvre du 1^{er} janvier 2007, prévue par la loi. Le lancement de la portabilité rénovée se fera donc dans le courant du mois de mai 2007. Le client obtiendra la portabilité de son numéro en s'adressant au nouvel opérateur de son choix, qui se chargera de transmettre la demande de résiliation à l'opérateur. Le numéro sera transféré en sept jours.

Ces nouvelles dispositions devraient contribuer à fluidifier le marché, au bénéfice des opérateurs proposant les offres les plus innovantes.

Annuaire universel

L'Arcep a engagé en début d'année contre un certain nombre d'opérateurs, dont Bouygues Telecom, une procédure de sanction pour défaut de cession de liste d'abonnés, ainsi qu'une procédure d'enquête administrative sur l'information des clients sur leur droit à figurer dans l'annuaire et sur les conditions d'inscription. Bouygues Telecom a pris les mesures nécessaires.

L'Arcep a également soumis à consultation publique un projet de décision qui vise à renforcer les procédures d'inscription à l'annuaire et à poser des principes de tarification des prix de



6,2 millions de clients Forfait en 2006

cession des listes. Suite à avis de la Commission consultative des radio-communications, une version finale est en cours d'homologation par le ministre.

Zones blanches

La mise en œuvre du programme de couverture des zones blanches, qui avait fait l'objet d'une convention signée en juillet 2003 entre les trois opérateurs mobiles, l'État, les représentants des collectivités locales et l'Arcep, visant à couvrir 3 100 communes via le déploiement d'environ 2 200 antennes, s'est poursuivie à un rythme soutenu : fin 2006, 1 682 communes sont couvertes, avec 1 071 sites radio ouverts. Les dernières communes devraient être couvertes fin 2007.



L'activité des Clubs représente 45 % des renouvellements de contrat



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Certification NF Service des centres de Relation clients Forfait Grand Public

Les enjeux prioritaires

- Continuer d'améliorer la couverture et donner accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, et intégrer à leur environnement les antennes-relais.
- Renforcer la collecte des mobiles usagés, en partenariat avec la filiale RCBT, afin de les recycler dans les filières appropriées et de promouvoir aussi un comportement éco-responsable auprès des consommateurs.
- Contribuer à une meilleure protection du consommateur, notamment en améliorant l'information utile au client, suite aux avis émis par le conseil national de la Consommation en 2006.

= amélioration directement constatée par le public

Organisation

La coordination et l'animation de la démarche Développement Durable de Bouygues Telecom sont assurées par la direction Prospective qualité services & innovation, en synergie avec les structures fonctionnelles et opérationnelles.

Un comité de pilotage, composé de membres de la direction générale, définit les orientations et objectifs. Un comité exécutif Développement Durable mensuel, composé de représentants des principaux métiers, est chargé du suivi, de la cohérence opérationnelle et du reporting trimestriel au comité de pilotage.

Le relais sur les onze principaux sites de

l'entreprise est assuré par des binômes composés de responsables des Services généraux et Ressources humaines.

Engagement environnemental

Collecter et recycler les déchets

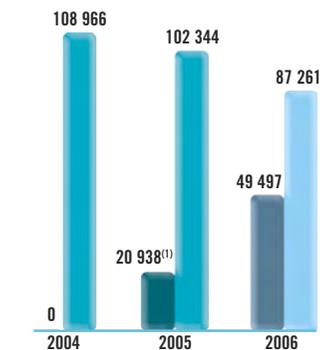
Batteries et mobiles

Les 500 boutiques Bouygues Telecom ont collecté, en 2006, près de 50 000 anciens mobiles, soit 3,5 % des produits vendus sur la période. Une remise commerciale était proposée aux clients en échange de leur mobile rapporté.

Depuis la mise en application de la réglementation sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), cette action est étendue aux clients professionnels et de la vente à distance. Un dispositif est aussi en place pour les collaborateurs de l'entreprise. Les bénéfices générés

Nombre de mobiles recyclés

Issus du circuit SAV **GRI* EN 15**
 Collectés dans les boutiques

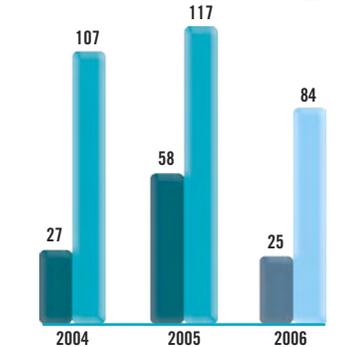


(1) période de juin à décembre 2005

par ces dernières collectes de mobiles seront reversés à la Fondation Nicolas Hulot. Ils serviront à financer des séjours d'éducation à l'environnement pour des enfants.

Poids d'équipements de réseau recyclés (en tonnes)

Batteries **GRI* EN 11**
 Hors batteries



Déchets

Début 2006, Bouygues Telecom s'est assurée auprès de ses fournisseurs concernés de leur aptitude à répondre à la réglementation RoHS (*Restriction of Hazardous Substances*), relative à l'interdiction de certaines substances contenues dans les équipements électriques et électroniques (plomb, mercure etc.).

Bouygues Telecom a formé, par ailleurs, une trentaine de responsables de site à la réglementation relative aux circuits de traitement des déchets dangereux (néons, batteries, fluides frigorigènes etc.) et à leur traçabilité, pour mise en application dans leur bâtiment. Des audits internes ont été initiés fin 2006.

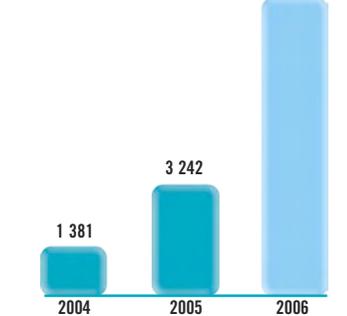
Réduire les nuisances et pollutions

Intégration visuelle

Bouygues Telecom applique le "Guide des bonnes pratiques", signé en avril 2004 entre l'Association des maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (Afm). Celui-ci prévoit que l'installation des antennes-relais soit plus transparente, concertée et harmonieuse dans toutes les communes de France.

Nombre d'antennes-relais dont l'intégration a été évaluée (en cumul)

GRI* EN 14



Bouygues Telecom garantit que 100 % de ses nouvelles antennes mises en service sont intégrées à l'environnement et s'engage à évaluer d'ici fin 2007 l'ensemble des équipements installés sur le territoire depuis sa création. En 2006, 62 % du parc d'antennes-relais a été audité et 88 % de celles-ci sont d'ores et déjà intégrées selon les douze principes d'intégration à l'environnement définis par les trois opérateurs mobiles français.

* les indicateurs font référence à ceux du Global Reporting Initiative, base de données internationale d'indicateurs de développement durable



Les antennes-relais sont intégrées à l'environnement (ici, dans le clocher)

Gaz à effet de serre

Bouygues Telecom poursuit ses efforts pour réduire les déplacements des collaborateurs en développant l'usage de la visioconférence. En 2006, l'utilisation a doublé avec plus de 2 700 heures réservées. Cela équivalait à environ deux millions de kilomètres non effectués en train, avion ou voiture, et à 270 tonnes d'équivalent CO₂ économisées.

De plus, quarante techniciens de

maintenance ont testé l'utilisation du GPS. L'outil permet d'optimiser les déplacements en planifiant les interventions de maintenance. Il sera progressivement étendu à l'ensemble des techniciens d'ici mi-2007.

Optimiser les consommations d'électricité et de papier

Consommation d'électricité

Bouygues Telecom a effectué, en 2006, une campagne de mesure de

la consommation électrique des équipements électroniques composant ses sites télécoms. Cette mesure a révélé que certains équipements ont une capacité supérieure à la demande de trafic à écouler. Ainsi, 3 754 équipements surdimensionnés ont été éteints générant un gain annuel d'environ 750 MWh.

Par ailleurs, l'entreprise poursuit ses expérimentations en vue de la diversification des sources d'énergie propre utilisée pour l'alimentation de ses sites télécoms. D'ici la fin du premier trimestre 2007, deux nouveaux sites devraient fonctionner à partir de piles à combustible.

Enfin, une économie d'énergie de plus de 8 % a été réalisée dans les bureaux en améliorant la gestion technique centralisée des installations, en modifiant certains dispositifs d'éclairage et en remplaçant les écrans des collaborateurs par des écrans plats LCD.

Consommation de papier

Bouygues Telecom a renforcé la promotion de la facture électronique auprès de ses clients. Elle franchit à fin 2006

le cap du demi-million de souscriptions, près de sept fois plus qu'en 2005.

La consommation de papier utilisé pour les supports de communication clients a aussi diminué, passant, à iso-périmètre, de 3 000 tonnes en 2005 à 2 650 tonnes en 2006.

Par ailleurs, dans les bureaux, la mise en place de photocopieurs numériques en réseau, paramé-

trés en mode recto verso et dotés d'une fonction de scanérisation a été poursuivie : 310 000 pages ont été numérisées en 2006, générant une économie de 620 ramettes de papier. La fin du déploiement sur les sites des 250 machines est prévue fin 2007.

Concevoir autrement les bâtiments

Le nouveau centre de Relation clients à Bourges (Printania), ouvert le 5 juin 2006, a reçu la certification "NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®". Ce concept est destiné à être transposé pour les futures implantations de Bouygues Telecom.

Engagement sociétal

Veiller à la santé des personnes

Bouygues Telecom remplit son devoir de transparence sur le sujet des radiofréquences et de la santé en met-

tant à la disposition du public toutes les informations dont elle dispose (voir la rubrique "Risques opérationnels, Santé"). En 2006, elle a, en particulier, continué à apporter des réponses aux courriers et e-mails et effectué des mesures de champs électromagnétiques pour les personnes qui le demandaient.

La santé et la sécurité des collaborateurs sont aussi des préoccupations

Questions à

Jean-Jacques Lebelle

conseiller de clientèle et membre du CHSCT sur le centre de Relation clients de Bourges

Comment avez-vous été impliqué dans le projet de certification HQE du site ?

J'ai été sollicité, avec les autres membres du CHSCT, pour participer aux ateliers de préparation du nouveau site, en collaboration avec des architectes, ergonomes, acheteurs, médecins du travail. L'objectif était d'étudier différentes solutions pour améliorer le confort des collaborateurs.

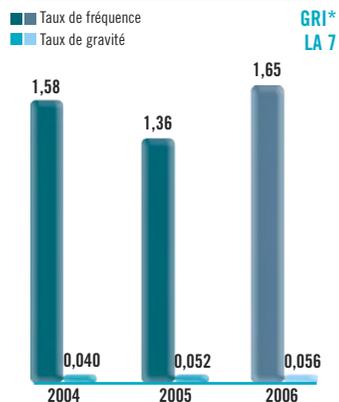
J'étais en charge de la luminosité et de l'éclairage, du conditionnement et renouvellement d'air, du bruit ambiant et de la configuration du mobilier avec les postes de travail. À ce titre, nous avons testé pendant deux mois différentes formes de mobilier, en faisant tourner les équipes chaque semaine.

Quel est le bénéfice perçu par les conseillers de clientèle ?

Des lumières indirectes et un éclairage graduel suppriment les reflets sur les écrans et claviers, tout en gardant un espace lumineux par lumière naturelle. Le conditionnement d'air mixte adapté évite les allergies dues à la climatisation. Les nuisances sonores sont atténuées par les matériaux absorbants dans les plafonds et un renouvellement d'air plus silencieux. Enfin, l'ergonomie des postes de travail est optimisée par des séparations vitrées, des fauteuils réglables et des écrans plats plus discrets.

essentielles. Les actions de prévention, notamment pour les techniciens intervenant sur les sites, ont été poursuivies. Une campagne de sensibilisation de plus de 300 collaborateurs, visant à les initier aux conduites à tenir lors d'interventions dans les zones infectées par le virus de la grippe aviaire, a été organisée. Par ailleurs, 1 600 collaborateurs ont suivi une formation en matière de sécurité en 2006.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail



Accompagner nos clients

Protection de l'enfance

Dans le cadre de la Charte d'engagements des opérateurs mobiles sur le contenu multimédia mobile, Bouygues Telecom participe aux travaux menés par le Forum des droits sur l'internet.

Depuis novembre 2006, l'entreprise propose systématiquement le contrôle parental i-mode en point de vente au moment de la souscription si l'utilisateur de la ligne est mineur.

= amélioration directement constatée par le public

Réponse aux handicaps

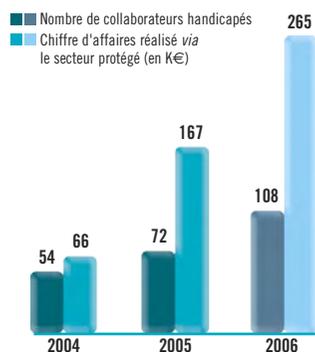
Depuis mai 2006, Bouygues Telecom labellise des téléphones selon les critères définis avec les associations représentatives des personnes handicapées, par type de handicap. Elle poursuit aussi son action en partenariat avec l'association HandiCaPZéro en proposant l'installation gratuite de logiciels de vocalisation pour les personnes déficientes visuelles.

Favoriser l'égalité des chances

Travailleurs handicapés

En 2006, le nombre de travailleurs handicapés chez Bouygues Telecom, toutes directions confondues, a augmenté de 50 % et le chiffre d'affaires réalisé avec des ateliers protégés ou groupements de centres d'aide par le travail (CAT) a progressé. Pour accompagner cet effort, 56 managers et cadres ressources humaines ont été sensibilisés à la démystification du handicap. Une plaquette a été distribuée à tous les collaborateurs.

Insertion de travailleurs handicapés



Questions à

Manuel Pereira

administrateur de l'association HandiCaPZéro

Quel est l'apport d'un opérateur comme Bouygues Telecom dans l'accès de la téléphonie mobile aux personnes handicapées ?

Le téléphone portable est devenu un outil de communication indispensable pour les personnes handicapées. En partenariat avec HandiCaPZéro, Bouygues Telecom a pris en compte ce besoin essentiel d'autonomie en proposant des supports adaptés : le client aveugle dispose de brochures et d'une facture en braille, le client malvoyant d'une facture en caractères agrandis. Bouygues Telecom propose gratuitement les logiciels Mobile Speak et Mobile Accessibility sur certains téléphones. La vocalisation des fonctions du mobile est également un vrai succès et elle garantit un usage optimal de celles-ci.

Comment qualifieriez-vous la relation entre HandiCaPZéro et Bouygues Telecom ?

Depuis 2000, nous travaillons ensemble à l'évolution du service afin d'optimiser l'accès à la téléphonie mobile pour les déficients visuels. Ce partenariat, qui s'inscrit dans le cadre de relations franches et constructives, a débouché sur plusieurs solutions très appréciées. À titre d'exemple, Bouygues Telecom nous associe pour sélectionner les mobiles les plus accessibles aux personnes mal et non-voyantes. Pour permettre l'accès à toute l'information, le service doit évoluer vers des formats audio et vers l'accessibilité du site internet Bouygues Telecom.

Diversité professionnelle

Afin de promouvoir la non-discrimination à travers les métiers, le sexe, l'âge ou la provenance de ses collaborateurs, Bouygues Telecom a initié, en 2006, une sensibilisation de tous les cadres des ressources humaines au thème du recrutement diversifié. Un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé avec les partenaires sociaux. Celui-ci porte sur la mixité et l'équité dans l'accès à l'emploi, la rémunération, la conciliation entre vie

professionnelle et vie privée. De plus, une négociation s'est engagée sur le travail des collaborateurs seniors.

Développement des compétences

Bouygues Telecom s'est engagée sur le terrain des formations certifiantes qui attestent du niveau d'expertise atteint par les collaborateurs des directions Relation client, Informatique et Réseau. En matière d'éthique, elle a décliné, auprès de 800 managers, un séminaire initié par le groupe Bouygues qui réaffirme la compatibilité du respect et de la performance au travail.

Contrôler la provenance des produits

Depuis son adhésion au Pacte mondial de l'Onu en 2003, Bouygues Telecom implique ses fournisseurs autour des dix principes du Pacte. Une clause intégrée aux contrats reprend ces principes. En 2006, l'entreprise a réalisé six audits pour vérifier la mise en place effective des actions correctives demandées lors des audits initiaux, mais aussi évaluer de nouveaux sous-traitants en phase de consultation. Ces audits ont pour vocation de vérifier que les conditions de fabrication de certains produits réalisés dans des pays dits "à bas coûts" respectent les droits sociaux fondamentaux des travailleurs. En cas de non-conformité critique ou majeure non corrigée après le délai accepté par le fournisseur, celui-ci peut être remplacé ou "déréférencé". En 2006, aucun fournisseur ne l'a été.

La démarche d'achats responsables s'est enrichie avec la formation de tous les acheteurs d'ici mi-2007 à la maîtrise et l'évaluation des risques sociaux et environnementaux de leur portefeuille d'achats. Les achats de produits recyclables, à faible consommation d'énergie et le recours aux ateliers protégés sont par ailleurs encouragés.

Soutenir des initiatives citoyennes

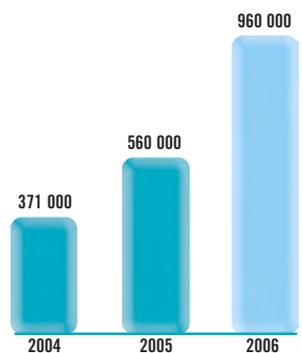
2006 a été marquée par la création en mai de la Fondation d'entreprise Bouygues Telecom pour regrouper les actions de mécénat jusqu'alors menées directement par l'entreprise.

Sa mission principale est de soutenir des projets destinés à sensibiliser et à créer du lien entre les individus dans trois domaines : la protection de l'environnement, le soutien aux personnes en difficulté médicale ou sociale et la promotion de la langue française auprès des jeunes.

Bouygues Telecom réaffirme aussi l'originalité de sa démarche, fondée sur l'implication de ses collaborateurs dans des causes solidaires. L'entreprise, démarche novatrice en France, fait un don de 3 000 heures annuelles de temps de travail que les collaborateurs volontaires peuvent utiliser pour les actions de la Fondation. Près de 300 collaborateurs en sont membres en 2006.

Parmi les projets menés, la poursuite de l'action visant à convaincre le plus grand nombre d'adhérer au Défi pour la Terre lancé par la Fondation Nicolas Hulot, afin de réduire les émissions de CO₂. À fin 2006, 3 268 collaborateurs et 153 615 clients

Dépenses de solidarité (en euros)



Le centre de Relation clients de Bourges est labellisé HQE

Bouygues Telecom - près de 24 % des Français adhérents au Défi - se sont engagés.

En 2006, Bouygues Telecom, puis sa Fondation, ont soutenu au total 600 projets de mécénat. Enfin, l'entreprise participe au financement de la Fondation d'entreprise Francis Bouygues qui attribue des bourses à des bacheliers, français et étrangers de culture française, ayant des difficultés à financer leurs études supérieures.

Systèmes de management

Manager par la qualité

Bouygues Telecom veille depuis toujours à intégrer les attentes et la satisfaction du client dans ses démarches, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau des métiers.

- Le système mis en place pour garantir la qualité de service rendu à ses clients Forfait Grand Public a été certifié "NF Service centre de Relation client" par Afaq/Afnor Certification. Cette certification garantit le respect de dix-sept engagements définis par

des professionnels, associations de consommateurs et la DGCCRF, sous l'égide de l'Afnor, et porte sur des caractéristiques telles que l'accueil, la formation du personnel, le traitement des demandes et réclamations. Pour en savoir plus : www.bouyguetelecom.fr et www.marque-nf.com

- Les travaux menés sur huit processus pilotes ont révélé la dynamique d'amélioration continue effective de l'approche de management par processus. L'implication de la responsable du service après-vente (SAV) grand public et du directeur du service Clients Distributeurs dans la démarche a été récompensée par les trophées annuels du Club des pilotes de processus. La certification ISO 9001 du SAV a, de plus, été renouvelée en juin 2006.

Bouygues Telecom s'appuie aussi sur des référentiels internationaux pour progresser :

- CMMI (*Capability Maturity Model Integration*) pour les projets informatiques et ITIL (*Information Technology Infrastructure Library*)

pour l'exploitation des systèmes,

- l'EFQM (*European Foundation for Quality Management*) sur la base duquel cinq autoévaluations des systèmes de management ont été menées en 2006, au sein de directions différentes.

Innovover

L'édition 2006 du Forum de l'innovation a montré une nouvelle fois le rôle central de l'innovation chez Bouygues Telecom, avec plus de 300 projets de collaborateurs collectés par douze directions.

Ce fut aussi l'occasion de présenter des technologies innovantes contribuant à la protection de l'environnement ou simplifiant le quotidien. Fondées sur des solutions *machine to machine* utilisant le réseau GPRS Bouygues Telecom, ces applications concernent la télématique embarquée, la télégestion d'infrastructures et la télémétrie, mais aussi la gestion des consommations d'énergie des bâtiments ou le suivi des interventions médicales à domicile.

Dialoguer avec les parties prenantes

Bouygues Telecom dispose de nombreux outils de satisfaction et d'usages des clients dont les résultats sont traduits en plans d'actions par les équipes opérationnelles.

- Sur la vague 2006 du baromètre de satisfaction globale des clients, on observe une hausse du taux de clients Forfaits Bouygues Telecom très satisfaits sur de nom-

breux sujets, notamment ceux liés à l'offre, leur principale attente.

- La grande étude "Usages et attitudes" menée auprès d'un échantillon représentatif de la population française, a permis de quantifier les perceptions des clients et de qualifier leurs attentes en matière de services mobiles.

Une enquête "Développement Durable" a, par ailleurs, évalué la perception par les clients et prospects de l'engagement de Bouygues Telecom. Elle a conduit à renforcer son action autour du respect du consommateur et son accompagnement dans l'usage, mais aussi à définir des priorités de communication client.

Enfin, le service Consommateurs et le service Juridique, interlocuteurs des instances de la consommation, ont participé activement en 2006 aux travaux menés au sein du conseil national de la Consommation (CNC). À la demande de l'État, ces travaux avaient pour objectif d'améliorer l'information donnée au consommateur. L'implication de Bouygues Telecom a contribué à montrer l'importance accordée au bien-être du client et a permis de développer les relations avec ces interlocuteurs.

Concernant les collaborateurs, la quatrième enquête de perception a été lancée en novembre 2006 afin de connaître leur avis sur les enjeux de l'entreprise autour de neuf thèmes dont la rémunération, l'éthique, la satisfaction des clients. L'enquête a obtenu un taux de retour de 50 %.

Recherche et développement

La direction des Nouvelles technologies mène et coordonne les activités de R-D. Elle assure la prospective et la veille de l'ensemble des technologies pouvant impacter les activités de Bouygues Telecom (nouveaux réseaux, nouveaux services, IP, cartes SIM, terminaux etc.).

Pour renforcer sa capacité de prospection et d'innovation, Bouygues Telecom dispose de deux implantations à l'étranger - au cœur de la Silicon Valley et à Tokyo - qui permettent de tirer profit du dynamisme de deux régions à forte sensibilité high-tech. En 2006, l'activité R-D de Bouygues Telecom a notamment porté sur les sujets suivants :

Télévision en mobilité et multimédia

- La finalisation de deux expérimentations de télévision sur mobile, respectivement en technologie DVB-H et T-DMB, conduites à Paris en partenariat avec Orange et TPS pour la première, et avec TF1 et VDL pour la deuxième, ont permis à Bouygues Telecom de confirmer son positionnement sur la technologie DVB-H. Elles ont aussi permis de tester les réactions des utilisateurs potentiels à ce service.
- Le "maquettage" d'un service d'accès interactif à un portail de télévision (solution *richmedia*) qui associe la diffusion du signal en mode DVB-H à une voie de retour sur le réseau cellulaire Edge de l'opérateur mobile.



Le centre de Relation clients de Bourges optimise les conditions de travail des collaborateurs

- Des tests d'accès conditionnel aux services de télévision ont été effectués avec l'installation en laboratoire d'une chaîne complète de cryptage et de diffusion, de manière à analyser finement le fonctionnement et les possibilités techniques et de service d'un tel système.

Applications embarquées et cartes SIM

En partenariat avec certains fournisseurs de terminaux, Bouygues Telecom a développé un premier téléphone prototype RFID (solution "sans contact") pour mener une expérimentation opérationnelle avec la RATP d'intégration de la carte Navigo (abonnement au métro parisien). L'application Navigo, embarquée dans le téléphone portable, continue à fonctionner en cas de batterie vide.

Convergence fixe mobile

Des travaux ont été menés sur la voix sur IP (VoIP) et les services conver-

gents entre l'univers du fixe et du mobile. Notamment, un service convergent fixe-mobile à destination des PME est en cours de développement par la direction Entreprises.

Réseaux haut débit

Un test approfondi de la technologie Wimax a été mené sur la base d'une licence expérimentale. Il a permis de mesurer les performances actuelles de cette technologie pour mieux en comprendre les risques et opportunités pour un opérateur mobile comme Bouygues Telecom.

Propriété industrielle - Protection des innovations

Bouygues Telecom mène une politique active de protection et de valorisation de ses inventions et de son savoir-faire, notamment par brevet. Fin 2006, Bouygues Telecom détient ainsi un portefeuille de 65 familles de brevets (titres déposés ou délivrés en France).

Partenariats et relations avec l'enseignement supérieur

Bouygues Telecom soutient les établissements d'enseignement supérieur liés au domaine d'activité télécom (GET - Groupe des écoles des télécommunications, Supelec, Eurecom). En 2006, 215 000 euros ont été versés sous forme de dons à ces institutions.

Innovation

Depuis 2001, Bouygues Telecom anime un Conseil scientifique composé d'un cercle de personnalités scientifiques et d'universitaires de haut niveau, reconnus dans les domaines de la biologie, la technologie, l'économie ou la sociologie.

L'innovation s'appuie sur une démarche centralisée, déclinée dans toutes les directions de Bouygues Telecom.

Chaque année, le Forum de l'innovation permet de reconnaître et valoriser les projets innovants et leurs auteurs.

En 2006, parmi plus de 300 projets, 15 ont été présentés et récompensés pour leurs qualités innovantes (mise en œuvre et résultats). Ont notamment été primés un outil de diffusion d'information multi-canal, le nouveau forfait Neo, ainsi qu'un outil d'anticipation du chiffre d'affaires.

Enfin, l'innovation se construit également avec nos partenaires technologiques, nos fournisseurs et nos clients, et lors d'échanges avec des *start-up* et des experts (prospectivistes, sociologues, etc.) afin de profiter de la dynamique externe.

Risques opérationnels

Depuis quatre ans, Bouygues Telecom a mis au point un processus de gestion des risques basé à la fois sur une démarche "descendante" (identification par le management) et sur une démarche "montante" (identification par les opérationnels). La méthodologie commune d'évaluation permet une consolidation trimestrielle centrale propre à dégager les priorités de traitement.

Les grandes catégories de risques identifiés sont les suivantes :

Concurrence

- La recherche d'un candidat à la 4^e licence UMTS récemment relancée par l'Arcep peut déboucher sur l'apparition d'un nouveau réseau bénéficiant de conditions favorables pour s'introduire sur le marché déjà fortement concurrentiel. Bouygues Telecom se prépare à l'arrivée d'un

nouvel entrant en fidélisant ses clients par la générosité de ses offres et par la qualité de sa Relation clients.

- Le mouvement entamé par la grande distribution vers la création de MVNO représente un risque de perte de part de marché dans ce canal de distribution. Bouygues Telecom poursuit le développement d'un réseau de distribution à son enseigne "Réseau Clubs Bouygues Telecom". En parallèle, un travail de fond a été réalisé sur son site internet pour permettre un déploiement de canaux de contacts optimisés.

Technologie

- Le fonctionnement d'un réseau de transmission des communications dépend d'une technologie sophistiquée. Une défaillance logique peut avoir des conséquences sur la délivrance du service. Depuis le lancement de Bouygues Telecom, une structure de contrôle et de sécurité est en veille 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Elle est capable d'intervenir à distance ou de déclencher les alertes nécessaires aux interventions sur site. De plus, un recensement des scénarii de dysfonctionnement a été réalisé. Il permet la mise en place de plans d'actions de réduction de risques, réactualisés plusieurs fois par an.
- L'outil informatique soutient la totalité des processus de traitement des opérations de Bouygues Telecom. Comme un dysfonctionnement peut mettre en péril des activités criti-

ques, un important travail de cartographie des systèmes et de leur adhérence aux principaux processus clients a permis la mise en place d'indicateurs de veille. Depuis plusieurs années, Bouygues Telecom a mis au point un plan de continuité (I-Réagir) régulièrement revu et testé.

Fraude

Du simple vol de mobile en stock jusqu'au détournement massif de trafic d'interconnexion, Bouygues Telecom est une cible évidente pour les tentatives de fraudes. Une structure dédiée à la lutte contre la fraude, dotée d'outils sophistiqués de veille 24 h sur 24, est capable d'agir en temps réel et à distance pour identifier et traiter les fraudes potentielles. Un comité mensuel est en place pour assurer le contrôle et le suivi transverse des actions.

Santé

La téléphonie mobile utilise les ondes comme moyen de transport des communications. Les médias se font régulièrement l'écho de l'interrogation du public sur les possibles effets nocifs sur la santé du téléphone portable ou des relais radio.

Bouygues Telecom encourage les démarches scientifiques en la matière au travers de la Fondation santé et radiofréquences créée en juillet 2005. Déclarée d'utilité publique, celle-ci a pour objet de définir, promouvoir et financer des programmes de recherche sur les effets de l'exposition aux radiofréquences.

Bouygues Telecom met à la disposition du public toutes les informations dont elle dispose sur ces recherches, grâce à un site internet (www.sante.bouyguetelecom.com), à une brochure "État des lieux" et à un dépliant "Le mobile et la santé" diffusé dans toutes ses boutiques. Enfin et surtout, l'entreprise s'engage formellement à tenir compte des résultats scientifiques en mettant en place les mesures de protection que ces études révéleraient nécessaires.

Partenaires externes (fournisseurs)

- Les matériaux composant les terminaux mobiles peuvent être sujets à des pannes. Le taux de panne de mobile de chaque fournisseur fait l'objet d'un suivi permanent selon des critères spécifiques, qui permet des anticipations et réactions rapides de retours produits, en concertation avec les constructeurs en cause.
- Les fournisseurs de matériels de cœur du réseau ont la particularité d'être assez peu nombreux sur leur marché ; il est donc difficile de multiplier les sources d'approvisionnement. Bouygues Telecom opère un suivi contractualisé de la qualité de chaque fournisseur d'éléments critiques, sur la base de critères d'exploitation rigoureux et régulièrement revus.

Risques exogènes

- Les tempêtes et autres phénomènes météorologiques (orages violents

etc.) peuvent détériorer des superstructures du réseau telles que les antennes. Bouygues Telecom a mis au point un processus de secours permettant une remise en état rapide pour assurer une reprise de service dans un délai acceptable.

- Comme toutes les entreprises disposant de sites en bordure de Seine, Bouygues Telecom est exposé au risque de crues de la Seine. Le plan O-Réagir a permis la mise hors d'eau des sites critiques et la mise au point d'un plan de continuité propre à assurer le meilleur service possible pendant une crue éventuelle.

Licence et évolution réglementaire

- Dans le cadre du renouvellement de

la licence, une redistribution des fréquences peut déboucher sur la réduction du spectre actuel qui contraindrait à reconsidérer l'ingénierie globale du réseau. Bouygues Telecom participe activement aux instances de représentation de la profession, en tant qu'acteur reconnu et se prépare aux évolutions techniques nécessaires.

- Bouygues Telecom peut être en décalage ponctuel de conformité face à une exigence légale techniquement complexe à mettre en œuvre. Bouygues Telecom reste vigilant sur toutes les évolutions réglementaires. Il s'attache à justifier techniquement le temps de mise en conformité nécessaire à la qualité de traitement demandée.

Perspectives 2007

Le réseau HSDPA, dont le déploiement a commencé en 2006, entrera en service en 2007 dans les principales agglomérations.

Bouygues Telecom devrait être prête à effectuer, fin 2007, un pré-lancement commercial de la télévision numérique sur mobile, en norme DVB-H, sous réserve de la mise en œuvre par les pouvoirs publics de la procédure d'attribution des fréquences dans les délais requis.

Des tests seront poursuivis pour la mise en service d'applications "sans contact", notamment dans les transports publics et pour les paiements sur mobile.

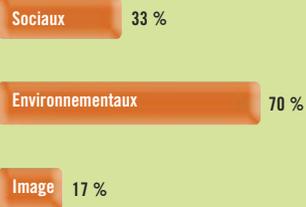
La baisse de 18 %, au 1^{er} janvier 2007, du tarif de terminaison d'appels de Bouygues Telecom pèsera, comme les années précédentes, sur la croissance du chiffre d'affaires net réseau : il devrait atteindre cependant 4 325 millions d'euros, en progression de 3 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : INDICATEURS ANNEXES PAR MÉTIER

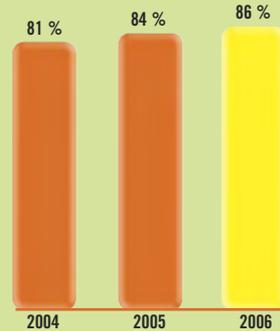


Pourcentage d'UO* dotées de procédures de gestion des risques

* UO : Unité Opérationnelle
Bouygues Construction compte 45 UO

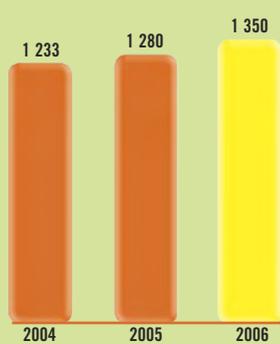


Collaborateurs bénéficiant d'un entretien annuel



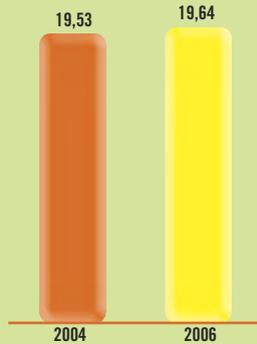
Nombre d'accidents de la route* (avec liers)

* flotte de Bouygues Construction en Europe



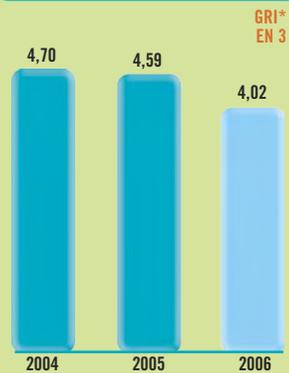
Taux de fréquence des accidents d'intérimaires*

* sur les chantiers de Bouygues Construction



Indicateurs environnementaux

Consommation d'électricité par poste occupé dans les bureaux (en MWh)

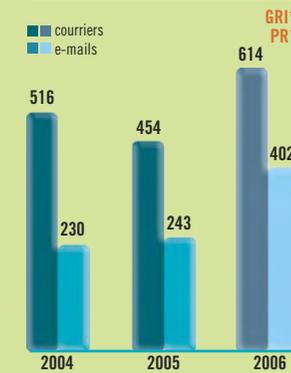


Consommation de papier par poste occupé (en nombre de ramettes)

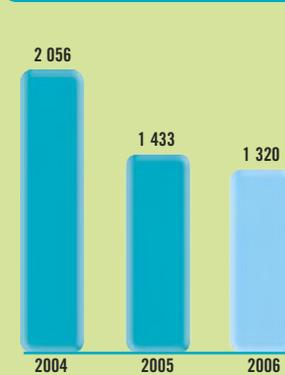


Indicateurs sociétaux et ressources humaines

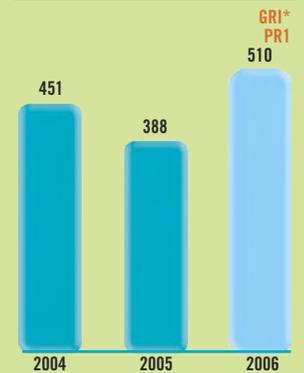
Nombre de réponses aux courriers et e-mails sur le sujet radiofréquences et santé



Montant moyen de l'intéressement salarié (en euros)



Nombre de mesures de champs demandées par les parties prenantes



Nombre d'heures de formation



(*) Les indicateurs font référence à ceux du Global Reporting Initiative, base de données internationale d'indicateurs de développement durable.



Indicateurs environnementaux 2006

29 839 000 kWh
d'énergie consommée

69 000 m³
d'eau consommée

1 600 tonnes
de déchets valorisés

Indicateurs ressources humaines 2006

253
créations nettes d'emplois

40 756 heures d'absence
Taux d'absentéisme
de **3,99 %**

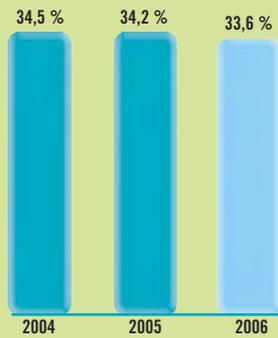
Indicateurs sociétaux 2006

Taux de fréquence
des accidents du travail
de **4,87 %**

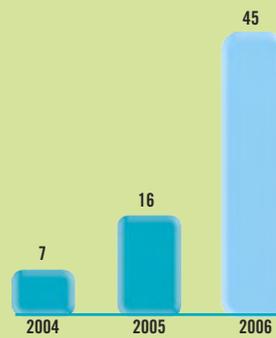
Taux de gravité de **0,18 %**

28 accidents du travail
et accidents de trajets
(avec ou sans arrêt)

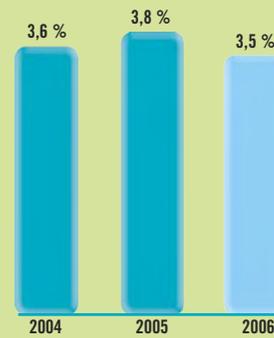
Nombre de femmes cadres



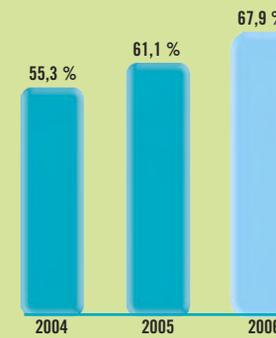
Nombre de travailleurs handicapés embauchés



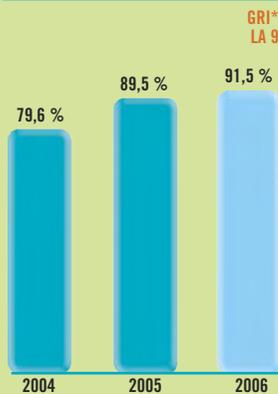
Taux d'absentéisme (hors congés de maternité)



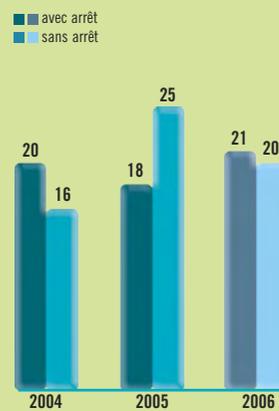
Taux d'adhésion au PEE Groupe



Collaborateurs ayant bénéficié d'une formation



Nombre d'accidents du travail



Nombre d'accidents de trajet





Le siège de Bouygues SA est un outil de communication pour l'ensemble du Groupe

Chiffre d'affaires 2006

60
millions d'euros
(- 6 %)



Résultat d'exploitation

(25)
(- 8,7 %)



Résultat net part du Groupe

603
millions d'euros
(+ 131 %)



Collaborateurs

168

Normes françaises

Services rendus aux filiales

En sus de sa mission de direction générale du Groupe, Bouygues SA fournit à ses différents métiers des services et expertises dans différents domaines : finance, communication, nouvelles technologies, assurances, conseil juridique, ressources humaines, etc.

À cet effet, Bouygues SA et les métiers du Groupe concluent chaque année des conventions dont l'exécution se traduit par la facturation de ces prestations à chacun des métiers.

Management

Bouygues SA apporte la plus grande attention au management du Groupe. Elle veille ainsi à favoriser l'échange et la valorisation des expériences entre structures et métiers, ainsi que l'ani-

mation des équipes et le développement de l'état d'esprit du Groupe.

Nouveau siège social

Bouygues SA s'est installée le 1^{er} juillet 2006 dans son nouveau siège social, situé au 32 avenue Hoche à Paris (8^e arrondissement). La direction générale du Groupe et les collaborateurs de la société mère y exercent désormais leurs activités. Ce bâtiment a été construit par Bouygues Bâtiment Île-de-France. Il est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), devenant ainsi le troisième bâtiment en France et le premier à Paris à bénéficier de cette certification.

Alstom

Bouygues et Alstom partenaires

Le Groupe a pris une nouvelle orienta-

Société mère d'un groupe industriel, Bouygues SA est entièrement dédiée au développement des différents métiers du Groupe. Elle est le lieu où sont prises les décisions qui déterminent l'activité du Groupe et l'allocation de ses ressources financières.

tion stratégique dans l'énergie et les transports. Bouygues et Alstom ont conclu le 26 avril 2006 un protocole d'accord de partenariat commercial et opérationnel. Bouygues a également acquis 21 % du capital d'Alstom, avant de porter sa participation à 25,1 % en décembre 2006. La coopération est désormais effective, et la collaboration entre les équipes des deux groupes s'intensifie progressivement (voir ci-après p. 86-87).

Opérations financières

Simplification de la structure du capital de Bouygues SA

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006, Bouygues SA a mené à

bien l'opération de reconstitution en actions de ses certificats d'investissement et certificats de droit de vote, simplifiant ainsi la structure de son capital.

Émissions obligataires

Le financement à long terme de l'entrée dans le capital d'Alstom a été assuré par l'émission de deux emprunts obligataires : l'un à 7 ans de 1 150 millions d'euros, l'autre à 10 ans de 600 millions d'euros. Le coût actuariel moyen, après couverture de taux, ressort à 4,28 % avant impôt.

Bouygues SA a également émis un emprunt obligataire à 20 ans de 400 millions GBP portant intérêts au taux fixe de 5,50 % l'an. Simultanément, Bouygues a conclu



Ici, le restaurant d'entreprise.



Favoriser les échanges, valoriser les expériences et développer l'état d'esprit Groupe

un contrat de *swap* lui permettant d'échanger les 400 millions GBP, contre 595 millions d'euros. Grâce à cette convention, le coupon s'élève à 5,01 % et le taux actuariel à 5,12 %.

Flux financiers

Bouygues société mère a reçu en 2006 un montant global de dividendes de 722 949 638 euros, versés par les filiales suivantes :

Bouygues Construction :	115 949 955 €
Bouygues Immobilier :	63 000 000 €
Colas :	149 041 282 €
TF1 :	59 667 767 €
Bouygues Telecom :	330 886 644 €
Divers :	4 403 990 €

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre les différentes filiales du Groupe. La trésorerie est centralisée au sein de filiales financières entièrement détenues par Bouygues société mère. Cette centralisation permet d'optimiser la gestion des frais financiers en relayant, avec la trésorerie disponible de certaines filiales, les lignes de crédits confirmées, obtenues auprès d'établissements de crédits par d'autres filiales.

Recherche et développement

Les équipes de recherche et de développement sont, pour l'essentiel, décentralisées dans les grandes filiales.

Bouygues SA joue cependant un rôle d'animation, d'échanges et de conseil au travers d'une équipe de recherche et développement spécialisée, le e-Lab. Il accompagne les métiers de Bouygues

dans les évolutions technologiques en les sensibilisant aux innovations issues du monde de la recherche et des *start-up*. Le e-Lab a également développé une expertise reconnue en matière de recherche opérationnelle dans les domaines de l'optimisation.

Aujourd'hui, les activités du e-Lab s'articulent autour de quatre missions principales :

- produire ou expérimenter en avance de phase (avant diffusion commerciale sur le marché) des innovations, scientifiques ou logicielles, en sciences de la décision et dans le domaine des nouvelles technologies ;
- conseil et accompagnement de projets complexes et à forte valeur ajoutée technologique ou scientifique au sein des métiers ;
- mise en relation des filiales du Groupe avec les créateurs d'innovations, les *start-up*, les laboratoires académiques ou les industriels ;
- animation et coordination de la filière Innovation, dont l'objet est l'échange et le partage de bonnes pratiques au sein du Groupe.

Autres activités

Finagestion, la filiale qui a repris les participations que détenait Saur dans plusieurs sociétés africaines, a dégagé en 2006 un résultat positif en ligne avec les prévisions. Le contrat de SDE, qui distribue l'eau au Sénégal, a été renouvelé. La filiale Siza en Afrique du Sud est en cours de cession.

ALSTOM UNE COOPÉRATION PROMETTEUSE



Alstom est leader mondial des trains à très grande vitesse

Faits marquants

- **Avril** : Mise en place de la coopération commerciale et opérationnelle entre les groupes Bouygues et Alstom.
- **Septembre** : contrats remportés avec Alstom à Reims (conception, financement, construction et exploitation du tramway) et pour la centrale nucléaire de Flamanville (génie civil et turbine à vapeur de la centrale nucléaire).
- **Octobre** : première concrétisation de cette coopération, Bouygues prenant une participation de 50 % dans Alstom Hydro Holding, une société créée par Alstom pour regrouper l'ensemble de son activité hydroélectrique.

Accord de coopération non exclusive entre Bouygues et Alstom

La complexité croissante des grands projets de construction d'infrastructures conduit certains clients à conclure des contrats "clés en main" dont l'objet est de plus en plus large, du financement à l'exploitation, en passant par la conception, la construction et la gestion du risque.

Dans ce contexte, Alstom et Bouygues doivent relever des défis communs : détection des besoins et accompagnement des clients dès l'amont des projets, maîtrise des coûts commerciaux, pression sur les délais et les garanties de performances, gestion contractuelle plus complexe.

Le 26 avril 2006, Alstom et Bouygues ont signé un protocole de coopération commerciale et opérationnelle. En partageant leurs meilleures pratiques dans la gestion des projets et en conjuguant leurs forces commerciales, les deux groupes comptent proposer ensemble, selon les opportunités à travers le monde, des projets intégrés, conjuguant le savoir-faire de Bouygues dans le génie civil et celui d'Alstom dans les systèmes, équipements et services de génération d'électricité ou de transport ferroviaire.

Ce protocole de coopération n'instaure cependant aucune exclusivité réciproque. Les deux groupes continueront de travailler avec les meilleurs partenaires pour chaque projet, dans l'intérêt de leurs clients.

En 2006, Bouygues a conclu un important protocole de coopération non exclusive avec Alstom. Bouygues a également acquis 25,1 % du capital d'Alstom.

Entrée de Bouygues dans le capital d'Alstom

En accompagnement de ce partenariat, Bouygues a acquis le 26 juin 2006 la participation de l'État français dans Alstom, soit 29 051 244 actions représentant 21,01 % du capital. Les actions ont été acquises au prix de 68,21 euros par action, ce qui a représenté pour Bouygues un investissement de 2 milliards d'euros. La Commission des communautés européennes avait préalablement autorisé cette acquisition.

Bouygues a porté ensuite sa participation à 25,1 % du capital d'Alstom, des actions supplémentaires ayant été acquises sur le marché.

Bouygues a pris un engagement de conservation des titres Alstom acquis auprès de l'État pour une durée de trois ans minimum.

Conformément à la réglementation boursière, Bouygues a déclaré ses intentions pour les douze mois à venir en indiquant principalement qu'elle se réserve d'augmenter sa participation dans Alstom, mais qu'elle n'a pas



Alstom a installé 25 % des équipements d'électricité thermique dans le monde



Un savoir-faire technologique

l'intention d'en prendre le contrôle : Bouygues n'envisage pas de dépasser le seuil du tiers du capital ou des droits de vote d'Alstom et ne déposera pas d'offre publique.

La participation dans Alstom est consolidée par mise en équivalence ; au 31 décembre 2006, la contribution nette a été incluse dans les résultats consolidés de Bouygues.

Création avec Alstom d'une société commune dans l'hydroélectricité

Dans le cadre de l'instauration d'une coopération entre les deux groupes, Bouygues a également pris, pour un montant de 150 millions d'euros, une

participation de 50 % dans Alstom Hydro Holding, une société créée par Alstom pour regrouper ses activités de fournitures d'équipements de production d'hydroélectricité. La nouvelle organisation de son activité hydroélectrique et la présence de Bouygues s'inscrivent dans le cadre des engagements souscrits par Alstom vis-à-vis de la Commission européenne.

Alstom est le leader mondial sur ce segment du marché des équipements pour la production d'électricité. Bouygues, de son côté, s'intéresse au marché des centrales hydroélectriques dont la réalisation inclut une part importante de génie civil. Une clause des accords conclus confère à Bouygues la faculté de céder sa participation à Alstom en cas de blocage sur certaines décisions au sein du conseil d'administration ou pendant une période de vingt jours suivant le 31 octobre 2009.

Présentation générale d'Alstom

Alstom, présent dans 70 pays, est un groupe international qui emploie plus de 60 000 collaborateurs. Il a réalisé au cours du dernier exercice un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros avec ses trois secteurs d'activité : les fournitures de centrales et équipements pour la production d'énergie (secteur Power Systems) ; les services d'exploitation et de maintenance des centrales de production d'énergie (secteur Power Service) ; la fourniture de matériels roulants ferroviaires, dont les TGV, et de systèmes de signali-

sation, ainsi que les services d'exploitation des systèmes de transport (secteur Transport).

L'activité du groupe est répartie de la façon suivante : 50 % en Europe, 20 % en Asie / Pacifique ; 20 % en Amérique du Nord et du Sud ; 10 % en Afrique et au Moyen-Orient.

Plus de 250 000 actionnaires détiennent le capital d'Alstom.

Les secteurs d'activité d'Alstom

Secteur Power Systems Secteur Power Service

Dans la production d'électricité, les secteurs Power Systems et Power Service offrent la gamme de systèmes, d'équipements et de services la plus complète du marché. Leurs technologies parmi les plus avancées permettent de répondre à une demande croissante, qu'il s'agisse de nouvelles installations ou de la modernisation d'équipements et de leur maintenance à long terme. Alstom occupe ainsi le troisième rang mondial. Ses principaux concurrents sont General Electric, Siemens et Mitsubishi. D'autres concurrents sont présents sur une partie des segments du marché.

L'avantage compétitif d'Alstom est d'être présent sur tous les types de production d'électricité, hydraulique, fuel, gaz, charbon et lignite, ainsi que sur la partie conventionnelle des centrales nucléaires. Alstom est également spécialiste de la conduite de projets clés en main, ce qui permet



d'optimiser la performance des centrales. Alstom est aussi, de loin, le leader des techniques de combustion propre et, plus généralement, des systèmes antipollution performants et économiques qui permettent à ses clients de respecter, voire d'anticiper, les normes environnementales.

Alstom considère qu'il a installé près de 25 % des équipements de production d'électricité thermique dans le monde. Cette expérience est essentielle dans le domaine des services où Alstom réalise la mise à niveau d'installations existantes, d'origine Alstom ou autres. Le secteur Power Service assure la maintenance sur toute la durée de vie des installations. Ses concurrents principaux sont General Electric, Siemens et Mitsubishi qui

se concentrent sur le service de leurs propres équipements. Le secteur Power Service accorde également la plus haute priorité aux systèmes et services qui rendent les sites de production à la fois plus propres et plus efficaces.

Alstom est enfin leader mondial des équipements d'hydroélectricité avec environ 30 % du marché.

Secteur Transport

Aux opérateurs des transports ferroviaires, le secteur Transport propose une gamme de systèmes, d'équipements et de services parmi les plus complets du marché. Leader mondial des trains à très grande vitesse, Alstom est très présent sur le marché des transports urbains (tramways et métros), mais aussi sur celui des trains régionaux,



Bouygues et Alstom ont remporté le contrat de la centrale nucléaire de Flamanville



Le projet de tramway Citadis à Reims, contrat remporté par Alstom et Bouygues

des trains interrégionaux à grande vitesse, de la signalisation, des équipements d'infrastructure et de tous les services associés.

Deuxième fournisseur mondial d'équipements ferroviaires, Alstom occupe une position forte face à ses principaux concurrents Bombardier et Siemens. Alstom se positionne comme un leader dans les technologies de pointe : gestion du trafic ferroviaire, métros automatiques, systèmes d'alimentation par le sol des tramways, développement du train du futur, quatrième génération des trains à très grande vitesse (AGV). Celui-ci sera capable de transporter 450 passagers à 350 km/h en vitesse commerciale.

L'activité commerciale d'Alstom en 2006

Au 31 mars 2006, les prises de commandes du groupe Alstom avaient progressé de 8 % par rapport au 31 mars 2005 en base comparable, atteignant 15,3 milliards d'euros, ce qui portait le carnet de commandes à 27 milliards d'euros (+ 9 % en base comparable). Les neuf premiers mois de l'exercice 2006 / 2007 ont confirmé cette tendance positive puisque Alstom a enregistré 14,3 milliards d'euros de commandes, soit une hausse de 34 % par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice précédent en données comparables. Au 31 décembre 2006, le carnet de commandes atteignait 31 milliards d'euros, soit environ 28 mois d'activité.

Le secteur Power Systems connaît

une activité record, ayant presque doublé ses prises de commandes au 31 décembre 2006 par rapport à celles réalisées à la même date de l'exercice précédent. Les commandes du secteur Power Service sont restées soutenues. Les commandes du secteur Transport ont été relativement faibles pendant le troisième trimestre, mais des contrats importants (locomotives en Chine et sous-traitance des trains de banlieue à Paris) n'ont pas encore été comptabilisés.

Parmi les performances commerciales remarquables obtenues par les secteurs Power Systems et Power Service en 2006 figurent plusieurs très grands contrats (les chiffres indiqués correspondent à la part du groupe Alstom dans le contrat) :

- Deux centrales clés en main à Fos-sur-Mer en France (300 millions d'euros).
- Fourniture de la plus grande turbine à vapeur jamais construite pour la future centrale nucléaire EPR à Flamanville en France (350 millions d'euros).
- Réalisation en Allemagne, à Neurath, de la plus grosse centrale thermique au lignite dans le monde (450 millions d'euros).
- Deux centrales à gaz à cycle combiné en Italie dans les Abruzzes et en Calabre (470 millions d'euros).
- Contrat clés en main et contrat de service de douze ans pour une centrale à gaz à cycle combiné située à Sidney en Australie (250 millions d'euros).



En Chine, Alstom a fourni des turbines et des alternateurs pour le barrage des Trois Gorges

- Contrat clés en main et contrat de service de douze ans pour une centrale à gaz à cycle combiné située au Royaume-Uni (400 millions d'euros).
 - Une centrale à cycle combiné à Malaga en Espagne (300 millions d'euros).
 - Une centrale au charbon à hautes performances à Weston, aux États-Unis (560 millions d'euros).
 - Une centrale au charbon propre près de Galabavo en Bulgarie (700 millions d'euros).
 - Réalisation clés en main de la plus grande centrale au charbon propre en Pologne à Belchatow (900 millions d'euros).
 - Une centrale en cogénération à Moscou (170 millions d'euros), première commande d'usine "clés en main" en Russie.
- Le secteur Transport a, de son côté,
- obtenu de bons résultats commerciaux en 2006 et notamment les grands contrats suivants :
 - 70 voitures TER à deux niveaux pour la SNCF (135 millions d'euros).
 - Deuxième ligne du tramway d'Orléans (108 millions d'euros).
 - Tramway de Reims (222 millions d'euros).
 - 16 trains suburbains à Stockholm (120 millions d'euros).
 - 170 voitures pour le métro de Budapest (220 millions d'euros environ).
 - 37 trains régionaux pour la Deutsche Bahn (160 millions d'euros).
 - 49 trains régionaux en Suède (240 millions d'euros).
 - 27 rames de métro et une option pour 40 rames supplémentaires à

Hambourg (123 millions d'euros).

- Premier tramway d'Alger (225 millions d'euros).

Enfin, Alstom a signé en Chine une série d'accords significatifs dans ses deux domaines d'activités, les équipements de transport ferroviaire et la génération d'électricité. Dans le transport ferroviaire, Alstom et son partenaire chinois ont été retenus pour la fabrication de 500 locomotives de fret (la part d'Alstom s'élève à 300 millions d'euros). Dans la génération d'électricité, les accords portent sur des équipements de production d'hydroélectricité (100 millions d'euros).

Les résultats d'Alstom

Alstom clôt ses exercices le 31 mars. Les résultats d'Alstom reflètent, depuis 2005, la réussite de son plan de redressement.

Résultats de l'exercice 2005 / 2006

Alstom a atteint au cours de l'exercice 2005 / 2006 les objectifs qu'il s'était fixés : une marge opérationnelle de 5,6 %, avec un résultat opérationnel de 746 millions d'euros (+ 73 % en données comparables) ; un cash-flow libre positif de 525 millions d'euros, contre 77 millions d'euros à fin mars 2005 ; un résultat net positif de 178 millions d'euros, contre une perte de 628 millions d'euros en 2004 / 2005 ; une dette ramenée à 1,25 milliard d'euros.

Résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2006 / 2007

Les résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2006 / 2007 confirment que le groupe est désormais entré dans une phase de croissance rentable : au 30 septembre 2006, le chiffre d'affaires semestriel est en hausse de 8 % en données comparables par rapport au premier semestre de l'exercice

précédent. La profitabilité a continué de croître (marge opérationnelle à 6,3 % contre 5,5 %). Le résultat net semestriel est en hausse de 67 % (227 millions d'euros part du groupe). Le groupe a dégagé un cash-flow libre important de 747 millions d'euros (+ 108 %). L'endettement net s'élève à 611 millions d'euros, le ratio endettement net sur fonds propres passant de 68 % à 30 %.

L'action Alstom

Le 31 juillet 2006 le titre Alstom a été réintégré dans l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris, signe supplémentaire de la réussite du plan de redressement. Le cours de l'action Alstom a atteint 102,70 euros le 29 décembre 2006, dernière séance de l'exercice 2006, en hausse de 111,23 % sur l'année 2006, ce qui place l'action Alstom au 2^e rang des meilleures performances boursières réalisées par les sociétés du CAC 40 en 2006.

Perspectives

Alstom tire parti des bonnes conditions du marché de l'énergie. Le rebond des commandes enregistré au cours des dernières années, ainsi que le niveau de celles réalisées au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2006 / 2007, devraient se traduire par une hausse du chiffre d'affaires de 10 % pour l'exercice 2006/2007 par rapport à l'année précédente en base comparable.

La marge opérationnelle devrait continuer de s'améliorer au cours du second semestre 2006 / 2007 et l'objectif de 7 %, précédemment fixé pour l'exercice 2007 / 2008, devrait être dépassé.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2007



Bouygues Immobilier a lancé le projet Seine Ouest, un quartier d'affaires de 160 000 m²

Bouygues Construction met en œuvre les plus grands tunneliers du monde

Bouygues Construction vient de démarrer la réalisation d'un "tunnel bitube" en Chine au moyen des deux tunneliers les plus grands du monde (15,43 mètres de diamètre).

Bouygues Travaux Publics est chargé de réaliser une traversée sous-fluviale de 2 x 3 voies sur 8 kilomètres. Située sous l'estuaire du fleuve Yangtze, elle permettra de relier l'île de Chang Xing au district de Shanghai-Pudong sur le continent. Les deux tunneliers creuseront simultanément, permettant ainsi de livrer l'ouvrage pour l'exposition universelle de Shanghai en juin 2010.

Le contrat d'un montant total de 185 millions d'euros (dont 74 millions pour Bouygues Travaux Publics) est mené en *joint-venture* avec l'entreprise chinoise Stec. En période de pointe, près de 400 collaborateurs seront mobilisés sur ce chantier. Il s'agit du premier contrat de construction pour Bouygues Travaux Publics en Chine continentale, présent jusqu'alors en

qualité de conseiller technique sur différentes opérations (stade olympique de Pékin).

Jusqu'à-là, le record de tunnelier le plus grand du monde était tenu par celui qui a permis la construction du tunnel de Groene Hart aux Pays-Bas (14,90 mètres de diamètre), livré fin 2005 par Bouygues Travaux Publics.

Démarrage du projet Gautrain en Afrique du Sud

Le financement du projet Gautrain, en Afrique du Sud, a été mis en place le 26 janvier 2007. Bouygues Construction entre donc dans la phase de réalisation des travaux (500 millions d'euros) de cette liaison ferroviaire de 80 km reliant Johannesburg, Pretoria et l'aéroport international de Johannesburg.

Lancement de Seine Ouest par Bouygues Immobilier

Le 26 janvier 2007, Bouygues Immobilier a lancé le nouveau quartier d'affaires, Seine Ouest, situé à la lisière du périphérique de Paris.

Cet ensemble de 160 000 m² est le fruit d'une volonté commune des villes d'Issy-les-Moulineaux et de Paris. L'objectif est de transformer les dernières friches industrielles en un nouveau quartier d'affaires aux standards internationaux. Trois grandes opérations y verront le jour :

- l'immeuble EOS Generali, livrable mi-2008, 46 000 m², qui devrait accueillir une grande entreprise internationale ;

- sur l'emplacement des anciennes tours EDF, un projet de 89 000 m² qui comprend la tour Mozart (45 500 m²). Celle-ci accueillera le futur siège de Bouygues Telecom. Sa livraison est prévue mi-2010 ;
- un projet de 24 000 m², dont le futur siège de Bouygues Immobilier, livrable en 2009.

Les architectes du cabinet Architectonica, Bridot Willerval, ainsi que Christian de Portzamparc et Jean-Michel Wilmotte ont dessiné les immeubles qui donneront une identité forte à ce quartier tourné vers l'avenir.

Cet ensemble sera une vitrine de l'innovation en matière de Haute Qualité Environnementale avec une consommation en énergie primaire deux fois inférieure à la moyenne du parc français de bureaux, des émissions de CO₂ très faibles (12 kg / m² / an) et l'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire des restaurants d'entreprises.

Protocole de cession de Spie Rail à Colas

Colas et Spie, dont l'actionnaire principal est PAI Partners, ont signé un protocole de cession de Spie Rail à Colas, sous condition suspensive de l'obtention d'un accord des autorités compétentes sur l'opération de concentration. Spie Rail est une société spécialisée dans les travaux ferroviaires en France et à l'international.

Concomitamment, Colas SA et Amec plc ont signé un accord pour la cession à



Importants contrats pour Alstom début 2007

Colas SA de 50 % des titres de la société Amec Spie Rail Systems Ltd (ASRSL), société ferroviaire anglaise, dont les autres 50 % sont détenus par Spie Rail.

L'ensemble représente en 2006 un chiffre d'affaires total de l'ordre de 400 millions d'euros.

Bouygues Telecom lance une première offre illimitée vers tous les fixes 24 h / 24 et 7 j / 7

Jusqu'au 26 mars 2007, Bouygues Telecom a proposé le forfait Exprima 24 h / 24 avec appels gratuits et illimités 24 h / 24, 7 jours sur 7 vers tous les fixes, *box* comprises, en France métropolitaine.

Ce forfait permet d'utiliser le même téléphone au domicile comme à l'extérieur.

Bouygues Telecom répondait ainsi aux besoins du client : 60 % des appels passés depuis un mobile se font en dehors du domicile ; un tiers des appels passés depuis un mobile se font vers les fixes.

Bouygues Telecom lance un forfait BlackBerry à moins de 10 euros

Bouygues Telecom Entreprise a lancé le 16 janvier 2007 le BlackBerry® Pearl, dernier né de la gamme BlackBerry, en proposant aux petites entreprises un forfait data mensuel de 9 euros.



Un protocole de cession de Spie Rail à Colas a été signé

Réalisation définitive du rapprochement TPS et Canal+

Le 4 janvier 2007, TF1, M6 et Vivendi ont signé l'accord réalisant définitivement le rapprochement des activités de télévision payante en France de TPS et du groupe Canal+. TF1 détient désormais 9,9 % de Canal+ France, nouvelle entité contrôlée par Vivendi.

Nouveau succès commerciaux pour Alstom

Début 2007, Alstom a obtenu plusieurs succès commerciaux significatifs : la SNCF a commandé à Alstom Transport 51 nouvelles rames de trains régionaux

pour 270 millions d'euros ; Alstom Hydro a remporté deux contrats de fourniture d'équipements en Équateur et au Venezuela pour un montant total de 100 millions d'euros ; enfin, Alstom Power va moderniser la centrale nucléaire de Laguna Verde au Mexique, contrat d'un montant global de 470 millions d'euros, dont 150 millions d'euros environ pour Alstom Power.

Alstom a annoncé le 8 mars 2007 un accord portant sur l'acquisition pour un prix de 242 millions USD de PSM, une entreprise américaine de haute technologie qui fournit des composants perfectionnés pour les turbines à gaz et des solutions permettant de réduire l'émission d'oxydes d'azote.



Le nouveau siège social de Bouygues comprend un centre d'affaires mis à la disposition des managers du Groupe pour leurs invités.

3. Les risques

94

Risques pays

94

Risques de marché

98

Faits exceptionnels - Litiges

99

Assurances - Couverture des risques

Le groupe Bouygues est confronté à des risques de nature différente. Il continue à renforcer sa politique d'identification et de gestion de ces risques afin de pouvoir atteindre ses principaux objectifs.

I. RISQUES PAYS

La plupart des métiers ne sont pas ou peu concernés par les risques pays.

Pour limiter le risque lié à l'instabilité de certains pays, le Groupe s'est doté d'une organisation flexible, permettant un retrait des pays concernés avec des pertes financières limitées. Le Groupe cherche à assurer la continuité des contrats vis-à-vis de ses clients, mais assure avant tout la sécurité de ses collaborateurs, notamment par le rapatriement lorsque cela s'avère nécessaire. Des assurances contre le risque politique sont mises en place au cas par cas, et les impacts financiers font l'objet de procédures de contrôle interne strictes.

L'activité travaux de Colas est réaffectée à plus de 95 % en Europe ou en Amérique du Nord (États-Unis ou Canada). L'exposition au risque pays est donc faible de même que les risques de non paiement puisque 60 à 65 % du chiffre d'affaires est réalisé pour des clients publics (États, collectivités territoriales) avec de très nombreux contrats de faible montant.

Bouygues Construction n'a pas actuellement d'activité significative dans des pays qui connaissent des troubles civils ou militaires importants.

Bouygues Construction, présent au Turkménistan depuis plus de dix ans, a été l'objet en 2006 d'une campagne de presse concernant ses activités dans cette ex-république de l'Union Soviétique. Dans l'exercice de ses métiers, Bouygues Construction entend observer une neutralité politique. Le Groupe, qui respecte les situations d'embargo applicables à certains pays, constate qu'aucune mesure de ce type n'est actuellement en vigueur au Turkménistan et, qu'à sa connaissance, ni les pouvoirs publics ou l'Union Européenne, ni les grandes organisations publiques internationales n'ont émis des réserves portant sur l'exercice d'une activité économique au Turkménistan.

Finagestion, filiale de Bouygues, reste concernée par un risque pays, celui de la Côte d'Ivoire puisque cette structure a repris dans son périmètre les filiales africaines de Saur.

Ces activités ivoiriennes sont exercées par les sociétés CIE et Sodeci, qui assurent la distribution de l'eau et de l'électricité en qualité de délégataire de services publics, sans prise en charge des investissements. La filiale ivoirienne Ciprel produit, quant à elle, l'électricité et possède à ce titre des actifs. En dépit de l'instabilité de la



Travaux routiers en Alberta, Canada

situation politique, ces sociétés ont pu maintenir, durant l'exercice 2006, un niveau d'activité normal. À fin 2006, l'exposition nette du groupe Bouygues en Côte d'Ivoire n'est pas significative en raison des garanties BPL qui ont été souscrites.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Gestion du risque de taux et du risque de change

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part des dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe, grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêt européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêts dans les principales devises hors de la zone euros.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, *swaps* de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; *swaps* de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,

- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux font l'objet d'états de *reporting* spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Règles de couverture

En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des *swaps* de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participations des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de

façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécoms-médias) ; ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des *swaps*, des *future rate agreements*, ou en le limitant par des *caps*, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste

valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instru-

ment de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de +19 millions d'euros. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de *swaps* de taux permettant de couvrir la dette du Groupe (couverture de juste valeur et couverture de flux de trésorerie) et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante (en millions d'euros) :

- opérations s'inscrivant dans le cadre

d'une relation de couverture de juste valeur d'un élément d'endettement : + 6 ;

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : + 13.

En cas de *translation* de la courbe des taux de +1,00 % (et respectivement -1,00 %) la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à +18 M€ (respectivement +20 M€).

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1,00 % de l'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à +15 millions d'euros.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.



Salle Pleyel, à Paris, rénovée en 2006

Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	Dettes financières courantes 2007	Dettes financières non courantes						Autres	Total	
		1 à 2 ans 2008	2 à 3 ans 2009	3 à 4 ans 2010	4 à 5 ans 2011	5 à 6 ans 2012	6 ans et plus 2013 et plus		dettes non courantes 12/2006	Total 12/2005
Emprunts obligataires	140		1 007	498	749		4 310	6 564	4 008	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	98	29	65	23	9	6	45	177	176	
Emprunts issus des locations financements	24	15	13	12	8	4	4	56	57	
Emprunts et dettes financières diverses	149	16	20	3	5	3		47	20	
Emprunts participatifs										
Total emprunts portant intérêts	411	60	1 105	536	771	13	4 359	6 844	4 261	
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom	456								460	
Total (y compris option Bouygues Telecom)	867	60	1 105	536	771	13	4 359	6 844	4 721	
Rappel au 31/12/2005	694	549	35	1 036	526	782	1 793		4 721	

Répartition de la dette financière court terme et long terme par devises

	Zone Europe						Total
	Euro	Livre Sterling	Autres devises	Dollar US	Franc CFA	Autres devises	
Long terme 12/2006	6 105	650	19	13	31	26	6 844
Court terme 12/2006	833	2	16	1	5	10	867
Long terme 12/2005	4 610	38	23	9	35	6	4 721
Court terme 12/2005	677		3	1	11	2	694

Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2006	12/2005
Dettes à taux fixé ⁽¹⁾	87 %	85 %
Dettes à taux variable	13 %	15 %

(1) dettes à taux fixé pour plus d'un an

Risque de taux

Au 31 décembre 2006, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par natures de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixe	Total
Passifs financiers	693	7 018	7 711
Actifs financiers ^(*)	3 535		3 535
Position nette avant gestion	(2 842)	7 018	4 176
Couverture de taux	345	(345)	
Position nette après gestion	(2 497)	6 673	4 176
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités	275		
Position nette après gestion et correctif	(2 222)		

(*) y compris six millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme engendrerait une diminution des frais financiers de 22,2 millions d'euros en année pleine.

Couverture du risque de taux

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2006			Total en-cours 31/12/2005	
	2007	2008 à 2011	Au-delà		
Swaps de taux					
- sur actifs financiers	951	32	/	983 ⁽¹⁾	559
- sur passifs financiers	311	788	55	1 154 ⁽²⁾	1 068
Future rate agreements					
- sur actifs financiers	/	/	/	/	/
- sur passifs financiers	/	/	/	/	/
Caps / floors					
- sur actifs financiers	/	/	/	/	/
- sur passifs financiers	/	204	/	204	/

(1) dont payeur taux fixe : 583

(2) dont payeur taux fixe : 654

Sûretés réelles

	Total 12/2006	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2005
								Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans		
Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	10	2		8				1	4	5	10	9
Nantissements de titres et prêts subordonnés	8	8							6	2	8	25
Total Groupe	18	10		8				1	10	7	18	34

Couverture du risque de change - Analyse par devise

Devises	31 décembre 2006 (contre-valeur en millions d'euros)					Total	Total en-cours 31/12/2005
	Dollar US	Livre Sterling	Franc Suisse	Dollar Hong-Kong	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme	158	14	/	/	191	363	114
- Ventes à terme	110	13	4	27	56	210	269
Swaps de devises							
	62	32	43	/	118	255	321
Options de change							
- Achats à terme	20	2	2	36	7	67	53
- Ventes à terme	/	/	/	/	/	/	4

Exposition au risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital qu'il détient.

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2006, la trésorerie disponible s'élève à 3 535 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 4 205 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et inutilisées à cette date. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun *covenant* financier et aucun *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues.

3. FAITS EXCEPTIONNELS - LITIGES

Les sociétés du Groupe sont engagées dans divers procès et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas à la connaissance de la société un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les mon-

tants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes.

Les principaux litiges en cours à ce jour sont les suivants.

Construction

Dans le cadre de l'exécution des projets, Bouygues Construction peut être conduite à formuler des réclamations. Celles-ci ont le plus souvent pour objet des perturbations de l'exécution des travaux ou des modifications de la conception des ouvrages alors que ceux-ci sont en cours d'exécution. La plus importante réclamation actuellement en cours porte sur les travaux de réalisation du Laser-Mégajoule à Bordeaux, pour le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Deux filiales de Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment International et Bouygues Travaux Publics sont respectivement parties à deux contentieux arbitraux, l'un concernant un projet en Ouganda, l'autre un projet en Hongrie.

Des filiales de Bouygues Construction et Colas sont concernées par des actions menées par les autorités françaises de la concurrence.

Les dossiers les plus importants sont les suivants :

- Le Conseil de la concurrence doit rendre, au premier trimestre 2007, sa décision dans le dossier METP Île-de-France relatif à des pratiques

commises dans la première partie des années 90. L'assiette de la sanction étant le chiffre d'affaires du dernier exercice clos précédant la sanction, les filiales Brézillon et Bouygues Bâtiment Ile-de-France, venant aux droits de son ancienne filiale Olin, sont toutes deux exposées à un risque de sanction pécuniaire significatif. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a proposé au Conseil de retenir le taux maximum applicable, soit 5 % du chiffre d'affaires des entreprises concernées. Ces deux sociétés ont contesté l'analyse du Conseil de la concurrence et souligné le caractère disproportionné de la sanction proposée. Cependant, par prudence, elles ont constitué des provisions.

- À la suite d'une décision de sanction prononcée en 1995 par le Conseil de la concurrence, un contentieux indemnitaire, engagé en 1997 par la SNCF à l'encontre de toutes les entreprises ayant exécuté des marchés sur le TGV Nord, est en cours devant le Conseil d'État. La SNCF souhaite être indemnisée du préjudice qu'elle estime avoir subi. Une expertise — qui a duré plusieurs années — a été établie, pour certains lots, un préjudice significativement inférieur aux estimations de la SNCF et a conclu pour d'autres lots qu'une telle évaluation était peu probante compte tenu des difficultés propres au chiffrage d'ouvrages de génie civil.

Télécoms

- À la suite de la panne qui a affecté son réseau le 17 novembre 2004, Bouygues Telecom avait assigné aux États-Unis la société Tekelec afin d'obtenir réparation de son préjudice. Cette société est le fournisseur des serveurs informatiques HLRV, éléments clés du réseau Bouygues Telecom. Une transaction a été conclue fin février 2007 entre Bouygues Telecom et Tekelec, mettant fin à ce litige.
- Le 30 novembre 2005, Bouygues Telecom a été condamnée par le Conseil de la concurrence à verser une amende de 58 millions d'euros dans le cadre du dossier "Entente dans la téléphonie mobile". Bouygues Telecom a fait appel auprès de la

cour d'appel de Paris qui a confirmé la décision du Conseil de la concurrence le 12 décembre 2006. Bouygues Telecom a formé un pourvoi en cassation le 9 janvier 2007.

- À la suite de cette condamnation, plus de 3 600 contentieux indemnitaires ont été engagés par des clients à l'encontre de Bouygues Telecom. Une audience a été fixée le 29 mars 2007. Les demandes individuelles de dommages intérêts les plus élevées ne dépassent pas 300 euros.
- Sept mandataires gérants de Clubs Bouygues Telecom ont assigné RCBT, filiale de Bouygues Telecom, devant le Conseil des prud'hommes de Versailles en vue d'obtenir la requalification de leur relation avec RCBT



Cockpit de Bouygues Telecom

en contrat de travail et le versement de diverses indemnités. Douze autres mandataires gérants se sont ensuite joints à cette action. À la suite d'un premier jugement défavorable rendu le 25 avril 2006, RCBT a interjeté appel. La Cour d'appel de Versailles a rendu le 24 octobre 2006 un arrêt confirmant l'existence d'un contrat de travail entre RCBT et certains mandataires gérants. L'audience consacrée au montant des indemnités réclamées par les mandataires gérants se tiendra en 2007.



- Bouygues et Bouygues Telecom poursuivent devant le tribunal de première instance des Communautés européennes leurs recours qui ont pour objet les aides d'État octroyées lors de la recapitalisation de France Télécom en 2002, ainsi que le caractère illicite de la modification rétroactive des redevances UMTS dont ont bénéficié Orange et SFR.
- Bouygues Telecom a également dénoncé l'existence et les pratiques du duopole Orange-SFR qui domine le marché français de la téléphonie mobile. Le Conseil de la concurrence étudie actuellement le dossier.

4. ASSURANCES - COUVERTURE DES RISQUES

Bouygues s'emploie en permanence à optimiser et à pérenniser les contrats d'assurance souscrits par Bouygues SA et ses filiales, non seulement pour se protéger contre d'éventuels sinistres,

exceptionnels par leur ampleur ou leur nombre, mais aussi pour que cette protection soit et reste à un niveau de coût qui préserve la compétitivité du Groupe. Cette politique d'assurance sur le long terme nécessite un partenariat avec des assureurs de qualité, ayant une excellente solidité financière. Pour le maintenir et pour éviter que certaines informations puissent être utilisées au préjudice des intérêts du Groupe et de ses actionnaires, notamment dans le cadre des contentieux, le Groupe veille à garder une grande confidentialité sur le montant des primes et sur les conditions de garantie, tout spécialement sur les contrats d'assurance de responsabilité.

La grande diversité des activités du Groupe et de ses filiales oblige à souscrire des assurances très variées adaptées à chaque cas. En effet, les risques encourus par les cinq métiers du Groupe ne sont pas comparables. Aussi, chaque métier souscrit-il ses propres contrats d'assurance. Les montants de prime sont extrêmement

divers ; les cotisations versées par le Groupe aux compagnies d'assurances IARD représentent environ 0,3 % du chiffre d'affaires du Groupe, pourcentage qui ne peut être apprécié qu'en tenant compte de cette diversité des métiers.

Outre les contrats d'assurance légalement obligatoires (exemples : assurances décennales bâtiment en France, responsabilité civile automobile), les contrats d'assurance souscrits sont essentiellement les suivants :

- **Assurances de dommages aux biens** : les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens assurés. Sur les plus grosses concentrations de valeurs toutefois, les montants de garantie sont limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe, défini en accord avec les assureurs, et suite à des expertises préalables faites par des consultants externes au Groupe.

Lorsque des dommages aux biens assurés sont susceptibles de conduire à des interruptions d'activité, une garantie est souscrite pour couvrir les pertes d'exploitation consécutives. Le montant de cette garantie est déterminé en tenant compte d'une part, de la durée d'indisponibilité du site endommagé au cours du scénario catastrophe retenu et, d'autre part, des plans de secours existants.

- **Assurances de chantiers** : les montants de garantie sont égaux à la valeur du marché. Exceptionnellement, pour certains chantiers très étendus géographiquement, les montants de garantie peuvent, là aussi, être limités au montant des réparations des dommages qui surviendraient lors du scénario catastrophe. Ce scénario est déterminé en fonction de la nature du chantier (autoroute, viaduc ou tunnel par exemple) et de la zone géographique du monde dans laquelle il est situé, pour évaluer notamment les risques de séismes ou de cyclones et leurs effets dommageables. Le montant de garantie peut exceptionnellement être limité par la capacité totale disponible sur le marché mondial de l'assurance, par exemple pour les dommages consécutifs à des tremblements de terre ou à des actes de terrorisme à l'étranger.

- **Assurances de responsabilité** : elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités et les tailles de ces sociétés étant très

diverses, les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus, ils sont généralement supérieurs à cinq millions d'euros par sinistre.

Pour l'ensemble de ces contrats, les franchises sont adaptées afin d'optimiser le coût global pour le Groupe en fonction d'une part de la probabilité de survenance des sinistres, d'autre part des diminutions de primes qu'il est possible d'obtenir de la part des assureurs en augmentant les franchises. Ainsi, en prenant en compte ces paramètres, certains risques sont assurés sans franchise, d'autres le sont avec une franchise plus importante qui peut atteindre deux millions d'euros.

Quelques contrats d'assurance émis par des sociétés traditionnelles de tout premier ordre sont partiellement réassurés par une filiale de réassurance captive du Groupe. Cette société est gérée par une société spécialisée qui définit les provisions à constituer conformément aux réglementations en matière d'assurance et de réassurance. Ces réglementations sont destinées à obtenir que ces provisions soient suffisantes pour faire face aux engagements des sociétés qui y sont soumises.

Le Groupe et ses filiales poursuivent et développent les mesures de prévention et de protection pour réduire encore la survenance d'accidents et de sinistres, et pour en limiter l'ampleur. Cette politique a pour effet secondaire de faciliter les négociations avec les assureurs sur le montant des primes et sur les conditions de garantie.



Jean-Michel Wilmotte,
architecte des espaces
intérieurs du nouveau
siège social de
Bouygues, a choisi des
matériaux nobles.
Ici, la salle du Conseil.

4. Informations juridiques et financières

102	Gouvernement d'entreprise
123	Rémunérations des mandataires sociaux Attribution d'options
130	Actionnariat
132	Bourse
134	Capital
138	Résultats de Bouygues SA
140	Informations juridiques
142	Document annuel

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE INTERNE

Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L. 225-37 du Code de commerce)

I.1. Présentation générale de l'organisation du conseil d'administration

1.1.1. Composition

- Le conseil est composé actuellement de vingt administrateurs et d'un censeur, dont :
 - 18 administrateurs nommés par l'assemblée générale, pour une durée de trois ans (six ans pour les mandats qui étaient en cours lors de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005) ;

- 2 administrateurs, nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans et désignés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement de l'épargne salariale (participation, plans d'épargne d'entreprise), représentant les salariés actionnaires ;
- 1 censeur : en vertu de l'article 18 des statuts, le censeur est chargé de veiller à la stricte application des statuts. Il assiste aux réunions du conseil avec voix consultative.
- Le conseil a créé quatre comités en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission : le comité des comptes, le comité des rémuné-

rations, le comité de sélection, le comité de l'éthique et du mécénat.

Compte tenu des dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce modifié par la loi du 30 décembre 2006 sur le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007 de modifier les statuts en vue de préciser les conditions de désignation des candidats aux postes d'administrateurs représentant les salariés actionnaires, et d'aligner la durée du mandat de ces administrateurs sur celle des autres administrateurs, la durée du mandat étant ainsi portée de deux ans à trois ans.

1.1.2. Informations sur les administrateurs (au 31 décembre 2006)

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

<p>Martin BOUYGUES 32 avenue Hoche 75008 PARIS</p> <p>Né le : 03/05/1952 1^{re} nomination : 21/01/1982 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 168 282 (62 524 780 via SCDM)</p>	<p>Martin Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974 comme conducteur de travaux sur le grand chantier parisien des Halles, avant d'exercer des fonctions à la direction commerciale de l'entreprise. En 1978, il participe à la création de Maison Bouygues, spécialisée dans la vente de maisons individuelles sur catalogue.</p> <p>En 1984, Martin Bouygues entreprend la diversification de Maison Bouygues qui, avec le groupe Bouygues, acquiert Saur, société de traitement et de distribution d'eau. Il est nommé président-directeur général de Saur deux ans plus tard.</p> <p>Administrateur de Bouygues depuis 1982, Martin Bouygues est nommé vice-président en 1987.</p> <p>Le 5 septembre 1989, Martin Bouygues, succédant à Francis Bouygues, est nommé président-directeur général de Bouygues.</p>	<p>Président de SCDM</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>Administrateur de TF1. Administrateur de Sodéci. Administrateur de CIE.</p>	<p>Administrateur de HSBC. Représentant permanent de SCDM au sein d'Actiby. Représentant permanent de SCDM au sein de SCDM Participations.</p>	<p>Administrateur d'Actiby (en 2002). Président-directeur général et administrateur de SCDM (en 2003).</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

<p>Olivier POUPART-LAFARGE 32 avenue Hoche 75008 PARIS Né le : 26/10/1942 1^{re} nomination : 17/10/1985 Échéance du mandat : 2009 (2008 DGD) Actions détenues : 513 535</p>	<p>Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). Olivier Poupart-Lafarge entre dans le groupe Bouygues en 1974. Chef de service financier pendant deux ans, il est nommé responsable de la direction Financière Internationale en 1976, puis secrétaire général du Bâtiment International en 1980 et directeur Financier International en 1983. À compter de 1984, Olivier Poupart-Lafarge assure la direction générale Stratégies et Finances du Groupe. En juin 2002, il est nommé directeur général délégué de Bouygues.</p>	<p>Directeur général de SCDM</p>
<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE</p>	<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE</p>	<p>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)</p>
<p>Administrateur de Bouygues Telecom. Administrateur de Colas. Administrateur de TF1. Représentant permanent de Bouygues au sein du conseil de Bouygues Construction. Représentant permanent de Bouygues au sein du conseil de Bouygues Immobilier.</p>	<p>Administrateur de BIC. Administrateur d'Alstom.</p>	<p>Administrateur de SCDM (en 2003).</p>
<p>Olivier BOUYGUES 32 avenue Hoche 75008 PARIS Représentant permanent de SCDM, administrateur Né le : 14/09/1950 1^{re} nomination : 05/06/1984 Échéance du mandat : 2007 (2009 DGD) Actions détenues : 500 (62 524 780 via SCDM)</p>	<p>Ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole (ENSPM). Olivier Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du Groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement directeur de Boscam, filiale camerounaise, puis directeur Travaux France et projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de président-directeur général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des Services Publics du Groupe. Elle regroupe les activités France et International de Saur. En 1997, Bouygues et Saur achètent Cise, donnant ainsi naissance au troisième groupe français de gestion de services publics. Fin 2004, Saur a été cédée à PAI Partners. En 2002, Olivier Bouygues est nommé directeur général délégué de Bouygues.</p>	<p>Directeur général de SCDM</p>
<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE</p>	<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE</p>	<p>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)</p>
<p>Président du conseil d'administration et administrateur de Finagestion. Président-directeur général et administrateur de Seci. Administrateur de TF1, Bouygues Telecom, Colas, Bouygues Construction, Eurosport, Sodéci, CIE et Sénégalaise des Eaux.</p>	<p>Administrateur d'Alstom. Président de SAGRI-E et SAGRI-F. Administrateur de Cefina. Représentant permanent de SCDM au sein de SCDM Énergie. Gérant non associé de SIR et SIB.</p>	<p>Directeur général délégué de SCDM (en 2002). Administrateur d'Esso (en 2002). Administrateur d'Actiby (en 2004). Administrateur de Novasaur (en 2006).</p>

Expertise/expérience

Principales activités
exercées hors de Bouygues SA

AUTRES ADMINISTRATEURS

<p>Pierre BARBERIS 27B Rufino Pacific Tower 6784 Ayala Avenue Makati City METRO MANILLA – 1200 PHILIPPINES</p> <p>Né le : 29/05/1942 1^{re} nomination : 24/06/1997 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômé de l'École Polytechnique, et de l'Institut des Actuaire Français.</p> <p>Après un début de carrière à la Caisse des Dépôts et Consignations, Pierre Barberis intègre en 1966 le Crédit Lyonnais où il devient, en 1974, directeur de l'Informatique et de l'Organisation. À partir de 1979, il occupe successivement des fonctions de direction générale au sein des sociétés Trigano SA, Crédit du Nord et du groupe Axa. Il est vice-président d'Axa de 1987 à 1991. Il devient ensuite président de VEV et anime plusieurs sociétés de logiciels. De mai 2002 à novembre 2006, Pierre Barberis a été directeur général délégué d'Oberthur Card Systems.</p>	
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	Président et administrateur de Wilson Gestion. Gérant de Amrom.	Président de Prolaire et BFB (en 2002). Président et administrateur de SGQ (en 2002). Administrateur de Boostworks (en 2002). Administrateur de Wyde Inc. (en 2003). Administrateur de Vendôme Rome (en 2003). Administrateur de Rodier Corp. (en 2003). Administrateur de Lainière Holding (en 2004). Administrateur de Sengac (en 2004). Président et administrateur de VEV (en 2004). Administrateur de Alliance Internationale (en 2005). Directeur général délégué et administrateur de Oberthur Card Systems (en 2006).

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Patricia BARBIZET 12 rue François 1^{er} 75008 PARIS</p> <p>Née le : 17/04/1955 1^{re} nomination : 22/12/1998 (représentant permanent d'Artémis) 2^e nomination : 13/12/2005 (personne physique) Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP). Patricia Barbizet exerce des fonctions financières importantes au sein du groupe Renault avant de devenir directeur financier du groupe Pinault en 1989. Elle est administrateur-directeur général d'Artémis depuis 1992, et président du conseil de surveillance de PPR depuis 2002, puis vice-président-administrateur de PPR depuis mai 2005.</p>	<p>Directeur général Administrateur d'Artémis</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>Administrateur de TF1</p>	<p>Vice-président-administrateur de PPR. Directeur général et administrateur de Palazzo Grassi (Italie). Administrateur de Fnac SA, Société Nouvelle du Théâtre Marigny et Air France. Président-directeur général et administrateur de Piasa. <i>Chairman & board member</i> de Christies International Plc. Membre du conseil de surveillance de Gucci Group NV et Yves Saint Laurent. Membre du Conseil de gérance de la SC du Vignoble de Château Latour. Directeur général et membre du conseil de surveillance de Financière Pinault (non mandataire). Représentant permanent d'Artémis au conseil de Sebdo Le Point et Agefi.</p>	<p>Membre du Conseil des marchés financiers (en 2002). Membre du conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Haute Couture (en 2002). Membre du conseil de surveillance de Yves Saint Laurent Parfums (en 2004). Président du conseil d'administration de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny (en 2005). Président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute (en 2005).</p>
<p>François BERTIÈRE 150 route de la Reine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT</p> <p>Né le : 17/09/1950 1^{re} nomination : 27/04/2006 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 6 000</p>	<p>Ancien élève de l'École Polytechnique, diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, architecte DPLG. François Bertière a commencé sa carrière en 1974 au ministère de l'Équipement. En 1977, il est nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale, puis adjoint au directeur de l'Équipement à la DDE de Haute Corse en 1978. En 1981, il devient directeur du développement urbain de l'EPA de Cergy-Pontoise. Il intègre le groupe Bouygues en 1985 en tant que directeur général adjoint de Française de Constructions. En 1988, il est nommé président-directeur général de France Construction, vice président-directeur général de Bouygues Immobilier en 1997, puis président-directeur général de Bouygues Immobilier en 2001. François Bertière est administrateur de Bouygues Immobilier depuis 1991.</p>	<p>Président-directeur général de Bouygues Immobilier</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>Président-directeur général de Bouygues Immobilier et administrateur de Bouygues Immobilier - CMC</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Madame Francis BOUYGUES 50 rue Fabert 75007 PARIS</p> <p>Née le : 21/06/1924 1^{re} nomination : 19/10/1993 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 110 (5 290 034 via FMB)</p>	-	-
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	-	-

<p>Georges CHODRON de COURCEL 3 rue d'Antin 75002 PARIS</p> <p>Né le : 20/05/1950 1^{re} nomination : 30/01/1996 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 930</p>	<p>Diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques.</p> <p>Georges Chodron de Courcel entre en 1972 à la BNP, où il devient responsable des études financières au sein de la direction financière en 1978, puis secrétaire général de la Banexi en 1982. Il est ensuite directeur de la gestion des valeurs mobilières, puis des affaires financières et des participations industrielles. En 1989, il est nommé président de la Banexi, puis directeur central de la BNP en 1990. En 1995, il devient directeur général adjoint, puis directeur général de la BNP de 1996 à 1999. Après la fusion avec Paribas en août 1999, Georges Chodron de Courcel est responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas de 1999 à 2003. Il est directeur général délégué de BNP Paribas depuis juin 2003.</p>	<p>Directeur général délégué de BNP Paribas</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	<p>Administrateur d'Alstom. Administrateur de Nexans et FFP (Société Foncière, Financière et de Participations). Membre du conseil de surveillance de Lagardère SCA. Censeur de Scor SA et de Safran.</p>	<p>Membre du conseil de surveillance de Sommer SA (en 2002). Administrateur de Scor SA (en 2003). Membre du comité exécutif de BNP Paribas (en 2003). Membre du conseil de surveillance de Safran (ex-Sagem) (en 2005). Censeur de Scor Global Life (ex Scor Vie) (en 2006).</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Charles de CROISSET Peterborough Court 133 Fleet Street Londres ECA4 2BB ROYAUME-UNI</p> <p>Né le : 28/09/1943 1^{re} nomination : 09/09/2003 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 5 000</p>	<p>Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (Ena), licencié en droit. Charles de Croisset entre à l'Inspection des finances en 1968. Directeur de cabinet du ministre de l'Industrie en 1979, il rejoint le Crédit Commercial de France (CCF) en 1980 en qualité de secrétaire général. directeur général adjoint en 1983, il devient administrateur directeur général du CCF en 1987, il est ensuite nommé directeur du cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (1987 - 1988). En 1993, il est nommé président-directeur général du CCF, puis en 2000, administrateur-directeur général de HSBC Holdings Plc et administrateur de HSBC Bank Plc. En mars 2004, Charles de Croisset devient <i>vice chairman</i> pour l'Europe de Goldman Sachs puis <i>international advisor</i> de Goldman Sachs International en 2006.</p>	<p>International advisor de Goldman Sachs International</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	Président de la Fondation du Patrimoine. Administrateur de Renault et Thales. Membre du conseil de surveillance de Euler et Hermes. Membre du collège des censeurs des Galeries Lafayette.	Président du conseil de surveillance de Nobel (en 2002). Représentant de la société SRRE Luxembourg au sein de la société Somarel (en 2003). Président-directeur général du CCF (en 2004). <i>Executive Director</i> de HSBC Holdings Plc (en 2004). Administrateur de HSBC CCF (en 2004). Administrateur de Asset Management Holding (en 2004). Administrateur de HSBC Bank Plc (en 2004). Administrateur de HSBC Holding Plc (en 2004). Membre du conseil d'administration de HSBC Private holding (en 2004). Membre du <i>board</i> de HSBC Guyerzeller Bank AG (en 2004).
<p>Michel DERBESSE 64 avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS</p> <p>Né le : 25/04/1935 1^{re} nomination : 05/06/1984 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 111 434</p>	<p>Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Michel Derbesse entre chez Bouygues en 1962. Après avoir débuté sa carrière comme conducteur de travaux, il évolue au sein des entreprises régionales de Bâtiment et Travaux Publics (BTP) du Groupe. Il est successivement nommé directeur général adjoint de GFC (Lyon) en 1975, président-directeur général de Dalla Vera (Orléans) en 1977, directeur général puis président-directeur général de GFC en 1978, directeur général de l'ensemble du réseau des entreprises régionales de BTP en 1982. Il devient directeur général de la division Construction (BTP et Routes) du Groupe en 1986. Il assure la présidence de la société Screg de 1986 à 1996. D'octobre 1995 à mars 2005, il est directeur général, puis directeur général délégué du groupe Bouygues.</p>	<p>Administrateur de la FNTF</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
	Administrateur de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.	Administrateur de SCDM (en 2002).

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Lucien DOUROUX 20 rue de la Baume 75008 PARIS Né le : 16/08/1933 1^{re} nomination : 30/03/1999 Échéance du mandat : 2007 Actions détenues : 500</p>	<p>Cours du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Lucien Douroux occupe la fonction de directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Paris et d'Île-de-France à partir de 1976. Directeur général de la Caisse nationale du Crédit Agricole de 1993 à 1999, il est nommé président du conseil de surveillance du Crédit Agricole Indosuez, fonction qu'il exerce de 1999 à 2001.</p>	<p>Administrateur de la Banque de Gestion Privée Indosuez</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	-	<p>Vice-président du conseil d'administration de Wafabanq (en 2004). Président du conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts (en 2004). Administrateur de Suez (en 2005). Administrateur d'Euris (en 2006). Président de la Banque de Gestion Privée Indosuez (en 2006).</p>

<p>Alain DUPONT 7 place René Clair 92653 BOULOGNE-BILLANCOURT Né le : 31/07/1940 1^{re} nomination : 07/10/1997 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 2 300</p>	<p>Diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). Alain Dupont débute sa carrière comme conducteur de travaux chez Screg en 1965. Directeur de travaux à l'aéroport d'Orly en 1968, il est ensuite successivement nommé directeur d'agence en 1970, puis directeur régional Île-de-France en 1975 et président-directeur général de Screg Île-de-France en 1978. En 1983, Alain Dupont prend les fonctions de directeur général adjoint de Colas, avant d'en devenir administrateur et directeur général en 1985, puis président-directeur général en 1987.</p>	<p>Président-directeur général de Colas SA</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p><i>Chairman of the Board et Director</i> de Colas Inc. Administrateur de Colas Île-de-France Normandie, Colas Rhône-Alpes, Smac, Spac, Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion, Colas Suisse Holding, Colascanada. Représentant permanent de Colas au sein de Colas Centre-Ouest, Colas Midi-Méditerranée, Colas Sud-Ouest et Somaro. Représentant permanent de Spare au sein de Colas Est. Représentant permanent de SPRI au sein de Colas Nord-Picardie. Représentant permanent de Colas au sein de Cofiroute. Représentant de Colas au conseil de surveillance de Grands Travaux Routiers et Colas Émulsions. Membre du conseil de surveillance de La Route Marocaine et Société Moghrébienne d'Entreprises et de Travaux. Président-directeur général de Colasie. <i>Director</i> de Colas Ltd, Hindustan Colas Ltd, Tasco.</p>	-	-

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Yves GABRIEL 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Né le : 19/03/1950 1^{re} nomination : 10/09/2002 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 35 943</p>	<p>Ingénieur civil des Ponts et Chaussées.</p> <p>Yves Gabriel entre dans le groupe Bouygues en 1976. Il débute sa carrière chez Screg Île-de-France comme ingénieur travaux, puis chef de secteur et directeur d'agence. En 1985, il crée Screg Bâtiment dont il sera le directeur général jusqu'en 1992.</p> <p>De 1989 à 1992, il est également nommé directeur général de la division construction industrielle de Bouygues et il assure la présidence de l'entreprise Ballestrero. De 1992 à 1996, il occupe la fonction de directeur général du groupe Screg (groupe routier français). En novembre 1996, il intègre le groupe Saur en qualité de directeur général adjoint en charge des activités France et de la fusion avec le groupe Cise. En juin 2000, il prend la direction générale du groupe Saur.</p> <p>En septembre 2002, il est nommé président-directeur général de Bouygues Construction.</p>	<p>Président-directeur général de Bouygues Construction</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>Administrateur de ETDE. Représentant permanent de Bouygues Construction au sein de Bouygues Bâtiment International, Bouygues Bâtiment Île-de-France et Bouygues Travaux Publics.</p>	<p>Administrateur de la FNTP.</p>	<p>Premier vice-président et administrateur de SEFI (en 2005).</p>

<p>Jean-Michel GRAS Columbia Centre d'affaires La Boursidière 92355 LE PLESSIS-ROBINSON CEDEX</p> <p>Représentant les fonds communs de placement des salariés</p> <p>Né le : 20/10/1970 1^{re} nomination : 28/04/2005 Échéance du mandat : 2007</p>	<p>Jean-Michel Gras entre chez Bouygues Telecom en 1996 en tant qu'ingénieur Qualité fournisseur. Il assure ensuite des missions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information Réseau avant de devenir responsable des achats informatiques. Il est depuis début 2006, responsable des achats Réseau, Télécom et Services de Bouygues Telecom.</p>	<p>Responsable des achats Bouygues Telecom</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	-	-

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Thierry JOURDAINE 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT</p> <p>Représentant les fonds communs de placement des salariés</p> <p>Né le : 08/06/1963 1^{re} nomination : 16/12/2003 Échéance du mandat : 2007</p>	<p>Thierry Jourdain entre chez Bouygues en 1985 en tant que conducteur de travaux. Responsable Qualité de Bouygues Bâtiment, Division Habitat, de 1996 à 2001, Thierry Jourdain devient ensuite responsable Qualité chez Bouygues Bâtiment International.</p>	<p>Responsable Qualité Bouygues Bâtiment International</p>
<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE</p>	<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE</p>	<p>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>

<p>Patrick KRON 3 avenue Malraux 92300 LEVALLOIS-PERRET</p> <p>Né le : 26/09/1953 1^{re} nomination : 06/12/2006 Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 500</p>	<p>Ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines, Patrick Kron a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 avant de rejoindre le groupe Pechiney. De 1984 à 1993, Patrick Kron a exercé diverses fonctions opérationnelles et également financières chez Pechiney, notamment en tant que président-directeur général de Pechiney Électrometallurgie. En 1993, il devient membre du comité exécutif du groupe Pechiney et président-directeur général de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1995 à 1997, il dirige les activités d'emballage de Pechiney et assure la fonction de <i>Chief Operating Officer</i> de American National Can Company à Chicago (États-Unis). De 1998 à 2002, Patrick Kron assume les fonctions de président du directoire d'Imerys avant de rejoindre Alstom dont il est directeur général depuis janvier 2003, et président-directeur général depuis mars 2003.</p>	<p>Président-directeur général d'Alstom</p>
<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE</p>	<p>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE</p>	<p>MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)</p>
<p>-</p>	<p>Administrateur d'Alstom UK Holdings Ltd. Administrateur d'Alstom Ltd. Administrateur du groupe vocal "Les arts florissants".</p>	<p>Président du directoire d'Imerys (en 2002). Membre du conseil de surveillance d'Imerys (en 2005). Administrateur d'Imerys (en 2006). Membre du conseil de surveillance de Vivendi Universal (en 2006).</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>Patrick LE LAY 1 quai du Point du jour 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT</p> <p>Né le : 07/06/1942 1^{re} nomination : 24/04/1986 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 78 150</p>	<p>Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP), Institut d'Études Politiques de Paris (IEP), Centre des Hautes Études de la Construction et Centre de Préparation aux Affaires.</p> <p>Patrick Le Lay entre dans le groupe Bouygues en 1981. D'abord secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de Bouygues, il prend en charge la division Diversification du Groupe en 1984.</p> <p>Après la privatisation de TF1 en 1987, Patrick Le Lay devient vice-président-directeur général, puis président-directeur général en 1988.</p>	<p>Président-directeur général de TF1</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>Administrateur de Colas. Administrateur de TV Breizh. Membre du conseil de surveillance de France 24.</p>	<p>Président de Incunables & Co.</p>	<p>Représentant permanent de TF1 au sein de GIE Sogedif (en 2002). Représentant permanent de TF1 au sein de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif – Sagas (en 2002). Président-directeur général de la Société Européenne de Télétransmission Sportives (en 2002) Représentant permanent de TF1 au sein de Siccis (en 2004) Représentant permanent de TF1 au sein de Téléma (en 2006). Représentant permanent de TF1 Développement au sein de Télévision par Satellite Gestion (en 2006). Représentant permanent de TV Breizh au sein de TVB Nantes (en 2006). Représentant permanent de TPS Sport au sein de TPS Motivation (en 2006). Administrateur de Prima TV (en 2006).</p>
<p>Jean PEYRELEVADE 73 rue d'Anjou 75008 PARIS</p> <p>Né le : 24/10/1939 1^{re} nomination : 25/01/1994 Échéance du mandat : 2007 Actions détenues : 3 750</p>	<p>Diplômé de l'École Polytechnique, Institut d'Études Politiques (IEP) et ingénieur en chef de l'aviation civile.</p> <p>Directeur adjoint du cabinet du premier ministre en 1981, Jean Peyrelevede est nommé en 1983 président de la Compagnie Financière de Suez et, parallèlement, de la Banque Indosuez.</p> <p>Il est ensuite nommé président-directeur général de la Banque Stern, puis en 1988, président de l'UAP, avant de prendre, en 1993, pour dix ans, la présidence du Crédit Lyonnais. Il est actuellement banquier d'affaires au sein du groupe Banca Leonardo.</p>	<p>Vice-président de Leonardo France</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
<p>-</p>	<p>Administrateur de Suez, DNCA Finance et de la Société Monégasque d'Électricité et de Gaz. Membre du conseil de surveillance de CMA-CGM.</p>	<p>Administrateur d'AGF (en 2002). Administrateur de Club Méditerranée (en 2002). Administrateur de MK2 (en 2002). Administrateur de LVMH (en 2003). Président du conseil d'administration et administrateur du Crédit Lyonnais (en 2003). Président du conseil de surveillance de Clinvest (en 2003). Représentant permanent du Crédit Lyonnais au sein de Lagardère Groupe (en 2004). Administrateur de Power Corporation of Canada (en 2004). Membre du conseil de surveillance du Groupe Express-Expansion (en 2005). Co-gérant de Quadrature (Toulouse & associés) (en 2005).</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

<p>François-Henri PINAULT 10 avenue Hoche 75008 PARIS</p> <p>Né le : 28/05/1962 1^{re} nomination : 22/12/1998 (représentant permanent de Financière Pinault) 2^e nomination : 13/12/2005 (personne physique) Échéance du mandat : 2010 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). François-Henri Pinault exerce toute sa carrière au sein du groupe PPR. Directeur général de France Bois Industries de 1989 à 1990, il est nommé en 1991 président-directeur général de Pinault Distribution. En 1993, il devient président de la CFAO. Nommé président-directeur général de la Fnac en 1997, il occupe ensuite les fonctions de directeur général adjoint du Groupe PPR, responsable des activités internet et président du conseil de surveillance de PPR-Interactive de 2000 à 2001. Depuis 1998, François-Henri Pinault est administrateur et, depuis 2003, président du conseil d'administration d'Artémis. En 2005, il devient président du directoire, puis président-directeur général de PPR.</p>	<p>Président-directeur général de PPR</p>
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	<p>Gérant associé de Financière Pinault. Président du conseil d'administration d'Artémis. Président du conseil de surveillance de Gucci Group NV. Vice-président du conseil de surveillance de Boucheron Holding. Administrateur de Simetra Obligations, Fnac SA et Soft Computing. Membre du conseil de surveillance d'Yves Saint Laurent. Membre du conseil de gérance de la SC du vignoble de Château Latour. Director, Christies International Plc (UK).</p>	<p>Directeur général délégué d'Artémis (en 2003). Représentant permanent d'Artémis membre du conseil de surveillance au sein de Guilbert (en 2003). Administrateur de TV Breizh (en 2004). Vice-président et membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute (en 2005). Membre du directoire de Pinault-Printemps-Redoute (en 2005). Président-directeur général de Simetra Obligations (en 2005). Représentant permanent d'Artémis au sein de Conforama Holding (en 2005). Administrateur de Palazzo Grassi (en 2005). Administrateur d'Afipa (en 2005).</p>
<p>Michel ROUGER 30 rue Claude Lorrain 75016 PARIS</p> <p>Né le : 08/12/1928 1^{re} nomination : 30/01/1996 Échéance du mandat : 2008 Actions détenues : 500</p>	<p>Diplômé de l'Institut technique de prévision économique et sociale. Michel Rouger participe à la création et au développement de la Banque Sofinco (1956-1984), comme directeur de l'exploitation et des risques. En 1985, il rejoint le groupe Suez comme directeur général adjoint de Sofiroute, dont il dirige plusieurs filiales - président de Céfina et directeur général de Cogiroute - jusqu'en 1991. Juge au tribunal de commerce de Paris depuis 1980, il en devient président de 1992 à 1995. Président du Consortium de Réalisation (CDR) de 1995 à 1998, il poursuit ses activités de conseil, de médiation et d'administrateur indépendant. Il est président du Conseil de la modération et de la prévention (2006).</p>	-
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
-	<p>Membre du conseil de surveillance de Centuria. Administrateur de Compagnie Financière M.I.29. Gérant de Michel Rouger Conseil. Président d'Emer Parcs.</p>	<p>Président d'Angelyinvest (en 2002). Membre du conseil de surveillance de De Broeck Université (en 2002). Administrateur de De Broeck Diffusion (en 2003). Président de Promega (en 2004). Membre du conseil de surveillance de Lagardère Groupe (en 2004). Président du conseil de surveillance de Sharing Knowlegde (en 2006).</p>

Expertise/expérience

Principales activités exercées hors de Bouygues SA

SCDM 32 avenue Hoche 75008 PARIS Actions détenues : 62 524 780		
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
Administrateur du GIE 32 Hoche.	Président d'Actiby, SCDM Énergie et SCDM Participations.	-

CENSEUR

Philippe MONTAGNER 20 quai du Point du jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Né le : 04/12/1942 1 ^{re} nomination : 24/04/2003 Échéance du mandat : 2009 Actions détenues : 120 758	Diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et du Centre des Hautes Études du Béton Armé et Précontraint. Philippe Montagner entre dans le groupe Bouygues en 1968 et dirige quelques uns des plus grands chantiers du Groupe (université de Ryadh, tunnel sous la Manche), ainsi que plusieurs filiales importantes. Depuis 1994, il assure la direction de la division Télécommunications du groupe Bouygues. Philippe Montagner a été président de Bouygues Telecom de juin 1994 à février 2004 et exerce à nouveau ce mandat depuis octobre 2005.	Président-directeur général et administrateur de Bouygues Telecom
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE	MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (hors groupe Bouygues)
Administrateur de TF1, ETDE et Bouygues Immobilier.	Vice-président et membre du conseil de surveillance de Ginger Groupe Ingénierie Europe.	-

■ Position de Bouygues au regard du régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise, Bouygues entend se conformer aux dispositions figurant dans la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des administrateurs, ainsi qu'aux dispositions du rapport intitulé "Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées" publié en octobre 2003 sous l'égide de l'Association française des entreprises privées (Afeep) et du Mouvement des entreprises de France

(Medef). Ces principes inspirent notamment le règlement intérieur du conseil d'administration. Toutefois, la société ne se conforme pas exactement à quelques recommandations (réunions des administrateurs extérieurs hors la présence des autres administrateurs ; composition des comités d'au moins trois membres).

■ Unicité des fonctions de président et de directeur général

La direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration. Ce

choix est apparu pertinent, Martin Bouygues ayant toujours été fortement impliqué dans les activités opérationnelles. Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du directeur général.

■ Indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration a procédé à une évaluation de sa composition et à un examen de la proportion en son sein des administrateurs indépendants.

La recommandation européenne du 15 février

2005 souligne que lors de l'application des critères d'indépendance, le conseil d'administration devrait privilégier le fond plutôt que la forme. Tout comme le rapport Afep-Medef d'octobre 2003, elle précise que l'indépendance doit être comprise comme l'absence de tout conflit d'intérêt important de nature à altérer la capacité de jugement de l'administrateur. Tels sont les principaux éléments d'appréciation retenus par le Conseil.

Après avoir examiné la situation de chacun des administrateurs, et connaissance prise de

l'avis du comité de sélection, le Conseil considère que Pierre Barberis, Georges Chodron de Courcel, Charles de Croisset, Lucien Duroux, Jean Peyrelevade et Michel Rouger sont des "administrateurs indépendants" au sens de la recommandation de la Commission européenne et du rapport Afep-Medef. Lucien Duroux et Jean Peyrelevade ont exercé des fonctions de direction au sein d'établissements financiers qui ont des relations d'affaires avec la société mais ils n'exercent plus de telles fonctions depuis plusieurs années dans ces établissements qui ont par ailleurs connu des transformations très importantes. Le comité de sélection, après examen des relations entre Bouygues et BNP Paribas, a également conclu que Georges Chodron de Courcel n'est pas en situation de conflit d'intérêt important.

Le conseil considère qu'aucune de ces personnes n'est liée à la société, aux actionnaires qui la contrôlent ou à sa direction par une relation créant un tel conflit d'intérêt. Ces six administrateurs sont donc considérés comme indépendants au regard de la recommandation européenne et du rapport Afep-Medef.

Si l'on excepte les administrateurs représentant les salariés actionnaires, les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 6 sur 18, soit le tiers des membres du conseil d'administration, comme le préconise le rapport Afep-Medef. Le conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par la présence d'administrateurs représentant des actionnaires significatifs et d'administrateurs exerçant des fonctions dirigeantes dans le Groupe, mais aussi par une proportion relativement élevée d'administrateurs indépendants, constitue un facteur de bonne gouvernance.

■ Liens de parenté

Martin Bouygues et Olivier Bouygues sont des fils de Madame Francis Bouygues.

■ Conflits d'intérêts potentiels

L'article 5 du règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Georges Chodron de Courcel est directeur général délégué de BNP Paribas qui peut être amené à offrir des services ou concours bancaires au groupe. Il est également administrateur d'Alstom.

Des actionnaires importants du groupe (SCDM et Madame Francis Bouygues) sont directement ou indirectement représentés au conseil d'administration à travers les personnes de Martin Bouygues, Olivier Poupert-Lafarge, Olivier Bouygues et Madame Francis Bouygues.

Patricia Barbizet et François-Henri Pinault sont respectivement directeur général et président d'Artémis, société du groupe Pinault qui détient, au 31 décembre 2006, 2,09 % du capital de Bouygues.

Martin Bouygues, Olivier Poupert-Lafarge, Olivier Bouygues, Patricia Barbizet, Alain Dupont, Patrick Le Lay, Yves Gabriel exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

Patrick Kron est administrateur et président-directeur général d'Alstom, société dont Bouygues détient, au 31 décembre 2006, 25,07 % du capital social, et dans laquelle Olivier Bouygues et Olivier Poupert-Lafarge exercent des mandats d'administrateurs.

À la connaissance de Bouygues, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

■ Condamnations

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, et sauf ce qui est indiqué ci-après, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination, ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Jean Peyrelevade avait été inculpé (*indicted*) en 2004 par un grand jury du district central de Californie à la demande du procureur fédéral dans le cadre de l'affaire Executive Life. Cette inculpation a été levée à la suite de la signature début 2006 par Monsieur Peyrelevade d'un *Alford Guilty Plea* par lequel il a accepté un certain nombre de sanctions tout en maintenant son innocence. Ces sanctions n'affectent en rien sa capacité d'administration ou de gestion de sociétés, à la seule exception de sociétés bancaires aux États-Unis.

■ Autres informations

Patricia Barbizet et François-Henri Pinault avaient été initialement sélectionnés en tant que membres du conseil d'administration en application du pacte d'actionnaires conclu entre SCDM et Artémis, mais ce pacte a pris fin le 24 mai 2006. Il n'existe pas d'autre arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du conseil d'administration a été sélectionné.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié et de l'obligation statutaire faite à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins 10 actions de la société, étant précisé que le règlement intérieur du conseil d'administration recommande à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins 500 actions de l'émetteur pendant la durée de son mandat.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des administrateurs salariés, et sous réserve du contrat liant SCDM à Bouygues, qui a été soumis à la procédure des conventions réglementées, de contrat de service liant les membres du conseil d'administration de Bouygues à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

1.1.3. Évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions du rapport Afep-Medef, le conseil d'administration consacre chaque année un point de l'ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement.

Ce principe de gouvernance a été inclus dans le règlement intérieur du Conseil.

Le conseil d'administration a ainsi consacré un point de sa réunion du 6 décembre 2006 à un débat sur son organisation et son fonctionnement. Un questionnaire et une note sur le fonctionnement du Conseil avaient été préalablement envoyés aux administrateurs pour préparer utilement cet échange.

Si cette évaluation a fait ressortir un taux de satisfaction élevé en ce qui concerne l'ensemble des sujets évoqués, le Conseil a identifié des points d'amélioration portant notamment sur l'information sur certains marchés où opère le Groupe et sur les ressources humaines, les actions de

développement durable, les actions de recherche et de développement.

L'appréciation portée sur la composition, les travaux et les comptes rendus des quatre comités est très positive.

1.1.4. Évolution de la composition du Conseil

■ Évolution de la composition du Conseil en 2006

L'assemblée générale du 27 avril 2006 a renouvelé le mandat d'administrateur de Martin Bouygues, de Madame Monique Bouygues et de Georges Chodron de Courcel et a nommé un administrateur, François Bertière.

L'assemblée générale du 27 avril 2006 a également ratifié la cooptation de François-Henri Pinault et de Patricia Barbizet.

Le 6 décembre 2006, le conseil d'administration a coopté Patrick Kron aux lieu et place d'Alain Pouyat.

■ Modifications de la composition du Conseil proposées à l'assemblée

Renouvellement du mandat de trois administrateurs

Sur proposition du conseil d'administration, après avis du comité de sélection, il sera proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007 de renouveler pour une période de trois ans les mandats de la société SCDM et de Messieurs Lucien Douroux et Jean Peyrelevade

Les indications relatives à ces administrateurs figurent au paragraphe 1.1.2. ci-avant.

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Sur proposition du conseil d'administration, après avis du comité de sélection, il sera proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007 de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Patrick

Kron, aux lieu et place d'Alain Pouyat, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier.

Les indications relatives à cet administrateur figurent au paragraphe 1.1.2. ci-avant.

Élection de deux administrateurs représentant les salariés actionnaires

Il sera proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007 d'élire en qualité d'administrateurs représentant les salariés actionnaires :

- Thierry Jourdain,
- Jean-Michel Gras.

Ces personnes ont été désignées comme candidates à cette élection par les conseils de surveillance des fonds communs de placement "Participation Groupe Bouygues", "PEE Groupe Bouygues", "Bouygues Confiance 3", réunis le 9 février 2007.

Des indications sur ces candidats figurent au paragraphe 1.1.2 ci-avant.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la modification des statuts, et en application de la loi du 30 décembre 2006 sur le développement de la participation et de l'actionariat salariés, il est proposé d'aligner la durée du mandat de ces administrateurs sur celle des autres administrateurs, soit une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009. En tout état de cause, leur mandat prendra fin par anticipation en cas de cessation de leur contrat de travail ou en cas de sortie du groupe Bouygues de la société qui les emploie.

Nomination d'un nouveau censeur

Il sera proposé à l'assemblée générale du 26 avril 2007 de nommer censeur, pour une durée de trois ans, Alain Pouyat.

Alain Pouyat est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (Ensam). Il entre chez Bouygues en 1970. D'abord ingénieur informatique, il est nommé directeur Informatique en 1981, puis directeur central Informatique en 1986. Il est directeur général Informatique et Technologies Nouvelles du Groupe depuis 1988. Alain Pouyat a été administrateur de Bouygues de 1999 à 2003 et de 2004 à 2006. Il a été censeur de Bouygues de 1998 à 1999.

1.1.5. Réunions

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe quatre fois par an (février/mars, juin, août et décembre). En février/mars, le conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en juin, il examine les comptes au 31 mars, il s'informe sur l'activité du premier semestre et sur les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en août, il examine et arrête les comptes du premier semestre ; en décembre, il examine les comptes au 30 septembre, les estimations d'activité et de résultat de l'année qui s'achève, ainsi que les plans d'affaires pour les trois prochaines années. D'autres réunions du Conseil sont organisées lorsque l'activité du Groupe le requiert.

L'ordre du jour des séances ordinaires du Conseil est divisé en trois parties : activité, comptabilité et questions juridiques. Un dossier détaillé consacré à chacune d'entre elles est remis à chaque administrateur. Les réunions des comités précèdent la séance du Conseil.

Depuis février 2003, les commissaires aux comptes sont systématiquement convoqués à toutes les réunions du Conseil examinant les comptes annuels ou intermédiaires.

Des personnalités extérieures au Conseil, appartenant ou non au groupe Bouygues, peuvent être invitées à assister aux réunions du Conseil.

1.1.6. Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur au cours de sa séance du 10 septembre 2002. Ce règlement a été modifié en juin 2003 pour prendre en compte des recommandations du rapport Bouton, puis en mars 2005 pour transposer les dispositions du règlement général de l'AMF sur les opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société, et en septembre 2005 pour autoriser la participation au conseil d'administration par des moyens de télécommunication. En février 2006, le conseil d'administration a encore modifié son règlement intérieur pour tenir compte de l'entrée en vigueur de nouveaux textes, en introduisant notamment une définition des critères d'indépendance des administrateurs conforme à la recommandation européenne du 15 février 2005 et au rapport Afep-Medef d'octobre 2003.

En décembre 2006, le conseil d'administration a introduit des dispositions relatives à la déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société par les administrateurs et leurs proches.

Le règlement intérieur a, de nouveau, été complété en février 2007 pour ajouter les dispositions qui suivent :

- Interdiction de l'attribution d'options ou actions gratuites en raison du départ d'un dirigeant.
- Interdiction du recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.
- Recommandation aux mandataires sociaux qui souhaitent exercer des options ou vendre des actions gratuites de s'assurer auprès du responsable de l'éthique dans le Groupe qu'ils ne disposent pas d'informations privilégiées.
- Lors de l'octroi d'options ou d'actions gratuites, détermination par le Conseil du nombre des

actions gratuites ou des actions issues des levées d'options que le président du conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués sont tenus de conserver jusqu'à la fin de leurs fonctions.

- Augmentation du nombre des membres du comité d'éthique et du mécénat.

Les principales dispositions du règlement intérieur sont les suivantes :

Le règlement intérieur fixe le programme annuel des travaux du Conseil. Il prévoit que les opérations significatives de cession ou d'acquisition projetées par le Groupe sont soumises préalablement à son approbation.

Il fixe également des règles assurant la communication au conseil d'administration des informations nécessaires à son bon fonctionnement. Le Conseil consacre, chaque année, un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à l'évaluation de son fonctionnement.

Il est recommandé à chaque administrateur de détenir au moins 500 actions de Bouygues mises au nominatif. Les administrateurs s'engagent à ne pas prendre part aux votes en cas de conflit d'intérêts. Ils doivent déclarer les opérations qu'ils effectuent sur les titres de la société, ainsi que celles réalisées par les personnes ayant des liens étroits avec eux, dans les cinq jours de leur conclusion, conformément à la réglementation en vigueur.

Des annexes définissent les missions et les règles de fonctionnement des quatre comités mis en place depuis 1995. Ces règles limitent la composition des comités aux administrateurs indépendants de la direction de la société. Les mandataires sociaux ou les administrateurs salariés de la société ne peuvent donc être membres d'un comité. Les présidences des comités sont confiées à des administrateurs indépendants.

Une attention particulière a été portée au comité des comptes. Notamment, il est prévu que le comité des comptes pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes et veille à l'indépendance des commissaires aux comptes, par exemple en contrôlant leurs honoraires. Le règlement intérieur a également précisé la mission de contrôle par le comité des rémunérations de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux. Il supprime toute décote en cas d'attribution d'options aux dirigeants.

Le règlement intérieur dispose que deux administrateurs au moins doivent être des personnalités indépendantes au sens de la recommandation européenne et du rapport Afep-Medef.

1.2. Bilan de l'activité du conseil d'administration en 2006

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil s'est réuni six fois. Le taux de présence des administrateurs a été de 85 %.

En sus des décisions et délibérations mises à l'ordre du jour en application des lois et règlements, le Conseil a étudié notamment le projet d'accord de coopération non exclusive entre Bouygues et Alstom et le projet de prise de participation de Bouygues dans le capital d'Alstom ; la création de la société commune Alstom Hydro Holding ; le projet de reconstitution des certificats de droit de vote et des certificats d'investissement en actions ; le programme de rachat d'actions propres ; les projets de modification de son règlement intérieur ; la création d'un GIE pour l'acquisition et la gestion de l'immeuble sis 32 avenue Hoche à Paris, nouveau siège social de Bouygues ; le déroulement de la fusion TPS-Canal+ ; la mise en place d'une convention de mécénat avec l'État en vue de la restauration de l'Hôtel de la Marine à Paris ; les projets de mise en place d'un sys-

tème d'alerte professionnelle, ainsi que d'un code d'éthique destiné à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il a suivi la mise en place des listes d'initiés prévues par la loi du 20 juillet 2005.

Le Conseil a pris connaissance des conditions des émissions obligataires réalisées en février 2006 pour un montant de 250 millions d'euros, en mai 2006 pour un montant global de 1 750 millions d'euros et en octobre 2006 pour un montant de 400 millions de livres sterling.

Le Conseil a approuvé le renouvellement pour une période de 5 ans (2007-2011) du régime de l'intégration fiscale.

Le Conseil a autorisé un plan d'attribution d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et des collaborateurs du Groupe. Il a décidé de lancer en 2007 une opération d'épargne salariale dénommée "Bouygues Partage".

Plus généralement, il a examiné régulièrement l'évolution de l'activité de chacun des métiers du Groupe ; les orientations stratégiques et les plans d'affaires de chacun des métiers et de la société mère ont été soumis à l'examen du Conseil.

Après rapport des comités concernés, le Conseil a également arrêté son rapport de gestion dont le chapitre consacré aux rémunérations des mandataires sociaux, les comptes annuels et trimestriels, le rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et le rapport spécial sur les rachats d'actions, il a pris connaissance des états financiers et fixé le montant du dividende. Il a arrêté le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006.

Le Conseil a procédé lors de sa séance du 28 février 2006 à l'examen de l'indépendance de six de ses membres. Les résultats de cette évaluation figurent au paragraphe 1.1.2. ci-avant.

Le conseil a procédé lors de sa séance du 6 décembre 2006 à une évaluation de sa composition, de

son organisation et de ses modalités de fonctionnement, ainsi que de ceux des quatre comités décrits ci-après. Les résultats de cette évaluation figurent au paragraphe 1.1.3 ci-avant.

1.3. Fonctionnement des comités mis en place par le Conseil

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités, dont les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

1.3.1. Comité des comptes

Créé en 1995, le comité des comptes examine avant présentation au Conseil, les comptes trimestriels et les comptes annuels. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes.

Le comité des comptes est composé de Michel Rouger (président), Patricia Barbizet et Georges Chodron de Courcel. Michel Rouger et Georges Chodron de Courcel sont des administrateurs indépendants.

Le comité des comptes s'est réuni quatre fois en 2006. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %. Le comité a vérifié la comparabilité des comptes après les changements de périmètre du Groupe, il s'est assuré du caractère suffisant du périmètre de l'audit. Il a analysé le tableau des provisions ventilées par matière et par périmètre. Les comptes trimestriels lui ont été présentés.

Le comité des comptes a également examiné les thèmes suivants :

- les amendes prononcées par le Conseil de la concurrence ;

- les textes de valorisation comptable des concessions ;
- le traitement comptable de la prise de participation de Bouygues dans le capital d'Alstom ;
- l'investissement de 150 millions d'euros réalisé par Bouygues pour acquérir 50 % de la société Holding constituée par Alstom pour regrouper ses activités de fabrication de turbines et équipements pour les centrales hydroélectriques ;
- l'efficacité des conditions de couverture de l'émission obligataire en livres sterling ;
- la comptabilisation des droits de la Coupe du monde de football acquis par TF1 ;
- les conséquences des opérations de démantèlement des sites radioélectriques chez Bouygues Telecom ;
- les chantiers importants de Bouygues Construction.

Dans le cadre de ses missions, le comité des comptes a entendu le directeur financier du Groupe, le directeur de la comptabilité et de l'audit ainsi que les commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants.

1.3.2. Comité des rémunérations

Mis en place en 1996, le comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer aux mandataires sociaux, ainsi que les avantages mis à leur disposition. Il est composé de Pierre Barberis (président) et Patricia Barbizet. Pierre Barberis est un administrateur indépendant.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois en 2006. Le taux de présence a été de 100 %. Il a examiné la rémunération des mandataires sociaux et les attributions d'options qui leur ont été consenties. Le comité a également examiné et proposé au Conseil les rapports sur les rémunéra-

tions des mandataires sociaux ainsi que sur les attributions et levées de stock-options au cours de l'exercice.

1.3.3. Comité de sélection des administrateurs

Le comité de sélection a été créé en juillet 1997. Sa mission est d'examiner les candidatures à un mandat d'administrateur, et les projets de création de comités au sein du Conseil. Il donne un avis en cas de nomination, renouvellement ou révocation du mandat de directeur général ou de directeur général délégué. Ce comité est composé de Jean Peyrelevalde (président) et de François-Henri Pinault. Jean Peyrelevalde est un administrateur indépendant.

Le comité de sélection s'est réuni deux fois en 2006 : le taux de présence a été de 100 %. Le comité a rendu un avis sur la qualification d'administrateurs indépendants de Pierre Barberis, Georges Chodron de Courcel, Charles de Croisset, Lucien Douroux, Jean Peyrelevalde et Michel Rouger ; il a donné un avis sur la candidature de François Bertièrre à un mandat d'administrateur, ainsi que sur le renouvellement des mandats d'administrateur de Martin Bouygues, de Monique Bouygues et de Georges Chodron de Courcel. Il a également donné un avis sur le renouvellement du mandat de directeur général de Martin Bouygues. Le Comité a donné un avis sur la cooptation de Patrick Kron. Le Comité a rendu des avis positifs sur ces différents points.

1.3.4. Comité de l'éthique et du mécénat

Créé en mars 2001, le comité de l'éthique et du mécénat veille au respect des valeurs et règles de conduite du Groupe, et il donne un avis sur les opérations de mécénat. Ce comité est composé de Lucien Douroux (président), François-Henri Pinault et Michel Derbesse. Lucien Douroux est un admi-

nistrateur indépendant. Jean-Michel Gras, l'un des deux administrateurs représentant les salariés actionnaires, a rejoint le comité en février 2007.

Le comité de l'éthique et du mécénat s'est réuni quatre fois en 2006. Le taux de présence des membres a été de 75 %. Après examen des nombreux dossiers proposés à Bouygues, le comité a donné un avis favorable au lancement ou à la poursuite de 31 actions de mécénat dans le domaine des activités humanitaires, médicales, sociales et culturelles. Le Comité a également suivi l'élaboration d'un code d'éthique du groupe Bouygues comprenant une procédure d'alerte. Il a recommandé au conseil d'administration d'approuver la rédaction et la diffusion de ce Code.

1.4. Procédures de contrôle interne

Bouygues et ses filiales sont particulièrement sensibles à l'importance du contrôle interne, processus contribuant à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des principaux objectifs du Groupe.

Les organes et procédures du contrôle interne participent ainsi à l'identification, à la prévention et à la maîtrise des principaux facteurs de risques de nature à contrarier la réalisation des objectifs du Groupe.

Si le contrôle interne vise de façon générale la réalisation des objectifs opérationnels du Groupe, il a également pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations, ainsi que le comportement des collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Bouygues souhaite voir se conformer les sociétés de son Groupe.

C'est, bien évidemment, dans les domaines comptables et financiers que le contrôle interne trouve une large application, compte tenu de l'impor-

tance majeure que peuvent revêtir la qualité et la fiabilité des états comptables et financiers dans le Groupe.

Comme tout système de contrôle, celui mis en place par Bouygues ne peut cependant fournir une garantie totale à l'entreprise quant à sa capacité d'atteindre ses objectifs.

1.4.1. Environnement général de contrôle interne

La société mère et ses principaux dirigeants s'attachent à créer un environnement propice à la sensibilisation des collaborateurs du Groupe au besoin de contrôle interne.

- Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, le président-directeur général passe régulièrement des messages forts auprès des principaux dirigeants du Groupe sur la nécessité d'adopter, à tous les niveaux, des comportements irréprochables, ce qui intègre, à la fois, le respect des lois et règlements en vigueur, mais également, le respect des valeurs du Groupe.

Il le fait, tout d'abord, au sein du conseil de Groupe, instance regroupant une fois par trimestre les principaux dirigeants, mais également, dans le cadre de l'Institut du Management Bouygues (IMB), qui organise tous les mois un séminaire "Développement des valeurs Bouygues" destiné à sensibiliser les cadres dirigeants à la nécessité de respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements, ainsi que, les règles éthiques qui fondent l'état d'esprit du Groupe. Le président-directeur général de Bouygues, ainsi que certains membres de la direction générale, interviennent systématiquement lors de ces séminaires.

Le secrétaire général du Groupe anime périodiquement des séminaires à destination des cadres, axés plus spécifiquement sur un rappel

de la réglementation applicable dans différents domaines en lien avec les problématiques juridiques rencontrées par les métiers.

Le conseil d'administration de Bouygues s'est doté d'un comité de l'éthique et du mécénat. Celui-ci a notamment pour mission :

- de contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'actions qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et des collaborateurs,
- de proposer ou donner un avis sur des actions visant à promouvoir un comportement professionnel exemplaire dans ce domaine,
- de veiller au respect des valeurs ou règles de conduite ainsi définies.

Le comité de l'éthique et du mécénat de Bouygues est composé de trois administrateurs (quatre administrateurs depuis février 2007). La présidence du Comité est assurée par un administrateur indépendant.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre le président du conseil d'administration ou toute personne désignée par celui-ci.

En 2006, la société mère a souhaité aller plus loin dans cette démarche de progrès continu et a diffusé un code d'éthique du Groupe. Dans ce code d'éthique, Bouygues affirme les valeurs essentielles qu'elle entend respecter et voir respecter par ses collaborateurs dans leur vie professionnelle. La création de ce Code participe à l'objectif d'amélioration des comportements et vise à aider les collaborateurs à se déterminer en face de situations concrètes par référence à des principes clairs et précis.

- Le maintien d'un haut niveau de compétence des collaborateurs de la société Bouygues et du Groupe constitue également un objectif de la

société mère car il contribue à créer un environnement favorable au contrôle interne. Bouygues s'attache, en conséquence, à mettre en place une politique volontariste de formation de ses collaborateurs, tout en cherchant à fidéliser ses principaux collaborateurs afin de maintenir un niveau d'expérience et de connaissance de l'entreprise propice à la transmission de la culture et des valeurs du Groupe.

En animant l'Institut du Management Bouygues, la société mère contribue de façon significative, par le biais des séminaires qu'elle organise, à former les principaux cadres du Groupe tout en leur transmettant les exigences et les attentes de l'entreprise tant en termes de compétences que d'état d'esprit.

Plus généralement, la philosophie que la société mère souhaite faire partager par les métiers est celle d'un Groupe où les dirigeants sont proches de leurs principaux collaborateurs et mettent en œuvre une gestion transparente, prudente et rigoureuse.

Ces principes sont rappelés au niveau du comité de direction générale, puis relayés dans les métiers à tous les niveaux (conseil d'administration - direction générale - comité de direction). Les grandes décisions prises au plus haut niveau par le Groupe (UMTS, droits TV du football, etc.) s'inspirent toujours de cette gestion rigoureuse et prudente et servent de référence pour la gestion quotidienne des métiers.

- La société mère joue un rôle moteur dans la politique de gestion des ressources humaines au niveau du Groupe.

Ainsi, le directeur général adjoint des ressources humaines et administration Groupe anime et coordonne le comité Ressources humaines et constitue un maillon essentiel de la transmission des valeurs du groupe Bouygues.

La charte des ressources humaines du Groupe contribue à la transmission de la culture du Groupe en rappelant que le développement de l'entreprise repose essentiellement sur les hommes.

De leur côté, les métiers ont engagé depuis plusieurs années un très important travail destiné à mieux maîtriser les risques inhérents à leurs activités. Ils se sont dotés d'organes et de procédures contribuant au développement du contrôle interne au sein du Groupe.

1.4.2. Objectifs / activités et procédures de contrôle - risques

a) Objectifs / Cycle de management

La mise en place des procédures de contrôle interne est liée à la définition d'objectifs compatibles avec les risques auxquels le Groupe est confronté.

- La définition des objectifs généraux du Groupe est appréhendée à travers le cycle de management, processus qui permet à la direction générale du Groupe de participer en amont à la définition des stratégies de chaque métier, d'approuver les plans qui s'inscrivent dans ce cadre stratégique, puis de suivre en cours d'exercice la réalisation progressive des objectifs.

Les principes du cycle de management sont directement applicables dans toutes les structures du Groupe, permettant ainsi une construction solide et structurée de l'ensemble.

Ce processus itératif permet à la direction générale du Groupe de s'assurer en permanence de la cohérence des objectifs avec les stratégies, de contrôler les décalages éventuels entre les réalisations et les objectifs et d'anticiper les mesures à mettre en place au niveau du Groupe ou des métiers pour y remédier (besoins

de financement, recadrages etc.).

Il vise également à mettre à la disposition de la direction générale du Groupe et du conseil d'administration de la société Bouygues, tous les éléments d'informations nécessaires à la prise de décisions.

Les principaux membres de la direction générale de la société mère sont présents au sein des conseils d'administration des différentes sociétés de tête des métiers qui arrêtent les orientations stratégiques et les plans.

■ Plan stratégique et plan d'affaires

En tenant compte des orientations générales du Groupe et de ses caractéristiques propres, chaque métier définit ses orientations stratégiques à moyen terme (horizon de trois ans). Le plan stratégique est présenté à la direction générale Groupe par chaque direction générale de métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de juin.

Les plans d'actions qui en découlent permettent ensuite d'établir les plans d'affaires sur trois ans, qui sont présentés à la direction générale Groupe par chaque direction générale Métier, ainsi qu'au conseil d'administration de Bouygues de décembre.

Un réajustement des plans d'affaires est effectué en mars, pour prendre en compte l'arrêté comptable de l'exercice écoulé et faire ressortir toute éventuelle évolution significative par rapport au plan initial.

■ Plan annuel

Dans le cadre du plan d'affaires de décembre, la première année fait l'objet d'un plus grand détail et constitue un engagement de chaque métier vis-à-vis de la direction générale Groupe dénommé le plan annuel.

Un premier point d'avancement du plan annuel ("actualisation") pour l'année en cours est effectué en juin à l'occasion de la présentation du plan stratégique à la direction générale Groupe.

Une deuxième actualisation a lieu en novembre et est intégrée dans le nouveau plan d'affaires.

- À côté des objectifs généraux du Groupe, la société mère se fixe également des objectifs plus spécifiques qui concernent, en particulier, la fiabilité des informations financières, élément essentiel pour une société cotée, ou encore la conformité aux lois et règlements, lesquels sont une condition déterminante de la réussite du Groupe.

b) Activités et procédures de contrôle

Le contrôle interne suppose l'identification et l'analyse des facteurs susceptibles de contrarier la réalisation des objectifs (notion de risques) et parfois la mise en place de moyens visant à les maîtriser. Il se caractérise par l'existence d'organes ou de structures exerçant des missions de contrôle interne ainsi que par la mise en place de normes et procédures de contrôle.

■ Risques majeurs généraux

Les différents comités

(risques majeurs - QSE - développement durable)

La société mère, dans le cadre de sa politique de maîtrise des risques majeurs, avait mis en place en 2002 une structure, le comité de management des risques majeurs, dont la mission consistait à renforcer et mieux organiser la démarche de gestion des risques majeurs au sein des différents métiers.

Ce comité, qui a existé jusqu'en 2005, a pleinement rempli sa fonction puisque tous les métiers ont été sensibilisés et ont mis en place des procédures et/ou structures pour la gestion des risques majeurs (analyses des risques, gestion des crises, formations etc.).

Les principales questions examinées par les métiers concernent en général (en fonction des activités) :

- les risques technologiques,
- les risques environnementaux,
- la santé des personnes,
- la protection des actifs stratégiques.

Fin 2005, Bouygues a pris une nouvelle initiative en créant une direction du développement durable sous la responsabilité d'Olivier Bouygues. Sa vocation est d'aider les métiers à partager les meilleures pratiques, de sensibiliser et de former des collaborateurs, d'assister et de conseiller les représentants Développement durable des Métiers dans leurs réflexions.

Dans ce cadre, la société Bouygues joue également son rôle d'animation en matière de QSE et de développement durable où elle anime deux comités réunissant régulièrement, sous la présidence d'Olivier Bouygues, les responsables Métiers sur ces questions jugées essentielles pour la société mère.

Les principes directeurs de management des risques majeurs

La société mère a élaboré des principes directeurs du management des risques majeurs du Groupe auxquels les filiales doivent se conformer, étant entendu que la société mère entend laisser aux filiales la pleine responsabilité de la gestion de leurs risques, la direction générale n'intervenant que de façon exceptionnelle.

Ces principes directeurs incitent les filiales à mettre en place un processus de maîtrise des risques respectant les étapes suivantes :

- identification et classement des risques,
- évaluation, sélection, hiérarchisation des risques,

- traitement, maîtrise, suivi et contrôle des risques.

Ces principes directeurs incitent également les filiales à mettre en place un dispositif de gestion de crise, incluant la définition de seuils d'alerte et l'organisation d'un système d'astreinte.

La société mère continue d'organiser des journées de formation pour ses principaux collaborateurs concernant la gestion des crises. La plupart des filiales ont mis en place un tel dispositif. À titre d'exemple, chez TF1, le système "Réagir" a pour objectif de définir les schémas de reprise des processus clés en cas de perturbations.

Aspects juridiques

Le secrétariat général Groupe assure des missions de suivi juridique des enjeux Groupe.

Dans ce cadre, le secrétaire général et les juristes de la société mère peuvent intervenir ponctuellement aux côtés des métiers dans la gestion des grands contentieux ou des grands dossiers ayant un impact au niveau du Groupe.

Le secrétaire général de Bouygues anime le comité juridique Groupe qui réunit les directeurs juridiques des métiers. Il joue ainsi un rôle d'animation et de contrôle de la filière juridique Groupe.

Le secrétaire général est également le responsable de l'éthique du Groupe.

Au niveau de la société mère, en dehors des pouvoirs de représentation appartenant aux mandataires sociaux (président-directeur général, directeurs généraux délégués), il existe un système de délégations de pouvoirs formalisé (délégations écrites) et centralisé.

Ainsi, certaines délégations sont données directement par le président-directeur général à certains bénéficiaires dans des domaines d'activités très clairement identifiés (exemple : Alain Pouyat, directeur général Informatique et Technologies

Nouvelles bénéficie de pouvoirs étendus pour représenter la société dans son domaine d'activité).

Par ailleurs, Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué, confie des délégations assez larges à ses principaux collaborateurs (directions fonctionnelles) pour l'exercice de leurs fonctions respectives (exemples : Jean-Claude Tostivin, directeur général adjoint Ressources Humaines et Administration Groupe ; Lionel Verdouck, directeur général adjoint Trésorerie et Finances).

Enfin, Olivier Poupart-Lafarge peut confier également à certains collaborateurs des délégations spéciales pour l'exécution de missions limitées.

Assurances

La direction centrale Risques et Assurances du Groupe joue un rôle d'assistance, de conseil et de soutien aux filiales du Groupe. Elle intervient également en ce qui concerne le contrôle interne appliqué à la gestion des risques.

Grâce à sa vision globale de la politique d'assurance des différents métiers, la direction centrale Risques et Assurances met en place des assurances Groupe en complément des assurances souscrites au niveau des métiers.

La direction centrale Risques et Assurances veille à ce que les filiales aient des polices souscrites auprès de compagnies de premier ordre et présentant un niveau de couverture, de franchise et de prime en adéquation avec le risque couru.

Par ailleurs, la direction centrale Risques et Assurances a assumé en 2006 la gestion directe des assurances du pôle Finagestion.

■ Risques spécifiques aux métiers

Cette problématique est examinée au niveau de chacun des métiers qui mettent en place les procédures appropriées en fonction de la nature des risques identifiés.

Ces risques spécifiques peuvent être de natures très différentes selon les métiers. À titre d'exemple, il peut s'agir de risques liés à la réglementation (TF1, Bouygues Telecom), de risques liés à la santé publique (Bouygues Telecom), de risques technologiques (TF1, Bouygues Telecom), de risques liés à la concurrence (Bouygues Telecom), de risques environnementaux (Colas, Bouygues Immobilier) ou encore de risques pays.

Par ailleurs, les métiers mettent en place des procédures d'engagement très formalisées de nature à assurer une meilleure maîtrise de l'engagement commercial.

Ainsi, en fonction du niveau des engagements financiers ou du montant des travaux ou encore en tenant compte des enjeux techniques, les différentes entités de Bouygues Construction sont dans l'obligation de présenter leur dossier et de solliciter l'accord de la direction générale de Bouygues Construction.

Ainsi en 2006, plus de 80 dossiers ont été examinés par la direction générale de Bouygues Construction dans le cadre de la procédure d'engagements.

C'est également le cas chez Colas où une très forte culture de la décentralisation s'accompagne d'un dispositif de contrôle des engagements tant au niveau des engagements commerciaux (soumission des projets à des "commissions de marchés") que pour les opérations de croissance externe, lesquelles doivent faire l'objet d'une présentation et d'un accord préalable de la direction générale de Colas, et même parfois du conseil d'administration.

Chez TF1, une attention particulière est portée au processus d'achat qui peut générer des engagements très importants (par exemple : contrats d'achats de droits). Ces contrats suivent un circuit de validation très précis intégrant les différents services et parfois la direction générale,

en fonction du montant de l'engagement et de la nature du contrat.

Chez Bouygues Telecom, des enjeux très importants sont liés aux offres commerciales, et c'est la raison pour laquelle celles-ci sont examinées par un comité des offres auquel participe la direction générale de la société. Depuis 2005 et selon les mêmes principes, un comité dit de "bilan des offres" a été créé afin d'assurer un suivi des offres commerciales proposées et de contrôler les résultats au regard des prévisions initiales.

Chez Bouygues Telecom, la Relation client est vraiment essentielle. En décembre 2006, les centres de Relation client ont obtenu la certification "NF Service Centre de Relation Clients" délivrée par Afaq / Afnor pour le périmètre "forfait grand public". La formation et l'information des collaborateurs en charge de la Relation clients sont traitées par une cellule dédiée (l'Académie).

Chez TF1, il faut préciser l'importance du rôle de :

- la direction de l'Antenne avec le contrôle de la conformité des programmes et le respect des obligations du cahier des charges ;
- la direction des Technologies et moyens internes au travers de la maîtrise de la diffusion et de sa sécurisation au travers d'un site secours.

Par ailleurs, périodiquement, le conseil d'administration de Bouygues examine les grands risques du Groupe et se voit soumettre un rapport présentant une cartographie des principaux risques, lesquels font l'objet d'une hiérarchisation.

Enfin, tel ou tel risque métier pourra faire l'objet d'une mission d'audit spécifique à la demande de la direction générale Groupe (audit externe ou audit interne par la direction audit du métier).

■ Risques financiers et comptables

Direction centrale Consolidation

Au sein de la société mère, il existe une direction centrale Consolidation - Comptabilité. Cette direction est dans la hiérarchie d'Olivier Poupart-Lafarge, directeur général délégué. Cette direction a notamment pour mission de définir et d'implanter des règles et méthodes de consolidation homogènes pour le Groupe et d'assister les métiers dans leur gestion consolidée. Elle établit également les comptes individuels de la société mère.

La consolidation s'effectue sur une base trimestrielle selon la méthode des paliers. Chaque métier consolide à son niveau selon des méthodes identiques définies par la direction centrale qui effectue la consolidation globale des comptes du Groupe.

L'outil principal utilisé pour la consolidation des comptes aux différents niveaux est un logiciel spécifique édité par une société spécialisée. Il est utilisé par un très grand nombre de sociétés cotées. Ce logiciel est utilisé au niveau de tous les métiers dans le cadre de la consolidation par paliers. L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui sont ainsi régis par des procédures normées.

En dehors du système comptable informatisé, la direction centrale Consolidation s'est dotée de y a plusieurs années d'un manuel des règles et procédures de consolidation regroupant les principes essentiels applicables par l'ensemble du Groupe en matière de consolidation. Ce manuel constitue un outil important permettant de servir de cadre de référence pour l'établissement des comptes consolidés. Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes IAS-IFRS, un site intranet dédié a été créé par la direction centrale Consolidation qui énonce les différents principes et options applicables dans le Groupe.

La direction centrale Consolidation assure, par ailleurs, une mission d'animation et de coordination en diffusant régulièrement auprès des métiers les règles et méthodes applicables (organisation de séminaires, envois de lettres-circulaires etc.) et contribue ainsi à maintenir la cohérence du système d'élaboration des comptes consolidés. Tel a été le cas pour la mise en place des nouvelles normes IAS-IFRS.

La société utilise un logiciel comptable d'engagement et de contrôle des dépenses (Adama) ainsi qu'un logiciel comptable de contrôle des notes de frais (Ulysse) qui permettent l'application de procédures formalisées et sécurisées pour les engagements de dépenses.

Comité des comptes

Le conseil d'administration de la société Bouygues s'est doté d'un comité des comptes en 1995. Le comité des comptes a notamment pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes et de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes.

En sus de ses vérifications générales et régulières, le comité sélectionne des sujets particuliers auxquels il réserve un examen approfondi. Ainsi, il peut examiner les conséquences d'opérations de cession ou de croissance externe. Il vérifie le traitement comptable des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe, notamment les risques pays et, chez Bouygues Construction, le traitement des risques que recèle l'exécution de certains chantiers. Le Comité accorde une attention particulière aux changements de méthodes comptables et, à ce titre, procède à un examen régulier des décisions et mesures prises pour mettre en œuvre les nouvelles normes IAS-IFRS.

Présidé par un administrateur indépendant, il se réunit régulièrement (quatre fois en 2006).

Ce comité des comptes s'entretient avec les commissaires aux comptes, hors la présence des représentants de la société. Il peut présenter tout rapport et émettre des avis à destination du conseil d'administration. En 2006, les commissaires aux comptes lui ont remis et commenté les documents de synthèse de leurs travaux qui traitaient également du contrôle interne.

Il en va de même au niveau des conseils d'administration des grandes filiales qui ont créé un comité des comptes.

Contrôle de gestion

L'organisation du contrôle de gestion permet une approche globale de telle sorte qu'aucune société du Groupe n'échappe au processus de contrôle. Les sociétés qui ne sont pas rattachées à un métier sont gérées au niveau de la société mère.

Par ailleurs, la société mère effectue un contrôle de gestion à son niveau et au niveau du Groupe à travers différents types de procédures.

Les principes de fonctionnement entre la société mère et les métiers ont été regroupés dans un document de synthèse élaboré en 2001 par la direction centrale Stratégies et Développement, dont une mise à jour a été effectuée en 2005. Ce guide sert de référentiel pour l'ensemble des métiers.

Contrôle de gestion de la société mère

Un budget annuel des dépenses de la société est établi par la direction centrale Stratégies et Développement en étroite collaboration avec les directions de la société mère.

Le contrôle des dépenses de structure engagées est effectué chaque mois pour permettre d'identifier rapidement les écarts par rapport au budget et d'en faire l'analyse.

Cette analyse permet d'identifier les écarts qui impliquent de remettre en cause la prévision annuelle.

Deux fois par an, la direction centrale Stratégies et Développement effectue une actualisation du budget des dépenses de l'année en cours en liaison avec les directions concernées.

Reporting Groupe

La société mère exerce un contrôle systématique sur la gestion de ses filiales par le biais du plan annuel et des actualisations, ainsi qu'à travers les tableaux de bord mensuels. Ces derniers sont communiqués directement à la direction générale Groupe et centralisés au niveau de la direction centrale Stratégies et Développement, qui joue un rôle pivot dans le contrôle de gestion du Groupe.

Ces tableaux de bord mensuels, qui remontent à la société mère, sont ceux-là mêmes qui sont établis par les métiers à destination des directions générales métiers.

Trimestriellement, ces tableaux de bord se doublent des résultats comptables.

Ainsi, le cycle de management et les procédures de contrôle et de reporting permettent un suivi et un dialogue permanent avec les métiers. Des recadrages peuvent être opérés, la société mère se trouve en mesure de contrôler la gestion des filiales et d'intervenir en amont dans les décisions stratégiques.

Projets métiers

Au niveau des métiers, le contrôle s'exerce également à travers les services dédiés et les systèmes d'information spécifiques mis en place. Ainsi Bouygues Construction a lancé en 2006 le projet Édifice qui a pour objectif de moderniser la gestion financière des chantiers, ainsi que d'améliorer le contrôle budgétaire et le reporting par le biais de la mise en place d'un nouveau logiciel. De son côté, Bouygues Immobilier a mis en place divers outils métiers adaptés à la gestion de la commercialisation (logiciel Opus) et à la gestion des opérations immobilières (logiciel Derby) ainsi qu'un outil de détermination des

résultats comptables des opérations immobilières (logiciel Avanti).

Trésorerie et finances

La direction Trésorerie et Finances de la société mère définit et veille à l'application de principes de bonne gestion au niveau du Groupe. Elle joue un rôle d'animation et de coordination.

Les principes de fonctionnement concernent, en particulier, les centrales de trésorerie "Bouygues Relais" et "Uniservice" qui sont gérées au niveau de la société mère, ainsi que les centrales de trésorerie des métiers. Ils s'appliquent également en matière de financement des filiales.

Les règles essentielles de gestion prudente concernent, en particulier, la sécurité interne (double signature pour les paiements etc.), la sécurité externe (chèques sécurisés, paiement par BOR etc.), le principe de liquidité (lignes de crédit confirmées, placement de la trésorerie etc.), la qualité des contreparties, les dispositions des conventions de crédit (absence de *covenants* etc.), ainsi que l'appréciation et la couverture éventuelle des risques de taux de change.

L'amélioration de la gestion de la trésorerie et la maîtrise des risques financiers constituent également une préoccupation des métiers. À titre d'exemple, la direction de la trésorerie de Bouygues Construction a déployé en 2006 un nouveau progiciel (AMELIS) visant à renforcer la maîtrise de l'exposition du groupe Bouygues Construction en matière d'encours d'engagement par signature (avals, cautions, garanties...).

Audit interne

L'audit constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information qui joue un rôle essentiel dans l'analyse et le contrôle des risques. Les métiers sont conscients de l'importance de l'audit interne au point qu'ils ont souhaité se doter de structures permanentes d'audit interne.

Chaque métier dispose désormais d'un service audit interne structuré exerçant des missions dans des domaines très variés (gestion, finance etc.).

La réalisation des missions s'effectue suivant une méthodologie rigoureuse. Chaque mission d'audit donne lieu à l'établissement d'un rapport comportant une analyse et des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi.

Il existe également au niveau de la société mère une direction centrale Audit Groupe qui effectue des audits auprès des métiers dans le domaine informatique, à la demande de la direction générale du Groupe ou à la demande de la direction générale d'un métier.

Dispositif d'alerte professionnelle

Un dispositif d'alerte professionnelle a été institué au sein du groupe Bouygues en 2003. Ce dispositif vise à permettre aux collaborateurs du Groupe de signaler des irrégularités en matière d'éthique.

Ce dispositif a été mis en conformité avec les préconisations de la Commission nationale informatique et libertés. Conformément à la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005 relative au rôle des administrateurs, il fonctionne sous le contrôle du comité des comptes, mais aussi du comité de l'éthique du conseil d'administration.

1.4.3. Information et communication

La production et la diffusion d'informations, tant en interne que vis-à-vis des tiers, participe largement au développement du contrôle interne.

Les systèmes d'information mis en place (cf. section 1.4.2) permettent de gérer et contrôler l'activité. La communication contribue, à la fois, à sensibiliser les collaborateurs à l'importance du contrôle et à transmettre en dehors du Groupe des

informations fiables, pertinentes et conformes aux exigences légales.

a) Communication interne

La direction centrale Communication participe activement à la diffusion de l'information auprès des collaborateurs du Groupe. Elle contribue ainsi à l'affirmation de l'identité du Groupe et joue un rôle fédérateur auprès des collaborateurs du groupe Bouygues.

Rattachée directement au président-directeur général de Bouygues, elle est notamment en charge de la lettre d'information bimensuelle Challenger Express destinée aux directeurs et chefs de services et du magazine *Le Minorange* (publication bi-annuelle) qui constituent le véritable trait d'union de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Elle pilote également e.by et e.bysa, les portails intranet du groupe Bouygues et de la société mère, qui permettent d'accéder en temps réel à de très nombreuses informations et constituent un véritable outil de travail pour les collaborateurs du Groupe et de la société Bouygues.

La direction centrale Communication Groupe rédige également l'Abrégé (informations financières sur les comptes), une brochure diffusée tant à l'extérieur du Groupe qu'auprès des cadres et Etam.

Le conseil de Groupe, qui réunit quatre fois par an les principaux managers et directeurs du Groupe, joue également un rôle essentiel dans la communication interne et participe à la transmission de la culture et des valeurs du Groupe.

Il constitue un vecteur important permettant à la direction générale du Groupe de transmettre l'information et les messages essentiels aux principaux dirigeants du Groupe.

b) Communication externe

La direction centrale Communication développe son action en lien avec les métiers avec lesquels elle travaille en étroite collaboration selon le principe de l'information réciproque.

Les principales missions de la direction consistent :

- à gérer l'image du Groupe (relations presse, relations publiques, mécénat-sponsoring...),
- à transmettre à la direction générale et aux managers du Groupe les informations provenant de sources externes.

c) Communication financière

La communication financière (relations avec les investisseurs et les analystes financiers) est quant à elle, assurée par la direction générale Trésorerie et Finances qui communique au marché les informations dont il a besoin et reste en permanence à l'écoute des actionnaires et des analystes.

Une grande attention est portée au document de référence qui est considéré par le Groupe comme un vecteur majeur de sa communication.

1.4.4. Pilotage

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes être contrôlés à travers des évaluations périodiques.

Le principal organe qui est impliqué dans ces opérations de pilotage est le comité des comptes de Bouygues.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit en effet que le comité des comptes a notamment pour mission de "vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à l'établissement des comptes".

Le conseil d'administration a également déjà confié à un membre de la direction générale, Philippe Montagner, une mission générale relative aux grands risques du Groupe qui intègre une mission d'appréciation de la prise en compte des risques des différentes entités du Groupe.

Enfin, les commissaires aux comptes jouent également un rôle important à ce niveau, à travers leurs observations ou leurs questions dans le cadre des missions classiques de vérifications, mais également par le biais des recommandations qu'ils peuvent formuler auprès du comité des comptes.

Le président du conseil d'administration

2. CONTRÔLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Mazars & Guérard (groupe Mazars), 61 rue Henri Regnault, 92075 Paris-La Défense Cedex, représenté par Gilles Rainaut, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 10 juin 1998 (1^{er} mandat), et renouvelé pour une durée de six exercices par l'assemblée générale du 22 avril 2004.

Mazars & Guérard est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Ernst & Young Audit, Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche – 92037 Paris-La Défense Cedex, repré-

senté par Jean-Claude Lomberget, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour une durée de six exercices.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Thierry Colin (groupe Mazars), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 25 mai 2000 (1^{er} mandat), et renouvelé pour une durée de six exercices par l'assemblée générale du 22 avril 2004.

Christian Mouillon (groupe Ernst & Young), nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale du 24 avril 2003 (1^{er} mandat), pour la même durée que le mandat de Ernst & Young Audit.

2.3. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires versés à chaque commissaire aux comptes et aux membres de leur réseau par Bouygues et l'ensemble des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale figurent en note 22 des comptes consolidés (page 199 du présent document).

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET COLLABORATEURS DU GROUPE

I. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

I.1. Rapport sur les rémunérations (articles L. 225-102-1 et L. 225-37 dernier alinéa, du Code de commerce)

I - Les principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Le conseil d'administration a arrêté comme suit les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration prendra en compte dès l'exercice 2007 les recommandations Afep-Medef qui ont été publiées en janvier 2007 et qui traitent des rémunérations des dirigeants, mandataires sociaux de sociétés cotées.

■ Rémunération fixe et avantages en nature

Les règles de détermination de la rémunération fixe ont été définies en 1999 et ont été appliquées depuis de façon constante.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction, à laquelle s'ajoutent pour Martin Bouygues et Olivier Bouygues la mise à disposition pour des besoins personnels d'une partie du temps d'une assistante de direction et d'un chauffeur-agent de sécurité.

■ Rémunération variable

Les règles de détermination de la rémunération variable ont également été arrêtées en 1999 et n'ont pas été modifiées depuis cette date.

La rémunération variable est individualisée : le Conseil a défini pour chaque dirigeant des critères de détermination de la rémunération variable et plafonné celle-ci à un pourcentage de la rémunération fixe. Le plafond a été fixé à un pourcentage de la rémunération fixe qui varie lui aussi selon le dirigeant concerné. Les critères ont été retenus en tenant compte de la fonction confiée au mandataire social et du métier dans lequel il exerce son activité.

Une première partie de la rémunération variable est fondée sur les performances de l'entreprise dirigée par le mandataire social et / ou celle du Groupe, celles-ci étant déterminée par référence à des indicateurs économiques significatifs.

- Écart entre l'évolution du cours de Bourse de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40.
- Évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues.
- Évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de la filiale dirigée par le mandataire social (Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Colas, TF1 ou Bouygues Telecom).
- Écart entre l'évolution du cours de Bourse de l'action de la filiale dirigée par le mandataire social et l'évolution de l'indice SBF 120 (critère utilisé uniquement pour TF1).

Chaque mandataire social se voit appliquer une sélection de ces critères. Chaque critère détermine une partie de la rémunération variable. Ces informations figurent dans le tableau inclus dans le paragraphe II ci-après.

Le versement de la deuxième partie de la rémuné-

ration variable repose sur des critères qualitatifs. Sont pris en compte la pertinence de la stratégie et la qualité du management, notamment la capacité à motiver et fidéliser les équipes, la pertinence de l'organisation de l'entreprise, le souci de l'innovation et de la qualité des commandes. L'ancienneté dans le Groupe est également un critère qualitatif qui est pris en compte et constitue un élément commun d'appréciation de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

Le poids des critères qualitatifs figure aussi ci-après dans le tableau des rémunérations accordées en 2006.

En cas de circonstances exceptionnelles le conseil d'administration, après avis du comité des rémunérations, s'est réservé la faculté d'attribuer une prime exceptionnelle.

■ Autres informations sur les rémunérations

Les rémunérations sont versées par Bouygues, à l'exception de celle d'Alain Dupont qui est rémunéré directement par Colas, et à l'exception de celles de Martin Bouygues et Olivier Bouygues, facturées par SCDM à Bouygues dans le cadre de la convention régissant les relations entre Bouygues et SCDM, qui a été soumise à la procédure des conventions réglementées.

Les rémunérations versées par Bouygues font l'objet de refacturations auprès des filiales lorsque la personne y exerce des fonctions de dirigeant (F. Bertièrre : Bouygues Immobilier ; Y. Gabriel : Bouygues Construction ; P. Le Lay : TF1).

Conformément au guide d'élaboration des documents de référence du 27 janvier 2006 publié par l'Autorité des marchés financiers, les salaires versés aux deux administrateurs qui représentent les salariés actionnaires et qui ont un contrat de travail avec Bouygues ou l'une de ses filiales ne sont pas communiqués.

■ Retraite additive

Les mandataires sociaux et administrateurs salariés bénéficient du régime de retraite additive mis en place pour les membres du comité de direction générale du Groupe, soit 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Il est précisé que le Groupe n'est pas conduit à constituer des provisions au titre de ce régime additif, ce dernier ayant la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur extérieur au Groupe. Cette retraite additive a été soumise à la procédure des conventions réglementées.

■ Indemnités de séparation

La société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du président, des directeurs généraux délégués ou des administrateurs salariés.

Il est précisé qu'un administrateur salarié bénéficie de la convention collective applicable à la société (convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne). Un dirigeant dont le contrat de travail est suspendu pendant la durée de son mandat social en bénéficie également dès que son contrat de travail entre à nouveau en vigueur lors de la cessation de son mandat social. L'administrateur salarié ou ce dirigeant est donc susceptible de recevoir les indemnités prévues par ladite convention en cas de licenciement, de départ ou de mise à la retraite. Martin Bouygues, président-directeur général, et Olivier Bouygues, directeur-général délégué, ne bénéficieront pas de telles indemnités en cas de cessation de leurs mandats. En revanche, Olivier Poupard-Lafarge, Patrick Le Lay, Yves Gabriel, Alain Dupont et François Bertièrre sont susceptibles de recevoir de telles indemnités.

II. LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

■ Rémunération des trois mandataires sociaux (en euros)

Fonction et ancienneté dans le Groupe	Rémunération ⁽¹⁾	Montants au titre de l'exercice 2004 en euros ⁽²⁾		Montants au titre de l'exercice 2005 en euros ⁽²⁾		Montants au titre de l'exercice 2006 en euros ⁽²⁾		Critères de la rémunération variable (exercice 2006) ⁽⁶⁾	Avantages en nature en euros ⁽⁷⁾		
		dus ⁽³⁾	versés	dus ⁽³⁾	versés	dus ⁽³⁾	versés		en 2004	en 2005	en 2006
M. Bouygues	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (50 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (50 %). 			
	Variable	1 380 000 0 %	1 380 000	1 380 000 0 %	1 380 000	1 380 000 0 %	1 380 000				
	% variable/fixe ⁽⁴⁾	150 %		150 %		150 %					
	Plafond (variable) ⁽⁵⁾	150 %		150 %		150 %					
	TOTAL	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000				
O. Poupart-Lafarge	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (27 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (40 %). plusieurs objectifs qualitatifs (33 %). 			
	Variable	1 242 000 0 %	1 242 000	1 380 000 + 11 %	1 242 000	1 380 000 0 %	1 380 000				
	% variable/fixe ⁽⁴⁾	135 %		150 %		150 %					
	Plafond (variable) ⁽⁵⁾	135 %		150 %		150 %					
	TOTAL	2 162 000	2 162 000	2 300 000	2 162 000	2 300 000	2 300 000				
O. Bouygues ⁽¹⁾	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (41 %). plusieurs objectifs qualitatifs (41 %). 			
	Variable	1 012 000 + 7,9 %	937 625	1 012 000 0 %	1 012 000	1 104 000 9 %	1 012 000				
	% variable/fixe ⁽⁴⁾	110 %		110 %		120 %					
	Plafond (variable) ⁽⁵⁾	110 %		110 %		120 %					
	TOTAL	1 932 000	1 857 625	1 932 000	1 932 000	2 024 000	1 932 000				
TOTAL MANDATAIRES SOCIAUX		6 394 000 + 1,7 %	6 319 625	6 532 000 + 2,16 %	6 394 000	6 624 000 + 1,4 %	6 532 000		221 960	64 996	57 120

(1) Aucune rémunération autre que celles mentionnées dans ce tableau, n'a été versée aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe. (2) Montants dus = tous les montants alloués au titre

d'un exercice. Montants versés = tous les montants versés au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours du premier

trimestre de l'exercice suivant. (3) Montants dus : les pourcentages insérés en dessous des rémunérations fixes et variables expriment les variations par rapport à l'exercice précédent, 2003

ou 2004. (4) rémunération variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe (5) plafond de la rémunération variable, fixé à un pourcentage de la rémunération fixe

■ Rémunération des administrateurs salariés (en euros)

	Fonction et ancienneté dans le Groupe	Rémunération ⁽¹⁾	Montants au titre de l'exercice 2004 en euros ⁽²⁾		Montants au titre de l'exercice 2005 en euros ⁽²⁾		Montants au titre de l'exercice 2006 en euros ⁽²⁾		Critères de la rémunération variable (exercice 2006) ⁽⁶⁾	Avantages en nature en euros ⁽⁷⁾			
			dus ⁽³⁾	versés	dus ⁽³⁾	versés	dus ⁽³⁾	versés		en 2004	en 2005	en 2006	
F. Bertière	ADM 22 ans	Fixe					820 000 + 17 %	820 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (14 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues Immobilier (40 %). plusieurs objectifs qualitatifs (28 %). 				
		Variable					984 000 + 17 %	840 000					
		% variable/fixe ⁽⁴⁾					120 %						
		Plafond (variable) ⁽⁵⁾					120 %						
		TOTAL						1 804 000		1 660 000		4 944	4 944 0 %
A. Dupont	ADM 42 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (7 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (16 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Colas (50 %). plusieurs objectifs qualitatifs (27 %). 				
		Variable	1 334 000 0 %	1 334 000	1 380 000 + 3,45 %	1 334 000	1 380 000 0 %	1 380 000					
		% variable/fixe ⁽⁴⁾	145 %		150 %		150 %						
		Plafond (variable) ⁽⁵⁾	145 %		150 %		150 %						
		Prime exceptionnelle	-	-	690 000	-		690 000					
		TOTAL	2 254 000	2 254 000	2 990 000	2 254 000	2 300 000	2 990 000				4 100 0 %	4 100 0 %
Y. Gabriel	ADM 32 ans	Fixe	750 000 + 2,8 %	750 000	850 000 + 13,33 %	850 000	920 000 + 8 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (18 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues Construction (40 %). plusieurs objectifs qualitatifs (28 %). bénéfice de Bouygues (8 %). 				
		Variable	825 000 + 11,6 %	739 310	1 062 500 + 28,80 %	825 000	1 242 000 + 17 %	1 062 500					
		% variable/fixe ⁽⁴⁾	110 %		125 %		135 %						
		Plafond (variable) ⁽⁵⁾	110 %		125 %		135 %						
		TOTAL	1 575 000	1 489 310	1 912 500	1 675 000	2 162 000	1 982 500			8 748 + 42,7 %	8 748 0 %	8 671 - 1 %
P. Le Lay	ADM 26 ans	Fixe	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	920 000 0 %	920 000	<ul style="list-style-type: none"> écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 (7 %). écart entre l'évolution du cours de l'action TF1 et l'évolution de l'indice CAC 40 (20 %). évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1 (40 %). plusieurs objectifs qualitatifs (33 %). 				
		Variable	1 132 667 - 17,9 %	1 380 000	1 216 000 + 7,36 %	1 132 667	1 380 000 + 13 %	1 216 000					
		% variable/fixe ⁽⁴⁾	123 %		132 %		150 %						
		Plafond (Variable) ⁽⁵⁾	150 %		150 %		150 %						
		TOTAL	2 052 667	2 300 000	2 136 000	2 052 667	2 300 000	2 136 000			4 140 0 %	4 140 0 %	4 140 0 %

(6) Critères de la rémunération variable : le pourcentage exprime le poids du critère dans la détermination de la rémunération variable totale. (7) Avantages en nature : les pourcentages expriment les variations par rapport à l'exercice précédent, 2004 ou 2005.

III. Les jetons de présence

(en euros)		Origine (Nota 1 et 2)	2004	2005	2006
M. Bouygues	P-dg	Jetons Bouygues	48 784	48 784	48 784
		Jetons filiales	25 416	26 666	25 291
O. Poupert-Lafarge	DGD	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	53 340	55 465	60 246
O. Bouygues	DGD	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	32 562	46 277	55 099
Sous-total mandataires sociaux	P-dg	Jetons Bouygues	97 568	97 568	97 568
		Jetons filiales	111 318	128 408	140 636
		TOTAL	208 886	225 976	238 204
P. Barberis	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490
P. Barbizet	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	12 196	12 196	12 196
F. Bertièrre	ADM	Jetons Bouygues			18 294
Mme F. Bouygues	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
G. Chodron de Courcel	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490
C. de Croisset	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
M. Derbesse	ADM	Jetons Bouygues	24 392	27 441	30 490
		Jetons filiales	40 752	30 893	
L. Douroux	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490
A. Dupont	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	15 000	15 000	18 750
Y. Gabriel	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
J.M. Gras	ADM	Jetons Bouygues	-	18 294	24 392
T. Jourdain	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
P. Kron	ADM	Jetons Bouygues			6 098
P. Le Lay	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
		Jetons filiales	107 050	108 300	112 050
J. Peyrelevalde	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490
F.H. Pinault	ADM	Jetons Bouygues	24 392	24 392	24 392
			6 098	6 098	12 196
A. Pouyat	ADM	Jetons Bouygues	18 294	24 392	24 392
		Jetons filiales	27 446	28 696	27 321
M. Rouger	ADM	Jetons Bouygues	30 490	30 490	30 490
Sous-total administrateurs	ADM	Jetons Bouygues	408 566	436 007	475 644
		Jetons filiales	217 027	211 158	186 046
		TOTAL	625 593	647 165	661 690
Total général jetons de présence (Nota 3)		Jetons Bouygues	561 016	576 261	573 212
		Jetons filiales	328 345	339 566	326 682
		TOTAL	889 361	915 827	899 894

Nota 1 : Jetons Bouygues = jetons versés au titre de la présence au sein du conseil d'administration de Bouygues. Le montant global des jetons de présence à allouer aux mandataires sociaux et administrateurs de Bouygues SA a été fixé par l'assemblée générale du 24 avril 2003 à 700 000 euros pour chaque exercice, la répartition étant laissée à l'initiative du conseil d'administration. Les montants indiqués ci-dessus incluent les jetons de présence versés au titre de la participation à un ou plusieurs comités du Conseil. Les jetons de présence versés à chaque administrateur s'élèvent à 24 392 euros par an. Le président-directeur général se voit allouer des jetons de présence de 48 784 euros par an. Les jetons de présence supplémentaires versés à un administrateur membre d'un comité s'élèvent à 6 098 euros par an.

Nota 2 : Jetons filiales = jetons versés par des sociétés du Groupe au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Il s'agit essentiellement de Colas, Bouygues Telecom et TFI.

Nota 3 : Le total général des jetons de présence inclut pour les exercices 2004 et 2005 les jetons de présence versés à Carmélina Formond (24 392 euros en 2004 et 12 196 euros en 2005) et à Serge Weinberg (30 490 euros en 2004 et 2005) ; ces administrateurs ont quitté le Conseil en 2005.

Nota 4 : Philippe Montagner, censeur, reçoit des jetons de présence s'élevant à 24 392 euros par exercice. Dans le cadre de ses fonctions de mandataire social de filiales du Groupe, il a reçu également des jetons de présence d'un montant de 28 696 euros.

Nota 5 : Rappel : A. Pouyat a quitté le conseil d'administration en 2006 ; Patrick Kron a été coopté en ses lieu et place.

I.2 Rapport spécial sur les options ou actions gratuites consenties (article L. 225-184 et article L. 225-197-4 du Code de commerce)

I - Principes et règles retenus pour l'attribution des options ou actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a autorisé par sa vingtième résolution le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été conférée pour une durée de cinq ans, les bénéficiaires de ces options devant être les salariés et / ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

L'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 a également autorisé, par sa dix-neuvième résolution, le conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, les bénéficiaires des actions devant être les salariés et / ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le conseil d'administration n'a pas utilisé à ce jour les autorisations que lui a données l'assemblée générale pour attribuer des actions gratuites ou des options d'achat d'actions. Toutes les options consenties ont été des options de souscription d'actions.

■ Règles générales applicables aux attributions d'options ou actions gratuites

- Les options ou actions gratuites sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, pour les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation.
- Plus de mille dirigeants et collaborateurs sont bénéficiaires de chaque plan d'attribution. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilité et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel.
- Aucune décote n'est appliquée en cas d'attribution d'options d'actions.
- L'exercice des options n'est pas autorisé pendant les quinze jours calendaires qui précèdent la publication des comptes trimestriels, semestriels ou annuels.

Conformément aux recommandations Afep / Medef de janvier 2007, le Conseil définira en 2007 la fréquence des attributions et la période de l'année au cours de laquelle ces attributions devront être effectuées.

■ Règles spécifiques applicables aux mandataires sociaux

Le conseil d'administration a incorporé dans son règlement intérieur les règles suivantes :

- Interdiction de l'attribution d'options ou actions gratuites en raison du départ d'un dirigeant.
- Interdiction du recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites.
- Recommandation aux mandataires sociaux qui souhaitent exercer des options ou vendre des actions gratuites de s'assurer auprès du res-

pensable de l'éthique qu'ils ne disposent pas d'informations privilégiées.

- Lors de l'octroi d'options ou d'actions gratuites, détermination par le conseil du nombre des levées d'options que le président du conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués sont tenus de conserver jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette disposition sera appliquée lors de l'attribution d'options qui pourrait être décidée en 2007, puis à toute attribution ultérieure.

II - Informations générales : les caractéristiques des options de souscription

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par le conseil d'administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote.
- Durée de validité : 7 ans à compter de la date d'attribution des options.
- Délai d'indisponibilité : 4 ans après la date d'attribution des options.
- Période d'exercice : les trois ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité (3 exceptions autorisant l'exercice à tout moment pendant les sept ans : levée effectuée par les héritiers dans les six mois suivant le décès du bénéficiaire ; changement de contrôle de Bouygues ou OPA ou OPE sur Bouygues ; levée conformément à l'articles 445-6 du code du travail, en utilisant des avoirs acquis dans le cadre du PEE Groupe).
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

III - La répartition des options par plan et par catégorie de bénéficiaires

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Date de l'assemblée	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000	25/05/2000	22/04/2004	28/04/2005	27/04/2006
Date du conseil d'administration	04/07/2000	27/03/2001 03/07/2001 18/09/2001	25/06/2002 17/12/2002	17/06/2003	15/03/2004	21/06/2005	05/09/2006
Nombre d'options attribuées par le conseil :	1 239 800	4 023 600	3 598 100	2 996 000	3 180 750	3 102 500	3 700 000
• dont mandataires sociaux		690 000	1 150 000	625 000	800 000	500 000	750 000
• dont dix salariés de la société		1 180 000	320 000	412 000	422 000	347 000	356 000
Prix d'exercice d'origine avant ajustement	69,13 €	33,75 € à 39,40 €	27,08 € à 27,56 €	22,80 €	29,61 €	31,34 €	40,00 €
Prix d'exercice après ajustement ⁽¹⁾	58,74 €	28,67 € à 33,47 €	23,00 € à 23,41 €	19,37 €	25,15 €	31,34 €	40,00 €
Point de départ d'exercice	04/07/2005	27/03/2005 03/07/2005 18/09/2005	25/06/2006 17/12/2006	17/06/2007	15/03/2008	21/06/2009	05/09/2010
Date d'expiration	03/07/2007	26/03/2008 02/07/2008 17/09/2008	24/06/2009 16/12/2009	16/06/2010	14/03/2011	20/06/2012	04/09/2013
Nombre d'options en cours de validité au 31/12/2006	1 269 340	2 584 412	2 752 204	3 345 566	3 545 206	2 941 434	3 656 100
Total : 20 094 262							

(1) Conformément à la loi, les prix d'exercice ont été ajustés le 7 janvier 2005 en raison d'une distribution exceptionnelle.

Au 31 décembre 2006 les options en cours de validité et effectivement exerçables (celles qui ne sont plus en période d'indisponibilité et celles dont le prix d'exercice est inférieur au cours de Bourse du 29 décembre 2006, dernier cours de l'exercice, soit 48,63 euros) représentent un maximum de 10 353 752 actions nouvelles, soit 3,09 % du capital au 31 décembre 2006.

IV – Les options de souscription consenties et levées en 2006

■ Informations générales

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2006. Le 5 septembre 2006, le conseil d'administration a attribué 3 700 000 options à 1 130 bénéficiaires, mandataires sociaux ou salariés de la société ou des sociétés du groupe Bouygues.

Date de l'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options (€)
5 septembre 2006	3 700 000	40

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 4,78 euros.

Ce plan d'options représente 1,10 % du capital de la société au 31 décembre 2006.

■ Options consenties aux mandataires sociaux et administrateurs salariés de la société Bouygues

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Martin Bouygues	Bouygues	5 septembre 2006	200 000	40
Olivier Poupart-Lafarge	Bouygues	5 septembre 2006	150 000	40
Olivier Bouygues	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Total			450 000	

Les options consenties au président-directeur général représentent 5,5 % du plan d'attribution 2006. Les options consenties au président-directeur général et aux deux directeurs généraux délégués représentent 12,16 % du plan d'attribution 2006.

Ces attributions d'options représentent une part du capital de la société de 0,03 % pour 100 000 options, 0,045 % pour 150 000 options et 0,06 % pour 200 000 options. Au total, les options attribuées en 2006 aux trois mandataires sociaux représentent 0,134 % du capital de la société au 31/12/2006.

Administrateurs salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
François Bertière	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Alain Dupont	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Yves Gabriel	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Total			300 000	

TF1 a octroyé à Patrick Le Lay, son président-directeur général, des actions gratuites au cours de l'exercice 2006 : un nombre d'actions minimum de 45 000 actions TF1 et une attribution conditionnelle pouvant porter le nombre d'actions définitivement attribuées à 105 000 actions TF1.

■ Options consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société Bouygues ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2006

Noms	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Jacques Bernard	Bouygues	5 septembre 2006	18 000	40
Gérard Bucourt	Bouygues	5 septembre 2006	10 000	40
Michel Buxeraud	Bouygues	5 septembre 2006	12 000	40
Blandine Delafon	Bouygues	5 septembre 2006	14 000	40
Jean-François Guillemain	Bouygues	5 septembre 2006	30 000	40
Philippe Montagner	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Alain Pouyat	Bouygues	5 septembre 2006	100 000	40
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	5 septembre 2006	30 000	40
Lionel Verdouck	Bouygues	5 septembre 2006	30 000	40
Gilles Zancanaro	Bouygues	5 septembre 2006	12 000	40
Total			356 000	

À l'exception de Patrick Le Lay (voir ci-dessus), les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2006 des options ou actions gratuites consenties par des sociétés liées à la société Bouygues dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société Bouygues au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

■ Levées d'options par les mandataires sociaux et l'ensemble des collaborateurs du groupe Bouygues en 2006

Les levées d'options Bouygues effectuées par les mandataires sociaux et administrateurs salariés, ainsi que par l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2006, ont été les suivantes :

Plan	Prix d'exercice des options(€)	Nombre d'options exercées en 2006
30/03/99	18,35	628 320
06/07/99	21,01	943 607
04/11/99	25,18	156 700
27/03/01	33,47	783 736
03/07/01	32,81	588 447
18/09/01	28,67	100 000
25/06/02	23,41	1 182 598
17/06/03	19,37	22 129
15/03/04	25,15	11 415
21/06/05	31,34	8 441
Total		4 425 393

■ Levées d'options de souscription effectuées par les mandataires sociaux de la société Bouygues en 2006

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
François Bertière	Bouygues	30/03/99	17 972	18,35
Martin Bouygues	Bouygues	27/03/01	82 383	33,47
		25/06/02	235 379	23,41
Olivier Bouygues	Bouygues	25/06/02	117 690	23,41
Michel Derbesse	Bouygues	06/07/99	898 418	21,01
	Bouygues	27/03/01	70 614	33,47
Alain Dupont	Bouygues	18/09/01	100 000	28,67
Yves Gabriel	Bouygues	30/03/99	35 943	18,35
Patrick Le Lay	Bouygues	30/03/99	59 904	18,35
	TF1	20/09/99	200 000	23,27
Olivier Poupart-Lafarge	Bouygues	27/03/01	58 845	33,47
		25/06/02	117 690	23,41
Alain Pouyat	Bouygues	30/03/99	95 847	18,35
Total	Bouygues		1 890 685	
	TF1		200 000	

■ Levées d'options de souscription effectuées au cours de l'exercice 2006 par les dix salariés de la société Bouygues, dont le nombre d'options ainsi souscrites a été le plus élevé

Noms	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Jacques Bernard	Bouygues	27/06/01	4 708	33,47
		25/06/02	3 200	23,41
		15/06/03	2 100	19,37
Georges Colombani	Bouygues	27/03/01	4 708	33,47
Blandine Delafon	Bouygues	27/03/01	7 062	33,47
Ariel Dubois de Montreynaud	Bouygues	30/03/99	11 993	18,35
Gérard Heslouin	Bouygues	30/03/99	11 993	18,35
Jean-Philippe Lafond	Bouygues	27/03/01	1 766	33,47
		25/06/02	2 943	23,41
Gérard Lemarié	Bouygues	04/11/99	11 840	25,18
Philippe Montagner	Bouygues	27/03/01	47 076	33,47
		03/07/01	188 447	32,81
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	25/06/02	16 477	23,41
Lionel Verdouck	Bouygues	27/03/01	11 769	33,47
		25/06/02	16 477	23,41
Total	Bouygues		342 559	

La société a enregistré, au cours de l'exercice 2006, 2 192 149 levées d'options de souscription Bouygues effectuées par des salariés de Bouygues ou de ses filiales autres que les mandataires sociaux, les administrateurs salariés et les dix personnes mentionnées ci-dessus.

I.3 Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et options consenties aux trois mandataires sociaux en 2006

(en euros)	M. Bouygues	O. Poupart-Lafarge	O. Bouygues
Rémunération fixe	920 000	920 000	920 000
Rémunération variable	1 380 000	1 380 000	1 104 000
Avantages en nature	43 000	4 000	11 000
Total	2 343 000	2 304 000	2 035 000
Valeur comptable des options attribuées en 2006 et exerçables à compter de septembre 2010	957 000	717 000	478 000

Le conseil d'administration

ACTIONNARIAT

I. ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Actionnariat	Situation au 31/12/2006				Situation au 31/12/2005				Situation au 31/12/2004			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre total de droits de vote ⁽¹⁾	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
SCDM ⁽²⁾	62 693 562	18,73	118 995 301	27,61	61 262 080	18,19	107 372 414	25,34	56 849 198	17,08	103 411 302	24,72
Groupe Artémis ⁽³⁾	6 982 575	2,09	9 789 093	2,27	26 266 778	7,80	29 573 296	6,98	26 306 518	7,91	29 613 036	7,08
Salariés Bouygues	44 286 383	13,23	73 697 437	17,10	44 774 405	13,30	74 311 729	17,54	38 357 093	11,53	66 025 941	15,78
Autres actionnaires français	90 102 298	26,90	97 749 293	22,69	84 323 571	25,04	92 443 742	21,82	121 235 815	36,43	129 258 321	30,90
Capital Group International	26 969 688	8,06	26 969 688	6,26	26 969 688	8,01	26 969 688	6,36				
Autres actionnaires étrangers	102 181 590	30,52	102 181 590	23,71	93 061 374	27,63	93 061 374	21,96	90 000 000	27,05	90 000 000	21,52
Bouygues	1 561 487 ⁽⁴⁾	0,47	1 561 487 ⁽⁵⁾	0,36	105 000 ⁽⁴⁾	0,03	0	0	10 000	ns	0	0
Total	334 777 583	100	430 943 889	100	336 762 896	100	423 732 243	100	332 758 624	100	418 308 600	100

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, depuis 2006, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) SCDM est une société contrôlée par Martin Bouygues et Olivier Bouygues. Ce chiffre inclut les actions détenues directement par Martin Bouygues et Olivier Bouygues.

(3) Le groupe Artémis (F. Pinault) inclut notamment Artémis, Tennessee et Financière Pinault, sociétés actionnaires directes de Bouygues.

(4) actions auto-détenues à la suite de la mise en œuvre de programmes de rachats

(5) Les titres détenus par Bouygues sont privés de droits de vote.

En dehors de Capital Group International, la société n'a connaissance d'aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Mouvements significatifs de l'actionariat

Depuis le 31 décembre 2005, les principales évolutions de l'actionariat de Bouygues ont été les suivantes :

- légère baisse de la participation des salariés, de 13,30 % à 13,23 % du capital et de 17,54 % à 17,10 % des droits de vote ;
- renforcement de la participation de SCDM, qui est passée de 18,19 % à 18,73 % du capital et de 25,34 % à 27,61 % des droits de vote ;
- diminution de la participation du groupe Artémis, qui est passée de 7,8 % à 2,09 % du capital et de 6,98 % à 2,27 % des droits de vote ;
- progression de l'actionariat institutionnel étranger de 35,64 % à 38,58 % du capital et de 28,32 % à 29,97 % en droits de vote.

La participation de Capital Group International, Inc. (CGII), société américaine d'investissement, mère d'un groupe de sociétés de gestion, est celle qui a été déclarée le 8 août 2005 lors du franchissement en hausse des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Bouygues.

L'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 a décidé de procéder à la reconstitution des certificats d'investissement en actions. Cette reconstitution a été réalisée le 18 mai 2006. Les détails de cette opération sont indiqués au paragraphe 1.1 du chapitre "Capital" du présent document de référence.

2. PACTE D'ACTIONNAIRES PORTANT SUR LE CAPITAL DE BOUYGUES

Un pacte d'actionnaires avait été conclu le 4 décembre 1998 entre SCDM et Artémis ayant pour objet leurs participations dans Bouygues ; les dispositions de ce pacte ont été modifiées à trois reprises. Ce pacte et ces avenants ont été publiés respectivement par le Conseil des marchés financiers ou par l'Autorité des marchés financiers par des décisions ou avis en date des 9 décembre 1998, 13 septembre 2001, 23 mai 2003 et 18 janvier 2005.

Le 24 mai 2006, le groupe Artémis a franchi à la baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Bouygues. Simétra Obligations, société contrôlée par Artémis, ayant émis le 26 juin 2003 des obligations à option d'échange en actions existantes Bouygues, ces seuils de 5 % du capital et des droits de vote ont été franchis à la baisse par le groupe Artémis du fait de l'échange d'une partie de ces obligations en actions Bouygues.

Les groupes SCDM et Artémis avaient prévu qu'il serait mis fin de plein droit à leur pacte d'actionnaires dans le cas où le groupe Artémis viendrait à franchir à la baisse le seuil de 5 % du capital de Bouygues. En conséquence, les groupes SCDM et Artémis ont déclaré ne plus agir de concert à compter du 24 mai 2006.

3. DROITS DE VOTE

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires. Ils bénéficient, dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, d'un droit de vote double dans les conditions prévues par l'article 12 des statuts, dont les termes sont reproduits ci-après (p. 140).

Opérations réalisées sur des titres Bouygues par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2006 (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Personne ayant réalisé l'opération	Opération réalisée	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre d'actions	Montant (€)
SCDM Administrateur	À titre personnel	Achat	7	467 200	21 358 344,00
	Par une filiale, personne liée	Achat	5	1 101 855	45 562 542,80
Patricia BARBIZET Administrateur	À titre personnel	Achat	1	500	21 915,00
François BERTIÈRE Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	1	17 972	329 786,20
		Vente	3	30 326	1 359 048,80
Martin BOUYGUES Président-directeur général	À titre personnel	Levée d'options	2	317 762	8 267 581,40
		Vente	3	300 000	12 698 700,00
Olivier BOUYGUES Directeur général délégué	À titre personnel	Levée d'options	1	117 690	2 755 122,90
		Vente	7	273 005	11 857 315,30
Michel DERBESSE Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	13	969 032	21 239 212,76
		Vente	13	969 032	38 267 610,27
Alain DUPONT Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	3	100 000	2 867 000,00
		Vente	3	100 000	4 023 260,00
Yves GABRIEL Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	1	35 943	659 554,05
		Vente	1	18 000	835 560,00
Patrick LE LAY Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	1	59 904	1 099 238,40
		Vente	2	99 904	4 195 852,80
Philippe MONTAGNER Censeur	À titre personnel	Levée d'options	3	235 523	7 758 579,79
		Vente	4	225 000	10 483 880,00
François-Henri PINAULT Administrateur	À titre personnel	Achat	6	500	21 162,30
Olivier POUPART-LAFARGE Directeur général délégué	À titre personnel	Levée d'options	2	176 535	4 724 665,05
		Vente	1	40 000	1 910 000,00
Alain POUYAT Administrateur	À titre personnel	Levée d'options	1	95 847	1 758 792,45
		Vente	3	95 847	4 121 195,20
Nonce PAOLINI Directeur général délégué de Bouygues Telecom	À titre personnel	Levée d'options	2	26 481	738 316,35
		Vente	2	26 481	1 143 536,22

BOURSE

I. MARCHÉ DU TITRE BOUYGUES EN 2006

L'action Bouygues est cotée sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment A) et est membre des indices CAC 40, Euronext 100, FTSE Eurofirst 80 et Dow Jones Stoxx 600. L'action Bouygues est éligible au SRD (Service de Règlement Différé) et au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Le nombre d'actions s'élevait au 31 décembre 2006 à 334 777 583.

Au cours de l'exercice 2006, le nombre de titres est en légère réduction (- 2 millions) : il a été créé 4 425 393 actions par exercice d'options de souscription d'actions ; 6 410 706 actions ont été annulées.

Le nombre moyen d'actions s'est élevé durant l'année 2006 à 338 409 305 titres.

Le volume moyen d'échanges journaliers a été de 1 499 351 titres.

En 2006, le titre Bouygues a réalisé une performance proche du CAC 40 (+17,7 % contre +17,5 %). Trois phases peuvent être distinguées dans l'évolution du cours :

- De janvier à avril 2006, le cours de Bouygues progresse de manière parallèle au marché (CAC 40).
- À partir de mai 2006, le CAC 40 subit un "trou d'air" jusqu'en juin, comme tous les marchés boursiers en Europe. Le titre Bouygues amplifie ce mouvement baissier jusqu'à l'été, avec un plus bas de l'année atteint en juillet (36,05 €).
- Depuis ce point bas, Bouygues a surperformé au cours du 2^e semestre 2006 ses indices de référence (CAC 40, DJ Eurostoxx 50 etc.).

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette belle performance annuelle de Bouygues (qui se poursuit au début d'année 2007) :

- De très bonnes performances des métiers de la Construction : croissance du chiffre d'affaires à 2 chiffres, prises de commandes record, augmentation des marges.
- Une dynamique commerciale toujours solide de Bouygues Telecom, grâce aux nouvelles offres Neo et Expressa.
- Un environnement économique toujours favorable.
- La valorisation de la participation dans Alstom, dont le cours a fortement progressé jusqu'à fin décembre.

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Dividende versé au titre de l'exercice (€)			Cours de Bourse (€)			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
2002	344 361 919	0,36	0,18	0,54	38,80	20,40	26,31	2,1
2003	333 199 969	0,50	0,25	0,75	28,28	16,61	27,72	2,7
2004	332 758 624	0,75 ⁽²⁾	-	0,75	34,26	25,94	34,00	2,2
2005	336 762 896	0,90 ⁽²⁾	-	0,90	42,67	28,75	41,30	2,2
2006	334 777 583	1,20⁽²⁾	-	1,20	49,42	36,05	48,63	2,5

Au 27 février 2007, l'action cotait 55,00 euros.

(1) Y compris les certificats d'investissement pour la période antérieure à 2006 (reconstitution en actions le 18 mai 2006 des certificats d'investissement).

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'avoir fiscal est supprimé : le dividende ouvre droit à un abattement applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France (abattement de 50 % en 2005 et de 40 % en 2006 et 2007).

2. ÉVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DU VOLUME DE TRANSACTIONS

Cours de l'action Bouygues pendant les 18 derniers mois

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux (M€)
2005				
Juillet	36,45	33,33	25 651 501	900
Août	37,59	35,81	41 024 083	1 499
Septembre	38,90	35,86	22 373 185	827
Octobre	41,29	37,06	28 575 475	1 110
Novembre	42,67	40,22	30 698 986	1 267
Décembre	42,22	40,00	21 971 061	901
2006				
Janvier	45,43	40,68	30 158 199	1 302
Février	46,19	43,67	20 562 028	924
Mars	45,35	41,67	30 542 179	1 316
Avril	44,80	40,50	30 092 759	1 286
Mai	47,40	40,70	48 245 123	2 142
Juin	43,28	37,61	37 146 586	1 489
Juillet	41,30	36,05	28 312 450	1 076
Août	41,37	38,26	27 851 146	1 102
Septembre	42,32	40,70	29 794 560	1 234
Octobre	46,70	41,77	33 899 991	1 502
Novembre	47,13	43,81	30 966 828	1 413
Décembre	49,42	43,60	33 803 326	1 596

Source : Euronext

CAPITAL

I. GÉNÉRALITÉS

I.1. Montant du capital

Le 31 décembre 2005, le capital de Bouygues était de 336 762 896 euros, divisé en 336 762 896 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune. 473 867 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote.

Afin de simplifier la structure du capital de Bouygues, l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 a décidé de procéder à la reconstitution en actions de l'ensemble des certificats de droit de vote et des certificats d'investissement ; la valeur unitaire du certificat de droit de vote a été fixée à 5,46 euros ; ce prix a été déterminé par référence au rapport entre le cours du certificat de droit de vote et le cours de l'action Bouygues augmenté d'une prime de 50 %.

Les conditions détaillées de l'opération ont été exposées dans le rapport spécial du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 (pages 233 à 236 du document de référence 2005).

Au cours de l'exercice 2006, 4 425 393 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice des options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe et 6 410 706 actions rachetées par la société ont été annulées.

En conséquence, au 31 décembre 2006, le capital de Bouygues était de 334 777 583 euros, divisé en 334 777 583 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.

Le nombre total de droits de vote⁽¹⁾ était au 31 décembre 2006 de 430 943 889 voix (au 31 décembre 2005, le nombre de droits de vote était de 423 732 243).

(1) Y compris les actions privées de droit de vote, conformément aux nouvelles modalités de calcul prévues par le règlement général de l'AMF.

I.2. Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Tous les montants figurant dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Années	Augmentations et réductions de capital effectuées depuis 5 ans	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé d'actions et de certificats d'investissement ⁽¹⁾
		Nominal	Primes et incorporation de réserves		
2002	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 610 530 actions Conversion OCEANE : 10 actions 	610 530 10	3 930 741 246	344 361 909 344 361 919	344 361 909 344 361 919
du 1^{er} janvier au 16 juin 2003	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 58 370 actions 	58 370	375 903	344 420 289	344 420 289
le 17 juin 2003	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 9 685 825 actions rachetées par la société 	(9 685 825)	(236 218 525)	334 734 464	334 734 464
du 17 juin au 10 décembre 2003	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 318 070 actions 	318 070	2 048 371	335 052 534	335 052 534
le 16 décembre 2003	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 2 521 365 actions rachetées par la société 	(2 521 365)	(57 386 267)	332 531 169	332 531 169
du 11 décembre au 31 décembre 2003	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 668 800 actions 	668 800	4 307 072	333 199 969	333 199 969
du 1^{er} janvier au 10 juin 2004	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 386 240 actions Conversion OCEANE : 13 556 732 actions 	386 240 13 556 732	3 646 271 335 881 691	333 586 209 347 142 941	333 586 209 347 142 941
le 15 juin 2004	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 13 942 972 actions rachetées par la société 	(13 942 972)	(379 655 105)	333 199 969	333 199 969
du 11 juin au 6 octobre 2004	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 191 742 actions 	191 742	4 032 822	333 391 711	333 391 711
le 14 décembre 2004	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 633 087 actions rachetées par la société 	(633 087)	(20 177 199)	332 758 624	332 758 624
du 1^{er} janvier au 16 juin 2005	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 801 427 actions 	801 427	14 464 213	333 560 051	333 560 051
le 21 juin 2005	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 1 048 873 actions rachetées par la société 	(1 048 873)	(31 649 972)	332 511 178	332 511 178
du 17 juin au 8 décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 1 163 673 actions 	1 163 673	26 788 468	333 674 851	333 674 851
le 13 décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> Annulation de 7 312 776 actions rachetées par la société 	(7 312 776)	(279 502 996)	326 362 075	326 362 075
le 28 décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> Souscription par le FCPE Bouygues Confiance 3 de 9 972 331 actions 	9 972 331	240 034 007	336 334 406	336 334 406
du 9 décembre au 31 décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 428 490 actions 	428 490	7 986 521	336 762 896	336 762 896
du 1^{er} janvier au 30 novembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 3 818 642 actions 	3 818 642	90 923 045	340 581 538	340 581 538
le 6 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Annulation d'actions autodétenues 	(6 410 706)	(263 827 884)	334 170 832	334 170 832
du 1^{er} décembre au 31 décembre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Exercice d'options portant sur 606 751 actions 	606 751	17 022 599	334 777 583	334 777 583

(1) Reconstitution en actions le 18 mai 2006 des certificats d'investissement existants.

I.3. Autorisations d'augmenter, de réduire le capital, et de racheter des actions

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Objet	Plafond global ou montant nominal maximum (M€)	Durée	AGM	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2006
1. Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital	18 mois	27/04/2006	Achat de 12 098 697 actions (dont 9 083 630 au titre du programme de rachat autorisé par l'AGM du 27 avril 2006)
2. Émission (avec maintien du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 5 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	26 mois	28/04/2005	néant
3. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	4 000	26 mois	28/04/2005	néant
4. Émission (avec suppression du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 ⁽¹⁾ 5 000 (valeurs mobilières représentatives de créances) ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15 % de l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
6. Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne, sans DPS, de titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
7. Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
8. Augmentation de capital en vue de rémunérer des titres apportés à une OPE	150 ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
9. Augmentation de capital en faveur des salariés de la société ou de sociétés de son groupe, adhérent à un PEE	10 % du capital	26 mois	28/04/2005	06/12/2006 : lancement de l'opération "Bouygues Partage" (augmentation de capital de 250 millions d'euros, prime d'émission incluse, réservée aux salariés, à réaliser en 2007)
10. Approbation de l'émission par une filiale de la société, de titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société	150 ⁽¹⁾	26 mois	28/04/2005	néant
11. Attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société ou de sociétés de son groupe	10 % du capital	38 mois	28/04/2005	néant
12. Émission d'actions dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du DPS	Limite fixée par la loi	38 mois	28/04/2005	05/09/2006 : lancement d'un plan d'options de souscription permettant à 1 130 bénéficiaires de souscrire 3 700 000 actions (prix d'exercice : 40 euros)
13. Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	5 000	26 mois	28/04/2005	néant
14. Réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la société	10 % du capital par période de 24 mois	18 mois	27/04/2006	06/12/2006 : annulation de 6 410 706 actions (1,88 % du capital à cette date)
15. Utilisation, en période d'offre publique, des délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital	Plafonds prévus par les différentes autorisations applicables	14 mois	27/04/2006	néant
16. Émission de bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles en période d'offre publique	150 ⁽¹⁾	18 mois	27/04/2006	néant

(1) Avec imputation sur le plafond global indiqué au point 2 du présent tableau.

2. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS RELATIVES AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le rapport complémentaire du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce et à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967 figure en pages 223-224 du présent document de référence.

3. AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2007

Le tableau ci-contre résume les délégations et autorisations à conférer au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007. Ces différentes autorisations financières annulent et remplacent, à compter du jour de leur approbation par l'assemblée, le cas échéant pour leur partie non engagée, celles accordées antérieurement et ayant le même objet.

4. PLAN D'ÉPARGNE DES SALARIÉS

Le 31 décembre 2006, les salariés du Groupe détenaient 13,23 % du capital de Bouygues et 17,10 % de ses droits de vote, principalement au moyen de plusieurs fonds communs de placement.

- Le fonds commun de placement de la participation, créé en 1968, investit en actions Bouygues achetées sur le marché. Au 31 décembre 2006, ce fonds détient 3,14 % du capital de Bouygues et 4,42 % des droits de vote.
- Le fonds commun de placement du plan d'épargne Groupe recueille l'épargne volontaire des

Objet	Plafond global ou montant nominal maximum (M€)	Durée
1. Achat par la société de ses propres actions	1 500 10 % du capital	18 mois
2. Émission (avec maintien du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 5 000 (titres de créance)	26 mois
3. Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	4 000	26 mois
4. Émission (avec suppression du DPS) d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %	150 ⁽¹⁾ 5 000 (titres de créance) ⁽¹⁾	26 mois
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15 % de l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois
6. Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne, sans DPS, de titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois
7. Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société	10 % du capital ⁽¹⁾	26 mois
8. Augmentation de capital en vue de rémunérer des titres apportés à une OPE	150 ⁽¹⁾	26 mois
9. Augmentation de capital en faveur des salariés de la société ou de sociétés de son groupe, adhérant à un PEE	10 % du capital	26 mois
10. Approbation de l'émission par une filiale de la société, de titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société	150 ⁽¹⁾	26 mois
11. Attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société ou de sociétés de son groupe	10 % du capital	38 mois
12. Utilisation, en période d'offre publique, des délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital	Plafonds prévus par les différentes autorisations applicables	18 mois
13. Émission de bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles en période d'offre publique	400	18 mois
14. Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	5 000	26 mois
15. Réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la société	10 % du capital par période de 24 mois	18 mois

(1) avec imputation sur le montant global indiqué au point 2 du présent tableau

collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions Bouygues, par achat direct sur le marché. Au 31 décembre 2006, il détient 3,88 % du capital de Bouygues et 5,31 % des droits de vote.

- Suite aux augmentations de capital réalisées en 2001 et en 2005, les fonds communs de placement à effet de levier, dénommés Bouygues Confiance 2, Bouygues Confiance 2 International et Bouygues Confiance 3, détiennent 5,08 % du capital et 5,76 % des droits de vote au 31 décembre 2006. Les fonds communs de placement Bouygues Confiance 2 et Bouygues Confiance 2 International ont disparu en janvier 2007, à la suite du dénouement des opérations d'épargne salariale correspondantes.
- Un fonds commun de placement Bouygues Immobilier détient 0,12 % du capital et 0,16 % des droits de vote.

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2006, les options de souscription d'actions en cours de validité, consenties en vertu des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires, représentent un maximum de 10 353 752 actions nouvelles soit 3,09 % du capital au 31 décembre 2006. Ce chiffre correspond aux options effectivement exerçables c'est-à-dire celles qui ne sont plus en période d'indisponibilité et dont le prix d'exercice est inférieur au cours de Bourse du 29 décembre 2006 (48,63 euros).

6. NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POUVANT ÊTRE CRÉÉES

Aux 334 777 583 actions existant au 31 décembre 2006, pourraient s'ajouter en cas d'exercice des options de souscription réellement exerçables

10 353 752 actions. Le nombre total d'actions s'élèverait donc à 345 131 335 titres.

7. RACHATS D'ACTIONS

Rapport spécial sur le rachat d'actions (article L. 225-209 du Code de commerce)

1. Rappel de l'utilisation par le conseil d'administration des autorisations conférées par l'assemblée générale

Les assemblées générales mixtes du 28 avril 2005 et du 27 avril 2006 ont autorisé le conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions dans le cadre de programmes de rachat.

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n° 2005-06 du 22 février 2005, récapitule sous une forme synthétique les opérations réalisées par la société sur ses propres titres du 21 mars 2006 (date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi) au 16 février 2007, date d'établissement du présent rapport.

■ Situation au 16 février 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte :	0,44 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	14 772 355
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾ :	1 498 987
Valeur comptable du portefeuille :	71 729 301
Valeur de marché du portefeuille ⁽²⁾ :	81 260 085

(1) Dont 57 500 au titre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

(2) Cours ouverture au 19 février 2007 : 54,21 euros.

■ Opérations réalisées en dehors du contrat de liquidité :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 16 février 2007			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	7 007 093	0	(1)			
Echéance maximale moyenne (années)			(1)			
Cours moyen de la transaction	43,39 €	0				
Prix d'exercice moyen			(1)			
Montants	304 058 382	0				

(1) options d'achat achetées :

	Option 1	Option 2	Option 3
Nombre de titres	2 283 650	3 056 000	1 196 630
Echéance maximale moyenne (années)	1,1	5,3	3,8
Prix d'exercice moyen	33,81	31,34	31,34

■ Opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes / Transferts
Nombre de titres	3 413 374	3 755 874
Cours moyen de la transaction	45,59	45,49
Montants	155 616 653	170 872 804

■ Annulation d'actions de la société

Faisant application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois conformément à la loi, le conseil d'administration du 6 décembre 2006 a décidé d'annuler 6 410 706 actions. Parmi ces actions figuraient 546 000 actions initialement affectées à des opérations futures de croissance externe, et réaffectées ensuite à l'objectif d'annulation.

2. Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007.

Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la société : 10 % du nombre total des

actions composant le capital social à la date du rachat ; le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à la même date.

Objectifs du programme :

- assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne inter-entreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

RÉSULTATS DE BOUYGUES SA

I. DIVIDENDE

I.1. Affectation et répartition des résultats de Bouygues (société mère)

Il est proposé à l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 838 625 254,57 euros, d'approuver l'affectation et la répartition suivantes :

- Distribution à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) de la somme de 0,05 euro par action, soit la somme globale de 16 738 879,15 euros, prélevée sur le bénéfice distribuable.
- Distribution à titre de dividende complémentaire net de la somme de 1,15 euro par action, soit la somme globale de 384 994 220,45 euros.
- Affectation du solde, soit 436 892 154,97 euros, au compte report à nouveau.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée, le paiement du dividende, soit 1,20 euro net par action sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2007.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférents ont été les suivants :

	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Distribution exceptionnelle de janvier 2005 ⁽²⁾
Nombre d'actions	333 199 969	332 758 624	336 762 896	332 758 624
Dividende	0,50 €	0,75 €	0,90 €	2,52 €
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,25 €	-	-	-
Dividende global	0,75 €	0,75 €	0,90 €	2,52 €
Dividende total	166 423 811,00 €	248 928 093,00 €	301 951 234,80 €	838 551 732,48 €
Revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts	-	248 928 093,00 €	301 951 234,80 €	838 551 732,48 €

(1) sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %

(2) Les montants indiqués portent sur la fraction assimilée fiscalement à un dividende, de la distribution exceptionnelle de 5,00 euros par action ou par certificat d'investissement décidée par l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2004 et mise en paiement le 7 janvier 2005. Cette distribution a été qualifiée fiscalement de dividende exceptionnel à hauteur de 2,52 euros et de remboursement d'apports à hauteur de 2,48 euros.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

Les titres rachetés et conservés par Bouygues seront privés de leurs droits de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende. Les achats d'actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des marchés financiers dans sa position du 6 décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime de rachat d'actions propres.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées :

- prix maximum d'achat : 80 euros par action,
- prix minimum de vente : 30 euros par action,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 1 500 000 000 euros (un milliard cinq cent millions d'euros).

Durée du programme : dix-huit mois à compter de l'assemblée générale mixte du 26 avril 2007, soit jusqu'au 26 octobre 2008.

2. Résultats de Bouygues (société mère) au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	2002	2003	2004	2005	2006
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	344 361 919	333 199 969	332 758 624	336 762 896	334 777 583
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	343 801 210	332 671 539	332 254 414	336 289 029	334 777 583
c) Nombre de certificats d'investissement (sans droit de vote)	560 709	528 430	504 210	473 867	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par reconstitution en actions de CI et CDV ⁽¹⁾	560 709	528 430	504 210	473 867	0
• par exercice d'options de souscription	13 420 560	15 326 960	17 626 248	20 953 720	20 094 262
• par conversion et/ou échange d'obligations à option de conversion	16 550 746	16 550 746	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	62 497 403	61 677 048	68 137 090	64 270 115	60 463 413
b) Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	21 715 695	119 984 708	385 435 019	173 230 055	490 059 858
c) Impôts sur les bénéfices	(1 925 403)	58 783 774	55 295 002	(37 656 430)	60 879 976
d) Intéressement dû au titre de l'exercice	-	(250 000)	(69 154)	(224 770)	(473 100)
e) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	120 842 391	216 422 001	585 890 338	260 833 378	603 396 473
f) Résultat distribué	121 089 514	166 423 811	248 928 093	301 951 235	401 733 100
g) Précompte	0	0	Néant	Néant	Néant
RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,06	0,54	1,32	0,40	1,65
b) Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,35	0,65	1,76	0,77	1,80
c) Dividende brut attribué à chaque action	0,54	0,75	0,75 ⁽²⁾	0,90 ⁽²⁾	1,20 ⁽²⁾
PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	253	244	227	195	175
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	36 496 987	37 747 311	38 215 169	34 374 008	28 511 081
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice - sécurité sociale, œuvres sociales, etc.	11 250 274	12 551 862	13 363 283	11 678 781	10 910 295

(1) étant précisé qu'une telle reconstitution ne modifie pas le capital social

(2) sans avoir fiscal

INFORMATIONS JURIDIQUES

I. GÉNÉRALITÉS

Dénomination	Bouygues
Siège social	32 avenue Hoche 75008 Paris
N° RCS	572 015 246 Paris
Code APE	452 B
Forme	société anonyme
Date de constitution	15 octobre 1956
Date d'expiration	14 octobre 2089
Exercice social	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Législation	française

2. HISTORIQUE DU GROUPE

1952	Création par Francis Bouygues d'une entreprise de bâtiment
1955	Première diversification : création de Bouygues Immobilier
1970	Introduction de Bouygues à la Bourse de Paris
1984	Développement dans les services, acquisition de Saur (qui sera cédée en 2005)
1986	Acquisition de Colas, n°1 mondial de la route
1987	Désignation de Bouygues comme opérateur et actionnaire principal de TF1
1989	Martin Bouygues est nommé P-dg du groupe Bouygues
1996	Lancement de Bouygues Telecom, troisième opérateur français de téléphonie mobile
2002	Lancement par Bouygues Telecom de l'i-mode®, l'internet de poche

2003	Bouygues détient 83 % de Bouygues Telecom
2004	Distribution exceptionnelle de 1,7 milliard d'euros
2006	Prise de participation dans le capital d'Alstom

3. STATUTS

3.1. Objet (article 2 des statuts)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, routes, immobilier), et le domaine des services (gestion de services publics, communication, télécommunications),
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

3.2. Répartition statutaire des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé une somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % du capital libéré. Après affectations décidées par l'assemblée aux autres réserves ou au report à nouveau, le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les actionnaires.

3.3. Assemblées générales (articles 19 à 21 des statuts)

Les actionnaires sont convoqués conformément aux règles fixées par la loi. Les assemblées générales réunissent tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Les porteurs d'obligations émises par la société peuvent être convoqués en assemblées spéciales, dans les cas prévus par les dispositions légales en vigueur.

3.4. Droit de vote double (article 12 des statuts. Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1972)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission,

le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double, sauf exceptions prévues par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit (art. L. 225-99 du Code de commerce).

3.5. Franchissement de seuils (article 8.3 des statuts)

Toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, au moins 1 % du capital ou des droits de vote est tenue de déclarer à la société le nombre total d'actions qu'elle possède. La déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social dans les quinze jours suivant la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues, à chaque franchissement en hausse ou en baisse du seuil de 1 %.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

La société est autorisée (article 8.2 des statuts) à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées.

4. PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR BOUYGUES

4.1. Bouygues Telecom

Les dispositions significatives du pacte d'actionnaires de Bouygues Telecom sont les suivantes : un droit de préemption réciproque, l'interdiction de céder, sans l'accord préalable des autres actionnaires, des titres à un opérateur de services téléphoniques fournis au public, l'engagement pris par chaque partie de ne pas acquérir une participation dans le capital d'un opérateur concurrent.

Le groupe BNP Paribas a souhaité bénéficier d'une liquidité sur sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom. À cette fin, Bouygues lui a consenti une promesse d'achat exerçable à tout moment du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007. En contrepartie, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007.

4.2. Alstom

Dans le cadre de la constitution d'une société commune, dénommée Alstom Hydro Holding, entre d'une part, Alstom Power Centrales et Alstom Holdings, filiales de la société Alstom et d'autre part, la société Bouygues, Bouygues a conclu avec Alstom, le 29 septembre 2006, un contrat de *joint-venture*, complété le 31 octobre 2006 par un avenant.

Les parties ont notamment stipulé dans le contrat de *joint-venture* une clause par laquelle Bouygues pourra céder sa participation dans la société par actions simplifiée Alstom Hydro Holding dans les vingt jours suivant le 31 octobre 2009, ou avant cette date, en cas de blocage au conseil d'admini-

stration de la société Alstom Hydro Holding lors de l'adoption de certaines décisions prévues par le contrat. En cas d'exercice de cette option, les actions Alstom Hydro Holding pourront être cédées soit en numéraire pour un prix total de 175 millions d'euros soit contre la remise par Alstom Power Centrales de 2 200 000 actions Alstom.

Dans l'hypothèse où Bouygues exercerait cette option en titres Alstom, Alstom Power Centrales s'est engagée à faire ses meilleurs efforts pour délivrer les actions concernées, ou à défaut, payer à Bouygues un prix en numéraire égal à 2 200 000 multiplié par le cours de clôture de l'action Alstom le troisième jour de Bourse précédant la date de sortie effective de Bouygues de la société commune.

Conformément à l'article L. 233-11 du Code de commerce ces clauses de l'accord conclu entre Bouygues et Alstom ont été transmises à l'AMF qui les a publiées le 14 novembre 2006.

5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE COURS D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une éventuelle offre publique portant sur les titres de Bouygues sont énumérés ci-après :

- Structure du capital : les renseignements relatifs à la structure du capital de Bouygues figurent ci-avant sous le titre "Actionnariat", pages 130-131 du présent document.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : l'article 8.3 des statuts, relatif au franchissement de seuils, est reproduit au paragraphe 3.5 du présent chapitre.

- Participations directes ou indirectes dans le capital dont Bouygues a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : les renseignements correspondants figurent ci-avant sous le titre "Actionnariat", pages 130-131 du présent document.

- Pouvoirs du conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions : les renseignements correspondants figurent ci-avant sous le titre "Capital", pages 135 à 138 du présent document.

- Accords conclus par Bouygues qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Bouygues : les obligations 10 ans d'échéance mai 2016, 7 ans d'échéance 2013, ainsi que l'émission 20 ans en livres sterling d'échéance 2026 comportent une clause de "change of control" prévoyant l'exigibilité anticipée des dettes obligataires en cas de changement de contrôle de Bouygues accompagné d'une dégradation de la notation financière de Bouygues.

- Un changement de contrôle de Bouygues pourrait le cas échéant remettre en cause l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont bénéficie TF1 ; en effet, l'article 41-3 2° de la loi du 30 septembre 1986 régissant la communication audiovisuelle précise que toute personne physique ou morale qui contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, une société titulaire d'une telle autorisation, ou qui a placé celle-ci sous son autorité ou sa dépendance, est regardée comme titulaire d'une autorisation ; l'article 42-3 ajoute que l'autorisation peut être retirée, sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social.

6. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le responsable du présent document de référence atteste que, pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants, ou leur copie, sont accessibles au public au siège social de Bouygues situé au 32 avenue Hoche, 75008 Paris (France) :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Bouygues, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de Bouygues et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

À l'exception de l'acte constitutif, les documents précités peuvent également être consultés par voie électronique sur le site internet www.bouygues.com, rubrique "Finances".

DOCUMENT ANNUEL

I. INFORMATIONS PUBLIÉES

Conformément à l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, le présent document mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois dans l'espace économique européen ou dans un pays tiers pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

INFORMATIONS DIVERSES		
Date de publication	Sujet	Support
2006		
2 janvier 2006	Décision d'augmentation de capital Modification des statuts Attestation bancaire Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
4 janvier 2006	Décision d'augmentation de capital Modification des statuts Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
6 janvier 2006	Démissions et nominations d'administrateurs Constatation d'une augmentation de capital Constatation d'une réduction de capital Modification des statuts	Les Petites Affiches
13 janvier 2006	Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité	Site AMF
18 janvier 2006	Nombre de droits de vote et d'actions	BALO
8 février 2006	Admission et cotation d'actions	BALO
9 février 2006	Chiffre d'affaires exercice 2005	Site AMF - Site Bouygues
13 février 2006	Chiffre d'affaires exercice 2005	BALO
21 février 2006	<i>Reference document</i> (Prospectus) du 21 février 2006, comptes consolidés non audités au 30/06/2005 et comptes consolidés non audités au 30/09/2005	Site Bourse de Luxembourg
1 ^{er} mars 2006	Résultat net annuel 2005 ----- Publicités financières	Site AMF - Site Bouygues Les Échos (2/03/06), L'Agefi Hebdo (3/03/06), Valeurs actuelles (3/03/06), La Vie Financière (3/03/06), Le Figaro (4/03/06), Investir (4/03/06), Option Finance (6/03/06), La Tribune (6/03/06), Le Monde (4/03/06 et 8/03/06), Handelsblatt (9/03/06), Wall Street édition Europe, Asie, US (6/03/06), Financial Times - Édition Europe (20/03/06)
6 mars 2006	Avis de réunion (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO
6 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	Les Échos (06/03/06) L'Agefi (10/03/06) Site Bouygues
15 mars 2006	Avis de réunion (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement et assemblée générale)	BALO

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
15 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement)	BALO
17 mars 2006	Communiqué (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement et assemblée générale)	Les Échos L'Agefi Site Bouygues
27 mars 2006	Avis de convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO Les Petites Affiches
7 avril 2006	Documents comptables annuels	BALO
7 avril 2006	Avis de convocation (assemblée générale)	BALO Les Petites Affiches
7 avril 2006	Avis de convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats d'investissement)	BALO Les Petites Affiches
12 avril 2006	Documents de référence	Site AMF – Site Bouygues
18 avril 2006	Dépôt d'acte : rapport du Commissaire aux avantages particuliers	Greffe du tribunal de commerce de Paris
19 avril 2006	Avis de 2 ^e convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO Les Petites Affiches
20 avril 2006	Franchissements de seuils	Site AMF
26 avril 2006	Avis rectificatif aux documents comptables annuels	BALO
26 avril 2006	Avis rectificatif à l'avis de deuxième convocation (assemblée spéciale des titulaires de certificats de droit de vote)	BALO
27 avril 2006	Franchissement de seuils	Site AMF
27 avril 2006	Acquisition par Bouygues de la participation de 21 % détenue par l'État dans Alstom	Site AMF – Site Bouygues
28 avril 2006	Reconstitution en actions des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existants	Site AMF Site Bouygues
4 mai 2006	Nomination d'un administrateur	Les Petites Affiches
8 mai 2006	Attestation des commissaires aux comptes	BALO
9 mai 2006	Annonce d'une émission obligataire Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006 avancée	Site AMF – Site Bouygues
9 mai 2006	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006	Site AMF – Site Bouygues
12 mai 2006	Nombre total des droits de vote au 27 avril 2006	BALO
12 mai 2006	Autorisation d'augmentation de capital	Greffe du tribunal de commerce de Paris
12 mai 2006	Décision de réduction de capital	Greffe du tribunal de commerce de Paris
12 mai 2006	Modifications statutaires et statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
15 mai 2006	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006	BALO
16 mai 2006	Prospectus et référence – Document du 23 mai 2006 (emprunt 2006-2013)	Site Bourse du Luxembourg
16 mai 2006	Prospectus et référence – Document du 23 mai 2006 (emprunt 2006-2016)	Site Bourse du Luxembourg
17 mai 2006	Dépôt des comptes individuels. Ce dépôt comporte les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels ; • comptes annuels 2005 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; • rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 ; • rapport du président du conseil d'administration ; • tableau d'affectation du résultat ; • résolution de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 ayant approuvé cette affectation ; • tableau d'inventaire des valeurs mobilières. 	Greffe du tribunal de commerce de Paris
17 mai 2006	Dépôt des comptes consolidés. Ce dépôt comporte les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; • comptes consolidés 2005 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; • rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 ; • rapport du président du conseil d'administration ; • tableau d'affectation du résultat ; • résolution de l'assemblée générale mixte du 27 avril 2006 ayant approuvé les comptes consolidés ; • tableau d'inventaire des valeurs mobilières. 	Greffe du tribunal de commerce de Paris
17 mai 2006	Démenti / TF1	Site AMF – Site Bouygues
19 mai 2006	Modifications statutaires et statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
24 mai 2006	Communiqué de presse Artémis-SCDM	Site AMF - Site Bouygues
8 juin 2006	Résultat net du premier trimestre 2006	Site AMF – Site Bouygues
	Publicités financières	Les Échos (9/06/2006) L'Agefi (16/06/2006)
12 juin 2006	Transfert du siège social	Les Petites Affiches
26 juin 2006	Acquisition par Bouygues des actions détenues par l'État français dans le capital d'Alstom	Site AMF - Site Bouygues
4 juillet 2006	Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité	Site AMF
11 juillet 2006	Ratification du transfert de siège	Greffe du tribunal de commerce de Paris
25 juillet 2006	Notation Fitch	Site Bouygues

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
10 août 2006	Chiffre d'affaires du premier semestre 2006	Site AMF – Site Bouygues
11 août 2006	Chiffre d'affaires du premier semestre 2006	BALO
31 août 2006	Démenti	Site AMF – Site Bouygues
6 septembre 2006	Résultat net du premier semestre 2006 Publicités financières	Site AMF – Site Bouygues Les Échos (7/09/06), Le Monde (8/09/06), Journal des Finances (8/09/06), La Vie Financière (8/09/06), Investir (9/09/06), Le Figaro (10/09/06), La Tribune 12/09/06), L'Agefi Hebdo (14/09/06), Financial Times édition Europe (18/09/06), Wall Street Journal édition Europe (13/09/06), Wall Street Journal édition US (13/09/06), Wall Street Journal édition Asie 13/09/06)
13 octobre 2006	Tableaux d'activités et résultats du premier semestre 2006 (ou comptes consolidés semestriels et rapports d'activité semestrielle)	BALO
8 novembre 2006	Le siège social de Bouygues, 32 avenue Hoche : 1 ^{er} immeuble de bureau certifié HQE® à Paris	Site AMF – Site Bouygues
9 novembre 2006	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2006	Site AMF – Site Bouygues
10 novembre 2006	Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2006	BALO
7 décembre 2006	Résultat net des neuf premiers mois 2006 Opération "Bouygues Partage" pour les salariés du Groupe Publicités financières	Site AMF - Site Bouygues Les Échos (8/12/06) L'Agefi Hebdo (14/12/06)
14 décembre 2006	Démission et nomination d'administrateurs Constatation d'une augmentation de capital Constatation d'une réduction de capital Modification des statuts.	Les Petites Affiches
25-26 décembre 2006	Avis rectificatif Réduction du capital	Les Petites Affiches
2007		
8 janvier 2007	Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité	Site AMF – Site Bouygues
15 janvier 2007	Constatation d'une augmentation de capital. Modification des statuts	Les Petites Affiches

INFORMATIONS DIVERSES

Date de publication	Sujet	Support
18 janvier 2007	Décision d'augmentation et réduction de capital Modification des statuts Statuts à jour Changement d'administrateurs	Greffe du tribunal de commerce de Paris
24 janvier 2007	Développement durable : les groupes Bouygues et Saur testent le carburant Excellium	Site Bouygues
26 janvier 2007	Admission et cotation d'actions	BALO
2 février 2007	Publication mensuelle du nombre d'actions et de droits de vote	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
6 février 2007	Décision d'augmentation de capital Modification des statuts Statuts à jour	Greffe du tribunal de commerce de Paris
12 février 2007	Chiffre d'affaires exercice 2006	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
14 février 2007	Chiffre d'affaires exercice 2006	BALO
28 février 2007	Résultat net annuel 2006 Publicités financières	Site Bouygues et par diffuseur professionnel Les Échos (1/03/07) Le Monde (3/03/07) Le Figaro (3/03/07) Investir (3/03/07) Journal des Finances (3/03/07) La Tribune (5/03/07) Option Finance (5/03/07) L'Agefi Hebdo (8/03/07) Wall Street édition Europe (8/03/07) La Vie Financière (9/03/07) Valeurs actuelles (9/03/07) Financial Times édition Europe (14/03/07) Wall Street édition US (14/03/07) Handelsblatt (16/03/07)
1 ^{er} mars 2007	Publication mensuelle du nombre d'actions et de droits de vote	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
9 mars 2007	Avis de réunion (assemblée générale)	BALO – Site Bouygues
9 mars 2007	Communiqué (assemblée générale)	Les Échos Site Bouygues et par diffuseur professionnel
14 mars 2007	Démenti	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
21 mars 2007	Rectificatif - Avis de réunion (assemblée générale)	BALO – Site Bouygues

Date de publication	Période concernée	Support
2006		
2 janvier 2006	les 27 et 29 décembre 2005	
9 janvier 2006	le 2 janvier 2006	
16 janvier 2006	décembre 2005	
30 janvier 2006	les 26 et 27 janvier 2006	
6 février 2006	le 1 ^{er} février 2006	
27 février 2006	le 23 février 2006	
6 mars 2006	du 1 ^{er} au 3 mars 2006	
13 mars 2006	du 6 au 8 mars 2006	
27 mars 2006	du 21 au 23 mars 2006	
3 avril 2006	le 28 mars 2006	
10 avril 2006	du 3 au 7 avril 2006	
2 mai 2006	le 25 avril 2006	
9 mai 2006	le 2 mai 2006	
15 mai 2006	le 10 mai 2006	
16 mai 2006	le 10 mai 2006 (annule et remplace la déclaration du 15 mai 2006)	
22 mai 2006	du 15 au 17 mai 2006	
29 mai 2006	du 22 au 26 mai 2006	
6 juin 2006	le 1 ^{er} juin 2006	
12 juin 2006	les 8 et 9 juin 2006	
19 juin 2006	les 12 et 13 juin 2006	
26 juin 2006	du 20 au 23 juin 2006	
3 juillet 2006	du 27 au 30 juin 2006	
10 juillet 2006	du 3 au 7 juillet 2006	
17 juillet 2006	du 10 au 14 juillet 2006	
24 juillet 2006	du 17 au 21 juillet 2006	
31 juillet 2006	du 24 au 27 juillet 2006	
7 août 2006	du 1 ^{er} au 3 août 2006	
16 août 2006	les 10 et 11 août 2006	
4 septembre 2006	les 28 août et 1 ^{er} septembre 2006	
11 septembre 2006	du 6 au 8 septembre 2006	
18 septembre 2006	du 11 au 15 septembre 2006	
25 septembre 2006	du 18 au 22 septembre 2006	
2 octobre 2006	du 25 au 29 septembre 2006	
9 octobre 2006	du 2 au 6 octobre 2006	
16 octobre 2006	du 9 au 13 octobre 2006	
23 octobre 2006	du 17 au 20 octobre 2006	
30 octobre 2006	du 23 au 27 octobre 2006	
6 novembre 2006	du 30 octobre au 2 novembre 2006	
13 novembre 2006	du 6 au 10 novembre 2006	
20 novembre 2006	du 13 au 17 novembre 2006	
27 novembre 2006	du 20 au 24 novembre 2006	
4 décembre 2006	du 27 novembre au 1 ^{er} décembre 2006	
11 décembre 2006	du 4 au 8 décembre 2006	
18 décembre 2006	du 11 au 15 décembre 2006	
26 décembre 2006	du 18 au 22 décembre 2006	
2007		
2 janvier 2007	du 27 au 29 décembre 2006	
8 janvier 2007	le 2 janvier 2007	Site AMF Site Bouygues
31 janvier 2007	le 25 janvier 2007	
2 février 2007	janvier 2007	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
5 février 2007	le 1 ^{er} février 2007	Site Bouygues
1 ^{er} mars 2007	février 2007	Site Bouygues et par diffuseur professionnel
5 mars 2007	le 1 ^{er} mars 2007	Site Bouygues

Date de publication	Dates des opérations	Support
2006		
2 janvier 2006	du 27 au 30 décembre 2005	
9 janvier 2006	du 2 au 6 janvier 2006	
16 janvier 2006	le 12 janvier 2006	Site AMF Site Bouygues
6 mars 2006	les 2 et 3 mars 2006	
20 mars 2006	les 15 et 16 mars 2006	
2 mai 2006	le 20 mars 2006 et les 20 et 21 mars 2006	

2. DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

2.1. En version électronique

Site internet de Bouygues : www.bouygues.com

Site internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : www.amf-france.org

Site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) : www.journal-officiel.gouv.fr

Site internet du greffe du tribunal de commerce de Paris : www.infogreffe.fr

Site internet de la Bourse de Luxembourg : www.bourse.lu

Site internet du diffuseur professionnel : www.lesechos-comfi.fr

2.2. En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document annuel sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la société.



Certifié HQE
(Haute Qualité
Environnementale),
le nouveau siège social
de Bouygues est doté
d'un jardin intérieur
de 400 m² visible
depuis l'extérieur.

5. Les comptes

Comptes consolidés

- 150 Bilan
- 151 Compte de résultat
- 152 Tableau des flux de trésorerie
- 153 Variation des capitaux propres
- 155 Notes

Comptes individuels

- 203 Bilan
- 204 Compte de résultat
- 204 Tableau des flux de trésorerie
- 205 Notes

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

Actif (en millions d'euros)

	Note annexe	12/2006 net	12/2005 net	12/2004 net
Immobilisations corporelles	3.2.1	5 039	4 615	4 629
Immobilisations incorporelles	3.2.2	1 022	1 056	1 020
Goodwill	3.2.3	4 781	4 618	4 540
Entités associées	3.2.4	2 940	497	486
Autres actifs financiers non courants	3.2.4	1 087	283	237
Impôts différés actif et créances fiscales long terme	7.1	271	375	569
ACTIF NON COURANT	16	15 140	11 444	11 481
Stocks / programmes / droits de diffusion	4.1	2 298	1 804	1 691
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	333	357	369
Clients et comptes rattachés	4.3	6 252	5 418	4 575
Actif d'impôt (exigible)	4.3	40	71	45
Autres créances	4.3	1 952	1 684	2 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	3 776	3 215	3 260
Instruments financiers ⁽¹⁾	17.3	11	35	48
Autres actifs financiers courants	17.3	18	6	15
ACTIF COURANT		14 680	12 590	12 467
Actifs en cours de cession d'activité			564 ⁽²⁾	
TOTAL ACTIF	16	29 820	24 598	23 948

Passif (en millions d'euros)

	Note annexe	12/2006	12/2005	12/2004
Capitaux propres				
- Capital social		335	337	333
- Primes réserves		3 827	3 417	2 771
- Réserve de conversion		8	44	(15)
- Actions propres détenues		(69)		
- Résultat consolidé de l'exercice		1 246	832	909
Capitaux propres (part du Groupe)		5 347	4 630	3 998
Intérêts minoritaires		1 146	931	980
CAPITAUX PROPRES	5	6 493	5 561	4 978
Dettes financières long terme	8.1	6 844	4 721	4 648
Provisions non courantes	6.1	1 432	1 265	1 176
Impôts différés passif et dettes fiscales long terme	7.2	75	89	158
PASSIF NON COURANT	16	8 351	6 075	5 982
Avances et acomptes reçus	10	958	677	679
Dettes financières (part à moins d'un an)	8.1	867	694	242
Impôts courants	10	144	211	177
Fournisseurs et comptes rattachés	10	6 744	5 805	5 207
Provisions courantes	6.2	690	676	540
Autres passifs courants	10	5 316	4 351	5 846
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	10	247	178	252
Instruments financiers ⁽¹⁾	17.3	5	9	41
Autres passifs financiers courants	17.3	5	11	4
PASSIF COURANT	10	14 976	12 612	12 988
Passifs en cours de cession d'activité			350 ⁽²⁾	
TOTAL PASSIF	16	29 820	24 598	23 948
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9.1	(4 176)	(2 352)	(1 875)

(1) couverture des dettes financières en juste valeur

(2) impacts TPS en cours de cession présentés sur deux lignes distinctes "actifs / passifs en cours de cession"

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Note annexe	Exercice 2006 ⁽¹⁾	Exercice 2005 ⁽¹⁾	Exercice 2004 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES⁽²⁾	11/16	26 408	23 983	20 815
Autres produits de l'activité	11.1	180	147	141
Achats consommés		(11 748)	(10 188)	(8 990)
Charges de personnel		(5 278)	(4 802)	(4 376)
Charges externes		(6 449)	(5 657)	(4 454)
Impôts et taxes		(585)	(510)	(468)
Dotations nettes aux amortissements		(1 190)	(1 183)	(1 089)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(384)	(458)	(279)
Variations des stocks de production et de promotion immobilière		471	58	(13)
Autres produits et charges d'exploitation ⁽³⁾		496	459	274
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12/16	1 921	1 849	1 561
Autres produits et charges opérationnels	12/16	(44)	(104)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	12/16	1 877	1 745	1 561
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	13/16	(200)	(186)	(156)
Autres produits et charges financiers		(22)	(29)	(30)
Charge d'impôt	14.1/16	(555)	(570)	(503)
Quote-part du résultat net des entités associées	3.2.4/16	118	62	37
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	16	1 218	1 022	909
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	16/23	364	16	206
RÉSULTAT NET	16	1 582	1 038	1 115
Part du Groupe	16	1 246	832	909
Part des intérêts minoritaires		336	192	206
Quote-part résultat acquise aux intérêts minoritaires			14	
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	15	3,71	2,51	2,72
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	15	3,60	2,42	2,68

(1) hors charges et produits des activités arrêtées ou en cours de cession

- 2006 : cession BTC / actif financier Canal+ France en échange de l'apport des titres TPS : présentation des résultats sur la ligne distincte "résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

(2) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger

(3) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

7 825
216

7 127
222

5 989
124

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Note annexe	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ				
Capacité d'autofinancement				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	16	1 582	1 038	1 115
Quote-part de résultat liée aux entreprises associées ⁽¹⁾		(66)	(30)	(13)
Annulation des dividendes des sociétés non consolidées		(7)	(5)	(6)
Dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations / provisions non courantes		1 332	1 336	1 306
Plus et moins values de cessions d'actifs		(460)	(54)	(353)
Charges calculées diverses		14	48	3
sous-total		2 395	2 333	2 052
Coût de l'endettement financier net		200	187	162
Charge d'impôts de l'exercice		560	570	500
Capacité d'autofinancement	16	3 155	3 090	2 714
Variation du B.F.R. lié à l'activité ⁽²⁾ (y compris impôts courants)		(18)	(511)	35
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		3 137	2 579	2 749
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	16	(1 702)	(1 371)	(1 221)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		96	142	174
Dettes nettes des immobilisations corporelles et incorporelles		171	38	107
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés	16	(41)	(5)	(54)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		47	5	7
Dettes nettes des titres non consolidés et autres titres immobilisés		2		
Incidences des variations de périmètre				
Prix d'acquisition des titres consolidés	16	(2 646)	(328)	(284)
Prix de cession des titres consolidés		193	78	1 153
Créance sur cession Saur			1 031	(1 031)
Dettes nettes des titres consolidés et autres variations de périmètre sur trésorerie		(139)	(60)	22
Autres flux liés aux opérations d'investissements (variations de prêts, dividendes reçus s/NC)		(115)	(71)	(10)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(4 134)	(541)	(1 137)

	Note annexe	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentations de capital sur exercice versées par les actionnaires et par les intérêts minoritaires (y compris exercice des stocks-options)		(112)	(18)	5
Acquisition d'actions propres Bouygues SA		(69)	(41)	(58)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(302)	(249)	(164)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(135)	(91)	(94)
Distribution exceptionnelle versée en 2005			(1 664)	1 664
Autres variations sur capitaux propres		17	(11)	(1 667)
Variation des dettes financières ⁽³⁾		2 325	160	(270)
Coût de l'endettement financier net ⁽⁴⁾		(200)	(187)	(162)
Autres flux liés aux opérations de financement		(8)	4	(93)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	9	1 516	(2 097)	(839)
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES		(27)	25	(8)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	9	492	(34)	765
TRÉSORERIE AU 1^{ER} JANVIER				
Flux nets de l'exercice		492	(34)	765
Autres flux non monétaires			6	(7)
TPS en cours de cession -12.05 : neutralisation flux de trésorerie			57	
Trésorerie de clôture		3 529	3 037	3 008

(1) annulation des quotes-parts de résultats et incorporation des dividendes distribués sur mises en équivalence

(2) définition de la variation du BFR : Actif courant - passif courant (y compris provisions courantes et hors dettes financières courantes déduites et instruments financiers sur couverture de dettes -> en financement)

(3) définition du financement : dettes financières non courantes + dettes financières courantes

(4) dont intérêts financiers nets versés : (291) (220) (208)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 (en millions d'euros)

PART GROUPE	Capital Prime d'émission	Réserves liées au capital Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Réserve de conversion	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	TOTAL GROUPE
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2004	2 310	755	1 940			9	5 014
MOUVEMENTS EXERCICE 2004							
Opérations nettes sur capital et réserves	(58)						(58)
Paiements fondés sur des actions			7				7
Actions autocontrôle de l'entreprise							
Distribution			(1 828)				(1 828)
Résultat net au 31 décembre 2004 (part Groupe)			909				909
Instruments financiers						6	6
Écarts conversion				(15)			(15)
Autres variations			(36)		(1)		(37)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004	2 252	755	992	(15)	(1)	15	3 998
MOUVEMENTS EXERCICE 2005							
Opérations nettes sur capital et réserves	(19)	331	(331)				(19)
Paiements fondés sur des actions			39				39
Actions autocontrôle de l'entreprise							
Distribution			(249)				(249)
Résultat net au 31 décembre 2005 (part Groupe)			832				832
Instruments financiers						(9)	(9)
Écarts conversion				59			59
Autres variations	1		24		(4)	(42)	(21)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005	2 234	1 086	1 307	44	(5)	(36)	4 630
MOUVEMENTS EXERCICE 2006							
Opérations nettes sur capital et réserves	(157)	(46)	46				(157)
Paiements fondés sur des actions			26				26
Actions autocontrôle de l'entreprise					(70)		(70)
Distribution			(302)				(302)
Résultat net au 31 décembre 2006 (part Groupe)			1 246				1 246
Instruments financiers						78	78
Écarts conversion				(36)			(36)
Autres variations			(35)			(33)	(68)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006	2 077	1 040	2 288	8	(75)	9	5 347

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - SUITE

(en millions d'euros)

INTÉRÊTS MINORITAIRES	Capital Prime d'émission	Réserves liées au capital Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Réserve de conversion	Actions autocontrôle de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2004			890				890
MOUVEMENTS EXERCICE 2004							
Opérations nettes sur capital et réserves			5				5
Distribution			(94)				(94)
Résultat net au 31 décembre 2004 (part tiers)			206				206
Instruments financiers						2	2
Écarts conversion							
Changement de périmètre							
Autres variations			(29)				(29)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2004			978			2	980
MOUVEMENTS EXERCICE 2005							
Opérations nettes sur capital et réserves							
Distribution			(91)				(91)
Résultat net au 31 décembre 2005 (part tiers)			206				206
Instruments financiers							
Écarts conversion						3	3
Changement de périmètre			(170)				(170)
Autres variations			3				3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2005			926			5	931
MOUVEMENTS EXERCICE 2006							
Opérations nettes sur capital et réserves			45				45
Distribution			(134)				(134)
Résultat net au 31 décembre 2006 (part tiers)			336				336
Instruments financiers						(2)	(2)
Écarts conversion						(2)	(2)
Changement de périmètre			(31)				(31)
Autres variations			3				3
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006			1 145			1	1 146
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE	2 077	1 040	3 433	8	(75)	10	6 493

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

1. Faits significatifs de l'exercice
2. Principes et méthodes comptables
3. Actif non courant
4. Actif courant
5. Information sur capitaux propres consolidés
6. Provisions non courantes et courantes
7. Actif et passif d'impôt non courant
8. Dettes financières non courantes et courantes
9. Principaux éléments de variation de l'endettement net
10. Passif courant
11. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité
12. Résultat opérationnel
13. Coût de l'endettement financier net
14. Charge d'impôt
15. Résultat net et résultat dilué par action
16. Information sectorielle
17. Instruments financiers
18. Engagements hors bilan

19. Effectifs, engagements envers le personnel et participation

20. Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction

21. Informations complémentaires sur le tableau de flux de trésorerie

22. Honoraires des commissaires aux comptes

23. Informations sur les modifications de périmètre : activités arrêtées ou en cours de cession

24. Principaux taux de conversion

25. Liste des sociétés consolidées

Au 31 décembre 2006, les comptes consolidés du groupe Bouygues sont établis conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards tels qu'adoptés par l'Union européenne (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002).

Ils présentent en millions d'euros :

- le bilan et le compte de résultat,
- le tableau de variation des capitaux propres,
- le tableau des flux de trésorerie,
- l'annexe⁽¹⁾.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et 2004 établis également en normes IFRS.

(1) Au 31 décembre 2006, les différentes notes de l'annexe sont présentées comparativement avec 2005.

L'exercice 2004, non indiqué, figure dans le document de référence de l'exercice 2005.

NOTE I : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

I.1. Périmètre consolidé au 31 décembre 2006

• Principales variations de périmètre

Au 31 décembre 2006, 1 083 entités consolidées (contre 983 au 31 décembre 2005) ; la variation nette de l'exercice 2006 concerne principalement :

- Alstom : acquisition de 25,07 % (cf. chapitre 1.4).
- Bouygues Construction : filiales ETDE acquises (Thermal Transfer UK / Balestra (Suisse) / Szigma (Hongrie)) / Marazzi AG (Suisse) ; sociétés en participation travaux diverses créées ou déconsolidées en fin d'activité.
- Acquisitions diverses nettes du groupe Colas : Cermak (République tchèque) / Vecchietti / Ferrarri etc.
- Acquisitions TF1 (1001 listes, etc.) et apport de TPS à Canal+ France.

• Cession Novasaur

Au 31 décembre 2005, le Groupe détenait 9,88 % dans Novasaur, société holding du groupe Saur. Cette participation a été totalement cédée au 1^{er} trimestre 2006 pour 41 millions d'euros (titres et obligations remboursables en actions ou numéraire). La plus-value de cession s'élève à 27 millions d'euros.

• Apport de TPS à Canal+ France

Le 6 janvier 2006, Vivendi, TF1 et M6 ont conclu un protocole d'accord visant à définir les modalités de rapprochement des activités de télévision payante en France du groupe Canal+ et de TPS. Cet accord

prévoit l'apport de TPS Gestion détenant 100 % de TPS, à l'entité Canal+ France, contrôlée de manière exclusive par Vivendi, dans laquelle TF1 détiendrait une participation de 9,9 % assortie d'une option de vente exerçable en février 2010. Le prix d'exercice de cette option est égal au plus haut de la valeur déterminée à dire d'expert ou d'un prix plancher de 745,8 millions d'euros, correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France.

L'accord a été soumis à l'approbation des autorités françaises de la concurrence. Le 30 août 2006, le rapprochement a été autorisé au titre du contrôle des concentrations par une décision du ministre de l'Économie et des Finances sous condition du respect d'engagements souscrits par Vivendi et Canal+ France.

Depuis le 1^{er} septembre 2006, en application des accords entre les parties régissant la période transitoire entre la décision d'autorisation des autorités françaises de la concurrence et le transfert à Canal+ France de l'ensemble des actions de TPS Gestion (détenant 100 % de TPS) intervenu le 4 janvier 2007, TF1 et Métropole Télévision-M6 n'exercent plus un contrôle conjoint de TPS dans la mesure où elles n'en dirigent plus librement les politiques opérationnelles et financières. En conséquence, les comptes consolidés du groupe TF1 n'intègrent plus les produits et les charges de TPS que sur les huit premiers mois de l'exercice.

Le 30 novembre 2006, conformément aux accords, TF1 a souscrit à une augmentation de capital de TPS Gestion à hauteur de 129,4 millions d'euros.

Les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2006 intègrent le résultat net global résultant de l'opération pour un montant net de 254 millions d'euros, soit une quote-part revenant au groupe Bouygues de 109 millions d'euros. Les paramètres de comptabilisation du produit net constaté sur l'opération ont été déterminés sur la

base du projet de traité d'apport en nature de TPS Gestion (détenant 100 % de TPS) à Canal+ France signé le 19 décembre 2006, et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Canal+ France, le 4 janvier 2007.

Le 4 janvier 2007, TF1, M6 et Vivendi ont signé un pacte d'actionnaires en vertu duquel TF1 et M6 bénéficient d'un droit de sortie conjointe en cas de cession par Vivendi / Groupe Canal du contrôle exclusif de Canal+ France ainsi que du droit de céder leurs titres en priorité en cas d'introduction en Bourse de Canal+ France.

TF1 n'a pas de représentant au conseil de surveillance de Canal+ France et ne bénéficie d'aucun droit sur la gestion de la société.

I.2. Emprunts obligataires

• Émission d'un emprunt obligataire complémentaire de 250 millions d'euros

Le 31 janvier 2006, Bouygues a émis un complément de 250 millions d'euros à l'emprunt obligataire initial de juillet 2005 de 750 millions d'euros à échéance de 2020 (prix d'émission de 97,203 % et intérêt à 4,25 %).

Cet emprunt permet de rallonger l'échéance moyenne de la dette.

• Autres emprunts obligataires émis en 2006

- Afin de refinancer à long terme une partie de l'investissement dans Alstom, Bouygues a procédé en mai 2006 à une émission obligataire en euros, en deux tranches :

- 1 150 millions d'euros à échéance de 2013 ; prix d'émission de 99,812 % et intérêt à 4,50 %.

- 600 millions d'euros à échéance de 2016 ; prix d'émission de 99,657 % et intérêt à 4,75 %.

- Début octobre 2006, Bouygues a procédé à une émission obligataire en livres sterling, d'un montant de 400 millions de livres sterling à 20 ans ; le coupon en livres sterling est à 5,5 %.

Cette émission est destinée à refinancer l'acquisition d'Alstom en euros ; Bouygues a conclu avec les banquiers - chefs de file de l'opération - un *swap* de couverture de change (*cross currency swap*) de même durée, couvrant les variations de la dette en livres sterling ; le coupon équivalent en euros est de 5,01 % ; l'emprunt est affecté comme les autres emprunts obligataires en dettes financières non courantes pour la fraction à échéance à plus d'un an ; ces emprunts ne comportent pas d'instruments de capitaux propres. Les intérêts courus à régler figurent en passif courant.

I.3. Cession des titres de Bouygues Telecom Caraïbe

Le 28 avril 2006, après levée des conditions suspensives, Bouygues Telecom a cédé sa filiale Bouygues Telecom Caraïbe (détenue à 100 %) à Digicel Limited (Jamaïque) pour un prix de 155,4 millions d'euros, dégageant une plus-value de cession de 110,2 millions d'euros présentée au compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession" ; la part revenant au groupe Bouygues s'élève à 98,7 millions d'euros.

I.4. Alstom : acquisition de titres

Le 26 avril 2006, Alstom et Bouygues ont conclu un protocole d'accord de coopération approuvé par les conseils d'administration des deux groupes.

Le 26 juin 2006, la Commission des communautés européennes a autorisé l'acquisition par Bouygues de la participation de l'État français dans Alstom (29 051 244 actions, soit 21,01 % du capital).

Au 31 décembre 2006, la participation de Bouygues dans Alstom est de 25,07 % du capital et des droits de vote et ce, compte tenu des acquisitions complémentaires sur le marché (+ 4,06 %). Celle-ci est consolidée par la méthode de la mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition, soit 2 374 millions d'euros, complétée d'une contribution au résultat net d'Alstom de six mois depuis la date d'acquisition au 26 juin 2006 ; celle-ci a été estimée sur la base des comptes consolidés du premier semestre arrêtés et publiés au 30 septembre 2006 (le différentiel résultant de l'estimation du quatrième trimestre 2006, selon modalités mentionnées ci-avant, sera pris en compte au 31 mars 2007).

Conformément à IAS 28, la participation est présentée sur une seule ligne au bilan "Entités associées" pour un montant de 2 413 millions d'euros (*goodwill* inclus) ; celui-ci a été déterminé par une étude réalisée par un expert indépendant, selon les règles d'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" à la date d'acquisition :

- a) identification et détermination de la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels acquis au 30 juin 2006 ; l'évolution de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2006 a également été prise en compte.
- b) l'étude a démontré qu'il n'existait que peu d'actifs à réévaluer, à l'exception des incorporels ci-après :
 - la marque,
 - la technologie,
 - le carnet de commandes.
 (voir méthodologie d'appréciation en note 2).
- c) le goodwill résiduel après réévaluations s'éta-

blit ainsi à 1 616 millions d'euros au niveau du groupe Bouygues.

- d) l'incidence nette de l'amortissement des réévaluations sur le compte de résultat du groupe Bouygues s'élève à (18) millions d'euros (quote-part à 25,07 %), au titre de l'exercice 2006.

I.5. Alstom Hydro Holding

En octobre 2006, Bouygues a acquis auprès d'Alstom 50 % de la société Alstom Hydro Holding (activité hydroélectrique d'Alstom) pour un montant de 150 millions d'euros.

Aux termes des accords signés avec Alstom les 29 septembre 2006 et 31 octobre 2006 :

- Alstom dispose de droits spécifiques, notamment en cas de désaccord entre actionnaires,
- Bouygues dispose de la faculté de revendre ses titres en novembre 2009, ou avant en cas de désaccord avec Alstom :
 - au prix de 175 millions d'euros,
 - en échange de 2,2 millions d'actions Alstom ou leur contre-valeur en euros.

En conséquence :

- Alstom a le contrôle exclusif de la société Alstom Hydro Holding ; cette participation n'est pas consolidée dans le groupe Bouygues, elle est comptabilisée en créance non courante.
- En raison de la stratégie industrielle à long terme qui prévaut dans les relations entre Bouygues et Alstom, le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser comme un instrument financier, le droit d'échanger sa créance contre des titres Alstom (option d'achat). La volatilité induite par cette comptabilisation aurait eu un impact favorable sur les comptes au 31 décembre 2006 estimé à 50 millions d'euros.

I.6. Opération Bouygues Partage

Afin d'associer les collaborateurs à l'évolution du groupe Bouygues, dans le cadre de l'actionnariat salarié, une nouvelle opération d'épargne entreprise, à des conditions attractives, a fait l'objet d'une communication aux collaborateurs du Groupe en décembre 2006, pour une mise en place dans le courant du premier semestre 2007.

L'abondement qui sera versé par Bouygues en 2007 a été provisionné dans les comptes à fin 2006 ; le montant de la décote IFRS correspondant au coût de l'avantage octroyé aux salariés (20 %) a été pris en charge à fin 2006, selon une hypothèse de 30 000 collaborateurs souscripteurs.

Autres informations :

- Prix de souscription des titres = 36,44 €
- Date d'annonce du plan = 7 décembre 2006
- Montant de la décote nominale par action octroyée aux salariés (par rapport au cours spot à date d'octroi) = 9,11 €
- Décote IFRS par action = 4,19 €
- Méthode retenue pour la valorisation des clauses d'incessibilité = recommandations du CNC
- Charge enregistrée au compte de résultat consolidée = (15,1) M€
- Cours comptant des titres à date d'octroi = 45,55 €

I.7. Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2006

Néant.

NOTE 2 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Déclaration de conformité

- Les états financiers consolidés du groupe Bouygues, ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB : IAS (*International Accounting Standards*), et IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations, formulées par les comités Sic et Ifric, en vigueur dans la Communauté européenne au 31 décembre 2006.
 - (Application du Règlement 1606 / 2002 du Conseil européen, adopté le 19 juillet 2002)
 - Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées ; ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe.
- Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 février 2007, et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire en avril 2007.
- Les activités du Groupe :

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié dont les métiers s'organisent autour de deux pôles d'activités :

- a) **La Construction :**
 - Bouygues Construction (BTP et électricité),

- Bouygues Immobilier,
- Colas (routes).

b) Les Télécoms-Médias :

- TF1 (télévision),
- Bouygues Telecom (téléphonie mobile).

Le Groupe est implanté dans près de 80 pays ; en 2006, il a réalisé un chiffre d'affaires de 26 408 millions d'euros, dont 7 825 à l'international.

En juin 2006, Bouygues a acquis une participation dans Alstom ; un accord de coopération a été conclu avec cette entreprise. Bouygues entre ainsi dans de nouveaux métiers à forte croissance : les transports et l'énergie.

2.2. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été réalisés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur.

- Principales normes et interprétations nouvelles d'application obligatoire en 2006 :
 - IFRIC 4 : contrat de location,
 - IFRIC 5 : droits émanant des fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état, et à la réhabilitation de l'environnement,
 - IFRIC 6 : passifs découlant de la participation à un marché déterminé, déchets d'équipements électriques et électroniques,
 - Amendement à IAS 19 (avantages du personnel) ; le Groupe n'a pas opté pour une prise en compte en 2006 des écarts actuariels en capitaux propres consolidés, et a maintenu la méthode comptable dite du "corridor", appliquée en 2005.

- Amendements IAS 39 : couverture des flux de trésorerie au titre des transactions futures intra-groupe (impacts non significatifs).

- Ces nouvelles interprétations IFRIC au 1^{er} janvier 2006 restent sans incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2006.

- Autres normes et révisions non applicables au 31 décembre 2006 :

- Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 12 au titre du contrat PFI de Portsmouth, chez Colas, (non encore validée par l'Union européenne).

Colas : le contrat PFI de Portsmouth a été comptabilisé selon la méthode de la créance financière qui traduit au mieux la réalité économique et financière de ce contrat ; c'est le seul contrat de ce type que détient Colas.

Bouygues Construction : les contrats PFI sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures ; quant aux sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence.

- L'application des autres interprétations nouvelles publiées : amendements à IAS 1 / IFRS 7 et 8 / IFRIC 7 à 12, n'a pas été anticipée par le Groupe (normes et interprétations adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne à la date de clôture) ; l'incidence de ces interprétations, en cours d'analyse, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.
- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et charges :

afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS et interprétations IFRIC, des estimations et des hypothèses ont parfois été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : appréciation des impairments sur *goodwill*, paiements en actions (stock-options), avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, décote calculée sur Bouygues Partage), juste valeur des instruments financiers non cotés, autres provisions diverses, impôts différés actifs etc.)

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.3. Méthodes de consolidation

- Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Contrôle exclusif sur TF1 :

- Bouygues détient 42,9 % du capital et des droits de vote de TF1 ;
- Bouygues exerce un contrôle exclusif sur TF1 fondé sur les points ci-après :
 - Bouygues détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1,
 - aucun autre actionnaire ne détenait directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues.
 - La détermination par Bouygues, seule, des décisions en assemblée générale est manifeste sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Participations dans les coentreprises :

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle.

- Participations dans les sociétés associées : une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ; cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 25,07 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration. En conséquence, la participation est mise en équivalence à compter du 26 juin 2006, date de réalisation de la prise de participation ; elle est comptabilisée sur la rubrique du bilan "Entités associées" (*goodwill* inclus).
- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur, et font l'objet de tests d'évaluation de perte de valeur.

Évolution comparative du périmètre de consolidation :

	Exercice 2006	Exercice 2005
Intégrations globales	825	760
Intégrations proportionnelles	226	197
Mises en équivalence	32	26
	1 083	983

- Les principales évolutions de périmètre de l'exercice 2006 sont analysées en "Faits significatifs".

2.4. Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût d'acquisition (coûts de transactions inclus) est affecté aux actifs et passifs identifiables acquis, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces actifs et passifs sont présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3 ; cette méthode consiste à réestimer en totalité les actifs et passifs acquis, pour leur juste valeur, et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise.

Les écarts de première consolidation déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Après cette date, dans le référentiel IFRS, les droits des minoritaires sur ces éléments sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des actifs et passifs intégrés, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Le *goodwill* (ou écart d'acquisition) représente l'excédent résiduel du coût d'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition ; il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur

investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Les principales affectations du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

• Alstom : méthodologie d'affectation de la juste valeur aux actifs et passifs identifiables / *goodwill* résiduel :

- Le coût d'acquisition des titres au 31 décembre 2006 s'élève à 2 374 millions d'euros.

Il se compose d'une part du prix d'acquisition des titres acquis en avril 2006 à l'État français (21,01 %), et de la valeur d'achat des titres complémentaires acquis en Bourse (+ 4,06 %), ainsi que des frais d'acquisitions.

Les diverses évaluations de juste valeur pratiquées par un expert indépendant ont été généralement réalisées au 30 juin 2006 (base 23,26 %), à partir d'informations publiques relatives au groupe Alstom, et de rapports d'évaluation établis par des intervenants financiers extérieurs établis à l'occasion de la prise de participation de Bouygues.

Les acquisitions complémentaires du 2^e semestre 2006 (+ 1,81 %) ne sont pas de nature à remettre en cause les valeurs retenues au titre de l'affectation du prix d'acquisition au 30 juin 2006.

- Appréciations des réévaluations au 31 décembre 2006 :

L'actif net consolidé estimé (part du Groupe) du groupe Alstom au 31 décembre 2006 s'élève à 2 109 millions d'euros (après prise en compte des résultats 2006 partiellement évalués) ; sur cette base, pour la part revenant au groupe Bouygues (25,07 %), l'écart global de première consolidation affectable s'établit à 1 896 millions d'euros.

- Après expertise, cet écart se répartit comme suit aux actifs et passifs réévalués en juste valeur du groupe Alstom :

Identification et reconnaissance des actifs, réévaluations pratiquées :

	Réestimation à 100 %	Part Bouygues		
a) Incorporelles (marque et technologie) =	+ 2 441			
- La norme IFRS 3 stipule qu'un actif incorporel peut être reconnu séparément s'il est conforme à la définition d'un incorporel (IAS 38), et si sa juste valeur peut être mesurée de manière fiable conformément à la norme IFRS 3.				
- Marque : la valorisation de la marque Alstom repose sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant utiliser la marque Alstom (durée de vie indéfinie).	1 352	339		
- Technologie : Le Groupe est propriétaire ou bénéficiaire de licences permettant l'utilisation de divers brevets et autres droits de propriété intellectuelle (amortissement sur 15 ans).	1 089	273		
Plus de 120 brevets sont déposés tant au niveau français qu'europpéen ; le Groupe privilégie la recherche et le développement ; la valorisation de la technologie Alstom repose sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant utiliser la technologie Alstom.				
b) Carnet de commandes (backlog)	355	89		
Le <i>backlog</i> représente l'ensemble des prestations restant à servir sur les contrats déjà signés ; appréciation par secteur selon informations publiques disponibles.				
Le taux de marge en carnet (par secteur) a été estimé par interpolation linéaire au 30 juin 2006 des niveaux de marges opérationnelles sectorielles constatées au 31 mars et 30 septembre 2006.				
Le backlog a été valorisé sur la base du profit dégagé après rémunération des actifs supports nécessaires à la production de ce backlog (méthode du surprofit ou EVA).				
Le montant des actifs supports retenus pour le calcul du <i>backlog</i> résulte d'un certain nombre de choix techniques visant à refléter les spécificités de l'activité dans le domaine des grands contrats.				
c) Provisions pour engagements de retraites (écarts actuariels)			(1 008)	(253)
Conformément à IFRS 3 et IAS 19, le groupe Bouygues doit reconnaître la totalité des écarts actuariels cumulés non encore totalement reconnus par le groupe Alstom (écarts affectés en "corridor" et au-delà).				
Les écarts actuariels cumulés non reconnus s'établissent sur une moyenne de (1 032) au 30 juin 2006 ; montant ramené à (1 008) après prise en compte du coût des services passés non reconnus.				
Sur ces bases, le groupe Bouygues annule en résultats l'effet d'amortissement des pertes actuarielles prises en charges par Alstom (65 millions d'euros pour le dernier exercice au 31 mars), permettant ainsi d'apurer progressivement le passif, selon rythme retenu par Alstom, et ce à hauteur du montant reconnu par le groupe Bouygues.				
d) Impositions différées passif, passifs financiers et divers			(671)	(168)
Les réévaluations pratiquées donnent lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs identifiés ; l'imposition différée passif s'élève à (537) au taux d'impôt de 31 %, dont (426) sur actifs non amortissables.				
Les déficits fiscaux reportables d'Alstom n'ont pas donné lieu à constatation d'impôts différés actif au niveau du groupe Bouygues, faute d'information suffisante (entités / déficits / pays etc.).				
Compte tenu des cessions d'actifs intervenues entre 2002 et 2005, la juste valeur de la majorité des actifs corporels a été présumée proche de leur valeur comptable.				
Total des réévaluations			1 117	280
e) Goodwill résiduel de niveau Bouygues :			/	1 616
Total net des affectations pratiquées			/	1 896

Une charge d'amortissement nette de (18) a été prise en compte au 31 décembre 2006 au titre des diverses réévaluations pratiquées.

2.5. Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro, en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères à la date de clôture, sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2. États financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" en "Primes et réserves" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6. Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et

fiscales des éléments d'actifs et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée, etc. ;
 - sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement notamment, etc.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actif) ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions "France" ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actua-

lisation.

L'imposition différée actif est présentée en actif non courant.

2.7. Actif non courant

2.7.1. Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité :

	Construction	Médias	Télécoms
Terrains de gisements (carrières)	(1)		
Constructions hors exploitation	10 à 40 ans	25 à 50 ans	-
Constructions industrielles	10 à 20 ans	-	20 ans
Installations techniques / matériels et outillages	3 à 8 ans	3 à 7 ans	5 à 20 ans (2)
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau)	3 à 10 ans	2 à 10 ans	(2)

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée ; ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation".

(1) Ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée globale d'amortissement ne puisse excéder 40 ans (Colas).

(2) selon type de matériels

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement ; elles sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

■ Contrats de location

Les contrats de locations d'immobilisations corporelles et accords contenant des contrats de locations au sens de l'interprétation IFRIC 4 pour lesquels le groupe Bouygues supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

■ Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (étatiques, régionales ou départementales) sont affectées en diminution de la valeur des immobilisations concernées, et amorties au rythme de ces actifs.

2.7.2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être :

- séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante, transféré),
- issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Elles comprennent :

- **frais de développement :**

- conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement,
- les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères d'activation (génération d'avantages économiques futurs, et coût évalué de façon fiable).

- **concessions, brevets et droits assimilés :**

Ils incluent notamment pour Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Frais de libération des fréquences GSM	linéaire	12 ans
Licence UMTS	linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Logiciels et développements informatiques	linéaire	4 ans
Logiciels de bureautique	linéaire	4 ans

⁽¹⁾ **licence UMTS** : la durée d'amortissement de la licence UMTS sera égale à la durée d'utilisation. Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom amortit sa licence UMTS sur une durée de 17,5 ans.

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de 20 ans, comporte :

- une part fixe de 619,2 millions d'euros qui dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002 a été inscrite en immobilisation incorporelle.
- une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération, et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS.

2.7.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment le droit au bail et les droits audiovisuels (TF1).

Droits audiovisuels TF1 :

Dans cette rubrique figurent : les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem, Glem Film et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International TCM DA, TF1 Entreprises et Ciby DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif à leur coût historique. L'inscription en immobilisation et les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement		
	Part coproductions	Droits audiovisuels Distribution / Négoce	Droits musicaux
Au dernier tour de manivelle	sur recettes (minimum linéaires / 3 ans)		
Au visa d'exploitation	3 ans linéaire		
À la signature du contrat		3 ans, linéaire <i>a minima</i> , ou sur recettes - négoce : 5 ans	2 ans 75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

- La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est conforme à la pratique du secteur : amortissement en fonction des recettes respectant une dotation minimale linéaire sur 3 ans.

- Une dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable de l'actif.

2.7.4. Suivi de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits ci-avant) et des écarts d'acquisition, est comparée à leur valeur recouvrable.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rat-

tacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction du métier concerné, dans le cadre du cycle de management du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe concerné (taux avant impôt),
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris *goodwill*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité à la dépréciation du *goodwill* existant.

■ Informations sur les tests de dépréciation pratiqués :

Filiales sur lesquelles un *goodwill* est présenté distinctement à l'actif du bilan :

Bouygues Telecom

La valeur recouvrable de l'UGT Bouygues Telecom a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de 3 ans correspondant au plan d'affaires du métier et approuvé par le management.

Le taux d'actualisation après impôts retenu a été de 5,80 %. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de la prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuel raisonnable et spécifique au secteur (selon prévisions de cash-flows sur 3 ans, et cash-flow normatif au-delà de cette période).

Une analyse de sensibilité du calcul à la valorisation des paramètres clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Colas

La valeur recouvrable de l'UGT Colas a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de 3 ans correspondant au plan d'affaires du métier et approuvé par le management.

Le taux d'actualisation après impôts retenu a été de 6,17 %. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de la prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuel raisonnable et spécifique au secteur (selon prévisions de cash-flows sur 3 ans, et cash-flow normatif au-delà de cette période).

Une analyse de sensibilité du calcul à la valorisation des paramètres clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

TF1

La valeur recouvrable de l'UGT TF1 a été déterminée par référence au cours de clôture de la Bourse au 31 décembre 2006 ; cette valeur est largement supérieure à la valeur comptable de la participation.

Tests de dépréciation du *goodwill* sur les mises en équivalence

Du fait que le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée n'est pas présenté séparément, il ne fait pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur nette de frais de cession) à sa valeur comptable, selon indices de perte de valeur.

Pour Alstom, la juste valeur au 31 décembre 2006, estimée selon cours de Bourse, est très largement supérieure à sa valeur comptable.

- Pour les autres actifs immobilisés (notamment ceux non amortissables), il y a dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur apparaît.

2.7.5. Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances à taux variable ; une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif, et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.8. Actif courant

2.8.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (FIFO ou PMP selon activité) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation sont comptabilisées.

2.8.2. Programmes et droits de diffusion (TF1)

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le groupe TF1 souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

La valorisation de ces contrats est la suivante :

■ Programmes et droits de diffusion

Les contrats d'acquisitions de droits, non comptabilisés en stocks à la date de clôture, sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur, déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet, qui figurent au bilan en acomptes fournisseurs, eux-mêmes inclus dans la rubrique "Clients et autres débiteurs".

■ Droits de retransmissions sportives

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives, qui ont donné lieu à une commande ferme du groupe antérieurement à la clôture de l'exercice, sont valorisées pour leur montant contractuel à concurrence des montants non payés à la clôture de l'exercice.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions

Type de programmes			
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{re} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^e diffusion	20 %	50 %	-

suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe). Préalablement à la réalisation de ces deux conditions, les acomptes versés au titre des acquisitions de programmes sont enregistrés en compte fournisseurs.

La rubrique "Programmes et droits de diffusion" du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour l'antenne TF1,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du groupe.

La production externe non diffusée dont les droits ont expirés fait l'objet d'une "réforme" comptabilisée dans le résultat opérationnel courant.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont consommés de la manière présentée ci-dessus, selon le type de programme.

Les "Autres programmes et droits de diffusion" du tableau comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines / documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé.

2.8.3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme dans la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure

de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage),

- les "Facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

2.8.4. Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9. Instruments financiers

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2.9.1. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

■ Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et plus généralement aux risques "pays".

■ Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à

la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

2.9.2. Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, *swaps* de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; *swaps* de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achat de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de *reporting* spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

2.9.3. Règles de couverture

■ En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des *swaps* de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

■ En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (télécoms-médias) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des *swaps*, des *future rate agreements* ou en le limitant par des *caps*, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

2.9.4. Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat,
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Dans quelques cas (montant notionnel modeste, maturité de couverture courte), les instruments financiers ne font volontairement pas l'objet d'une comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe. Dans ce cas, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

2.10. Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucun profit ni perte résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe sur celle-ci.

■ Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique "Report à nouveau".

2. II. Passif non courant

2.11.1. Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions payées ou reçues entre les parties au contrat.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Options d'achat sur titres Bouygues Telecom pour 6,5 % du capital (BNP Paribas)

Le 21 juin 2005, Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat de sa participation de 6,5 % dans le capital de Bouygues Telecom exerçable à tout moment, du 1^{er} septembre 2005 au 31 juillet 2007, à un prix compris entre 477 et 495 millions d'euros, selon date d'exercice de la promesse.

Dans le même temps, le groupe BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente de cette participation exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007, au prix de 497 millions d'euros.

Évolution de la valorisation de la dette financière du 21 juin 2005 au 31 décembre 2006

	Exercices résiduels	Valeur future de la dette (M€)	Valeur actualisée de la dette (M€)	
21/06/2005	2,28	497	449	
31/12/2005	1,75	497	460	
31/12/2006	0,75	471 ⁽¹⁾	456	-> Augmentation des dettes financières courantes

(1) montant de la dette après paiement des dividendes par Bouygues Telecom pour (26)

- Taux de capitalisation (contractuel) = 2,07 %
- Les intérêts minoritaires (6,5 %) sur Bouygues Telecom sont retraités pour (130) à fin 2006.
- Goodwill créé à l'actif en 2005 : 320
- La contribution au résultat consolidé de Bouygues Telecom inclus la quote-part complémentaire de 6,5 % (89,55 % globalement).

2.11.2. Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. provisions courantes).

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ; ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée,
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes du Conseil de la concurrence,
- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, risques et charges divers,
- provisions pour frais de remise en état des sites,
- avantages du personnel :
 - Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.
 - Les provisions pour médailles du travail.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Le Groupe ne prend pas en compte la variation des droits à ce titre résultant de changements d'hypothèses actuarielles (dans la mesure où l'écart n'excède pas plus ou moins 10 % du montant global de l'engagement IFC : méthode dite du "corridor"). Cet écart est amorti en charges sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

- Provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers

auprès d'organismes externes : caisses de retraite publiques ou privées et compagnies d'assurance (régimes à cotisations définies). Il subsiste toutefois, dans le groupe Colas notamment, quelques régimes à prestations définies (Royaume-Uni, Irlande, Canada) ; ces régimes (fonds de pensions) ne concernent qu'un nombre limité de salariés, puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants.

- Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflète la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles ; le taux d'actualisation a été déterminé par rapport au taux de marché attendu à la date de clôture, en considérant le calendrier estimé de versements des prestations (voir note 19).

2.12. Passif courant

2.12.1 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

2.12.2. Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation des métiers. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - provisions pour risques chantiers travaux, SEP etc.,
 - provisions pour restructuration,
 - provision pour fidélisation des clients (Bouygues Telecom) etc.

Bouygues Telecom a mis en place un programme de fidélisation pour les clients ayant souscrit un forfait.

Au titre de ce programme, le client cumule un certain nombre de droits au fur et à mesure de sa facturation.

Le client pourra par la suite utiliser les droits ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de son terminal téléphonique à des conditions avantageuses, et à condition de se réengager pour une durée minimale de douze mois.

Pour les entreprises, les droits acquis donnent droit à un terminal gratuit.

Une provision est comptabilisée au fur et à mesure de l'attribution des droits en tenant compte de la probabilité d'utilisation de ceux-ci ; elle est reprise à hauteur de l'utilisation de ces droits.

En l'absence de précisions au niveau international, le traitement comptable retenu en normes françaises a été maintenu en normes IFRS.

- Provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats ; elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

2.12.3. Fournisseurs et autres créiteurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.13. Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 : "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat ; le compte de résultat par destination est présenté en annexe : note 17.

2.13.1. Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

■ Bouygues Telecom

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de service et de ventes de terminaux.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires *pro rata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au *roaming* et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation.

Les remises accordées sur services aux nouveaux clients lors de la souscription d'un abonnement (clients Forfaits) conditionnées par l'engagement des clients pour une certaine durée, sont étalées sur la durée minimale d'engagement.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+, numéros spéciaux et i-mode®, ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge correspondante figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux

Les ventes de terminaux sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Rémunération des distributeurs

L'ensemble des rémunérations des distributeurs sont comptabilisées en charges.

2.13.2. Comptabilisation des contrats à long terme

■ Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération, déterminé en fonction de l'avancement physique des tâches.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

■ Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tous recours,
- vente notariée ou contrat de promotion signé(e),
- marché de travaux signé (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base des coûts travaux engagés par rapport aux coûts travaux prévisionnels et des opérations.

Des charges pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées est pris en charges dans l'exercice de leur engagement.

2.13.3. Résultats sur opérations faites en commun

Ces résultats sont présentés en rubrique "Autres produits et charges d'exploitation"; ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers ou asphaltiques; ils font partie intégrante du résultat opérationnel courant.

2.13.4. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou salariés de Bouygues ou des sociétés du Groupe (TF1), sont comptabilisées dans les états financiers selon modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes. Elle fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 font l'objet de ce retraitement et ce, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2.

2.14. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.15. Engagements hors bilan

La synthèse des obligations contractuelles et engagements commerciaux du Groupe figure en note 18.

2.16. Indicateurs financiers

Définition des principaux indicateurs financiers :

2.16.1. EBITDA

Résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.16.2. Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement diminué des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

2.16.3. Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,

- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.17. Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS) :

- Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2006 en normes IFRS sont, dans leur ensemble, ceux appliqués au 31 décembre 2005. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.
- Les comptes de résultats comparatifs présentés ont été retraités des contributions TPS et BTC.

NOTE 3 : ACTIF NON COURANT

15 140

L'actif non courant réparti par métier figure en note 16 "Information sectorielle".

3.1 Synthèse des investissements consolidés nets de l'exercice (exploitation et financier)

	2006	2005
Immobilisations corporelles	1 531	1 198
Immobilisations incorporelles	171	173
Investissements opérationnels	1 702	1 371
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	2 687	333
Investissements consolidés	4 389	1 704
Cessions d'actifs non courants	(336)	(225)
Investissements nets	4 053	1 479

3.2 Analyse des variations nettes de l'exercice

5 039

3.2.1 Immobilisations corporelles

Brut	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
01/01/2005	1 350	6 938	1 773	176	10 237
Écarts de conversion	30	95	29		154
Virements de rubriques et autres	12	83	(202)	(116)	(223)
Changements de périmètre	(30)	(49)	21	(6)	(64)
Investissements et autres augmentations	64	807	225	102	1 198
Cessions et réductions diverses	(13)	(424)	(145)	(4)	(586)
31/12/2005	1 413	7 450	1 701	152	10 716
dont locations financements	30	67	158		255
Flux 2006					
Écarts de conversion	(18)	(61)	(23)	(3)	(105)
Virements de rubriques et autres	26	88	5	(123)	(4)
Changements de périmètre	(22)	35	9	7	29
Investissements et autres augmentations ⁽¹⁾	226	796	272	237	1 531
Cessions et réductions diverses	(16)	(312)	(121)	(1)	(450)
31/12/2006	1 609	7 996	1 843	269	11 717
dont locations financements	22	84	123		229
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur					
01/01/2005	(426)	(3 965)	(1 217)		(5 608)
Écarts de conversion	(7)	(60)	(18)		(85)
Virements de rubriques et autres	(2)	1	181		180
Changements de périmètre	10	5	1		16
Cessions et réductions diverses	7	340	122		469
Dotations et reprises	(46)	(796)	(231)		(1 073)
Perte de valeur comptabilisée					
Reprise de perte de valeur					
31/12/2005	(464)	(4 475)	(1 162)		(6 101)
dont locations financements	(10)	(38)	(110)		(158)
Flux 2006					
Écarts de conversion					
Virements de rubriques et autres	4	39	15		58
Changements de périmètre	(1)	(5)	5		(1)
Cessions et réductions diverses	10	(13)	(8)		(11)
Dotations et reprises	6	286	113		405
Perte de valeur comptabilisée	(51)	(761)	(216)		(1 028)
Reprise de perte de valeur					
31/12/2006	(496)	(4 929)	(1 253)		(6 678)
dont locations financements	(6)	(45)	(98)		(149)
Net					
31/12/2005	949	2 975	539	152	4 615
dont locations financements	20	29	48		97
31/12/2006	1 113	3 067	590	269	5 039⁽²⁾
dont locations financements	16	39	25		80

(1) dont Bouygues Telecom : Investissement réseau pour + 497

(2) dont subventions d'investissements en diminution des immobilisations corporelles : (84)

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes et les investissements d'exploitation par métier et zone géographique sont détaillés en note 16 "Information sectorielle".

3.2.2 Immobilisations incorporelles

1 022

Brut	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés ⁽¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	Total
01/01/2005	6	1 098	899	2 003
Écarts de conversion	0	0	3	3
Virements de rubriques et autres	0	(17)	(10)	(27)
Changements de périmètre	(7)	(7)	35	21
Investissements et autres augmentations	1	46	124	171
Cessions et réductions diverses	0	(10)	(4)	(14)
31/12/2005	0	1 110	1 047	2 157
Flux 2006				
Écarts de conversion	0	0	(1)	(1)
Virements de rubriques et autres	149	(145)	(4)	0
Changements de périmètre	0	(22)	6	(16)
Investissements et autres augmentations	24	53	82	159
Cessions et réductions diverses	0	(6)	(9)	(15)
31/12/2006	173	990	1 121	2 284
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
01/01/2005	(4)	(250)	(729)	(983)
Écarts de conversion	0	0	(1)	(1)
Virements de rubriques et autres	0	14	3	17
Changements de périmètre	4	8	(13)	(1)
Cessions et réductions diverses	0	8	3	11
Dotations et reprises	0	(83)	(61)	(144)
Perte de valeur comptabilisée	0	0	0	0
Reprise de perte de valeur	0	0	0	0
31/12/2005	0	(303)	(798)	(1 101)
Flux 2006				
Écarts de conversion	0	0	1	1
Virements de rubriques et autres	(75)	73	0	(2)
Changements de périmètre	0	13	(4)	9
Cessions et réductions diverses	0	6	5	11
Dotations et reprises	(28)	(69)	(83)	(180)
Perte de valeur comptabilisée	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur	0	0	0	0
31/12/2006	(103)	(280)	(879)	(1 262)
Net				
31/12/2005	0	807	249	1 056
31/12/2006	70	710	242	1 022⁽²⁾

(1) dont Bouygues Telecom licence UMTS : 619 -> modalités d'amortissement : voir note 2

(2) dont subventions d'investissements en diminution des immobilisations incorporelles : (10)

3.2.3 Goodwill

4 781

■ Évolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2006 : + 163

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
01/01/2005	4 556	(16)	4 540
Changement de périmètre	500 ⁽¹⁾		500
Dotations		(7)	(7)
Autres mouvements	(415) ⁽²⁾		(415)
31/12/2005	4 641	(23)	4 618
Flux 2006			
Changement de périmètre	171 ⁽³⁾		171
Dotations		(16)	(16)
Autres mouvements	8		8
31/12/2006	4 820	(39)	4 781

(1) dont : + 320 millions d'euros sur 6,5 % de Bouygues Telecom (options d'achat)

(2) dont : (420) millions d'euros TPS en cours de cession d'activité à fin 2005 reclassement en "actifs en cours de cession"

(3) dont principales acquisitions :

TF1 : 1001 listes	24
Bouygues Construction : Marazzi	35
Thermal T.	29
VCES	20

■ Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Voir note 2 détaillée sur la notion d'UGT

Métiers	31/12/2006		31/12/2005	
	Total	% de la mère	Total	% de la mère
Bouygues Construction ⁽¹⁾	224	99,97 %	106	99,97 %
Colas ⁽²⁾	827	96,49 %	805	96,42 %
TF1 ⁽²⁾	1 085	42,92 %	1 047	42,93 %
Bouygues Telecom ⁽²⁾	2 645	89,55 %	2 655	89,55 %
Autres activités			5	
Total Bouygues	4 781		4 618	

(1) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(2) goodwill sur filiales acquises et goodwill sur acquisitions réalisées par Bouygues SA

■ Prix de revient consolidé des actions cotées TF1 / Colas

	Prix de revient consolidé par action ⁽¹⁾	Cours de clôture de l'action au 31/12/2006
TF1	11,95	28,11
Colas	71,42	228,50

(1) valeur comptable en consolidation par action

Les tests de valeur réalisés, selon la méthode décrite en note 2 ne font pas apparaître d'indices de perte de valeur des actifs incorporels et goodwill rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (métiers).

3.2.4 Actifs financiers non courants et actifs d'impôts non courants

4 298

Ces actifs concernent :

- entités associées (mises en équivalence),
- autres actifs financiers non courants.

	Valeur brute			Total valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Actifs d'impôts différés non courants
	Entités associées ⁽¹⁾	Autres actifs non courants					
		Participations non consolidées	Autres actifs non courants				
01/01/2005	488	223	148	859	(136)	723	569
Écarts de conversion	4		3	7		7	2
Virements de rubriques et autres	(17)	21	(7)	(3)	1	(2)	(53)
Changements de périmètre	(12)	(10)	1	(21)	(11)	(32)	1
Investissements et autres augmentations	36	6	94	136		136	1
Cessions et réductions diverses		(29)	(33)	(62)		(62)	
Dotations et reprises					10	10	(145)
31/12/2005	499	211	206	916	(136)	780	375
Flux 2006							
Écarts de conversion	(1)			(1)		(1)	(1)
Virements de rubriques et autres	7	13	(11)	9	(8)	1	
Changements de périmètre	2 356	15	608	2 979	(34)	2 945	2
Investissements et autres augmentations	150	39	268	457		457	7
Cessions et réductions diverses	(51)	(43)	(43)	(137)		(137)	(4)
Dotations et reprises					(18)	(18)	(108)
31/12/2006	2 960	235	1 028	4 223	(196)	4 027	271

(1) y compris goodwill sur entités associées : 1 751

3.2.4.1 Participations dans les entités associées

2 940

Détail des composantes de la valorisation au 31/12/2006	Quote-part sur capitaux propres	Quote-part résultat exercice 2006	Goodwill sur entreprises associées	Valeur nette
01/01/2005	350		136	486
Écarts de conversion	4		0	4
Virements de rubriques et autres	(17)		0	(17)
Changements de périmètre	(12)		0	(12)
Investissements et autres augmentations	64		0	64
Cessions et réductions diverses	(28)		0	(28)
Dotations				0
31/12/2005	361		136	497
Flux 2006				
Écarts de conversion	(1)	0	0	(1)
Virements de rubriques et autres	3	0	0	3
Changements de périmètre	741	0	1 616 ⁽²⁾	2 357
Investissements et autres augmentations	18	136	0	154
Cessions et réductions diverses	(51)	0	(1)	(52)
Dotations		(18)	0	(18)
31/12/2006	1 071	118	1 751	2 940⁽¹⁾

(1) dont : - Alstom = 2 413 en fonction du cours de Bourse au 31 décembre 2006 102,7 €, notre participation est valorisée à : 3 560 - Cofiroute (Colas) = 393 (voir ci-après)

(2) goodwill Alstom (base 25,07 %)

Le groupe Bouygues détient plusieurs participations dans des entreprises associées dont la liste est fournie en note 25 (liste détaillée du périmètre au 31 décembre 2006).

Principales entités associées :

	31/12/2005	Flux net 2006	31/12/2006	Dont quote-part de résultats
Alstom		2 413	2 413	56
BTP				
Sociétés concessionnaires d'ouvrages	52	2	54	8
Filiales diverses	10	2	12	5
Routes				
Cofiroute	369	24	393	50
Filiales diverses	26	2	28	4
Médias	40	0	40	13
Autres résultats des entités associées				(18) ⁽¹⁾
Total	497	2 443	2 940	118

(1) charge d'amortissement sur éléments amortissables déterminés au titre des affectations de la survaleur Alstom (voir note 2)

Les montants globaux au titre des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges sont donnés dans le tableau ci-dessous, pour les principales entités associées.

Montants exprimés à 100 %	31/12/2006	
	Alstom ⁽¹⁾	Cofiroute
Actif non courant	8 568	4 915
Actif courant	9 617	699
Actifs en cours de cession	803	
Total actif	18 988	5 614
Capitaux propres	2 043	1 570
Passif non courant	3 623	3 472
Passif courant	12 462	572
Passifs en cours de cession	860	
Total passif	18 988	5 614
Chiffre d'affaires	6 608	966
Résultat opérationnel courant	413	510
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(15)	
Résultat net	218	301
Résultat net part du Groupe	227	301

Montants exprimés à 100 %	31/12/2005	
	Alstom ⁽²⁾	Cofiroute
Actif non courant	8 479	4 421
Actif courant	8 785	594
Actifs en cours de cession	1 144	
Total actif	18 408	5 015
Capitaux propres	1 840	1 428
Passif non courant	3 623	3 107
Passif courant	11 802	480
Passifs en cours de cession	1 143	
Total passif	18 408	5 015
Chiffre d'affaires	13 413	900
Résultat opérationnel courant	746	465
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(198)	
Résultat net	181	276
Résultat net part du Groupe	178	276

(1) états financiers semestriels publiés au 30 septembre 2006 par Alstom (clôture annuelle au 31 mars)

(2) états financiers au 31 mars 2006

■ 3.2.4.2 Autres actifs financiers non courants

Participations non consolidées : 114
Autres actifs financiers non courants : 973

1 087

Principales participations non consolidées nettes au 31 décembre 2006

Participations	31/12/2006					31/12/2005			
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	% de détention	Total actif	Total passif courant et non courant	Total chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur nette
Sociétés françaises									
CATC	2		2	99,8 %		-	-	-	2
Foncière du Point du jour	10	(7)	3	100,0 %	3	-	-	-	3
Périphérique de Lyon	9	(8)	1	38,7 %	4	-	-	-	1
Sylver	4		4	49,0 %					4
Novasaur ⁽²⁾	0	0	0		-	-	-	-	36
Sociétés d'enrobés ou de liants (Colas) ⁽¹⁾	14	(2)	12		-	-	-	-	17
Filiales et participations françaises diverses	72	(29)	43		-	-	-	-	18
Sous-total	111	(46)	65		7	0	0	0	81
Sociétés étrangères									
Socoprime (Côte d'Ivoire)	13		13	66,3 %	22	1		-	14
Ma Chang (Corée-du-Sud)	9		9	30,0 %	109	88			7
CCIB (Roumanie)	6	(6)	0	22,0 %	-	-	-	-	0
VSL corporation (États-Unis)	22	(22)	0	100,0 %					0
Sociétés d'enrobés ou de liants (Colas) ⁽¹⁾	2	(1)	1		-	-	-	-	1
Filiales et participations étrangères diverses	72	(46)	26		-	-	-	-	11
Sous-total	124	(75)	49		131	89	0	0	33
Total	235	(121)	114		138	89	0	0	114

(1) Les informations sur les "Enrobés asphaltiques de Colas" et les "Filiales et participations diverses" françaises et étrangères ne sont pas détaillées car regroupant un certain nombre de sociétés (non significatives).

(2) cession en 2006

3.2.4.3. Autres actifs financiers non courants

Les actifs incluent les rubriques principales ci-après :

• actif financier Canal+ France (apport TPS)	629 ⁽¹⁾
• créances rattachées à des participations	183 ⁽²⁾
• prêts et créances immobilisés	41
• autres immobilisations financières :	120
soit :	
- dépôts et cautionnements	105
- autres titres immobilisés	15 ⁽³⁾

(1) L'actif financier Canal+ France reçu en échange de l'apport des titres TPS représente 9,9 % du capital de Canal+ France assortis d'une option de vente exerçable en février 2010. Cette option permettra à TF1 de céder la totalité des titres Canal+ France, au plus haut des deux valeurs suivantes :

- un prix plancher de 745,8 millions d'euros (quote-part TF1)
- la valeur à dire d'experts à la date de la levée de l'option

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de cet actif est déterminée à partir du prix plancher de 745,8 millions d'euros actualisé au taux d'intérêt résultant de l'accord du 6 janvier 2006 -> incidence en compte de résultat

(2) essentiellement créance non courante sur Alstom Hydro Holding (voir note 1)

(3) principales valeurs figurant en "Autres titres immobilisés" :

fonds communs de placement	5
autres montants inférieurs à 2 millions d'euros	10
	<u>15</u>

Répartition par nature des participations non consolidées et des autres actifs financiers non courants (hors entités associées)

1 087

	Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	Prêts et créances ⁽³⁾	Actifs évalués à la juste valeur ⁽²⁾	Actifs détenus jusqu'à l'échéance ⁽³⁾	Total
31/12/2005	98	99	5	81	283
Flux 2006	(2)	132	626	48	804
31/12/2006	96	231	631	129	1 087
Échéance à moins de 1 an	2	8		1	11
Échéance entre 1 et 5 ans	7	21	629		657
Échéance supérieure à 5 ans	87	202	2	128	419

(1) impact de la réévaluation en capitaux propres

(2) incidence de la réévaluation en compte de résultat

(3) comptabilisation au coût amorti

973

Participations dans les coentreprises

Le groupe Bouygues détient plusieurs participations dans des co-entreprises dont la liste est fournie en note 25 (liste détaillée du périmètre au 31 décembre 2006).

Montants cumulés inclus à l'actif / passif et chiffre d'affaires :

Quote-part Bouygues	31/12/2006	31/12/2005
Actif non courant	147	160
Actif courant	1 067	603
Total actif	1 214	763
Capitaux propres	83	28
Passif non courant	100	157
Passif courant	1 031	578
Total passif	1 214	763
Chiffre d'affaires	1 287	918
Résultat opérationnel	70	39
Résultat net	68	21

3.2.5 Actifs d'impôts non courants

271

Voir détail en note 7

NOTE 4 : ACTIF COURANT

14 680

4.1 Stocks

2 298

Stocks	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation ⁽¹⁾	Net	Brut	Dépréciation ⁽¹⁾	Net
Stocks : matières, approvisionnements et produits finis, et stocks sur opérations immobilières	1 826	(79)	1 747	1 368	(75)	1 293
Programmes et droits de diffusion (TF1)	693	(142)	551	655	(144)	511
Total	2 519	(221)	2 298	2 023	(219)	1 804

(1) dont : dotations

(77)

(110)

Reprises

85^(a)

95

(a) dont : reprise sur stock de promotion immobilière (Bouygues Immobilier) 18

Grilles de programmes des années futures non encore comptabilisées

Échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant : (voir note 2 détaillée).

	Échéances			Total 2006	Total 2005
	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans		
• Programmes et droits de télédiffusion ^(a)	486	702	102	1 290	1 633
• Droits de retransmission sportives	197	584	170	951	940
Total	683	1 286	272	2 241	2 573

(a) Une partie de ces contrats est libellée en devises : 12,2 millions d'euros CHF, 53,7 millions d'euros en GBP et 429,5 millions d'euros en USD.

4.2 Avances et acomptes versés sur commandes

333

	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	337	(4)	333	360	(3)	357

4.3 Clients / actif d'impôts / autres créances

8 244

	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés (clients, factures à établir)	6 586	(334)	6 252	5 759	(341)	5 418
Actifs d'impôts courants (créances fiscales)	42	(2)	40	73	(2)	71
Autres créances et comptes de régularisation : autres créances opérationnelles (personnel, organismes sociaux, états et autres créances)	1 377	(23)	1 354	1 148	(20)	1 128
créances diverses	528	(96)	432	495	(89)	406
paiements d'avance	166		166	150		150
Sous-total	2 071	(119)	1 952	1 793	(109)	1 684
Total	8 699	(455)	8 244	7 625	(452)	7 173

4.4 Instruments financiers actifs

29

Voir note 17 sur les instruments financiers

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

3 776

Trésorerie et équivalents de trésorerie active	31/12/2006			31/12/2005		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	669		669	618		618
Valeurs mobilières de placement	3 110	(3)	3 107 ⁽¹⁾	2 609	(12)	2 597
Total	3 779	(3)	3 776	3 227	(12)	3 215

- Les valeurs mobilières de placement sont détenues pour 2 712 par Bouygues SA.
- Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang.
- Les disponibilités et équivalents de trésorerie peuvent être facilement convertis en numéraire.

(1) Les valeurs mobilières de placement sont classées essentiellement dans la catégorie des titres disponibles à la vente.

La trésorerie nette présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants au 31 décembre 2006 :

	31/12/2006	31/12/2005
Actif		
Liquidités	669	618
Placements	3 107	2 597
Sous-total trésorerie active	3 776	3 215
Passif		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(247)	(178)
Sous-total trésorerie passive	(247)	(178)
Total	3 529	3 037

Répartition par devises au 31/12/2006	31/12/2006						Total
	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Autres devises Europe	Dollar US	Autres	
Disponibilités	278	36	46	81	23	205	669
Valeurs mobilières de placement	3 087		3		2	15	3 107
Instruments financiers							
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(84)	(3)	(1)	(82)	(1)	(76)	(247)
Total 2006	3 281	33	48	(1)	24	144	3 529
Total 2005	2 895	22	31	19	26	44	3 037

NOTE 5 : INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

5.1 Capital de Bouygues SA (en euros)

334 777 583 €

Au 31 décembre 2006, le capital social de Bouygues SA est constitué de 334 777 583 actions, dont l'évolution sur l'année 2006 a été la suivante :

	Au 01/01/2006	Variations 2006		Au 31/12/2006
		Réduction	Augmentation	
Actions	336 289 029	(6 410 706)	4 899 260	334 777 583
Certificats d'investissement	473 867	(473 867)		
Nombre de titres	336 762 896	(6 884 573)	4 899 260	334 777 583
Nominal	1 €			1 €
Capital en euros	336 762 896	(6 884 573)	4 899 260	334 777 583

5.2 Part Groupe et intérêts minoritaires au 31 décembre 2006

Au 31/12/2006	Capital	Prime d'émission	Réserves liées au capital	Report à nouveau	Réserves et résultat consolidés	Actions autocontrôlées de l'entreprise	Opérations affectées directement en capitaux	Total 31/12/2006
Part Groupe	335	1 742	805	235	2 288	(75)	17	5 347
Intérêts minoritaires					1 145		1	1 146
Capitaux propres d'ensemble	335	1 742	805	235	3 433	(75)	18	6 493

5.3 Analyse des rubriques de capitaux propres suivantes (part Groupe)

(incluses en rubriques : primes et réserves / réserve de conversion et autres opérations affectées en capitaux)

	Renvoi	31/12/2006
Réserve de conversion (solde de clôture)	1	8
Réserve de variations de juste valeur (instruments financiers) (solde de clôture)	2	84
Paiements fondés sur des actions (IFRS2) (variations de l'exercice)	3	26
Autres (variations de l'exercice)	4	(68)

1 - Réserve de conversion

La réserve de conversion, à fin décembre 2006, résulte des variations constatées depuis le 1^{er} janvier 2004 (date de remise à zéro). Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2006 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

	31/12/2005	Flux 2006	31/12/2006
US dollar	18	(29)	(11)
Dollar canadien	14	(12)	2
Divers	12	5	17
Total	44	(36)	8

2 - Réserve de variation de juste valeur

Réserve déterminée selon l'appréciation des instruments financiers et autres actifs financiers (juste valeur sur instruments financiers et titres disponibles à la vente).

	31/12/2005	2006	31/12/2006
Variation de l'année	6	78 ⁽¹⁾	84

(1) principalement liée à la juste valeur des emprunts obligataires de Bouygues SA (calcul du taux effectif / TIE)

3 - Paiements fondés sur des actions (IFRS2) : impacts sur capitaux propres consolidés

	31/12/2005	31/12/2006	(contrepartie en charge de personnel)
Stocks-options TF1 et Bouygues SA			
• Affectation aux réserves			
- TF1	2	2	part groupe Bouygues
- Bouygues SA	7	9	selon plans octroyés depuis novembre 2002
Charge Groupe	9	11	
Fonds commun de placement entreprise			
- Bouygues Confiance 3	30		Coût de l'avantage octroyé aux salariés au 21 juin 2005 (décote sur actions)
- Bouygues Partage		15	Coût de l'avantage octroyé aux salariés en 2006 (décote sur actions) Création du fonds de placement en 2007
Total	39	26	

4 - Autres variations

	31/12/2005	31/12/2006
Autres variations	(22)	(68) ⁽¹⁾
Total	(22)	(68)

(1) dont impôts différés : - sur réserve de variation de juste valeur (22)
- sur décote Bouygues Partage (11)

NOTE 6 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 Provisions non courantes = 1 432

	Avantages au personnel à long terme ⁽¹⁾	Litiges, contentieux, réclamation travaux ⁽²⁾	Garanties données ⁽³⁾	Autres provisions non courantes ⁽⁴⁾	Total
01/01/2005	331	243	215	387	1 176
Flux 2005					
Écarts de conversion	1		1	2	4
Virements de rubriques	1	(19)	(2)	(19)	(39)
Changements de méthodes et périmètre	1	(1)		(21)	(21)
Dotations	67	141	75	103	386
Reprises utilisées	(30)	(28)	(39)	(66)	(163)
Reprises non utilisées	(3)	(27)	(18)	(30)	(78)
31/12/2005	368	309	232	356	1 265
Flux 2006					
Écarts de conversion			(1)	(1)	(2)
Virements de rubriques et autres	1	(5)	1	11	8
Changements de périmètre	(1)		4	19	22
Dotations	45	126	90	132	393
Reprises utilisées	(14)	(28)	(42)	(50)	(134)
Reprises non utilisées	(2)	(69)	(16)	(33)	(120)
31/12/2006	397	333	268	434	1 432

		Dont Principaux métiers concernés
(1) Avantages au personnel à long terme	397	
Indemnités de fin de carrière	278	- Bouygues Construction 100
Médailles du travail	97	- Colas 204
Autres avantages au personnel long terme	22	- TF1 35
(2) Litiges et contentieux	333	
Provisions sur litiges clients	118	- Bouygues Construction 184
Réclamations sous-traitants	45	- Bouygues Immobilier 41
Autres litiges personnel	20	- Colas 82
Autres litiges	150	
(3) Garanties données	268	
Provisions garanties données	189	- Bouygues Construction 175
Provisions garanties complémentaires bâtiment / génie civil / travaux publics	79	- Bouygues Immobilier 16
		- Colas 73
(4) Autres provisions non courantes	434	
Risques liés aux divers contrôles administratifs	137	- Bouygues Construction 128
Provisions risques divers étranger	14	- Colas 154
Provisions filiales et participations	24	- Bouygues Telecom 47
Provisions obligations contractuelles	8	
Provisions frais de remise en état des sites	89	
Autres provisions non courantes	162	

6.2 Provisions courantes = 690

Provisions liées au cycle d'exploitation (voir note 2)

	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pertes à terminaison	Provisions fidélisation des clients (Bouygues Telecom)	Autres provisions courantes	Total
01/01/2005	27	146	74	147	146	540
Flux 2005						
Écarts de conversion		2	2		2	6
Virements de rubriques	2	(10)	36		43	71
Changements de méthodes et périmètre		(1)	(3)		(13)	(17)
Dotations	19	71	81	155	90	416
Reprises utilisées	(15)	(33)	(27)	(128)	(59)	(262)
Reprises non utilisées	(2)	(22)	(31)		(23)	(78)
31/12/2005	31	153	132	174	186	676
Flux 2006						
Écarts de conversion		(3)	(1)			(4)
Virements de rubriques	(1)	(1)	(10)		(18)	(30)
Changements de périmètre	(1)	(6)	3	(5)	(3)	(12)
Dotations	24	69	74	166	100	433
Reprises utilisées	(14)	(28)	(72)	(157)	(55)	(326)
Reprises non utilisées	(3)	(19)	(14)	(1)	(10)	(47)
31/12/2006	36	165⁽¹⁾	112⁽³⁾	177	200⁽²⁾	690

Dont principaux métiers concernés

(1) dont :

- provisions risques sur chantiers terminés : 81
- provisions règlements définitifs des chantiers : 84

(2) dont :

- charges de réassurances : 23
- autres provisions courantes : 177

- Bouygues Construction 127

- Colas 38

- Challenger Réa

- Bouygues Construction 49

- Colas 36

- TF1 43

(3) concerne l'activité construction : Bouygues Construction 62, Bouygues Immobilier 15 et Colas 35

(L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celles-ci).

NOTE 7 : ACTIF / PASSIF

D'IMPÔT NON COURANT 271 / 75

7.1 Actif d'impôt non courant

	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Impôts différés actif	375	(125)	250
• Bouygues Telecom ⁽¹⁾	203	(139)	64
• Autres métiers	172	14	186
Créances fiscales à long terme	0	21	21
Total impôt actif non courant	375	(104)	271

(1) Bouygues Telecom : le solde est constitué d'impôts différés actif sur décalages temporaires (le stock d'impôts différés actif sur déficits fiscaux a été absorbé fin 2006).

7.2 Passif d'impôt non courant

	31/12/2005	Variation	31/12/2006
Impôts différés passif	89	(14)	75
Autres impôts long terme	0	0	0
Total impôt passif non courant	89	(14)	75

7.3 Répartition des impôts différés actif et passif nets par métier

Nature des impôts différés nets par métier	Actif / passif d'impôt différé net 12/2005	Variation périmètre	Variation change	Mouvements 2006			Actif et passif d'impôt différé net 12/2006
				Positif produits	Négatif charges	Autres	
A - Défis fiscaux							
Bouygues Construction	3	4			(1)		6
Bouygues Immobilier							0
Colas	7			2			9
TF1	12				(3)		9
Bouygues Telecom	164			1	(145)	(20)	0
Bouygues SA et autres activités							0
Sous-total	186	4	0	3	(149)	(20)	24
B - Différences temporaires⁽¹⁾							
Bouygues Construction	57	(1)		1			57
Bouygues Immobilier	21			6			27
Colas	(4)	(3)	3	13	(11)	(1)	(3)
TF1	(3)	(1)		13			9
Bouygues Telecom	38					26	64
Bouygues SA et autres activités	(9)			44	(3)	(35)	(3)
Sous-total	100	(5)	3	77	(14)	(10)	151
Total	286	(1)	3	80	(163)	(30)	175⁽²⁾

(1) principales sources d'impôts différés par nature :

	2006	2005
- impôts différés actif sur avantages au personnel	110	87
- impôts différés sur provisions non déductibles temporairement	50	54
- provisions réglées	(61)	(57)
- autres	52	16
	151	100

(2) impôt différé actif net : (250 - 75)

7.4 Délai de récupération des impôts différés actif

31/12/2006	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Délais de récupération des impôts différés actifs	114	117	19	250

7.5 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Montants des actifs d'impôts différés non comptabilisés, compte tenu de leur récupération jugée peu probable à fin 2006

	31/12/2005	Flux 2006	31/12/2006
Bouygues Construction	51	5	56
Bouygues Immobilier	18	(1)	17
Colas	27	(7)	20
TF1	42	(1)	41
Bouygues Telecom	29	(29)	
Autres	28	(10)	18
Total impôts différés actifs non comptabilisés	195	(43)⁽¹⁾	152

(1) dont principalement cession Bouygues Telecom Caraïbe (29)

NOTE 8 : DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES (LONG TERME ET COURT TERME)

7 711

Dettes financières non courantes	6 844
Dettes financières courantes	867

8.1 Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	Dettes financières courantes 2007	Dettes financières non courantes						Autres	Total dettes non courantes 12/2006	Total 12/2005
		1 à 2 ans 2008	2 à 3 ans 2009	3 à 4 ans 2010	4 à 5 ans 2011	5 à 6 ans 2012	6 ans et plus 2013 et plus			
Emprunts obligataires	140		1 007	498	749		4 310	6 564	4 008	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	98	29	65	23	9	6	45	177	176	
Emprunts issus des locations financement	24	15	13	12	8	4	4	56	57	
Emprunts et dettes financières divers	149	16	20	3	5	3		47	20	
Total emprunts portant intérêts	411	60	1 105	536	771	13	4 359	6 844	4 261	
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom	456								460	
Total y compris option Bouygues Telecom	867	60	1 105	536	771	13	4 359	6 844	4 721	
Rappel au 31/12/2005	694	549	35	1 036	526	782	1 793		4 721	

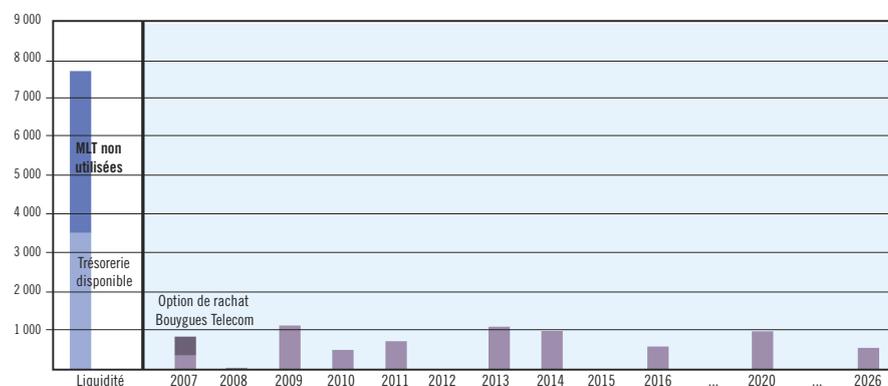
Répartition de la dette sur locations financement par métier	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total
Long terme 12/2006			35	2	19		56
Court terme 12/2006			20	1	3		24
Long terme 12/2005			32	2	23		57
Court terme 12/2005			26	1	8		35

8.2 Lignes de crédit confirmées, utilisées

Description	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	Un à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts obligataires (Bouygues SA pour l'essentiel)	140	2 254	4 310	6 704	140	2 254	4 310	6 704
Autres emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	274	4 024	182	4 480	98	126	51	275
Emprunt et dettes financières diverses	173	92	11	276	173	92	11	276
Total avant option Bouygues Telecom	587	6 370	4 503	11 460	411	2 472	4 372	7 255
Option de rachat 6,5 % de Bouygues Telecom	456			456	456			456
Total après option Bouygues Telecom	1 043	6 370	4 503	11 916	867	2 472	4 372	7 711

8.3 Liquidité au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la trésorerie disponible s'élève à 3 535 millions d'euros (y compris 6 millions d'euros d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net) auxquels s'ajoute un montant de 4 205 millions d'euros de lignes bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées à cette date.



Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque de liquidité.

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent aucun covenant financier et aucun trigger event ; il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues.

Les obligations 10 ans d'échéance mai 2016, 7 ans d'échéance mai 2013, ainsi que l'émission 20 ans en livre sterling d'échéance 2026, comportent une clause de "change of control" (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

8.4 Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/2006	12/2005
• Dettes à taux fixé ⁽¹⁾	87 %	85 %
• Dettes à taux variable	13 %	15 %

(1) dettes à taux fixé pour plus d'un an

8.5 Risque de taux

Au 31 décembre 2006, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par natures de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixe	Total
Passifs financiers	693	7 018	7 711
Actifs financiers(*)	3 535		3 535
Position nette avant gestion	(2 842)	7 018	4 176
Couverture de taux	345	(345)	
Position nette après gestion	(2 497)	6 673	4 176
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités	275		
Position nette après gestion et correctif	(2 222)		

(*) y compris 6 millions d'euros de juste valeur d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts à court terme engendrerait une diminution des frais financiers de 22,2 millions d'euros en année pleine.

8.6 Répartition de la dette financière court terme et long terme par devises

	Zone Europe			Dollar US	Franc CFA	Autres devises	Total
	Euro	Livre Sterling	Autres devises				
Long terme 12/2006	6 105	650	19	13	31	26	6 844
Court terme 12/2006	833	2	16	1	5	10	867
Long terme 12/2005	4 610	38	23	9	35	6	4 721
Court terme 12/2005	677		3	1	11	2	694

Les dettes financières ventilées par métier figurent en note 16.

NOTE 9 : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET (PASSIF)

(4 176)

9.1 Variations de l'endettement net

	31/12/2005	Flux 2006	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 215	561	3 776
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(178)	(69)	(247)
Trésorerie nette	3 037	492⁽¹⁾	3 529
Dettes financières long terme	(4 721)	(2 123)	(6 844)
Dettes financières (part à moins d'un an)	(694)	(173)	(867)
Instruments financiers nets	26	(20)	6
Endettement brut	(5 389)	(2 316)	(7 705)
Endettement net (passif)	(2 352)	(1 824)	(4 176)

(1) trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2006 (flux nets + flux non monétaires)

9.2 Principales opérations au 31 décembre 2006

Endettement net au 31/12/2005	(2 352)
Principaux effets de périmètre	81
Dividendes versés par Bouygues et filiales	(463)
Augmentation de capital Bouygues Confiance 3 (part 2006)	54
Principales acquisitions et cessions financières	(181)
Rachat actions propres net des levées d'options (Bouygues SA et TF1)	(220)
Exploitation et divers	1 429
Endettement net au 31/12/2006 avant opérations Alstom	(1 652)
Opérations Alstom sur 2006	
- Prise de participation dans Alstom (État : 21,01% ; Marché : 4,06%)	(2 374)
- Créance Alstom Hydro Holding	(150)
Endettement net au 31/12/2006 (passif)	(4 176)

Convention de signe : trésorerie active : signe positif ; trésorerie passive : signe négatif

NOTE 10 : PASSIF COURANT

14 976

Détail passif courant

	31/12/2006	31/12/2005
Avances et acomptes reçus	958	677
Dettes financières (part à moins d'1 an) ⁽¹⁾	867	694
Impôts courants	144	211
Fournisseurs et comptes rattachés (fournisseurs, effets à payer)	6 744	5 805
Provisions courantes ⁽²⁾	690	676
Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés		
Autres dettes opérationnelles (personnel, organismes sociaux, état)	2 298	1 998
Produits différés	1 217	961
Autres dettes non financières, comptes de régularisations et assimilés	1 801	1 392
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	247	178
Instruments financiers (couverture de dettes financières en juste valeur)⁽³⁾	5	9
Autres passifs financiers courants	5	11
Total	14 976	12 612

(1) voir analyse en note 8

(2) voir analyse en note 6.2

(3) voir analyse en note 17

NOTE 11 : ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

11.1 Analyse par rubrique

	2006	2005
Ventes	2 496	2 233
Prestations de service	10 104	9 086
Contrats de construction	13 808	12 664
Chiffre d'affaires	26 408	23 983
Redevances	2	
Autres produits de l'activité	178	147
Autres produits de l'activité	180	147
Total	26 588	24 130

Il n'existe pas d'échanges de biens ou de services significatifs au 31 décembre 2006.

Informations relatives aux contrats de construction

	Bouygues Construction	Colas	Total
Travaux à facturer	301	279	580
Retenues de garantie	44	23	67
Travaux facturés d'avance	(799)	(216)	(1 015)
Avances reçues	(502)	(63)	(565)

11.2 Analyse par activité

Le chiffre d'affaires "production" des sociétés intégrées inclut le chiffre d'affaires comptable sur travaux, ventes et prestations de services.

Activité	Chiffre d'affaires 2006				Chiffre d'affaires 2005			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	4 063	2 617	6 680	25	3 346	2 469	5 815	24
Immobilier	1 390	218	1 608	6	1 389	168	1 557	6
Routes	6 239	4 443	10 682	41	5 436	3 988	9 424	39
Médias	2 361	278	2 639	10	2 239	250	2 489	11
Télécoms	4 525		4 525	17	4 435		4 435	19
Bouygues SA et filiales diverses	5	269	274	1	11	252	263	1
Chiffre d'affaires consolidé	18 583	7 825	26 408	100	16 856	7 127	23 983	100
% d'évolution 2005 / 2006	10 %	10 %	10 %					

11.3 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 2006		Rappel 2005	
	Total	%	Total	%
France	18 583	70	16 856	70
Union européenne (25 membres)	2 811	10	2 636	11
Autres pays européens	1 009	4	766	3
Afrique	1 034	4	1 056	4
Moyen-Orient	77	0	21	0
États-Unis, Canada	2 067	8	1 781	8
Amérique centrale et sud	154	1	132	1
Asie-Pacifique	673	3	735	3
Total	26 408	100	23 983	100

11.4 Répartition, selon les types de marchés, en France et à l'international (en %)

	2006			2005		
	France	International	Ensemble	France	International	Ensemble
Marchés publics ⁽¹⁾	31	48	36	29	49	35
Marchés privés	69	52	64	71	51	65

(1) chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'État et collectivités locales (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel) en France et à l'étranger

NOTE 12 : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

I 877

NOTE 13 : COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(200)

	2006	2005
Résultat opérationnel courant		
Chiffre d'affaires	26 408	23 983
Autres produits de l'activité	180	147
Consommations externes	(18 197)	(15 845)
Impôts et taxes	(585)	(510)
Frais de personnel	(5 278)	(4 802)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations		
Dotations aux amortissements	(1 190)	(1 183)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(384)	(458)
Variations des stocks de production et de promotion immobilière	471	58
Autres produits et charges d'exploitation	496	459
Reprises de provisions non utilisées ⁽¹⁾	216	222
Résultats nets sur cessions d'immobilisations	98	84
Autres produits et charges	182	153
Résultat opérationnel courant	1 921	1 849
Autres produits et charges opérationnels ⁽²⁾	(44)	(104)
Résultat opérationnel	1 877	1 745

Voir note 16 pour la répartition par métier.

(1) Les reprises de provisions non utilisées n'ont pas un caractère significatif individuellement.

(2) Amendes concurrence 2006 :

- Activité construction 44

Amendes concurrence 2005 :

- Amende concurrence Bouygues Telecom 58

- Activité construction 46

Décomposition du coût de l'endettement financier net

Coût de l'endettement financier net	2006	2005
- Sur endettement net	(198)	(175)
- Sur locations financements	(4)	(6)
- Sur instruments financiers	2	(5)
Total	(200)	(186)

NOTE 14 : CHARGE D'IMPÔT

(555)

14.1 Décomposition de la charge nette d'impôt

	2006			2005		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(327)	(133)	(460)	(282)	(122)	(404)
Impositions différées passif	14	(1)	13	(19)	(1)	(20)
Impositions différées actif ⁽¹⁾	(106)	(2)	(108)	(153)	7	(146)
Total	(419)	(136)	(555)	(454)	(116)	(570)

(1) dont impôts différés actif Bouygues Telecom (reprise)

Voir note 16 pour répartition par métier

14.2 Rapprochement entre taux d'impôt théorique et réel au compte de résultat consolidé (preuve de l'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2006	2005
• Résultat net	1 582	1 038
Neutralisation :		
Charge d'impôt	555	570
Résultat des activités abandonnées	(364)	(16)
Résultat des entités associées	(118)	(62)
• Résultat avant impôts	1 655	1 530
Taux d'imposition théorique en France	34,43 %	34,93 %
Création, utilisation de reports fiscaux déficitaires	0,49 %	(0,81 %)
Effets des différences permanentes	(0,32 %)	4,20 %
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts	0,65 %	0,88 %
Impôts hors taux liés aux résultats : écarts de taux d'imposition, plus-values à long terme, impositions étrangères	(1,75 %)	(1,91 %)
• Taux effectif d'imposition	33,50 %	37,29 %

NOTE 15 : RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2006, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

	2006	2005
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	1 246	832
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	335 953 459	332 036 321
Résultat en euros par action	3,71	2,51

Le résultat dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif (options de souscriptions d'actions effectivement et économiquement exerçables à la clôture de l'exercice).

	2006	2005
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	1 246	832
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	335 953 459	332 036 321
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	10 353 752	11 351 815
Résultat dilué en euros par action	3,60	2,42

NOTE 16 : INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après est communiquée sous deux formes : **1. Analyse par activité** : BTP (Bouygues Construction) ; Immobilier (Bouygues Immobilier) ; Routes (Colas) ; Médias (TF1) ; Télécoms (Bouygues Telecom) ; Bouygues SA et autres activités - **2. Analyse par zone géographique** : France, Europe (hors France), Afrique, Asie-Pacifique, Amériques et Moyen-Orient. Affectation en fonction du lieu de réalisation du chiffre d'affaires ou de la localisation des immobilisations.

16.1 Analyse sectorielle par activité au 31 décembre 2006

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 2006
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffres d'affaires total	6 923	1 608	10 716	2 654	4 539	542	26 982
Chiffres d'affaires inter-activité	(243)		(34)	(15)	(14)	(268)	(574)
Chiffre d'affaires sur clients externes	6 680	1 608	10 682	2 639	4 525	274	26 408
Dotations nettes aux amortissements	(103)	(2)	(369)	(86)	(595)	(35)	(1 900)
Dotations nettes aux provisions	(117)	(4)	(134)	(30)	(78)	(21)	(384)
Résultat opérationnel courant	305	176	524	301	581	34	1 921
Autres charges et produits opérationnels	(43)		4			(5)	(44)
Résultat opérationnel	262	176	528	301	581	29	1 877
Coût de l'endettement financier net	51	(1)	(15)	(12)	(9)	(214)	(200)
Charge d'impôt	(119)	(56)	(168)	(99)	(191)	78	(555)
Quote-part du résultat net des entités associées	8		54	13		43	118
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	211	109	402	198	381	(83)	1 218
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				254	110		364
Résultat net 100 %	211	109	402	452	491	(83)	1 582
Résultat part du Groupe	210	107	382	194	440	(87)	1 246
BILAN							
Immobilisations corporelles	372	9	1 835	152	2 273	398	5 039
Immobilisations incorporelles	20	3	61	157	771	10	1 022
Goodwill	224		827	1 085	2 645		4 781
Impôts différés actif, créances fiscales long terme	66	30	68	23	64	20	271
Entités associées	66		422	40		2 412	2 940
Autres actifs non courants	87	16	144	657	3	180	1 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	344	96	272	275	9	2 780	3 776
Autres actifs non affectés							10 904
Total actif							29 820
Dettes financières non courantes	230	38	137	506	18	5 915	6 844
Provisions non courantes	587	85	513	46	100	101	1 432
Impôts différés passif, dettes fiscales long terme	3	2	63	5		2	75
Dettes financières courantes	4	79	32	145	6	601	867
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(1 949)	(46)	(306)	3	(82)	2 627	247
Passifs non affectés							20 355
Total passif							29 820
Endettement net⁽¹⁾	2 059	26	410	(379)	67	(6 359)	(4 176)
TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE							
Capacité d'autofinancement	437	163	942	380	1 214	19	3 155
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(206)	(4)	(527)	(78)	(613)	(178)	(1 606)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	(169)	11	(54)	(42)	121	(2 314)	(2 447)
AUTRES INDICATEURS							
Ebitda	430	161	976	412	1 229	71	3 279
Cash-flow libre	163	102	232	191	395	(294)	789

(1) contribution de niveau métiers incluant les comptes courants Bouygues relais et Uniservice (l'élimination intra-groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres activités) ; convention de signe : trésorerie active = positif - endettement passif = négatif

16.2 Analyse sectorielle par activité au 31 décembre 2005

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 2005
COMPTE DE RÉSULTAT							
Chiffres d'affaires total	6 131	1 557	9 540	2 508	4 447	423	24 606
Chiffres d'affaires inter-activité	(316)		(116)	(19)	(12)	(160)	(623)
Chiffre d'affaires sur clients externes	5 815	1 557	9 424	2 489	4 435	263	23 983
Dotations nettes aux amortissements	(111)	(3)	(338)	(80)	(613)	(38)	(1 183)
Dotations nettes aux provisions	(186)	(44)	(107)	(44)	(68)	(9)	(458)
Résultat opérationnel courant	250	156	421	353	653	16	1 849
Autres charges et produits opérationnels	(12)		(32)		(58)	(2)	(104)
Résultat opérationnel	238	156	389	353	595	14	1 745
Coût de l'endettement financier net	32	1	(10)	(12)	(25)	(172)	(186)
Charge d'impôt	(114)	(53)	(121)	(116)	(220)	54	(570)
Quote-part du résultat net des entités associées	19		49	(5)		(1)	62
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	176	92	312	221	350	(129)	1 022
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				14	2		16
Résultat net 100 %	176	92	312	235	352	(129)	1 038
Résultat part du Groupe	176	90	296	101	301	(132)	832
BILAN							
Immobilisations corporelles	247	46	1 650	152	2 270	250	4 615
Immobilisations incorporelles	11	1	47	178	806	13	1 056
Goodwill	106		805	1 047	2 655	5	4 618
Impôts différés actif, créances fiscales long terme	61	26	64	16	203	5	375
Entités associées	62		395	40			497
Autres actifs non courants	89	8	98	21	3	64	283
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251	40	241	177	5	2 501	3 215
Autres actifs non affectés							9 939
Total actif							24 598
Dettes financières non courantes	8	72	108	513	23	3 997	4 721
Provisions non courantes	519	79	471	47	54	95	1 265
Impôts différés passif, dettes fiscales long terme	1	5	61	7		15	89
Dettes financières courantes	4	14	37	25	11	603	694
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	56	1	100	1	1	19	178
Autres passifs non affectés							17 651
Total passif							24 598
Endettement net⁽¹⁾	1 874	150	415	(351)	(441)	(3 999)	(2 352)
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE							
Capacité d'autofinancement	411	161	781	453	1 261	23	3 090
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(56)	(4)	(411)	(155)	(584)	(19)	(1 229)
Acquisitions nettes de titres consolidés et autres	(39)		(134)	(30)		(47)	(250)
AUTRES INDICATEURS							
Ebitda	444	177	828	457	1 324	38	3 268
Cash-flow libre	273	105	239	170	431	(114)	1 104

(1) contribution de niveau métiers incluant les comptes courants Bouygues relais et Uniservice (l'élimination intra-groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres activités). Convention de signe : trésorerie active = positif - endettement passif = négatif

16.3 Analyse sectorielle par zone géographique

31/12/2006	France et Dom	Union européenne (25 membres)	Autres pays européens	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Moyen-Orient	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires sur clients externes	18 583	2 811	1 009	1 034	673	2 221	77	26 408
Bilan								
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 880	345	118	203	56	434	3	5 039
Immobilisations incorporelles	967	28	8	10	1	8		1 022
Actifs non affectables								23 759
Total actif								29 820
Tableau de flux de trésorerie								
Prix d'acquisition liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 314)	(110)	(31)	(65)	(29)	(150)	(3)	(1 702)

(1) y compris les contrats de locations financement

31/12/2005	France et Dom	Union européenne	Autres pays européens	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Moyen-Orient	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires sur clients externes	16 856	2 636	766	1 056	735	1 913	21	23 983
Bilan								
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	3 725	248	53	199	41	349		4 615
Immobilisations incorporelles	1 015	22		13		6		1 056
Actifs non affectables								18 927
Total actif								24 598
Tableau de flux de trésorerie								
Prix d'acquisition liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 093)	(70)	(19)	(71)	(17)	(101)		(1 371)

(1) y compris les contrats de locations financement

16.4 Présentation du compte de résultat par destination

2006	BTP (Bouygues Construction)	Immobilier (Bouygues Immobilier)	Routes (Colas)	Médias (TF1)	Télécoms (Bouygues Telecom)	Bouygues SA et autres activités	Total
Chiffre d'affaires consolidé	6 680	1 608	10 682	2 639	4 525	274	26 408
Coût des ventes	(5 609)	(1 277)	(9 244)	(1 973)	(3 326)	(226)	(21 655)
Marge brute	1 071	331	1 438	666	1 199	48⁽¹⁾	4 753
Coût de recherche et développement	(8)	(2)	(61)	(8)	(22)	(1)	(102)
Charges commerciales	(333)	(100)		(141)	(155)		(729)
Charges administratives	(438)	(53)	(848)	(216)	(441)	(45)	(2 041)
Dépréciation des goodwill			(9)	(4)		(6)	(19)
Autres produits et charges courants	13		4	4		38	59
Résultat opérationnel courant	305	176	524	301	581	34	1 921

(1) taux de marge brute / chiffre d'affaires = 18,0 %

2005	BTP (Bouygues Construction)	Immobilier (Bouygues Immobilier)	Routes (Colas)	Médias (TF1)	Télécoms (Bouygues Telecom)	Bouygues SA et autres activités	Total
Chiffre d'affaires consolidé	5 815	1 557	9 424	2 489	4 435	263	23 983
Coût des ventes	(4 903)	(1 264)	(8 130)	(1 799)	(3 166)	(222)	(19 484)
Marge brute	912	293	1 294	690	1 269	41⁽²⁾	4 499
Coût de recherche et développement	(7)	(1)	(107)		(21)	(1)	(137)
Charges commerciales	(289)	(97)		(138)	(164)	(3)	(691)
Charges administratives	(366)	(41)	(765)	(199)	(431)	(75)	(1 877)
Dépréciation des goodwill			(1)			(5)	(6)
Autres produits et charges courants		2				59	61
Résultat opérationnel courant	250	156	421	353	653	16	1 849

(2) taux de marge brute / chiffre d'affaires = 18,8 %

NOTE 17 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2006, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 Couverture du risque de taux

Analyse par échéance

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2006			Total	Total en-cours 31/12/2005
	2007	2008 à 2011	Au-delà		
Swaps de taux					
- sur actifs financiers	951	32	-	983 ⁽¹⁾	559
- sur passifs financiers	311	788	55	1 154 ⁽²⁾	1 068
Future rate agreements					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	-
Caps / floors					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	204	-	204	-

(1) dont payeur taux fixe : 583

(2) dont payeur taux fixe : 654

Analyse par métier

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Totaux 31/12/2006	Totaux 31/12/2005
Swaps de taux								
- sur actifs financiers	400	-	-	-	-	583	983	559
- sur passifs financiers	19	-	55	400	480	200	1 154	1 068
Future rate agreements								
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps / floors								
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	54	-	-	150	-	-	204	-

Pour les couvertures de taux renouvelables, les montants sont indiqués dans la colonne correspondant à l'échéance la plus lointaine.

17.2 Couverture du risque de change

Analyse par devise

Devise	31 décembre 2006 (contre-valeur millions d'euros)					Total	Total en-cours 31/12/2005
	Dollar US	Livre sterling	Franc suisse	Dollar Hong-Kong	Autres		
Achats et ventes à terme							
- achats à terme	158	14	-	-	191	363	114
- ventes à terme	110	13	4	27	56	210	269
Swaps de devises	62	32	43	-	118	255	321
Options de change							
- achats à terme	20	2	2	36	7	67	53
- ventes à terme	-	-	-	-	-	-	4

Analyse par métier

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Totaux 31/12/2006	Totaux 31/12/2005
Achats et ventes à terme								
- achats à terme	74	-	147	128	14	-	363	114
- ventes à terme	183	-	-	27	-	-	210	269
Swaps de devises	39	-	-	-	-	216	255	321
Options de change								
- achats à terme	7	-	-	36	24	-	67	53
- ventes à terme	-	-	-	-	-	-	-	4

17.3 Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de + 19 millions d'euros. Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de *swaps* de taux permettant de couvrir la dette du Groupe (couverture de juste valeur et couverture de flux de trésorerie) et de la valeur actuelle nette d'opérations de terme permettant de couvrir le risque de change découlant d'opérations commerciales.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur d'un élément d'endettement net : + 6 millions d'euros
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : + 13 millions d'euros

En cas de *translation* de la courbe des taux de + 1,00 % [et respectivement - 1,00 %], la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 18 millions d'euros [respectivement + 20 millions d'euros].

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % de l'euro par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à + 15 millions d'euros.

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

18.1 Engagements réciproques

Engagements donnés et reçus	Total 12/2006	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2005
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Engagements donnés	1 940	35	453	163	422	867		646	907	387	1 940	2 072
Transport d'images	280				280			70	210		280	387
Locations simples ⁽¹⁾	1 151	32	24	88	142	865 ⁽²⁾		225	539	387	1 151	1 040
Obligations d'achat irrévocables	509	3	429 ⁽³⁾	75		2		351	158		509	645
Engagements reçus	1 953	35	453	163	422	880		659	907	387	1 953	2 032
Transport d'images	280				280			70	210		280	387
Locations simples ⁽¹⁾	1 151	32	24	88	142	865		225	539	387	1 151	1 040
Obligations d'achat irrévocables	522	3	429	75		15		364	158		522	605
Solde⁽⁴⁾	(13)					(13)		(13)			(13)	40

(1) loyers futurs minima restant dus jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains, constructions, matériels...)

(2) Bouygues Telecom : engagements donnés dans le cadre de l'exploitation concernant pour l'essentiel des baux commerciaux pour la location des immeubles et des terrains d'exploitation destinés à l'exploitation des sites techniques du réseau (dont loyers relatifs

aux sites du réseau : 633,9 millions d'euros et loyers immobiliers : 173,1 millions d'euros)

(3) Bouygues Immobilier : engagements fermes sous conditions portant sur les acquisitions d'assiettes foncières

(4) Bouygues Telecom : conséquence des modalités spécifiques à certains contrats de fournitures d'équipements

18.2 Engagements divers

	Total 12/2006	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2005
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Engagements donnés	703	154	22	70	54	355	48	344	252	107	703	648
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux donnés (avals, cautions, etc.) ⁽¹⁾	703	154	22	70	54	355	48	344	252	107	703	648
Engagements reçus	68				24	12	32	27	39	2	68	100
Autres obligations contractuelles ou engagements commerciaux reçus (avals, cautions, etc.)	68				24	12	32	27	39	2	68	100
Solde	635	154	22	70	30	343	16	317	213	105	635	548

(1) Le Groupe accorde, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties décennales ou de bonne fin qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Elles donneraient lieu à constitution de provisions au bilan.

18.3 Autres engagements

Engagements donnés par Bouygues Telecom	
Licence GSM	Bouygues Telecom détient une licence GSM comportant le respect d'un certain nombre d'obligations ; l'ensemble de ces obligations est respecté par la société. Cette licence sera soumise à renouvellement en 2009.
Licence UMTS	L'attribution d'une licence UMTS à Bouygues Telecom comprend le respect d'un certain nombre d'obligations, en particulier en termes de rythme de déploiement, de couverture géographique et de date d'ouverture commerciale. À ce jour, Bouygues Telecom est en cours de déploiement de ce réseau. Par une décision en date du 20 mai 2005, l'Arcep (ex-ART) a décalé au 30 avril 2007 au plus tard l'obligation pour Bouygues Telecom d'offrir commercialement les services UMTS prévus dans son autorisation.
Zones blanches	Bouygues Telecom s'est engagé en 2002, avec les deux opérateurs, à couvrir un certain nombre de zones blanches. Cet engagement s'est matérialisé par la signature d'une convention en 2003 et d'avenants à cette convention en 2004. L'engagement de couverture des trois opérateurs est de 3 100 communes soit 2 250 sites. À la fin de l'exercice 2006, Bouygues Telecom a respecté ses obligations en matière de déploiement des sites

Engagement donné par Bouygues SA	
	Engagement de conservation des titres Alstom acquis auprès de l'État pendant une durée d'au minimum 3 ans.
Engagement reçu par Bouygues SA	
	Option de vente des titres Hydro Holding consentie par Alstom à Bouygues SA : voir paragraphe 1.5
Engagements de TF1	
	En vertu des accords entre Vivendi, TF1 et M6, les engagements et garanties souscrits par TF1 et M6 à raison des obligations de TPS ont fait l'objet d'une contre-garantie octroyée par Vivendi à compter du 4 janvier 2007. En conséquence, ces engagements souscrits par TF1 et M6 ne figurent ni en engagements donnés, ni en engagements reçus au 31 décembre 2006. TF1 a également pris l'engagement sous conditions suspensives d'acquiescer en 2007 une participation dans AB Groupe pour un montant de 230 millions d'euros.

	Total 12/2006	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2005
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Total engagements donnés	2 643	189	475	233	476	1 222	48	990	1 159	494	2 643	2 720
Total engagements reçus	2 021	35	453	163	446	892	32	686	946	389	2 021	2 132

La présentation des engagements ci-avant n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

18.4 Sûretés réelles

	Total 12/2006	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Échéances			Total	Total 12/2005
								moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans		
Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	10	2		8				1	4	5	10	9
Nantissements de titres et prêts subordonnés	8	8							6	2	8	25
Total Groupe	18	10		8				1	10	7	18	34

18.5 Actifs et passifs éventuels

<p>Actifs éventuels : Litige</p>	<p>Bouygues Telecom a assigné, en février 2005, la société Tekelec US, fournisseur des deux serveurs informatiques dont la défaillance le 17 novembre 2004 avait affecté le réseau, rendant impossible l'émission et la réception de communications par une partie des abonnés.</p> <p>L'affaire est actuellement devant la juridiction de Caroline du Nord. Bouygues Telecom invoque la responsabilité du fabricant afin d'obtenir la réparation de son préjudice.</p> <p>La décision rendue par le Conseil de la concurrence le 30 novembre 2005 ayant condamné Bouygues Telecom à 58 millions d'euros d'amende pour entente a été confirmée par la Cour d'appel de Paris le 12 décembre 2006.</p> <p>Bouygues Telecom a formé un pourvoi contre l'arrêt de la Cour d'appel.</p>
<p>Réclamations</p>	<p>Le groupe Bouygues Construction a déposé en 2006 ou antérieurement des réclamations sur des chantiers en cours ou terminés.</p> <p>Le montant de celles-ci ne sera comptabilisé que lors de l'acceptation définitive par les clients concernés.</p>
<p>Passifs éventuels : Litige</p>	<p>Une plainte contre Bouygues Telecom, SFR et Orange France au sujet des tarifs pratiqués sur les SMS est en cours d'instruction devant le Conseil de la concurrence.</p> <p>Cette procédure n'a fait l'objet d'aucune notification de griefs et n'a pas évolué depuis avril 2004.</p>

18.6 Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

18.6.1 Engagement sur contrats de location financement

Synthèse des paiements minimaux futurs	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total échéancier
Locations financement 2006	26	57	83
Rappel 31/12/2005	42	61	103

Valeur actualisée des paiements minimaux	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Total échéancier
Montant des paiements minimaux	26	57	83
Montant représentant les charges de financement	4	7	11
Valeur actualisée des paiements minimaux	22	50	72
Rappel 31/12/2005	38	51	89

Montant des loyers conditionnels au titre des locations financement au 31 décembre 2006 est de : néant

18.6.2 Engagement sur contrats de location simple

Paiements minimaux de l'exercice	Loyers totaux de l'exercice
Paiements minimaux de l'exercice 2006	150

Synthèse des paiements minimaux futurs	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total échéancier
Locations simples 2006	225	539	387	1 151
Rappel 31/12/2005	191	513	336	1 040

NOTE 19 : EFFECTIFS, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET PARTICIPATION

19.1 Effectif moyen

	2006	2005
Cadres	18 511	16 456
Agents de maîtrise et employés	18 650	17 715
Compagnons	28 758	27 230
Sous-total effectif France	65 919	61 401
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	57 599	57 004
Total effectif moyen	123 518	118 405⁽¹⁾

(1) sous déduction des effectifs TPS et BTC : effectif moyen inclus au 31 décembre 2005 pour : 689

19.2 Engagements envers le personnel, engagements en matière de retraite (avantages postérieurs à l'emploi)

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les engagements du Groupe en matière de retraite (voir note 2 pour les principes).

19.2.1 Régimes à cotisations définies

	2006	2005
Montants comptabilisés en charges	(1 404)	(1 382)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles,
- aux caisses de retraite (régime obligatoire et régimes complémentaires),
- aux caisses d'assurance chômage.

Information sur les parties liées : voir note 20

19.2.2 Régimes à prestations définies

■ Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat (charges opérationnelles)

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2006	2005	2006	2005
Coûts des services rendus	11	13	(2)	
Charges d'intérêt sur l'obligation	11	9	5	2
Rendement attendu des actifs du régime	(1)		(4)	(2)
Écarts actuariels nets comptabilisés	1	(1)	2	
Coûts des services passés	5	6	(1)	(1)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	27	27	0	(1)

■ Montants comptabilisés au bilan

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Valeur actualisée des obligations ⁽¹⁾	347	335	118	103
Juste valeur des actifs du régime	(2) ⁽²⁾	(3) ⁽²⁾	(88)	(74)
Écarts actuariels nets non comptabilisés		(10)	(13)	(12)
Coût des services passés non encore comptabilisé	(67)	(71)	5	5
Passifs nets comptabilisés	278	251	22	22

(1) montant total de l'engagement actualisé relatif aux indemnités de fin de carrière et aux pensions

(2) fonds TF1 résiduel pour une fraction des obligations ; celui-ci vient minorer la valeur actualisée des obligations TF1.

■ Variations des éléments du bilan

	Indemnités de fin de carrière			Pensions		
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Au 1^{er} janvier	251	225	224	22	22	21
Charges comptabilisées	27	27	29		1	
Variations de périmètre	(1)		(29)		(1)	
Variations de change						
Virements de rubriques et autres	1	(1)	1			1
Au 31 décembre	278	251	225	22	22	22

■ Répartition par métier au 31 décembre 2006

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total
Charge nette d'indemnités de fin de carrière	7	1	12	2	3	2	27
Provisions non courantes (bilan) :							
- indemnités de fin de carrière	72	7	128	28	23	20	278
- pensions	1		21				22

■ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2006

	France et Dom	Union européenne	Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Total
Charges nettes d'indemnités de fin de carrière ⁽¹⁾	26		1			27
Provisions non courantes (bilan) :						
- indemnités de fin de carrière	260	1	15	1	1	278
- pensions		20			2	22

(1) La charge 2006 sur pensions n'est pas significative.

■ Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation (OAT TEC 10)	3,38 à 3,83 %	3,38 à 3,57 %
Table de survie	INSEE	INSEE
Âge de départ en retraite		
- Cadres	60 / 63 ans	60 / 63 ans
- Etams / compagnons	60 ans	60 ans
Augmentation future des salaires ⁽¹⁾	2 à 4,6 %	2 à 4,3 %

(1) taux d'inflation inclus

19.3 Participation au capital

19.3.1 Stock-options

■ Titres pouvant donner accès au capital

Cours de Bourse au 29 décembre 2006 : 48,63 €

Plan	Solde au 31/12/2006	Date d'attribution	Date minimale d'exercice normal	Date minimale d'exercice PEE	Cours de levée (€)
2000.07	1 269 340	04/07/2000	04/07/2005	-	58,74
2001.03	1 195 965	27/03/2001	27/03/2005	-	33,47
2001.07	1 088 447	03/07/2001	03/07/2005	-	32,81
2001.09	300 000	18/09/2001	18/09/2005	-	28,67
2002.06	2 163 757	25/06/2002*	25/06/2006	25/06/2003	23,41
2002.12	588 447	17/12/2002	17/12/2006	17/12/2003	23,00
2003.06	3 345 566	17/06/2003	17/06/2007	17/06/2004	19,37
2004.03	3 545 206	15/03/2004	15/03/2008	15/03/2005	25,15
2005.06	2 941 434	21/06/2005	21/06/2009	21/06/2006	31,34
2006.09	3 656 100	05/09/2006	05/09/2010	05/09/2007	40,00

(*) À partir du plan de juin 2002, la règle du PEE s'applique.

- des options effectivement exerçables au 31 décembre 2006, soit par exercice normal, soit par exercice partiel anticipé dans le cadre du PEE (pour les plans attribués à compter de juin 2002),
- des options économiquement exerçables au 31 décembre 2006, c'est-à-dire celles dont le cours de levée est inférieur au cours de clôture du 29 décembre 2006, soit 48,63 €.

NOTE 20 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

20.1 Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2006	2005	2006	2005	31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
Parties liées en amont (SCDM)	6	6				1		
Coentreprises	73	99	214	177	97	74	93	76
Entités associées	2	13	314	103	69	38	192	18
Autres parties liées	11	17	25	5	26	23	38	33
Total	92	135	553	285	192	136	323	127
Échéances								
moins d'un an					177	106	136	125
de 1 à 5 ans					9	11	187	2
plus de 5 ans					6	19		
dont dépréciations pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					68	49		

20.2 Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants concerne les membres du comité de direction générale du Groupe présents au 31 décembre 2006.

Rémunérations directes : elles s'élèvent à 19 825 740 euros, dont 8 263 974 euros de rémunération de base, 10 996 491 euros de rémunération variable et exceptionnelle payée en 2007, liée aux performances réalisées en 2006 et 565 275 euros de jetons de présence.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 387 703 euros.

Avantages à court terme : néant

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances. La contribution versée en 2006 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances s'est élevée à 3 000 000 euros.

Avantages à long terme : néant

Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 714 134 euros.

Paiement en actions : le nombre de titres attribués le 5 septembre 2006 (stock-options) est de 950 000 au prix d'exercice de 40 euros. La date minimale d'exercice est le 5 septembre 2010. La charge comptabilisée en 2006 ressort à 357 540 euros.

NOTE 21 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

21.1 Informations sur les flux de trésorerie des filiales acquises ou sortantes

Présentation par métier des flux de trésorerie nets résultant des acquisitions et sorties de filiales.

Filiales acquises / sortantes	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres activités	Total 12/2005
Trésorerie	13	9	(3)	107	3	(1)	128
Stocks	(65)	(3)	5	(2)	3		(62)
Clients et créances	(111)	(31)	(54)	(9)	16	(2)	(191)
Immobilisations	(39)	19	(38)	(80)	121	(2 362)	(2 379)
Goodwill	(116)		(26)	(40)	11	1	(170)
Fournisseurs et dettes courantes	133	27	72	(11)	(30)	7	198
Dettes à long terme	19	(12)	10				17
Provisions non courantes	9	2	(2)		(3)		6
Coût d'acquisition net	(157)	11	(36)	(35)	121	(2 357)	(2 453)
Trésorerie acquise ou cédée	(13)	(9)	3	(107)	(3)	1	(128)
Dettes nettes sur immobilisations financières			(11)				(11)
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sortie des filiales	(170)	2	(44)	(142)	118	(2 356)	(2 592)⁽¹⁾

(1) dont : acquisition de titres Alstom (25,07 % du capital au 31 décembre 2006) : (2 374)

NOTE 22 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues et sociétés faisant l'objet d'une intégration, affectés en compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006.

Missions (en milliers d'euros)	Réseau Mazars & Guérard			Réseau Ernst & Young			Autres réseaux ⁽¹⁾			Total Charge	
	12/2006	%	12/2005	12/2006	%	12/2005	12/2006	%	12/2005	12/2006	12/2005
A - Audit											
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)	4 336	98	3 413	2 775	92	3 000	7 225	84	6 600	14 336	13 013
- Bouygues SA	189		144	189		184				378	328
- Filiales intégrées	4 147		3 269	2 586		2 816	7 225		6 600	13 958	12 685
Missions accessoires ^(b)	109	2	165	255	8	214	748	9	320	1 112	699
- Bouygues SA	45		63	36		12				81	75
- Filiales intégrées	64		102	219		202	748		320	1 031	624
Sous-total 1	4 445	100	3 578	3 030	100	3 214	7 973	93	6 920	15 448	13 712
B - Autres prestations^(c)											
Juridique, fiscal, social				31	1	53	499	6	856	530	909
Technologies de l'information											
Audit interne											
Autres	(24)	0	41	(42)	(1)	52	96	1	78	30	171
Sous-total 2	(24)	0	41	(11)	(0)	105	595	7	934	560	1 080
Total charge d'honoraires	4 421	100	3 619	3 019	100	3 319	8 568	100	7 854	16 008	14 792

(1) Pour la pertinence de l'information d'ensemble, la charge d'honoraires affectée aux "Autres réseaux" des commissaires aux comptes est présentée dans ce tableau.

(a) y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(b) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,

- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(c) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

NOTE 23 : INFORMATIONS SUR LES MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE : ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

■ Apport de TPS à Canal+ France (voir note 1)

Le 30 novembre 2006, conformément aux accords, TF1 a souscrit à une augmentation de capital de TPS Gestion à hauteur de 129,4 millions d'euros.

Les comptes consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2006 intègrent au compte de résultat l'incidence de la transaction pour un montant net de 253,6 millions d'euros. Les paramètres de comptabilisation du produit net constaté sur l'opération ont été déterminés sur la base du projet de traité d'apport en nature de TPS Gestion (détenant 100 % de TPS) à Canal+ France qui a été signé le 19 décembre 2006 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Canal+ France, le 4 janvier 2007.

Le capital de Canal+ France depuis le 4 janvier 2007 est réparti de la façon suivante : Vivendi 65 %, Lagardère 20 %, TF1 9,9 % et M6 5,1 %.

Impacts sur :

1. **Bilan** : actifs et passifs des activités arrêtées ou en cours de cession sur le bilan 2005 -> TPS :

	12/2005 TPS
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles et incorporelles	53
Goodwill	420
Autres actifs non courants	4
Actifs courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(57)
Autres actifs courants	144
Total rubrique : actif en cours de cession d'activité	564
Passifs non courants	
Dettes financières long terme	10
Autres passifs non courants	1
Passifs courants	
Dettes financières court terme	38
Autres passifs courants	301
Total rubrique : passif en cours de cession d'activité	350
Total actifs nets cédés	214

2. **TFT** : au tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2006, la contribution des flux de trésorerie de TPS à la variation nette de la trésorerie du groupe est incluse dans la ligne "Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie".

3. **Compte de résultat** : les charges et produits des activités arrêtées en 2006 sont les suivants :

	TPS (8 mois)	12/2006 BTC (4 mois)	Total	TPS (12 mois)	12/2005 BTC (12 mois)	Total
Chiffre d'affaires	235	32	267	365	90	455
Résultat opérationnel	45	(2)	43	17	3	20
Coût de l'endettement financier net	(1)	0	(1)	(3)	(1)	(4)
Autres produits et charges financiers	(1)	0	(1)	1		1
Charges d'impôt	(1)	0	(1)	(1)		(1)
Résultat net avant plus values	42	(2)	40	14	2	16
Plus value nette d'impôt	212	112	324			0
Résultat des activités arrêtées	254	110	364	14	2	16

NOTE 24 : PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		31/12/06	31/12/05	31/12/06	31/12/05
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134120	0,134039	0,134066	0,134183
Grande-Bretagne	Livre sterling	1,489203	1,459215	1,466482	1,464040
Hongrie	Forint hongrois	0,003972	0,003955	0,003786	0,004023
Pologne	Zloty polonais	0,261028	0,259067	0,256439	0,248636
République tchèque	Couronne tchèque	0,036383	0,034483	0,035379	0,032826
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,295552	0,271724	0,284694	0,275932
Suisse	Franc suisse	0,622316	0,643045	0,634213	0,646064
AMÉRIQUE DU NORD					
États-Unis	Dollar US	0,759301	0,847673	0,791771	0,807765
Canada	Dollar canadien	0,654407	0,728597	0,700939	0,666800
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,089759	0,091672	0,090474	0,090819
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,021381	0,020645	0,021037	0,020027
Hong-Kong	Dollar Hong-Kong	0,097648	0,109321	0,101914	0,103872
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,108549	0,133973	0,115831	0,126888

NOTE 25 : LISTE DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2006	2005	2006	2005
A - TÉLÉCOMS - MÉDIAS					
1. TÉLÉCOMMUNICATIONS - Groupe BOUYGUES TELECOM					
<i>Intégration globale</i>					
Bouygues Telecom SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	89,55	89,55		
2. COMMUNICATION - Groupe TF1					
<i>Intégration globale</i>					
Télévision Française 1 SA	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93		
Ciby Droits Audiovisuels	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
La Chaîne Info (LCI)	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
Télé Shopping	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
TF1 International	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
TF1 Publicité	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
TF1 Vidéo	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
Une Musique	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
E-TF1	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
Eurosport SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	42,92	42,93	100,00	100,00
<i>Intégration proportionnelle</i>					
Télévision Par Satellite (TPS)	Issy-les-Moulineaux / France	-	28,33	-	66,00
<i>Mise en équivalence</i>					
Métro France Publications	Paris / France	14,72	14,72	34,30	34,30
B - CONSTRUCTION					
1. CONSTRUCTION - Groupe BOUYGUES CONSTRUCTION					
<i>Intégration globale</i>					
Bouygues Construction SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Bouygues Bâtiment Ile-de-France</i>					
Bouygues Bâtiment Ile-de-France SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Filiales Bâtiment France</i>					
Bati Renov SA	Orly / France	99,88	99,88		
Brézillon SA	Noyon / France	99,33	99,33		
Sodéarif SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,96	99,96		

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2006	2005	2006	2005
<i>Bouygues Bâtiment International</i>					
Bouygues Bâtiment International SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
<i>Filiales Bâtiment International</i>					
Bouygues Hungaria	Budapest / Hongrie	Déconsolidation	99,97		
Bouygues Polska	Varsovie / Pologne	Déconsolidation	99,97		
Bouygues Thai Ltd	Bangkok / Thaïlande	48,98	48,98		
Bymaro	Casablanca / Maroc	99,95	99,95		
DTP Singapour Pte. Ltd	Singapour	99,97	99,97		
VCES Holding SRO et ses filiales	Pardubice / République tchèque	50,98	-		
<i>Filiales Entreprises France-Europe</i>					
DV Construction SA	Mérignac / France	99,97	99,97		
GTB Bouyer Duchemin SA	Nantes / France	99,97	99,97		
GFC Construction SA	Caluire et Cuire / France	99,97	99,97		
Norpac SA	Villeneuve d'Ascq / France	99,97	99,97		
Pertuy Construction SA	Maxeville / France	99,97	99,97		
Quille SA	Rouen / France	99,97	99,97		
Acieroid SA	Barcelone / Espagne	99,97	99,97		
Bouygues UK Ltd	Londres / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Losinger Construction AG	Berne / Suisse	99,97	99,97		
Marazzi / Holding AG et ses filiales	Berne / Suisse	99,97	-		
<i>Bouygues Travaux Publics</i>					
Bouygues TP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Prader Losinger SA	Sion / Suisse	99,64	99,64		
Prader AG Tunnelbau	Zurich / Suisse	99,90	99,90		
<i>Autres filiales Bouygues Construction</i>					
DTP Terrassement SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Dragages et TP (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong / Chine	99,97	99,97		
VSL International Ltd	Berne / Suisse	99,88	99,88		
<i>Groupe Entreprise Transport & Distribution d'Électricité (Etd)</i>					
ETDE SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Axione et ses filiales	Malakoff / France	99,97	99,97		
ETDE Réseaux et Communication SA	Villebon-sur-Yvette / France	99,97	99,97		
Exprim SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Gallet Delage SA	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
Mainguy SAS	Vertou / France	99,97	99,97		
Serma SAS	Champfongueil / France	99,97	99,97		
Stefal et ses filiales	Montrouge / France	99,97	99,97		
Transel SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	99,97	99,97		
David Webster Lighting et ses filiales	Hertfordshire / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Ecovert FM	Londres / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Icel Maidstone Ltd	Sittingbourne / Royaume-Uni	99,97	99,97		
Société gabonaise d'électrification et de canalisation (Sogec)	Libreville / Gabon	84,39	84,39		

(1) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2006	2005	2006	2005
Sigma Coop	Gyor / Hongrie	99,97	-		
Thermal Transfer Ltd	East Kilbride / Écosse	99,97	-		
Intégration proportionnelle :					
Bouygues TP					
Bombela Civils Jv Ltd	Johannesburg / Afrique Du Sud	44,99	-		
Mise en équivalence :					
Bouygues Construction					
Consortium Stade de France SA	Saint-Denis / France	33,32	33,32		
Bouygues Bâtiment International					
Hermes Airports Ltd	Nicosia / Chypre	21,99	-		
Bouygues TP					
Adelac SAS	Archamps / France	39,19	39,19		
Autoroute de Liaison Seine - Sarthe SA	Versailles / France	33,16	33,16		
Bombela Concession Company Ltd	Johannesburg / Afrique du Sud	24,99	-		
Aka	Budapest / Hongrie	25,11	25,12		
Bina Fincom	Zagreb / Croatie	50,98	50,98		
2. ROUTES - Groupe Colas					
Intégration globale					
Colas SA et ses filiales régionales (Colas, Screg et Sacer)	Boulogne-Billancourt / France	96,49	96,42		
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (La Réunion) / France	96,48	96,41	99,99	99,99
Spac et ses filiales	Clichy / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Seco-rail	Chatou / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Somaro	Chatou / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Colas Guadeloupe	Baie-Mahault / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Colas Martinique	Le Lamentin / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Smac et ses filiales	Boulogne-Billancourt / France	96,48	96,41	100,00	100,00
Colas Hungaria et ses filiales	Budapest / Hongrie	96,49	96,41	100,00	100,00
Colas Danmark A/s	Virum / Danemark	96,49	96,42	100,00	100,00
Colas SA et ses filiales	Lausanne / Suisse	95,74	95,66	99,22	99,22
Colas Inc et ses filiales	Morristown New Jersey / États-unis	96,49	96,42	100,00	100,00
Colas du Maroc et ses filiales	Casablanca / Maroc	96,48	96,41	100,00	100,00
Colas Ltd et ses filiales	Rowfant-Crackle / Royaume-Uni	96,49	96,42	100,00	100,00
Strada Sp. Zo. O.	Sroda-Wielkopol / Pologne	96,49	96,42	100,00	100,00
Routière Colas Du Gabon	Libreville / Gabon	86,74	86,67	89,90	89,90
Colas Belgium et ses filiales	Bruxelles / Belgique	96,49	96,41	100,00	100,00
Cermak et Hrachovec	Prague / République Tchèque	96,49	-	100,00	-
Intégration proportionnelle					
Carrieres Roy	St-Varent / France	48,23	48,19	49,98	49,98

(1) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

Principales sociétés du Groupe	Ville / Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ⁽¹⁾	
		2006	2005	2006	2005
Mise en équivalence					
Cofiroute	Sèvres	16,08	16,07	16,67	16,67
3. CONSTRUCTION - Groupe Bouygues Immobilier					
Intégration globale					
Bouygues Immobilier	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier					
Entreprises Île-de-France	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier Paris	Boulogne-Billancourt / France	100,00	100,00		
SNC Bouygues Immobilier Est	Strasbourg	100,00	100,00		
SLC et ses filiales	Lyon	100,00	100,00		
Parque Empresarial Cristalia SL	Madrid / Espagne	100,00	100,00		
SA Bouygues Immobiliaria	Madrid / Espagne	100,00	100,00		
C - FILIALES DIVERSES					
Intégration globale					
Finagestion et ses filiales (Afrique)	Saint-Quentin-en-Yvelines / France	100,00	100,00		
Bouygues Relais SNC	Paris / France	100,00	100,00		
Challenger SNC	Paris / France	100,00	100,00		
Société Française de Participation & Gestion (SFPG) SA et ses filiales	Paris / France	99,76	99,76		
GIE 32 Hoche	Paris / France	90,00	-		
Challenger Réassurance	Luxembourg	99,99	99,99		
Uniservice	Genève / Suisse	99,99	99,99		
Mise en équivalence					
Alstom	Levallois-Perret / France	25,07	-		

COMPTES INDIVIDUELS EN NORMES FRANÇAISES

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Actif (en millions d'euros)

	Brut 2006	Amortissements Dépréciations 2006	Net 2006	Net 2005	Net 2004
Immobilisations incorporelles	2	1	1	1	
Immobilisations corporelles	1	1			
Immobilisations financières	9 675	8	9 667	6 927	7 277
<i>Participations</i>	9 549	4	9 545	6 831	6 726
<i>Créances rattachées à des participations</i>	47		47	67	541
<i>Autres</i>	79	4	75	29	10
ACTIF IMMOBILISÉ	9 678	10	9 668	6 928	7 277
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes					
Créances clients et comptes rattachés	17		17	18	19
Créances diverses	132	2	130	332	879
Valeurs mobilières de placement	2 692		2 692	2 436	2 507
Disponibilités	9		9	9	9
ACTIF CIRCULANT	2 850	2	2 848	2 795	3 414
Comptes de régularisation	48		48	28	26
TOTAL ACTIF	12 576	12	12 564	9 751	10 717

Passif (en millions d'euros)

	Net 2006	Net 2005	Net 2004
Capital social	335	337	333
Primes et réserves	2 547	2 708	2 632
Report à nouveau	235	276	42
Résultat net de l'exercice	603	261	586
Provisions réglementées	1		
CAPITAUX PROPRES	3 721	3 582	3 593
Provisions	76	137	187
Dettes financières	6 245	4 101	3 345
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes d'exploitation	25	21	47
Dettes diverses	36	87	1 782
DETTES	6 382	4 346	5 361
CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES	2 424	1 823	1 763
Comptes de régularisation	37		
TOTAL PASSIF	12 564	9 751	10 717

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

	2006	2005	2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	60	64	68
Autres produits d'exploitation	6	6	3
Achats et variations de stocks			
Impôts, taxes et versements assimilés	(1)	(2)	(2)
Charges de personnel	(39)	(46)	(52)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(48)	(44)	(42)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements, de dépréciations et de provisions	(3)	(1)	(5)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(25)	(23)	(30)
Produits et charges financiers	518	209	343
RÉSULTAT COURANT	493	186	313
Produits et charges exceptionnels	50	113	218
Impôts sur les bénéfices / Intéressement	60	(38)	55
BÉNÉFICE	603	261	586

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	2006	2005	2004
A - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Capacité d'autofinancement	575	213	294
Résultat de l'exercice	603	261	586
Dotations / reprises aux amortissements, dépréciations sur actif immobilisé	5	(12)	(154)
Dotations / reprises aux provisions	(61)	(52)	9
Transferts de charges à répartir	32	(5)	(6)
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	(4)	21	(141)
Variation du besoin en fonds de roulement	155	(305)	71
Actif circulant	202	(249)	(48)
Passif circulant	(47)	(56)	119
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	730	(92)	365
B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Augmentations d'actifs immobilisés			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 798)	(158)	(45)
	(2 798)	(158)	(45)
Cessions d'actifs immobilisés	41	26	802
Investissements nets	(2 757)	(132)	757
Autres immobilisations financières nettes	21	475	88
Créances / dettes nettes sur immobilisations		795	(797)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(2 736)	1 138	48
C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des capitaux propres	(162)	(18)	(1 727)
Dividende exceptionnel versé en 2005		(1 664)	1 664
Dividendes versés	(302)	(249)	(166)
Variation des dettes financières	2 125	754	357
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	1 661	(1 177)	128
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C)	(345)	(131)	541
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	622	753	212
Autres flux non monétaires			
Variation de l'exercice	(345)	(131)	541
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	277	622	753

NOTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

SOMMAIRE

1. **Faits significatifs de l'exercice**
2. **Principes, règles et méthodes comptables**
3. **Actif immobilisé**
4. **Échéances des créances de l'actif circulant**
5. **Comptes de régularisation**
6. **Variation des capitaux propres**
7. **Composition du capital de la société**
8. **Provisions**
9. **Échéances des dettes à la clôture de l'exercice**
10. **Détails des comptes concernant les entreprises liées**
11. **Opérations sur les instruments financiers**
12. **Engagements hors bilan, donnés et reçus**
13. **Chiffre d'affaires**
14. **Intégration fiscale et impôt sur les bénéfices**
15. **Situation fiscale latente**
16. **Effectif moyen employé pendant l'exercice**
17. **Avances, crédits, rémunérations alloués aux organes d'administration et de direction**
18. **Inventaire des valeurs mobilières**
19. **Tableau des filiales et participations**

Chiffres exprimés en millions d'euros

NOTE I : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

I.1. Participations

1.1.1. Principales augmentations

L'investissement pour la période des titres Colas se décompose ainsi : d'une part, 7 millions d'euros d'achats en Bourse, et d'autre part, 29 millions d'euros de paiement du dividende en actions, soit un total de 36 millions d'euros. Le pourcentage de détention des titres Colas est ainsi passé de 96,42 % à 96,49 % au cours de l'année.

Bouygues a racheté à sa filiale SFPG des titres Bouygues Telecom pour un montant de 36 millions d'euros. Le pourcentage de détention des titres Bouygues Telecom est ainsi passé de 82,20 % à 82,68 % au cours de l'année.

1.1.2. Alstom

Bouygues a acquis le 26 juin 2006 la participation de l'État français dans Alstom (29 051 244 actions, soit 21,01 % du capital).

Avec les actions acquises par ailleurs sur le marché, Bouygues détient au 31 décembre 2006, 25,07 % du capital et des droits de vote d'Alstom pour un montant global de 2 374 millions d'euros.

1.1.3. Alstom Hydro Holding

En octobre 2006, Bouygues a acquis 50 % de Alstom Hydro Holding, l'activité hydroélectrique d'Alstom pour un montant de 150 millions d'euros.

Aux termes des accords signés avec Alstom les 29 septembre 2006 et 31 octobre 2006, Bouygues aura la faculté le 31 octobre 2009, 3 ans après cette prise de participation :

- de conserver sa participation en l'état et être dilué à 25 % (conversion de l'obligation convertible) ;
- de conserver sa participation en maintenant son pourcentage de détention à 50 % en souscrivant à une augmentation de capital ;
- de revendre sa participation à Alstom au prix de 175 millions d'euros, à l'échéance ou en échange de 2,2 millions d'actions Alstom (1,6 %).

1.1.4. GIE 32 Hoche

Le GIE 32 Hoche, créé entre Bouygues et SCDM, détient les actifs du nouveau siège de Bouygues, avenue Hoche à Paris. La participation de Bouygues dans ce GIE est de 90 % pour un montant de 132 millions d'euros.

1.1.5. Principales cessions

- Novasaur :

Le 22 février 2006, Bouygues a cédé pour 19 millions d'euros le solde de sa participation dans Novasaur, la société constituée par PAI Partners pour détenir Saur.

Les obligations (Oran) détenues sur Novasaur ont également été cédées pour 21 millions d'euros.

I.2. Actions propres

Acquisition de 7 852 193 actions propres pour une valeur de 339 millions d'euros, affectées en "Autres titres immobilisés", et annulation partielle de 6 410 706 actions par réduction de capital en décembre 2006 pour un montant de 270 millions d'euros (décision du conseil d'administration du 6 décembre 2006).

Détention d'actions propres au sein d'un contrat de liquidité pour un total de 120 000 actions au 31 décembre 2006.

I.3. Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions

En accord avec l'assemblée générale extraordinaire, les certificats d'investissement et les certificats de droit de vote ont été reconstitués en 467 190 actions.

Le coût de l'opération pour Bouygues s'est élevé à 2,6 millions d'euros et a été comptabilisé en charges exceptionnelles.

I.4. Bouygues Partage

Une opération d'actionariat salarié dénommée "Bouygues Partage" a fait l'objet d'une communication aux salariés du Groupe en décembre 2006, pour une mise en place dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

Elle consiste à associer les collaborateurs à l'évolution du Groupe et à renforcer leur position d'actionnaires de Bouygues au moyen d'une opportunité d'épargne à des conditions attractives.

L'abondement qui sera versé par Bouygues en 2007 a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2006 pour un montant de 53 785 euros.

I.5. Créances rattachées à des participations

Finagection : remboursement partiel de 19,8 millions d'euros de créances rattachées à des participations.

I.6. Emprunts obligataires

1.6.1. Complément d'emprunt obligataire de juillet 2005

L'émission obligataire de 750 millions d'euros lancée en juillet 2005 a été portée à 1 milliard d'euros en février 2006.

- Montant complémentaire : 250 millions d'euros.
- Taux : 4,25 %.
- Prime d'émission : 97,203 %.
- Modalités de remboursement : amortissement en totalité le 22 juillet 2020, par remboursement au pair.

1.6.2. Emprunts obligataires émis en mai 2006

- Montants : 600 millions d'euros et 1 150 millions d'euros.
- Taux : 4,75 % et 4,50 %.
- Primes d'émission : 99,657 % et 99,812 %.
- Modalité de remboursement : amortissement en totalité, respectivement le 24 mai 2016 et le 24 mai 2013, par remboursement au pair.

1.6.3. Emprunt obligataire émis en octobre 2006

- Montant : 400 millions de livres sterling.
- Taux : 5,50 %.
- Prime d'émission : 98,662 %.
- Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 6 octobre 2026, par remboursement au pair.
- Contrats de *swaps* de devises (*cross currency swap*) : transfert de la dette initiale libellée en livre sterling en une dette en euros.

1.7. Résultat financier

Le résultat financier, d'un montant de 518 millions d'euros, comporte (en millions d'euros) :

• Dividendes reçus et résultats des sociétés de personnes	+ 730
• Intérêts nets	- 235
• Variation nette des dépréciations et des provisions sur filiales	+ 6
• Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	+ 19
• Divers	- 2

NOTE 2 : PRINCIPES – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les dépenses ont été inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

En règle générale, les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur cinq ans maximum.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles, les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charge dans l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la nature et de la durée de vie prévue de chaque

composant. Le matériel pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif a fait l'objet d'une dotation complémentaire pour amortissement dérogatoire.

Les règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs sont appliqués.

Durée de vie - Mode d'amortissement

Constructions	40 ans	linéaire
Installations générales	10 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

2.3. Immobilisations financières

2.3.1. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont incorporés dans la valeur de ces titres.

2.3.2. Valorisation des titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base de critères objectifs (cours de Bourse pour les sociétés cotées, capitaux propres, rentabilité), d'éléments prévisionnels (conjoncture économique, perspectives de rentabilité) ou de tous autres éléments représentatifs de la valeur réelle des titres détenus.

Une dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée entre les deux termes retenus.

2.3.3. Créances immobilisées

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

2.4. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêt du bilan. Le cas échéant, le taux retenu est le taux couvert en cas de couverture de change.

Les écarts constatés sont portés à des comptes transitoires au bilan. Les pertes latentes sont prises en charge par le biais de provisions.

2.5. Valeurs mobilières de placement

L'estimation du portefeuille est conforme aux normes édictées par le plan comptable.

En l'occurrence, la valeur d'inventaire des actions, titres de créances négociables, OPCVM monétaires, a été déterminée par référence à la dernière estimation au 31 décembre 2006. Pour les titres cotés, la valeur est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6. Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais d'émission des emprunts obligataires pour la part non couverte par la prime d'émission. En cas d'obligations convertibles, la quote-part de frais non amortis afférente aux obligations converties en actions est imputée sur

la prime d'émission des actions nouvelles.

Les primes de remboursement des obligations portent sur les emprunts obligataires dont les prix d'émission correspondent à 99,348 % (novembre 2003), 99,05 % (octobre 2004), 99,804 % (juillet 2005), 97,203 % (février 2006), 99,657 % (mai 2006), 99,812 % (mai 2006) et 98,662 % (octobre 2006), du montant nominal.

2.7. Provisions

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour impôt sur les sociétés, destinées notamment à couvrir les montants d'impôt dus au titre des impositions réparties,
- les provisions pour risques divers et les provisions pour risques complémentaires sur pertes filiales. Ces dernières sont constituées pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les dépréciations des titres et autres créances détenues par Bouygues sur ces filiales,
- les provisions pour charges comprennent notamment les avantages au personnel (primes, indemnités de fin de carrière, médailles du travail, Bouygues Partage etc.).

2.8. Instruments financiers de couverture

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devises,

cross currency swaps, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change, *swaps* de taux d'intérêts, *future rate agreements*, achats de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux,

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ou de pré-couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opération de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Dans le cadre de pré-couverture d'émission d'emprunts obligataires, la soulte qui en résulte est étalée sur la durée de l'emprunt.

2.9. Engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite

Méthodes et hypothèses retenues pour le calcul :

- méthode rétrospective des droits projetés avec salaires de fin de carrière,
- indemnité conventionnelle et bénévole en usage dans l'entreprise, tenant compte de la nouvelle convention collective des cadres, applicable au 1^{er} janvier 2005,
- engagement en harmonie avec les avis et recommandations du CNC (juillet 2000, avril 2003, mars 2004),
- droits acquis au 31 décembre 2006,

- classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut, de l'âge et de l'ancienneté,
- salaire mensuel moyen de chaque groupe, majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- taux de revalorisation : 4,60 %,
- taux d'actualisation : 3,38 %,
- le taux de rotation moyen du personnel a été calculé à partir de la moyenne des sorties sur six années antérieures,
- espérance de vie par référence aux tables de survie de 1993.

2.10. Consolidation

La société Bouygues SA est la société de tête du groupe de consolidation.

NOTE 3 : ACTIF IMMOBILISÉ

	Montants au 01/01/2006	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	2			2
Autres				
Valeur brute	2			2
Amortissements	(1)			(1)
Valeur nette	1			1
Immobilisations corporelles				
Terrains - constructions				
Autres				
Valeur brute				
Amortissements				
Valeur nette				
Immobilisations financières				
Participations	6 835	2 729	15	9 549
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	68		21	47
Autres	33	338	292	79
Valeur brute	6 936	3 067	328	9 675
Dépréciations	(9)		(1)	(8)
Valeur nette	6 927	3 067	327	9 667
Total valeur nette	6 928	3 067	327	9 668

(1) dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations

Brut
47

NOTE 4 : ÉCHÉANCES DES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Brut	- 1 an	+ 1 an
Avances et acomptes			
Créances d'exploitation	26	20	6
Créances diverses	122	99	23
Total	148	119	29

NOTE 5 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	Au 01/01/2006	Augmentation de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Au 31/12/2006	dont - 1 an
Actif					
Frais d'émission d'emprunts	14	5	2	17	2
Primes de remboursement des obligations	13	20	3	30	3
Autres	1	1	1	1	1
Total	28	26	6	48	6
Passif					
Produits à étaler (soulte sur swap de taux)		40	3	37	5
Autres					
Total		40	3	37	5

NOTE 6 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/12/2005 (avant affectation du résultat)	3 581
Résultat affecté à la situation nette	261
Prélèvement au titre des dividendes distribués	(302)
Capitaux propres après affectation du résultat	3 540
Mouvements sur capital social	(2)
Mouvements sur primes et réserves	(421)
Résultat de l'exercice	603
Provisions réglementées	1
Capitaux propres au 31/12/2006	3 721

NOTE 7 : COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

	Nombre de voix	Nombre d'actions	Nombre de certificats d'investissement	Total
Au début de l'exercice	423 732 243	336 289 029	473 867	336 762 896
Mouvements de l'exercice	7 211 646	(1 511 446) ⁽¹⁾	(473 867)	(1 985 313)
À la fin de l'exercice	430 943 889	334 777 583		334 777 583
Nominal				1 €

Nombre maximal d'actions futures à créer : 20 094 262

(1) Mouvements de l'exercice du nombre d'actions :

Augmentations : 4 899 260 par exercice d'options de souscription et de conversion de CI

Diminutions : 6 410 706 par annulation d'actions propres à la suite de la décision du conseil d'administration du 6 décembre 2006

NOTE 8 : PROVISIONS

	Au 01/01/2006	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Au 31/12/2006
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions sur filiales	2			1	1
Provisions pour impôt	74	3		56	21
Autres provisions	7	3	2	5	3
Provisions pour risques	83	6	2	62	25
Provisions pour charges	54	10		12	52
Total	137	16	2	74	77
				76	
Provisions d'exploitation		10	10		
Provisions financières			5		
Provisions exceptionnelles		6	61		
		16	76		

NOTE 9 : ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Passif	Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes financières				
Autres emprunts obligataires				
Emprunt obligataire mai 2002 ⁽¹⁾	1 037	37	1 000	
Emprunt obligataire novembre 2003 ⁽²⁾	779	29	750	
Emprunt obligataire octobre 2004 ⁽³⁾	1 008	8		1 000
Emprunt obligataire juillet 2005 ⁽⁴⁾	764	14		750
Emprunt obligataire février 2006 ⁽⁵⁾	255	5		250
Emprunt obligataire mai 2006 ⁽⁶⁾	617	17		600
Emprunt obligataire mai 2006 ⁽⁷⁾	1 182	32		1 150
Emprunt obligataire octobre 2006 ⁽⁸⁾	602	7		595
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Total dettes financières	6 244	149	1 750	4 345
Dettes d'exploitation	25	25		
Dettes diverses	36	36		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 424	2 424		
Produits constatés d'avance	37	5	20	12
Total	8 766	2 639	1 770	4 357

Montants d'origine hors intérêts courus

- 1) Emprunt obligataire mai 2002 :
Montant : 750 millions d'euros en mai 2002 et 250 millions d'euros en décembre 2002 - taux : 5,875%
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 15 mai 2009, par remboursement au pair
- (2) Emprunt obligataire novembre 2003 :
Montant : 750 millions d'euros - taux : 4,625%
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 25 février 2011, par remboursement au pair
- (3) Emprunt obligataire octobre 2004
Montant : 1 milliard d'euros - taux : 4,375%
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 29 octobre 2014, par remboursement au pair
- (4) Emprunt obligataire juillet 2005 :
Montant : 750 millions d'euros - taux : 4,25%
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 22 juillet 2020, par remboursement au pair

- (5) Complément emprunt obligataire juillet 2005 :
Montant : 250 millions d'euros - taux : 4,25%
Modalités de remboursement : amortissement en totalité le 22 juillet 2020, par remboursement au pair
- (6) Emprunt obligataire mai 2006 :
Montant : 600 millions d'euros - taux : 4,75%
Modalités de remboursement : amortissement en totalité le 24 mai 2016, par remboursement au pair
- (7) Emprunt obligataire mai 2006 :
Montant : 1 150 millions d'euros - taux : 4,5%
Modalités de remboursement : amortissement en totalité le 24 mai 2013, par remboursement au pair
- (8) Emprunt obligataire octobre 2006 :
Montant : 400 millions de livres sterling (595,33 millions d'euros) - taux : 5,5%
Modalités de remboursement : amortissement en totalité le 6 octobre 2026, par remboursement au pair

NOTE 10 : DÉTAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Montants		Montants	
Actif		Passif	
Immobilisations financières	9 596	Dettes financières	
Créances d'exploitation	17	Dettes d'exploitation	7
Créances diverses	37	Dettes diverses	13
Disponibilités et comptes courants		Soldes créditeurs de banques et de comptes courants	2 424
Total	9 650	Total	2 444
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	10	Produits d'exploitation	60
Charges financières	53	Produits financiers	733
Charges d'impôt sociétés		Produits d'impôt sociétés	201
Total	63	Total	994

NOTE 11 : OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

11.1. Couverture du risque de taux

En-cours au 31/12/2006 par échéance	2007	2008 à 2011	Au-delà	Total
Swaps de taux				
Sur actifs financiers	551			551
Sur passifs financiers		200		200

11.2. Couverture du risque de change

En-cours au 31/12/2006 par devise	CHF	GBP	USD	Autres	Total
Achats et ventes à terme					
Achats à terme					
Ventes à terme					
Swaps de devises	33				33

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers est de + 5,3 millions d'euros.

11.3. Opérations optionnelles

Calls : au 31 décembre 2006, Bouygues détient 5 339 650 *calls* sur des actions Bouygues (pour 51,3 millions d'euros), 0,336 *calls* dans le cadre de l'opération Bouygues Confiance 2 (n.s) et 993 646 *calls* dans le cadre de l'opération Bouygues Confiance 3.

NOTE 12 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montant de la garantie	dont entreprises liées
Engagements donnés (passif)		
Indemnités de fin de carrière	6	
Autres engagements donnés	(1) 469	
Total	475	
Engagements reçus (actif)		
Autres engagements reçus	(1) 469	
Total	469	

(1) Montant brut de l'option de vente par la BNP-Paribas des titres Bouygues Telecom

Engagement donné :

Engagement de conservation des titres Alstom acquis auprès de l'État pendant une durée d'au minimum 3 ans.

Engagement reçu :

Option de vente des titres Alstom Hydro Holding consentie par Alstom à Bouygues SA : voir paragraphe 1.1.3.

Dans le passé, avant filialisation des activités de construction, Bouygues SA a été amenée à accorder des garanties de bonne fin au titre de ses activités courantes.

Certaines de ces garanties ont été conservées par la société, les travaux étant assurés par ses filiales : celles-ci ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avérait que ces dernières donnent lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe.

Les provisions correspondantes seraient alors constituées.

NOTE 13 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues est composé essentiellement de refacturation aux filiales de frais de services communs.

NOTE 14 : INTÉGRATION FISCALE ET IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bouygues a opté, depuis 1997, pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Outre Bouygues, le périmètre d'intégration fiscale 2006 compte 82 filiales.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt étant appréhendée par la société mère.

À la fin de la période, la société a constaté un produit d'impôt sur les bénéfices, se répartissant ainsi :

	Court terme	Long terme	Total
Charge nette d'impôt			
Résultat courant	42		42
Autre résultat courant : provision pour imposition répartie	3		3
Résultat exceptionnel	(178)	(7)	(185)
	(133)	(7)	(140)
Produit sur intégration fiscale	194	7	201
(IS reçu des filiales bénéficiaires intégrées)			
Total	61	(0)	61

NOTE 15 : SITUATION FISCALE LATENTE

	Au 01/01/2006		Variations de l'exercice		Au 31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles :						
Provision pour impôt	112		3	59	56	
Autres provisions	17		16	15	18	
Total	129		19	74	74	
Charges déduites fiscalement et produits imposés fiscalement et non comptabilisés :						
Écart conversion actif						
Écart conversion passif						
Écart conversion						
Produits à étaler			40	3	37	
Bons de capitalisation	6		19	6	19	
Quote-part pertes de SNC		8	8		0	
Calls Bouygues Confiance 2						
Calls Bouygues Confiance 3			7		7	
Autres produits et charges	6	8	74	9	63	
Total	6	8	74	9	63	

NOTE 16 : EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ PENDANT L'EXERCICE

	2006	2005
Cadres	138	148
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	37	47
Total	175	195

NOTE 17 : AVANCES, CRÉDITS, REMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction :

- le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères, par les membres de la direction (président-directeur général et directeurs généraux) s'élève à : 2,8 millions d'euros de rémunération de base, 3,9 millions d'euros de rémunération variable payée au début 2007 et liées aux performances réalisées en 2006 et 0,24 million d'euros de jetons de présence.
- jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 0,5 million d'euros.

NOTE 18 : INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2006

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire ⁽¹⁾
Alstom	34 663 214	25,073	3 560 ^(b)
Alstom Hydro Holding	7 523 990	50,000	150 ^(a)
Bouygues Construction	1 705 126	99,935	515 ^(c)
Bouygues Immobilier	44 994	99,987	326 ^(c)
Bouygues Telecom	33 456 679	82,684	4 159 ^(a)
Colas	31 236 540	96,488	1 646 ^(a)
TF1	91 796 565	42,885	2 580 ^(b)
Autres titres			248 ^(a)
Total titres de participation			13 184
Titres de créances négociables, OPCVM monétaires			2 539 ^(a)
Bons de capitalisation			131 ^(b)
Autres titres			48 ^(b)
Total valeurs mobilières de placement			2 718
Total valeurs mobilières			15 902

(1) La valeur d'inventaire retenue est :

(a) la valeur comptable

(b) la valeur boursière (cours de clôture pour les actions, cours moyen du dernier mois pour les obligations)

(c) la quote-part de situation nette consolidée

NOTE 19 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital ⁽¹⁾	Autres capitaux propres ⁽¹⁾⁽²⁾	%	Valeur comptable des titres ⁽³⁾		Prêts & avances	Cautions & avals ⁽³⁾	Chiffre d'affaires HT ⁽³⁾	Résultat ⁽³⁾	Dividendes encaissés ⁽³⁾	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés											
1. Filiales (% > 50)											
<i>France</i>											
Bouygues Construction	128	387	99,94	59	59			6 923	210	116	(4)
Bouygues Immobilier	69	257	99,99	245	245			1 608	107	63	(4)
Bouygues Telecom	617	1 597	82,68	4 158	4 158			4 539	491	331	(4)
C2S			99,96	1	1			9			
Colas	49	1 640	96,49	1 646	1 646			10 716	396	149	(4)
Finagestion		16	99,84			47		260	14		
SFPG		30	99,76						31		(5)
Sotegi			99,76								(5)
Total				6 109	6 109	47		24 055	1 249	659	
<i>Étranger</i>											
Uniservice	51	19	99,99	32	32				2	3	
Total				32	32				2	3	
2. Participations (10 < % ≤ 50)											
<i>France</i>											
TF1	43	1 315	42,89	731	731			2 654	453	59	(4)
Alstom	1 936	(96)	25,07	2 374	2 374						
Alstom Hydro Holding	150		50,00	150	150						
Total				3 255	3 255			2 654	453	59	
<i>Étranger</i>											
Total											
B - Renseignements globaux											
3. Autres filiales											
<i>France</i>											
				148	148			164	6	2	
<i>Étranger</i>											
				4				9			
4. Autres participations											
<i>France</i>											
				1	1			94	2		
<i>Étranger</i>											
Total général				9 549	9 545	47		26 976	1 712	723	

(1) dans la monnaie locale d'opération
(2) y compris le résultat de l'exercice

(3) en euros
(4) sociétés mères de sous-groupe : réserves, chiffre d'affaires et résultat (hors part des tiers) consolidés du sous-groupe

(5) exercice au 30 novembre

Le siège social de Bouygues dispose d'un auditorium de 360 places pour organiser réunions, projections d'avant-premières de cinéma ou des petits concerts.



6. Assemblée générale mixte du 26 avril 2007

- 216 Ordre du jour
- 218 Rapports du conseil d'administration
- 225 Rapports des commissaires aux comptes
- 237 Projet de résolutions

ORDRE DU JOUR

I. PARTIE ORDINAIRE

Rapports du conseil d'administration, du président et des commissaires aux comptes

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité de la société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice 2006.
- Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2006.
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les rachats d'actions.

Résolutions

- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2006.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'un administrateur (Patrick Kron).
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (Lucien Duroux).
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean Peyrelevalde).
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (SCDM).
- Élection de deux administrateurs représentant les salariés actionnaires (Thierry Jourdain, Jean-Michel Gras).
- Nomination d'un censeur (Alain Pouyat).
- Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions.

2. PARTIE EXTRAORDINAIRE

Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés.
- Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe Bouygues adhérent à un plan d'épargne d'entreprise.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié.

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations de création ou d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions achetées.

Résolutions

- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital.
- Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés ou des mandataires de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société.
- Autorisation donnée au conseil d'administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Modification des statuts.
- Pouvoirs pour formalités.

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EXPOSÉ DES MOTIFS SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en assemblée générale afin de soumettre à votre approbation vingt-huit résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes

Les *trois premières résolutions* portent sur l'approbation des comptes annuels de Bouygues SA ainsi que des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006, sur l'affectation du résultat, et sur la mise en paiement, à compter du 3 mai 2007, du dividende, fixé à 1,20 euro par action, payable en numéraire.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2006, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion sur l'exercice 2006. Les actionnaires souhaitant recevoir ce rapport ou les rapports des commissaires aux comptes peuvent les obtenir au moyen de la demande d'envoi de documents jointe à l'avis de convocation.

Conventions réglementées

La *quatrième résolution* vise à approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, qui font l'objet d'un rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Ratification, renouvellement et nomination d'administrateurs

La *cinquième résolution* a pour objet la ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Patrick Kron, aux lieu et place d'Alain Pouyat, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Par les *sixième, septième et huitième* résolutions votre conseil vous propose de renouveler, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, les mandats de :

- Monsieur Lucien Duroux,
- Monsieur Jean Peyrelevade,
- la société SCDM.

Les informations concernant ces administrateurs figurent dans le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration.

Par les *neuvième et dixième résolutions*, votre conseil vous propose d'élire en qualité d'administrateurs représentant les salariés actionnaires :

- Monsieur Thierry Jourdain,
- Monsieur Jean-Michel Gras,

salariés qui ont été désignés comme candidats par les conseils de surveillance des FCPE détenant des actions de la société.

Les informations concernant ces administrateurs figurent dans le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la modification des statuts, et en application de la loi du 30 décembre 2006 sur le développement de la participation et de l'actionnariat des salariés, il est proposé d'aligner la durée du mandat de ces administrateurs sur celle des autres administrateurs, soit une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009. En tout état de cause, leur mandat prendra fin par anticipation en cas de cessation de leur contrat de travail ou en cas de sortie du groupe Bouygues de la société qui les emploie.

Nomination d'un censeur

La *onzième résolution* a pour objet la nomination en qualité de censeur de Monsieur Alain Pouyat, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Les renseignements concernant Alain Pouyat figurent dans le rapport du président du conseil sur le fonctionnement du conseil d'administration.

Programme de rachat de titres de capital

Par la *douzième résolution*, votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à faire acheter par la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, ses propres actions.

Conformément à la réglementation, les achats pourront porter sur un nombre total d'actions

détenues ne dépassant pas 10 % du capital social. Le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 80 euros par action, et le prix de vente ne devra pas être inférieur à 30 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital social.

Cette autorisation, qui se substituera à celle conférée par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006, est sollicitée pour une période de dix-huit mois. Elle est destinée à permettre à la société, en conformité avec les dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons d'affecter un montant global maximum de 1 500 000 000 € (un milliard cinq cent millions d'euros) à ce programme de rachat dont le descriptif figure dans le rapport spécial sur le rachat d'actions qui vous a été remis.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

La *treizième résolution* qui vous est proposée porte, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, sur la délégation de compétence à donner au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, en vue d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société Bouygues ou, par application de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'une société dont Bouygues possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, être remboursées après désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion ou y compris des titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs ou encore se voir attribuer un ordre de priorité des paiements.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, tant dans le cadre de cette délégation de compétence que dans le cadre des quinzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions ne pourra excéder cent cinquante millions (150 000 000) d'euros. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ne pourra excéder cinq milliards (5 000 000 000) d'euros. Ce montant est commun aux titres de créance dont l'émission est prévue par la quinzième résolution ; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt-cinquième résolution et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Cette délégation de compétence est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée. Elle prive d'effet, à compter de votre assemblée, le cas échéant, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et, si le conseil le

décide, à titre réductible, aux valeurs mobilières qui seront émises sur le fondement de la présente résolution.

Augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques

La *quatorzième résolution* a pour objet, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, de déléguer au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital par incorporation, en une ou plusieurs fois, de primes, réserves, bénéfiques ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant total des augmentations de capital réalisées à ce titre ne pourra être supérieur à quatre milliards (4 000 000 000) d'euros, montant nominal autonome et distinct de celui prévu par la treizième résolution.

En cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et les titres de capital correspondants seront vendus.

Cette délégation de compétence est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée. Elle prive d'effet, à compter de votre assemblée, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

La *quinzième résolution* qui vous est proposée vise à déléguer au conseil d'administration la compétence, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de décider d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société Bouygues ou, par application de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'une société dont Bouygues possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la treizième résolution.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans ce cadre ne pourra excéder cent cinquante millions (150 000 000) d'euros, lequel s'imputerait sur le plafond global de cent cinquante millions d'euros fixé dans la treizième résolution. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ne pourra excéder cinq milliards (5 000 000 000) d'euros. Ce montant est commun aux titres de créance dont l'émission est prévue par la treizième résolution ; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt-cinquième résolution et du montant

des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Conformément au décret du 10 février 2005, le prix d'émission des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution sera déterminé de telle sorte que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chaque action ordinaire émise soit au moins égale à celle fixée dans les conditions légales et réglementaires, c'est-à-dire au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix diminuée d'une décote maximale de 5 %. En cas d'adoption de la dix-septième résolution, le conseil serait néanmoins autorisé à déroger aux règles légales de fixation du prix, dans la limite de 10 % du capital par période de douze mois, dans les conditions précisées par ladite résolution.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales et réglementaires, votre conseil pourra instituer au profit des actionnaires un délai de priorité d'au moins trois jours de Bourse.

Cette délégation de compétence est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée. Elle prive d'effet, à compter de votre assemblée, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution supprime le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis en vertu de cette délégation, tout en conférant au conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un délai de priorité pour les souscrire. Cette autorisation emportera également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société Bouygues auxquelles les valeurs mobilières qui seront émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit.

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription

La *seizième résolution* porte, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, sur l'autorisation à donner au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, à l'effet de décider, pour chacune des émissions décidées en application des treizième et quinzisième résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, sous réserve du plafond global prévu par lesdites résolutions, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée.

Fixation du prix d'émission en cas d'augmentations de capital par appel public à l'épargne, dans la limite de 10 % du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

La *dix-septième résolution* vise, conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce, à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour les émissions réalisées en vertu de la quinzisième résolution, à déroger aux modalités de fixation du prix prévues dans ladite résolution et à fixer, selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la

limite de 10 % du capital social par période de douze mois.

Pour la fixation du prix d'émission des titres de capital, le conseil pourra opter entre les deux modalités suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission (VWAP 1 jour) avec une décote maximale de 20 %.

Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée.

Augmentations de capital rémunérant des apports de titres conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce

La *dix-huitième résolution* vise, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, à déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports, à une ou plusieurs augmentations de capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la treizième résolution.

Cette délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée. Elle prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de

la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Augmentations de capital, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce, en cas d'offre publique initiée par la société

La *dix-neuvième résolution* vise, conformément à l'article L. 225-148 du Code de commerce, à déléguer au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, au vu de l'avis des commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'émission, une ou plusieurs augmentations de capital à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L. 225-148 du Code de commerce. Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de cette résolution s'imputera sur le plafond global de cent cinquante millions (150 000 000) d'euros prévu par la treizième résolution.

Cette délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée. Elle prive d'effet, à compter de votre assemblée, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Augmentations de capital en faveur des salariés

La *vingtième résolution* a pour objet de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de

capital social réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, ce plafond étant autonome et distinct de celui prévu par la treizième résolution, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital.

Selon l'article L. 225-129-6 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2002-604 du 24 juin 2004, l'assemblée générale doit en effet se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital au profit des salariés dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital. Or, les treizième, quatorzième, quinzième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions comportent de telles délégations de compétence.

Conformément à l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix de souscription ne pourra être inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % dans le cas où la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans), à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché Eurolist by Euronext™ lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil aura tous pouvoirs pour arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder à la modification des statuts et aux formalités subséquentes,

et imputer les frais des augmentations de capital sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation de capital.

Lorsqu'il sera fait usage de cette autorisation, le conseil d'administration établira un rapport complémentaire à la prochaine assemblée générale ordinaire, certifié par les commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération.

Cette délégation est conférée au conseil pour une durée de vingt-six mois. Elle prive d'effet, à compter de votre assemblée, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution.

Cette résolution emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des attributaires des actions attribuées gratuitement.

Cette résolution comporte en outre une mention spécifique aux termes de laquelle l'assemblée générale prend acte de la décision prise par le conseil du 6 décembre 2006, dans le cadre de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale du 28 avril 2005, d'augmenter le capital d'un montant maximum de 250 millions d'euros, prime d'émission incluse, en faveur des salariés, et, en tant que de besoin, réitère aux fins de l'application de l'article 34 de la loi du 30 décembre 2006, l'autorisation d'émettre les actions correspondantes.

L'objet de cette mention est de permettre à la société de bénéficier, dans le cadre de l'opé-

ration décidée par le conseil du 6 décembre 2006, d'une mesure fiscale issue de la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, qui autorise les sociétés à déduire de leur résultat fiscal la différence entre la valeur des titres à la date de l'augmentation de capital et leur prix de souscription.

Émission, par une société dont Bouygues possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société Bouygues

Il est proposé, dans la *vingt et unième résolution*, de déléguer au conseil, conformément à l'article L. 225-93 du Code de commerce, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence d'autoriser l'émission, par toute société dont la société Bouygues possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société Bouygues.

Selon l'article L. 228-93 du Code de commerce, une société par actions peut désormais émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital. L'émission doit être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société appelée à émettre ces valeurs mobilières et par celle de la société au sein de laquelle les droits sont exercés, dans les conditions de l'article L. 228-92 ; l'assemblée doit se prononcer sur le rapport du conseil d'administration et sur le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute

sur le plafond global prévu par la treizième résolution.

Cette délégation de compétence sera conférée au conseil pour une durée de vingt-six mois.

L'émission de telles valeurs mobilières serait autorisée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la filiale concernée et l'émission d'actions de la société Bouygues auxquelles ces valeurs mobilières donneraient droit serait décidée concomitamment par votre conseil d'administration sur la base de la présente autorisation financière, après autorisation préalable du conseil d'administration.

Augmentations de capital en période d'offre publique

La *vingt-deuxième résolution* vise à permettre au conseil d'administration d'utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, les différentes délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital conférées par l'assemblée générale mixte, dans l'hypothèse où l'utilisation de ces autorisations est permise en période d'offre publique par les lois et règlements applicables.

Il s'agit, en la circonstance, d'appliquer le principe de réciprocité prévu par l'article L. 233-33 du Code de commerce, c'est-à-dire de ne pas soumettre votre société au principe de la nécessité d'une autorisation de l'assemblée générale donnée pendant la période d'offre pour prendre des mesures susceptibles de faire échouer l'offre, lorsque l'auteur de l'offre n'est pas lui-même soumis à des dispositions identiques ou à des mesures équivalentes.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois.

Émissions de bons de souscription d'actions en période d'offre publique

La *vingt-troisième résolution* vise à autoriser le conseil d'administration conformément à l'article L. 233-32-II du Code de commerce, à émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, des bons de souscription d'actions à des conditions préférentielles, et à les attribuer gratuitement aux actionnaires. Ces bons deviendront caducs de plein droit dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées.

Il s'agit, comme pour la résolution précédente, d'appliquer le principe de réciprocité, c'est-à-dire de ne pas soumettre votre société au principe de la nécessité d'une autorisation de l'assemblée générale donnée pendant la période d'offre pour prendre des mesures susceptibles de faire échouer l'offre, lorsque l'auteur de l'offre n'est pas lui-même soumis à des dispositions identiques ou à des mesures équivalentes.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois.

Attributions gratuites d'actions

La *vingt-quatrième résolution* vise à autoriser le conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Conformément à la loi, les attributions d'actions gratuites pourront porter au maximum sur 10 %

du capital de la société ; elles ne pourront avoir pour effet qu'un salarié ou mandataire social détiennne plus de 10 % du capital.

L'acquisition des actions par leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'issue d'une durée d'acquisition de deux années, et ces actions seront assorties d'une obligation de conservation d'une durée minimale de deux ans qui commencera à courir à compter de la date d'attribution définitive visée ci-dessus.

Toutefois, la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionariat dispose que l'assemblée peut désormais prévoir que l'attribution des actions devient définitive avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la 2^e ou la 3^e des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale. Il vous est proposé de faire usage de cette faculté afin de venir en aide aux bénéficiaires qui se verraient atteints d'une invalidité particulièrement importante.

La résolution qui vous est proposée fixe en outre, comme le permet l'article 39 de la loi du 30 décembre 2006 précitée, une période de conservation de quatre ans pour tout ou partie des actions attribuées dans les conditions déterminées par le conseil d'administration. Il pourra s'agir notamment d'actions attribuées à des bénéficiaires non résidents fiscalement en France et dont la législation du pays de résidence prévoit l'imposition dès l'attribution (et non, comme en France, lors de la seule cession). Ces actions ne deviendront la propriété de leurs attributaires qu'au terme d'une période de quatre ans au lieu de deux ans, mais, contrairement aux autres actions, elles ne seront pas assujetties à une période minimale de conservation de deux ans. Le conseil d'administration aura toutefois la faculté d'imposer dans certaines hypothèses, pour tout ou

partie desdites actions, une période de conservation obligatoire.

Le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions gratuites est distinct et autonome du plafond global prévu à la treizième résolution.

Cette autorisation sera conférée pour une durée de trente-huit mois.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de cette autorisation.

Émissions de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ne donnant pas lieu à une augmentation de capital

Il vous est demandé, dans la *vingt-cinquième résolution*, de déléguer au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, conformément aux articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 et à l'article L. 228-92 du Code de commerce, la compétence à l'effet de créer ou d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et / ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant un droit de créance sur la société.

Cette délégation est accordée dans la limite d'un montant de cinq milliards (5 000 000 000) d'euros ne s'imputant pas sur le plafond de cinq milliards (5 000 000 000) d'euros prévu aux treizième et quinzisième résolutions. Dans le cadre de cette délégation de compétence, le conseil pourra déterminer les conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés.

Cette délégation, d'une durée de vingt-six mois, privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la société

La *vingt-sixième résolution* a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne autorisée par la loi, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat données par l'assemblée générale au conseil, et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social.

Cette autorisation sera conférée pour une période de dix-huit mois, et privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Modification des statuts

La *vingt-septième résolution* qui vous est proposée porte sur la mise à jour des statuts :

- conformément à la loi du 30 décembre 2006 sur le développement de l'épargne salariale et de la participation, sont insérées dans les statuts les modalités de désignation, par les actionnaires salariés, des candidats aux postes d'administrateurs représentant les salariés actionnaires ; par ailleurs, la durée du mandat de ces administrateurs est alignée sur celle des autres administrateurs. La durée du mandat des administrateurs représentant les actionnaires salariés est ainsi portée de deux ans à trois ans ;

- compte tenu des modifications introduites par le décret du 11 décembre 2006 visant à faciliter la participation aux assemblées générales d'actionnaires (suppression du certificat d'indisponibilité et introduction de la notion de "record date" à J-3 zéro heure), il est proposé de renvoyer purement et simplement aux conditions prévues par la loi et de modifier en ce sens les articles 19.2 et 19.3 des statuts ;
- compte tenu des nouvelles modalités de vote par correspondance résultant de ce décret, il est proposé de supprimer le deuxième alinéa de l'article 19.4, qui indiquait les mentions à faire figurer dans le bulletin de vote par correspondance. La réglementation sur ce point est en effet suffisamment précise et il n'apparaît pas nécessaire de la reproduire dans les statuts.

Pouvoirs

La *vingt-huitième résolution* est relative aux pouvoirs pour les formalités à accomplir tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de l'assemblée.

* *
*

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS DU GROUPE PENDANT L'EXERCICE 2006

Les informations requises figurent en pages 5 à 99, 123 à 126, 130 à 141 du présent document de référence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Ce rapport figure en pages 102 à 122 du présent document de référence.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Ce rapport spécial figure en pages 126 à 129 du présent document de référence.

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RACHATS D'ACTIONS

Ce rapport spécial figure en pages 137-138 du présent document de référence.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DU GROUPE BOUYGUES ADHÉRANT AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE BOUYGUES (ARTICLE 155-2 DU DÉCRET DU 23 MARS 1967 SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que, lors de votre assemblée générale mixte du 28 avril 2005, vous avez délégué à votre conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider, sur ses seules décisions, d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire réservée aux salariés de la société et aux salariés des sociétés qui lui sont liées adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise.

A cet effet, vous avez délégué à votre conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, tous pouvoirs pour réaliser lesdites augmentations de capital et en fixer les conditions et modalités définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre conseil d'administration, dans sa séance du 6 décembre 2006, a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés françaises du groupe Bouygues et de toutes sociétés adhérant au plan d'épargne groupe Bouygues, afin de permettre à ceux-ci d'augmenter leur épargne dans des conditions attractives, d'accroître leur participation au capital du Groupe

et de renforcer ainsi leur position d'actionnaires majeurs de Bouygues.

Cette opération, dénommée "Bouygues Partage", réalisée à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) spécialement constitué à cet effet et dont le règlement devra recevoir le visa de l'Autorité des marchés financiers, prévoit une augmentation de capital d'un montant maximum de 250 millions d'euros (prime d'émission incluse).

Les salariés participant à l'opération bénéficieront cumulativement d'une décote de 20 % sur le prix de l'action, d'un abondement par l'employeur, et d'un effet de levier ; en effet :

- le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse ayant précédé le 6 décembre 2006, soit à 36,44 euros ;
- l'apport personnel du salarié, égal à la valeur de trois actions Bouygues après décote de 20 %, sera abondé par son entreprise à hauteur de 3 fois cet apport personnel ;
- en vertu de l'opération d'échange conclue par le FCPE avec l'établissement financier, celui-ci versera un montant égal à neuf fois l'apport personnel augmenté de l'abondement (effet de levier).

Chaque salarié se verra rétrocéder au moment de sa sortie du FCPE :

- la valeur des actions acquises grâce à son apport personnel et à l'abondement de l'entreprise, soit 12 actions ;
- un pourcentage de la plus-value sur les 108 actions acquises grâce à l'apport de l'établissement financier, plus-value correspondant à la différence entre la valeur de l'action lors de la sortie du Plan et le cours de référence (45,55 euros avant la décote de 20 %).

L'opération présente un risque modéré pour les salariés qui souhaitent y participer, puisque leur investissement est limité au prix de souscription de trois actions.

Les actions souscrites par l'intermédiaire du FCPE seront assimilées aux actions anciennes ; elles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2007 (dividende 2006 non attaché).

L'ouverture de la souscription devra intervenir au plus tôt le 15 mars 2007 et la clôture de la souscription au plus tard le 31 mai 2007. Le Président arrêtera les modalités de libération des souscriptions.

Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005, le nombre total d'actions créées depuis cette date au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérant à tout plan d'épargne entreprise restera inférieur à 10 % du capital social existant au jour où le conseil prend sa décision. En effet :

- 9 972 331 actions nouvelles ont été souscrites le 28 décembre 2005 par le FCPE "Bouygues Confiance 3", représentant 2,93 % du capital social actuel ;
- Le nombre maximum d'actions nouvelles à créer dans le cadre de l'opération "Bouygues Partage" compte tenu du montant d'autorisation de l'augmentation de capital et du prix de souscription serait de 6 860 520 soit 2,1 % du capital social au 30 novembre 2006 (après annulation d'actions).

L'incidence de l'émission d'un maximum de 6 860 520 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de Bouygues et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Participation de l'actionnaire en %

Avant émission	1,00 %
<hr/>	
Après émission d'un nombre maximum de 6 860 520 actions nouvelles	0,98 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés - part du Groupe - pris au 30 septembre 2006, pour un actionnaire détenant une action Bouygues et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

Quote-part dans les capitaux propres Part du Groupe au 30 septembre 2006

Avant émission	15,21 euros
<hr/>	
Après émission d'un nombre maximum de 6 860 520 actions nouvelles	14,91 euros

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

De plus, dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale du 27 avril 2006, votre conseil d'administration a autorisé la société à acquérir un nombre maximum de ses propres actions sans diminuer ses fonds propres, puis à

annuler lesdites actions pour limiter la dilution résultant de l'augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article 155-2 alinéa 3 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du conseil d'administration, et sera porté à la connaissance des actionnaires à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Fait, le 6 décembre 2006.

Le président du conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bouygues, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 2-3 de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues, ainsi que de la pertinence des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France,

aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bouygues relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les

principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes 1.4 et 1.5 de l'annexe concernant le traitement comptable des opérations liées à la première comptabilisation en 2006 des prises de participations dans Alstom et Alstom Hydro Holding.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la

justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles et goodwill ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 2.7.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces tests et les hypothèses retenues pour les effectuer.
- Les provisions courantes et non courantes figurant au bilan respectivement pour 690 millions d'euros et 1 432 millions d'euros ont été évaluées conformément aux règles et méthodes décrites dans les notes 2.12.2 et 2.11.2 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions est fondée en particulier sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques.
- La note 1.4 de l'annexe précise la méthodologie utilisée lors de la prise de participation dans le groupe Alstom. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 2.4 aux états finan-

ciers fournit une information appropriée. Nous avons apprécié l'impact sur les états financiers consolidés résultant de la non-comptabilisation de la variation de la juste valeur de l'instrument financier incorporé exposé dans la note 1.5 de l'annexe. Nous avons intégré l'impact de cette divergence par rapport au référentiel IFRS dans les résultats et les conclusions de nos travaux d'audit.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit
Jean-Claude Lombergot

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Bouygues, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'or-

ganisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions de services communs

Bouygues a conclu avec ses principales filiales des conventions de services communs en vertu desquelles elle fournit aux différents sous-groupes des prestations de services, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

À ce titre, Bouygues a facturé en 2006 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Construction	10 840 537 €	Yves Gabriel, Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Immobilier	2 215 646 €	Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	7 003 859 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
TF1	3 765 978 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Colas	16 068 706 €	Olivier Bouygues, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Finagestion	850 104 €	Olivier Bouygues

Constitution du GIE "32 Hoche"

Bouygues et SCDM ont constitué un GIE dont l'objet principal est l'acquisition et la mise à disposition au bénéfice de ses membres de l'immeuble du 32 avenue Hoche à Paris. Le GIE est détenu par Bouygues à 90 % et par SCDM à 10 %.

Personnes concernées : Martin Bouygues, Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge

Convention de prestations de services : utilisation des bureaux de Bouygues situés au 90 avenue des Champs-Élysées et au 32 avenue Hoche

Bouygues a mis à la disposition des principales filiales du groupe des bureaux de passage équipés intégrant des services associés (accueil, restauration, salle de projection, bureautique etc.) au 90 avenue des Champs-Élysées jusqu'en juin 2006, puis au 32 avenue Hoche.

Les conventions de prestations de services relatives à l'utilisation par certaines filiales des bureaux de Bouygues sis au 32 avenue Hoche ont été transférées par Bouygues au GIE "32 Hoche".

Au titre de l'utilisation des bureaux situés au 90 avenue des Champs-Élysées, Bouygues a facturé en 2006 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Bâtiment International	15 046 €	Yves Gabriel
Bouygues Bâtiment Ile-de-France	215 705 €	Yves Gabriel
Bouygues Construction	151 880 €	Yves Gabriel, Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Travaux Publics	50 465 €	Yves Gabriel
Bouygues Telecom	13 435 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
ETDE	39 146 €	Yves Gabriel et Alain Pouyat
Bouygues Immobilier	2 015 €	Olivier Poupart-Lafarge

Conventions de prestations de services utilisation des avions détenus par Bouygues

Bouygues a conclu avec ses principales filiales une convention de mise à disposition des avions qu'elle détient.

À ce titre, Bouygues a facturé en 2006 les montants suivants :

Filiales	Montant H.T.	Personnes concernées
Bouygues Construction	397 108 €	Yves Gabriel, Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Bâtiment International	107 125 €	Yves Gabriel
Bouygues Bâtiment Ile-de-France	- €	Yves Gabriel
Bouygues Travaux Publics	58 725 €	Yves Gabriel
Bouygues Immobilier	18 125 €	Olivier Poupart-Lafarge
Groupe TF1	601 517 €	Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
Eurosport	49 268 €	Olivier Bouygues
Colas	933 283 €	Olivier Bouygues, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge
Bouygues Telecom	161 400 €	Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat
ETDE	- €	Yves Gabriel et Alain Pouyat
Finagestion	302 133 €	Olivier Bouygues

Convention de prestation de service : gestion des titres de la société TF1

Bouygues a conclu avec TF1 une convention de gestion des titres de TF1 par le service titres de Bouygues. À ce titre, Bouygues a facturé, en 2006, 60 000 euros hors taxes à TF1.

Personnes concernées : Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Patrick Le Lay, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat

Convention entre Bouygues et SCDM

La convention prévoit des facturations de SCDM à Bouygues en fonction des dépenses engagées, dont le montant est plafonné à huit millions d'euros par an :

- salaires, notamment des Messieurs Martin et Olivier Bouygues, rémunérés exclusivement par SCDM,
- études et analyses portant sur les évolutions stratégiques et le développement du groupe Bouygues,
- prestations diverses.

SCDM peut également être amenée à fournir à Bouygues des prestations spécifiques, en dehors du champ de sa mission permanente. Ces prestations spécifiques sont dès lors facturées selon des conditions commerciales normales. Par ailleurs, cette convention prévoit la facturation par Bouygues à SCDM de bureaux d'une surface de 130 m² situés à Challenger pour un loyer annuel de 85 000 euros (dispositions qui se sont appliquées jusqu'au déménagement de Bouygues SA au 32 avenue Hoche à Paris, intervenu en juin 2006), ainsi que de prestations spécifiques à des conditions commerciales normales.

Au titre de cette convention, la SCDM a facturé 6 151 439 euros hors taxes à Bouygues et Bouygues a facturé 543 138 euros hors taxes à SCDM.

Convention entre Bouygues et Alstom

Bouygues et Alstom ont conclu un partenariat qui prévoit des engagements de coopération en matière industrielle, commerciale et financière ainsi que la prise par Bouygues d'une participation de 50 % dans la société Alstom Hydro Holding.

L'accord relatif à Alstom Hydro Holding comporte, en particulier, une disposition permettant à Bouygues de céder sa participation dans cette société à compter du 31 octobre 2009 ou, le cas échéant, avant cette date en cas de désaccord entre Alstom Power Centrale et Bouygues (co-associés) au niveau du conseil d'administration de Alstom Hydro Holding.

L'option de vente ainsi consentie à Bouygues l'autorise à sortir du capital de Alstom Hydro Holding, soit en numéraire pour un prix de 175 millions d'euros, soit en nature par la remise à Bouygues par Alstom Power Centrale de 2 200 000 actions Alstom.

L'accord prévoit également que dans l'hypothèse où Alstom Power Centrale ne pourrait livrer lesdites actions Alstom, Bouygues pourra recevoir un prix en numéraire égal à 2 200 000 multiplié par le cours de clôture de l'action Alstom le 3^e jour de Bourse précédant la date de sortie de Bouygues de Alstom Hydro Holding.

Personnes concernées : Georges Chodron de Courcel et Jean Peyrelevade

Accord de coexistence de marques avec Bouygues Telecom

Bouygues est propriétaire de la marque dénomminative "Bouygues Telecom". Bouygues Telecom est, de son côté, propriétaire du logotype Bouygues Telecom. Bouygues Telecom a souhaité déposer des marques semi-figuratives associant à la fois la marque dénomminative "Bouygues Telecom" et ledit logotype.

Bouygues a autorisé Bouygues Telecom à déposer, à son nom, les marques semi-figuratives en question

en France et dans les territoires étrangers visés au contrat de licence de marques Bouygues Telecom conclu le 9 juillet 1996 et conféré ainsi à Bouygues Telecom le droit d'exploiter lesdites marques semi-figuratives.

L'autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée équivalente à celle du contrat de licence de marques Bouygues Telecom susvisé.

Personnes concernées : Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat.

Convention de travaux et d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Hôtel de la Marine

Dans le cadre de la convention de mécénat avec l'État de la réalisation de travaux de restauration de l'Hôtel de la Marine, la société Bouygues a conclu deux conventions avec la société Bouygues Bâtiment Ile-de-France :

- une convention de travaux de rénovation pour un montant estimé de 4 800 000 euros hors taxes,
- un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à la réalisation des travaux et de conseil en faveur de la société Bouygues pour une rémunération d'environ 200 000 euros hors taxes.

Au titre de ces conventions, un montant de 1 775 469 euros hors taxes a été facturé par Bouygues Bâtiment Ile-de-France à Bouygues en 2006.

Personne concernée : Yves Gabriel

Contrat de licence de marques entre Bouygues et le GIE 32 Hoche

Un droit d'usage non exclusif de la marque figurative "Ellipse Minorange" ou de la marque complexe

(logo + dénomination Bouygues) a été consenti au GIE 32 Hoche pour une durée de 10 ans.

Au titre de cette convention, un montant de 318 euros a été facturé par Bouygues en 2006.

Personnes concernées : Martin Bouygues, Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge.

Avenants au contrat de licence de marques entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International

Deux avenants au contrat de licence de marques ont été conclus entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International en vue d'étendre la licence exclusive d'exploitation de la marque dénommée "Bouygues Bâtiment" à Trinité-et-Tobago et le droit d'usage non exclusif de la marque figurative Ellipse Minorange aux territoires suivants : Hongrie, Maroc, République Tchèque, Roumanie, Trinité-et-Tobago, Lettonie, Lituanie, Thaïlande, Vietnam ; et à supprimer : le Portugal de la liste des territoires pour lesquels la licence sur la marque "Bouygues Bâtiment" est consentie.

Personne concernée : Yves Gabriel

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avances réciproques entre Bouygues et ses filiales ayant donné lieu à la facturation d'intérêts

Des avances ont été consenties par Bouygues à ses filiales, ayant donné lieu à la facturation d'intérêts pour un montant de 2 078 042 euros en 2006, à des taux inférieurs au maximum fiscalement déductible (4,48 %) pour les avances consenties en euros.

Promesses d'achat et de vente des titres de Bouygues Telecom détenus par le groupe BNP Paribas

En vue de l'acquisition éventuelle par Bouygues de l'ensemble des titres de Bouygues Telecom détenus par le groupe BNP Paribas (6,5 % du capital de Bouygues Telecom), au prix de base de 475 millions d'euros, Bouygues a conclu avec BNP Paribas, en date du 21 juin 2005, des promesses d'achat et de vente :

- Bouygues a consenti à BNP Paribas une promesse d'achat valable jusqu'au 31 juillet 2007,
- BNP Paribas a consenti à Bouygues une promesse de vente exerçable du 1^{er} au 30 septembre 2007.

Les options n'ont pas été levées à ce jour. Le prix de base de 475 millions d'euros porte intérêt au taux de 2,07 %, à compter de la conclusion de la promesse jusqu'au jour de l'acquisition. Les dividendes versés avant le transfert de propriété, augmentés des intérêts au taux de 2,07 %, viendront minorer le prix de base.

Maintien de garanties données par Bouygues à Bouygues Bâtiment International

En janvier 1998, Bouygues a signé un contrat de concession relatif au projet du Club équestre de Jeddah en Arabie Saoudite. À la suite des opérations de filialisations intervenues en juin 1999, Bouygues Bâtiment (devenu Bouygues Bâtiment International) devant se substituer à Bouygues, une convention a été conclue entre les deux sociétés afin d'aménager les clauses en matière de solidarité.

Contrats de licence de marques

■ Avec Bouygues Construction, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier

Bouygues a conclu en 2000 des contrats de licences de marques avec Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et Bouygues Immobilier afin de leur conférer notamment :

- un droit d'utilisation respectivement des marques, dénominations sociales et noms commerciaux Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics et Bouygues Immobilier,
- un droit d'usage de l'ellipse Minorange pour les sociétés appartenant au pôle Construction.

À ce titre, Bouygues a facturé en 2006 les montants suivants :

Filiales	Montants H.T.
Bouygues Construction	36 283 €
Bouygues Travaux Publics	15 855 €
Bouygues Immobilier	16 464 €

■ Avec Bouygues Bâtiment International et Bouygues Bâtiment Ile-de-France

Bouygues a conclu en 2003 :

- avec Bouygues Bâtiment International, un avenant au contrat de licence de marques du 21 décembre 2000, lui conférant le droit d'exploiter les marques Bouygues Bâtiment dans certains pays étrangers, d'exploiter les marques Ellipse minorange en France et dans lesdits pays étrangers, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment dans le monde entier et d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment.

- avec Bouygues Bâtiment Ile-de-France, un contrat de licence lui conférant le droit : d'exploiter la marque Bouygues Bâtiment en France à titre exclusif, d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment en France à titre non exclusif, d'exploiter en France la marque Ellipse minorange, associée à l'appellation Bouygues Bâtiment à titre non exclusif, et d'utiliser la dénomination sociale et le nom commercial Bouygues Bâtiment.

À ce titre, Bouygues a facturé, en 2006, les montants suivants :

Filiales	Montants H.T.
Bouygues Bâtiment International	7 318 €
Bouygues Bâtiment Ile-de-France	15 550 €

■ Avec Bouygues Telecom

Bouygues a conclu en 1996 un contrat de licence de marques, en 1997 un avenant n° 1 et, en 2001, un avenant n° 2 avec Bouygues Telecom afin de lui conférer notamment :

- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygues Telecom en France ; à ce titre, un montant de 15 245 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2006,
- des licences exclusives d'exploitation des marques Bouygues Telecom dans 99 pays étrangers ; à ce titre, un montant global de 30 185 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2006,
- une licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygtel en France ; à ce titre, un montant de 15 245 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2006,
- une licence non exclusive d'exploitation de la marque Bouygnat en France ; à ce titre, un montant de 1 524 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2006.

Convention d'assistance technique entre Bouygues et TF1 Publicité

Une convention a été conclue le 17 septembre 2004 afin de permettre à TF1 d'avoir recours aux services du département e-Lab de Bouygues dans le cadre de prestations d'assistance technique ayant pour objet l'aide à la constitution et l'optimisation de l'offre publicitaire de la régie publicitaire. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2006.

À ce titre, un montant de 110 000 euros hors taxes a été facturé par Bouygues en 2006.

Prise en charge des frais de défense

Notre société a approuvé le 16 décembre 2003 le principe de la prise en charge par elle-même des frais engagés pour leur défense ou résultant du déroulement des procédures, par les dirigeants et collaborateurs ayant bénéficié d'un non-lieu ou d'une relaxe, dans le cadre d'instances pénales engagées contre eux à raison de faits accomplis à l'occasion de leurs fonctions ou à raison du seul fait de l'exercice d'un mandat d'administrateur, de président, de directeur général ou de directeur général délégué, ou de tout mandat équivalent dans une société du groupe.

Aucun montant n'a été versé en 2006, au titre de cette convention.

Convention de mécénat entre Bouygues et l'Arsep

La convention de mécénat conclue entre Bouygues et l'Arsep aux fins de collecter des fonds destinés à la réalisation d'un projet nommé "Edmus" d'informatisation des données sur les malades atteints de sclérose en plaques a poursuivi ses effets en 2006.

Un montant de 40 000 euros hors taxes a été versé au titre de l'année 2006.

Complément de retraite consenti aux dirigeants

Bouygues est partie à une convention de complément de retraite au bénéfice des membres du comité de direction générale du Groupe, dont font partie les mandataires sociaux et les administrateurs salariés de Bouygues SA. Ce régime complémentaire représente 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. La contribution versée en 2006 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances s'est élevée à 1 641 101 euros hors taxes.

Conventions de sous-licence du progiciel de consolidation comptable et financière Magnitude entre Bouygues et certaines filiales

Bouygues SA a conclu des conventions par lesquelles elle concède à Bouygues Construction, Colas et Bouygues Immobilier une sous-licence d'utilisation du progiciel de consolidation comptable et financière "Magnitude".

Au titre de ces conventions, les montants suivants ont été facturés en 2006 à chacune des filiales :

Filiales	Montants H.T.
Bouygues Immobilier	5 000 €
Bouygues Construction	42 000 €
Colas	58 000 €

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Autres conventions

■ Avec Bouygues Construction

Bouygues a conclu avec Bouygues Construction, à compter du 1^{er} janvier 2000, un bail de sous-location (3, 6, 9 années) portant sur une partie de l'immeuble de Challenger.

À ce titre, un montant de 1 613 867 euros hors taxes a été facturé par Bouygues Construction en 2006.

■ Avec Bouygues Bâtiment International

La convention signée fin décembre 2003 entre Bouygues et Bouygues Bâtiment International en vue du traitement et de la gestion du dossier relatif à la mosquée de Casablanca a pris fin en février 2006.

■ Avec la SCI des Travaux Publics du 90 avenue des Champs-Élysées

La convention, conclue le 10 septembre 2003 avec la SCI des Travaux Publics du 90 avenue des Champs-Élysées représentée par la FNTP en vue de la cession par Bouygues de ses bureaux des Champs-Élysées, avec un transfert de jouissance différé, a pris fin en juin 2006.

Au titre de l'occupation des locaux, un montant (hors impôts et taxes) de 395 104 euros a été facturé à Bouygues en 2006.

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 16 mars 2005 sur l'émission d'actions, réservée aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés qui lui sont liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, autorisée par votre assemblée générale mixte du 28 avril 2005.

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de vingt-six mois et pour un montant maximum de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 6 décembre 2006 de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant maximum de 250 millions d'euros, par l'émission de 6 860 520 actions dont le prix de souscription a été fixé à 36,44 euros.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles 155-1 et 155-2 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes intermédiaires consolidés condensés établis sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 septembre 2006 conformément à la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire. Ces comptes intermédiaires ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées

des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration,

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2005 et des indications fournies à celle-ci,

- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,

- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 19 décembre 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider des émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport,

- de lui déléguer, avec faculté de sub-délégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, dans le cadre de l'article L. 225-129-2, la compétence pour décider l'émission en une ou plusieurs fois :
 - d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %, avec maintien (13^e résolution) ou suppression (15^e résolution) du droit préférentiel de souscription et pour un montant maximum de 150 000 000 euros, en nomi-

nal. Ces montants pourront être augmentés de 15 % dans les conditions prévues à la 16^e résolution,

- d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société selon les modalités décrites dans la 19^e résolution,
- d'actions ordinaires, en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société Bouygues (21^e résolution) dans le cadre de la 15^e résolution.
- de lui déléguer pour une durée de 26 mois dans le cadre de l'article L. 225-147, le pouvoir à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (18^e résolution).
- de l'autoriser par la 17^e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 15^e résolution, et dans la limite de 10 % du capital social, à fixer le prix d'émission

des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

et vous propose de supprimer, dans les 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 21^e résolutions, votre droit préférentiel de souscription.

Votre conseil d'administration vous propose également, dans la 22^e résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154, 155, 155-1 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Sous réserve de l'examen ultérieur des condi-

tions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 15^e, 17^e, 19^e et 21^e résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 13^e et 18^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre le cas échéant n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite pour certaines des émissions, dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou mandataires de la société ou des sociétés de son groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant (maximum) de 10 % du capital social de la société existant au jour où il prend sa décision, réservée aux salariés ou mandataires de Bouygues ou des sociétés de son groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serai(en)t décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serai(en)t réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 400 000 000 euros et le nombre maxi-

mum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154, 155, 155-1 et 155-3 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France qui requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Bouygues et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Votre conseil d'administration vous propose également, dans la 22^e résolution de pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de litres de créance

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, d'un montant maximal de 5 000 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de l'émission.

Il appartient à votre conseil d'administration

d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et sur la présentation de la situation d'endettement, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération.

Les modalités définitives de cette émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de la réalisation de l'émission par votre conseil d'administration.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de

son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 mars 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Gilles Rainaut

Ernst & Young Audit

Jean-Claude Lomberget

PROJET DE RÉSOLUTIONS

I. PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes individuels de l'exercice 2006 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2006, du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 603 396 472,57 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2006.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du président du conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le

rapport du président du conseil d'administration, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du groupe de 1 246 000 000 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice distribuable s'élève à 838 625 254,57 €, décide :

- de distribuer à titre de premier dividende net (5 % sur le nominal) la somme de 0,05 € par action, soit la somme globale de 16 738 879,15 €,
- de distribuer à titre de dividende complémentaire net la somme de 1,15 € par action, soit la somme globale de 384 994 220,45 €,
- d'affecter le solde soit 436 892 154,97 € au compte report à nouveau.

Le paiement du dividende, soit 1,20 € net par action, sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2007.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts, ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier 2007, soit 0,48 € par action.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % précitée.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de l'indication, conformément à la loi, du montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

	Exercice 2003	Exercice 2004	Distribution exceptionnelle janvier 2005 ⁽²⁾	Exercice 2005
Nombre d'actions	333 199 969	332 758 624	332 758 624	336 762 896
Dividende	0,50 €	0,75 €	2,52 €	0,90 €
Avoir fiscal ⁽¹⁾	0,25 €	-	-	-
Dividende global	0,75 €	0,75 €	2,52 €	0,90 €
Dividende total	166 423 811,00 €	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €	301 951 234,80 €
Revenus distribués éligibles à la réfaction mentionnée au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts	-	248 928 093,00 €	838 551 732,48 €	301 951 234,80 €

(1) sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %.

(2) Les montants indiqués portent sur la fraction assimilée fiscalement à un dividende, de la distribution exceptionnelle de 5,00 € par action ou par certificat d'investissement décidée par l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2004 et mise en paiement le 7 janvier 2005. Cette distribution a été qualifiée fiscalement de dividende exceptionnel à hauteur de 2,52 € et de remboursement d'apports à hauteur de 2,48 €.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Kron demeurant 86 avenue Foch 75116 Paris, au lieu et place de Monsieur Alain Pouyat, en qualité d'administrateur, décidée par le conseil d'administration du 6 décembre 2006 pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Lucien Duroux, demeurant 8 rue Magellan 75008 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Peyrelevade, demeurant 61 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de la société SCDM, ayant son siège social 32 avenue Hoche 75008 Paris, vient à expiration ce jour et renouvelle ledit mandat pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Neuvième résolution

(Élection d'un administrateur membre du conseil de surveillance d'un des Fonds Communs de Placement représentant les salariés actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, élit, en qualité d'administrateur membre du conseil de surveillance d'un des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société, Monsieur Thierry Jourdain, demeurant 9 boulevard Abel Cornaton 91290 Arpajon.

Sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la vingt-septième résolution (modification des statuts), la durée du mandat de Monsieur Thierry Jourdain est fixée à trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, ou par anticipation en cas de cessation de son contrat de travail (sauf en cas de mutation au sein du groupe Bouygues) ou de sortie du groupe Bouygues de la société qui l'emploie.

À défaut d'approbation par l'assemblée générale de ladite résolution, la durée du mandat de Monsieur Thierry Jourdain serait fixée à deux ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice

2008, ou par anticipation en cas de cessation de son contrat de travail (sauf en cas de mutation au sein du groupe Bouygues) ou de sortie du groupe Bouygues de la société qui l'emploie.

Dixième résolution

(Élection d'un administrateur membre du conseil de surveillance d'un des Fonds Communs de Placement représentant les salariés actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, élit, en qualité d'administrateur membre du conseil de surveillance d'un des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société, Monsieur Jean-Michel Gras, demeurant 60 rue Lamennais 92370 Chaville.

Sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la vingt-septième résolution (modification des statuts), la durée du mandat de Monsieur Jean-Michel Gras est fixée à trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, ou par anticipation en cas de cessation de son contrat de travail (sauf en cas de mutation au sein du groupe Bouygues) ou de sortie du groupe Bouygues de la société qui l'emploie.

A défaut d'approbation par l'assemblée générale de ladite résolution, la durée du mandat de Monsieur Jean-Michel Gras serait fixée à deux ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, ou par anticipation en cas de cessation de son contrat de travail (sauf en cas de mutation au sein du groupe Bouygues) ou de sortie du groupe Bouygues de la société qui l'emploie.

Onzième résolution

(Nomination d'un censeur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité de censeur, pour une durée de trois ans, Monsieur Alain Pouyat, demeurant 28 rue Sainte Anne 78000 Versailles.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Douzième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de délégation, à faire acheter par la société ses propres actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions du Code de commerce, par le Règlement européen n° 2273 / 2003 du 22 décembre 2003, et par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des

marchés financiers dans sa position du 6 décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime de rachat d'actions propres.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ou céder sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées :

- prix maximum d'achat : 80 euros par action,
 - prix minimum de vente : 30 euros par action,
- sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 1 500 000 000 € (un milliard cinq cent millions d'euros). Le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport spécial à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

2. PARTIE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à

émire de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

2. décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et / ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 150 000 000 € (cent cinquante millions d'euros) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun aux quinzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global.

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5 000 000 000 € (cinq milliards d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce

montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun aux titres de créance dont l'émission est prévue par la quinzième résolution soumise à la présente assemblée ; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt-cinquième résolution soumise à la présente assemblée générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et / ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

4. en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :
 - a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.
 - b. le conseil d'administration aura, en outre, la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.
 - c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'ac-

tions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et / ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et / ou international et / ou à l'étranger.
5. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
 6. prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
 7. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
 8. décide que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires

de la société ou d'une Filiale, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et / ou, le cas échéant, à l'étranger et / ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir – en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques

qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 4 000 000 000 € (quatre milliards d'euros) en nominal, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires de la société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la treizième résolution qui précède.

En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
3. prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

- le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Quinzième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, (i) d'actions ordinaires de la société ainsi que (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société

ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale"), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et / ou à terme en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 150 000 000 € (cent cinquante millions d'euros) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé dans la treizième résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5 000 000 000 € (cinq milliards d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la treizième résolution, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu ; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant

droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt-cinquième résolution soumise à la présente assemblée générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et / ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en Bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et / ou réductible, pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
- décide que le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société ou d'une Filiale, conformément à la législation en vigueur, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, étant précisé que le prix d'émission des actions ordinaires et des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une Filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société ou la Filiale, selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise, au moins égale au montant minimum prévu par la loi.

- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.
- décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et / ou, le cas échéant, à l'étranger

et / ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Seizième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des treizième et quizième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du ou des plafonds prévus dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

Dix-septième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, et dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre de manière immédiate ou différée sont assimilables à des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé :

1. autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour chacune des émissions décidées en application de la quizième résolution qui précède et dans la limite de 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) sur une période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la quizième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des titres de capital et / ou des valeurs mobilières à émettre, par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, selon les modalités suivantes :
 - a. pour les titres de capital, le prix d'émission sera égal :
 - soit à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
 - soit au cours moyen pondéré du mar-

ché au jour précédant l'émission (VWAP 1 jour) avec une décote maximale de 20 %.

- b. pour les valeurs mobilières, le prix d'émission sera tel que la somme perçue immédiatement par la société majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa a. ci-dessus.
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente autorisation.
 3. décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions prévues par la quizième résolution.

Dix-huitième résolution

(Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, sur le fondement et dans les conditions de la quizième résolution qui précède, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147

susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

2. décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la treizième résolution.
3. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
4. décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi

que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

5. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur le fondement et dans les conditions de la quinzième résolution qui précède, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres d'une société dont

les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global prévu par la treizième résolution.

2. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient, le cas échéant, émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
3. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :
 - de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
 - de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et / ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
 - de prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
 - d'inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les

droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;

- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite "prime d'apport" de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
 - de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.
4. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
 5. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingtième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires de la société ou des sociétés de son groupe, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions d'une part, du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-6 (alinéa 1) et L. 225-138-1 et d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au conseil d'administration la

compétence de décider, sur ses seules décisions, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes et l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi ; décide que le plafond de la présente délégation est autonome et distinct et que le montant des augmentations de capital en résultant ne s'imputera pas sur le plafond global prévu à la treizième résolution, ni sur le plafond prévu à la quatorzième résolution, ni enfin sur le plafond prévu par la vingt-quatrième résolution.

2. réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés et mandataires de Bouygues et aux salariés et mandataires des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérent à tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ou à tout plan d'épargne interentreprises.
3. décide que le prix de souscription des nouvelles actions, fixé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail lors de chaque émission, ne pourra être inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % dans les cas visés par la loi, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Eurolist by Euronext™ lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.
4. décide que la présente résolution emporte suppression du droit préférentiel de souscription

des actionnaires au profit des salariés et mandataires auxquels l'augmentation de capital est réservée et renonciation à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital attribués gratuitement sur le fondement de cette résolution.

5. délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;

- imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- et, généralement, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

6. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
7. connaissance prise des rapports complémentaires du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, prend acte de la décision prise le 6 décembre 2006 par le conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence donnée par l'assemblée générale du 28 avril 2005, en vue de la réalisation en 2007 de l'opération dénommée "Bouygues Partage", comportant une augmentation du capital d'un montant maximum de 250 000 000 € (deux cent cinquante millions d'euros), prime d'émission incluse, par l'émission d'un nombre maximum de 6 860 520 actions dont le prix de souscription a été fixé à 36,44 € par action en faveur des salariés des sociétés françaises adhérant au Plan d'Épargne du groupe Bouygues, et autorise spécialement, en tant que de besoin, aux fins de l'application de l'article 34 de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, la réalisation de cette opération et l'émission d'actions en résultant.

8. prend acte que, sous réserve de l'opération dénommée Bouygues Partage visée ci-dessus, la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt et unième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, dans le cadre de la quinzième résolution qui précède, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la société Bouygues en conséquence de l'émission de valeurs mobilières émises par toute société dont la société Bouygues possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (les "Filiales") et autorise expressément la ou les augmentations de capital en résultant.

Ces valeurs mobilières seront émises par les Filiales avec l'accord du conseil d'administration de la société et pourront, conformément aux dispositions de l'article L. 228-93 du Code de commerce, donner accès par tous moyens, immédiatement et / ou à terme, à des actions

ordinaires de la société ; elles pourront être émises en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et / ou le marché international.

La présente résolution emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les Filiales, renonciation des actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales, pourront donner droit.

2. prend acte que les actionnaires de la société ne disposent pas de droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par la treizième résolution qui précède.

En toute hypothèse, la somme pouvant être versée à la société dès l'émission ou ultérieurement devra être, conformément aux stipulations de la quinzième résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

3. décide que le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les conseils d'administration, directoire ou autres organes de direction ou gestion des Filiales émettrices, notamment pour fixer les montants à émettre,

déterminer les modalités d'émission et la catégorie des valeurs mobilières à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers, applicables. Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation, conformément aux termes de son rapport à la présente assemblée.

4. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-deuxième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration aux fins d'utiliser les délégations et autorisations à l'effet d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise expressément le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à utiliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date d'une telle utilisation, les délégations de compétence, délégations de pouvoirs et autorisations données au conseil par la présente assemblée générale, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capi-

tal social dans les conditions et limites prévues par les résolutions visées ci-après :

- treizième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %) ;*
- quatorzième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices) ;*
- quinzième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou d'une société contrôlée par elle à plus de 50 %) ;*
- seizième résolution *(autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription) ;*
- dix-septième résolution *(autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital) ;*
- dix-huitième résolution *(délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue*

de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital) ;

- dix-neuvième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange) ;*
- vingtième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires de la société ou des sociétés de son groupe, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise) ;*
- vingt et unième résolution *(délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de Bouygues, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société) ;*
- vingt-quatrième résolution *(autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre).*

Vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société)

L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article L. 225-98 du Code de commerce, et conformément aux dispositions des articles L. 233-32 II et L. 233-33 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires

aux comptes :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de procéder, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en une ou plusieurs fois, en période d'offre publique portant sur les titres de la société, à l'émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles à une ou plusieurs actions de la société, et à attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Ces bons deviendront caducs de plein droit dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle auront échoué, seront devenues caduques ou auront été retirées.
2. décide que le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra être supérieur à 400 000 000 € (quatre cents millions d'euros), ce montant ne s'imputant pas sur le plafond global fixé dans la treizième résolution, et que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.
3. décide que le conseil d'administration disposera de tout pouvoir à l'effet de déterminer les conditions d'exercice de ces bons de souscription qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, ainsi que d'une manière générale les caractéristiques et modalités de toute émission décidée sur le fondement de la présente autorisation.

4. prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente autorisation pourraient donner droit.
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-quatrième résolution

(Autorisation donnée au conseil à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société.
2. décide que les bénéficiaires des actions, qui seront désignés par le conseil d'administration, peuvent être les membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et / ou les mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tant de la société Bouygues que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

3. décide qu'au titre de la présente autorisation, le conseil d'administration pourra attribuer au maximum 10 % du capital de la société (tel qu'existant au moment où il prendra cette décision) et que le montant de l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions est autonome et distinct et ne s'imputera pas sur le plafond prévu à la vingtième résolution ni sur le plafond prévu à la quatorzième résolution, ni sur le plafond global prévu à la treizième résolution.

4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition fixée à deux ans. Toutefois, cette période d'acquisition sera égale à quatre ans pour tout ou partie des actions attribuées dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

5. décide que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement pendant une durée minimale de deux ans, cette durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions ; toutefois, les titres ayant été soumis à une période d'acquisition de quatre ans ne seront pas assujettis à cette durée minimale de conservation.

6. décide que l'attribution gratuite des actions interviendra immédiatement, avant le terme de la période d'acquisition, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale. Dans une telle hypothèse, les actions seront en outre librement cessibles.

7. autorise le conseil d'administration à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

8. prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation.

9. décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet :

- de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions ;
- de fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires ;
- de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- de définir les conditions dans lesquelles la période d'acquisition sera égale à quatre ans ;
- de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions ;
- d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et / ou de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales.

10. fixe à trente-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation.

11. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-cinquième résolution

(Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 5 000 000 000 € (cinq milliards d'euros) ou de la contre-valeur de ce montant, la création et l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et / ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises,

avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

- confère tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés, étant entendu que celles-ci pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 5 000 000 000 € (cinq milliards d'euros) ci-dessus visé, étant précisé que le montant nominal maximum ci-dessus visé s'appliquera à l'ensemble des valeurs mobilières émises en application de la présente délégation, pour fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et / ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la société, s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.
- fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Vingt-sixième résolution

(Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée générale au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.
- autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles.
- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.
- fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente autorisation.
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Vingt-septième résolution

(Modification des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier les statuts comme suit :

- Les deux premiers paragraphes de l'article 13 (composition du conseil) sont modifiés comme suit :

Ancienne rédaction

"13.1. La société est administrée par un Conseil d'administration comprenant de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale, et de deux membres, nommés également par l'assemblée générale, mais pris parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement représentant les salariés.

13.2. La durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour ceux nommés par l'assemblée générale ordinaire parmi les actionnaires. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs. Toutefois, la durée des mandats en cours à la date de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2005 est de six années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement représentant les salariés est de deux années. Leurs fonctions prennent fin, en cas de cessation de leur contrat de travail, ou à l'expiration de leur mandat et la société prend toutes dispositions pour organiser leur remplacement ou leur renouvellement à cette date.

Les administrateurs sont rééligibles."

Nouvelle rédaction

"13.1. La société est administrée par un Conseil d'administration comprenant de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, nommés par l'assemblée générale, et jusqu'à deux membres représentant les salariés-actionnaires élus par l'assemblée générale sur proposition des conseils de surveillance des FCPE créés dans le cadre de l'épargne salariale du groupe Bouygues et investis à titre principal en actions de la société (ci-après les FCPE).

Les conseils de surveillance des FCPE élisent à la majorité simple, au sein de chaque FCPE, deux candidats parmi les salariés membres d'un conseil de surveillance de l'un des FCPE, étant précisé que ne seront soumises à l'élection de l'assemblée générale que les candidatures des deux personnes qui, au regard du nombre d'actions de la société détenues par chaque FCPE les ayant désignés, représentent, au total, la capitalisation la plus importante en actions de la société.

13.2. La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs. Toutefois, il est précisé que :

- les mandats des administrateurs en cours à la date de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2005 ont une durée de six ans,
- les fonctions d'administrateur élu parmi les salariés membres d'un conseil de surveillance de l'un des FCPE prennent fin automatiquement par anticipation en cas de cessation du contrat de travail (sous réserve du cas de mutation intragroupe) ou en cas de sortie du

groupe Bouygues de la société qui l'emploie. Le Conseil d'administration prend alors toutes dispositions pour organiser le remplacement de l'administrateur dont le mandat a ainsi expiré.

Les administrateurs sont rééligibles."

2. L'article 19.2 est modifié comme suit :

Ancienne rédaction

"19.2. Tous les actionnaires ont vocation à participer aux assemblées. Leur participation à l'assemblée est cependant subordonnée :

- a) pour les propriétaires d'actions nominatives, à leur inscription en compte nominatif dans les livres de la société au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée.
- b) pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social ou au lieu fixé par les avis de réunion et de convocation publiés au BALO, ou à la réception effective par la société à son siège social ou au lieu fixé par ces mêmes avis, au plus tard le troisième jour précédant la date de la réunion de l'assemblée, d'un certificat de dépôt délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites en compte."

Nouvelle rédaction

"19.2. Tous les actionnaires ont vocation à participer aux assemblées dans les conditions prévues par la loi."

3. L'article 19.3 est modifié comme suit :

Ancienne rédaction

"19.3. Tout actionnaire peut aussi se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, à la condition d'avoir rempli l'une des conditions prévues par l'article 19.2. ci-dessus."

Nouvelle rédaction

"19.3. Tout actionnaire remplissant les conditions requises pour participer à l'assemblée peut aussi se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi."

4. Le deuxième alinéa de l'article 19.4 est supprimé.

Vingt-huitième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

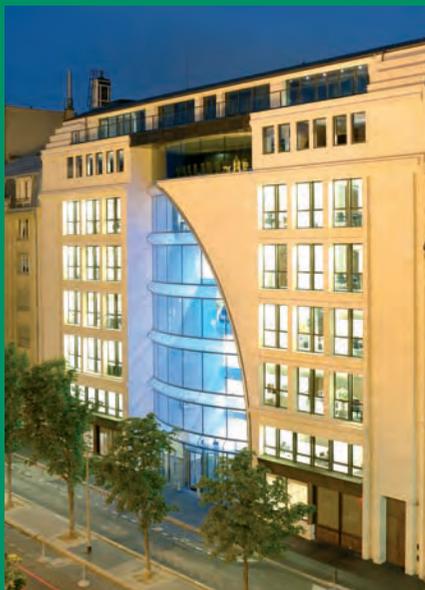
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Ernst & Young Audit et Mazars & Guérard, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 225 et 226 dudit document ou inclus par référence en deuxième de couverture de ce document, qui contiennent des observations.

Fait à Paris,
le 10 avril 2007

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bouygues', with a horizontal line underneath the name.

Martin BOUYGUES
Président-directeur général



Groupe Bouygues

Siège social de Bouygues SA
32, avenue Hoche
75378 Paris cedex 08 - France
Tél. : 01 44 20 10 00
www.bouygues.com



Challenger,
siège social de Bouygues Construction

BOUYGUES

Bouygues Construction

Challenger
1, avenue Eugène Freyssinet - Guyancourt
78061 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
France
Tél. : 01 30 60 33 00
www.bouygues-construction.com

Bouygues Immobilier

150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 55 38 25 25
www.bouygues-immobilier.com

Colas

7, place René Clair
92653 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 47 61 75 00
www.colas.com

TF1

1, quai du Point du jour
92656 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 41 41 12 34
www.tf1.fr

Bouygues Telecom

Arcs de Seine
20, quai du Point du jour
92640 Boulogne-Billancourt cedex
France
Tél. : 01 39 26 75 00
www.bouyguetelecom.fr

